

# Les Cahiers de la multifonctionnalité

Numéro 8

L'agriculture périurbaine

Coordination : André Fleury

## Sommaire

<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	3
<b>PREMIÈRE PARTIE : LES VILLES</b> .....	5
INTRODUCTION .....	7
FONCTION D'ALIMENTATION ET MULTIFONCTIONNALITÉ DES AGRICULTURES PÉRIURBAINES DES VILLES DU SUD Paule Moustier, Hubert de Bon .....	9
MULTIFONCTIONNALITÉS DE L'AGRICULTURE DANS LES TERRITOIRES PÉRIURBAINS : ÉMERGENCE ET RECONNAISSANCE DE FONCTIONS À ANTANANARIVO (MADAGASCAR) Christine Aubry, Josélyne Ramamonjisoa, Josette Rakotondraibe, Marie-Hélène Dabat, Jacqueline Rakotoarisoa, Lilia Rabeharisoa .....	17
L'AGRICULTURE DANS LA PLANIFICATION DE L'ÎLE-DE-FRANCE André Fleury .....	33
LA PROFESSION AGRICOLE DANS LE SYSTÈME D'ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DANS L'AIRE URBAINE TOULOUSAIN Sandrine Bacconnier-Baylet, Isabelle Duvernoy .....	47
L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE : DES REPRÉSENTATIONS SOCIALES TRÈS CONTRASTÉES DANS LES COTEAUX DU LYONNAIS Cécile Bernard, Annie Dufour .....	59

<b>DEUXIÈME PARTIE : APPROCHES TRANSVERSALES</b> .....	71
INTRODUCTION .....	73
LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LE PROJET URBAIN DES GRANDES MÉTROPOLIS FRANÇAISES	
Jean Jacques Tolron .....	75
UNE AGRICULTURE MULTIFONCTIONNELLE DANS LE PROJET URBAIN : QUELLE RECONNAISSANCE, QUELLE GOUVERNANCE ?	
Duvernoy I., Jarrige F., Moustier P., Serrano J.....	87
ENTRE CONCEPTION DE L'EXERCICE DU MÉTIER ET REPRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE EN PÉRI-URBAIN : ESQUISSE D'UNE ANALYSE DES LOGIQUES FONCIÈRES	
Gisèle Vianey .....	105
DE L'ARBRE RURAL À L'ARBRE URBAIN : L'ARBRE PEUT-IL DEVENIR MULTIFONCTIONNEL ?	
Pierre Donadieu .....	115
LA MULTIFONCTIONNALITÉ DU BÂTI RURAL PÉRIURBAIN	
Paola Branduini .....	133
EVALUATION DE L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE DE MEXICO EN TERMES DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	
Hermilio Navarro Garza .....	147
<b>TROISIÈME PARTIE : LES RÉSEAUX</b> .....	155
INTRODUCTION .....	157
L'ÉMERGENCE D'UN RÉSEAU D'AGRICULTURE URBAINE EN EUROPE	
Dra Paola Branduini, André Fleury.....	159
L'ÉMERGENCE DES RÉSEAUX D'AGRICULTURE URBAINE HORS DE L'EUROPE	
Joe Nasr .....	165
TERRES EN VILLES, LE RÉSEAU DES ACTEURS LOCAUX DE L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE	
Serge Bonnefoy, .....	173
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....	177

# Introduction générale

L'agriculture périurbaine est sans doute vieille comme la ville, mais, en tant qu'objet d'étude, elle est toute nouvelle, surtout pour les agronomes qui ont d'abord été distancés par les géographes. De plus, dans la relation entre ville et agriculture, ce n'est pas l'agriculture professionnelle qui a d'abord attiré l'attention, mais l'agriculture de subsistance des pauvres. C'est en effet à la fin des années 80 que les chercheurs, sociologues ou géographes, prennent conscience de son importance sous la forme de jardins familiaux, établis sur tous les espaces vacants. On les observe aussi bien dans les villes africaines où se réfugient des paysans chassés par la guerre qu'en Europe de l'ouest pendant la guerre ou en Europe orientale actuellement. Puis la thématique s'élargit vers l'agriculture professionnelle :

- dans les pays en développement, c'est d'abord sous le registre de *l'approvisionnement des villes*, assuré de diverses manières dans l'espace cultivé périurbain ;
- en Europe de l'ouest, c'est plutôt sous celui de la limite verte d'urbanisation. Le constat neutre : *la campagne recule sans cesse et l'espace périurbain inorganisé s'étend et finit par la rendre inaccessible* est devenu formulation problématique.

Compte tenu de l'intitulé de l'appel CEMAGREF-CIRAD-INRA, ce numéro thématique s'intéresse exclusivement à l'agriculture professionnelle, et plus particulièrement aux dimensions spécifiques que le voisinage urbain confère à sa multifonctionnalité. Cet objet d'étude est, de plus, d'une remarquable actualité puisqu'il commence à motiver des démarches réglementaires et législatives en France, dont rendent compte l'adoption de la loi rurale et la réflexion interrégionale engagée par le réseau Purple pour convaincre le Conseil et la Commission européenne de mieux prendre en compte la nécessité et la spécificité de l'agriculture des zones périurbaines dans le projet de règlement FEDER 2007.

Le collectif de réponse à l'appel s'est réuni autour de la conviction que la pérennité de l'agriculture périurbaine dépend de sa capacité à s'inscrire dans le « projet territorial urbain », sous-tendu par les enjeux du développement durable des villes. L'explicitation de cette capacité est que les agriculteurs sauront tirer parti de la diversité des attentes et des demandes urbaines adressées à l'agriculture en inventant des systèmes agricoles économiquement viables, bien insérés dans les espaces ouverts. Cela n'exclut pas l'alternative qui est que les agriculteurs fassent *disparaître* leur activité agricole de l'espace périurbain soit en utilisant à une autre finalité leurs droits sur l'espace, soit en délocalisant leur activité. La réflexion collective s'est appliquée aux thèmes suivants.

- La participation de l'agriculture à la conception des politiques d'aménagement et de développement de la ville.
- La diversité des exploitations agricoles et de leurs stratégies dans les territoires périurbains.
- La place physique de l'agriculture au sein du tissu urbain qui engendre sa multifonctionnalité et justifie qu'elle participe de la gouvernance locale.

Dans le rapport d'exécution, on a déjà noté qu'aux participants initiaux s'étaient joints d'autres acteurs, venant d'une part d'autres disciplines, l'architecture et l'urbanisme notamment, d'autre part d'autres acteurs. Cet apport s'est matérialisé lors des ateliers conclusifs :

- deux organisés avec le réseau *Terres en villes*, association de villes ayant engagé des projets agriurbains ;
- un séminaire multidisciplinaire, rapporté par le CD enclos.

La plupart des acteurs de ce projet sont engagés, à divers titres, dans la construction ou l'observation de processus de territorialisation locale. C'est donc à partir du travail collectif, mais aussi de leur expérience locale que les participants et les invités ont participé à l'élaboration de ce numéro thématique.

Les différents textes proposés par ces acteurs ou ces chercheurs ont été regroupés en trois parties.

- L'étude particulière de quelques villes du nord et du sud ; elle vise à une approche d'ensemble des modalités d'implication de l'agriculture.
- Les approches transversales permettent de problématiser davantage en mettant l'accent sur des processus particulièrement importants : la planification comme révélatrice de la nouvelle gouvernance à inventer, les questions foncières, patrimoniales et de sécurité alimentaire.
- Enfin, une partie plus brève a été consacrée à la construction des réseaux qui relient, à différentes échelles géographiques, les différents projets urbains, du local au global.

La frontière entre la première et la seconde partie n'est cependant pas étanche ; constituée après coup, elle n'empêche que des études de villes prennent aussi une dimension problématique.

**Première partie**  
**Les villes**



# Introduction

Cinq articles se placent dans un contexte urbain bien défini ; quatre abordent la question urbaine dans son ensemble, tandis que le 5<sup>e</sup>, dédié aux coteaux lyonnais, aborde surtout la question particulière des représentations sociétales de l'agriculture. En France, deux grandes villes ont été étudiées, qui abordent une question essentielle : la capacité des collectivités locales à déléguer à l'agglomération saisie d'ensemble leur compétence de planification, et donc à se définir une politique agriurbaine d'ensemble. Au sud, les villes sont étudiées spécifiquement sous l'angle de la contribution de l'agriculture au fonctionnement de la ville, principalement, mais pas uniquement en termes alimentaires. La gamme des villes explorées semble avoir été assez large pour permettre un examen relativement exhaustif.

La métropole parisienne est traitée dans sa totalité. Elle présente plusieurs originalités.

- Il existe une entité politico-administrative, la région Ile-de-France, qui représente assez bien l'ensemble de l'agglomération, même si les départements revendiquent plus d'autonomie ; elle est le niveau qualifié d'établissement des schémas directeurs.
- Des initiatives locales de plus en plus nombreuses (une dizaine actuellement) inventent de façon participative des projets de territoire impliquant l'agriculture. La région soutient ces démarches.
- La multifonctionnalité agricole est de plus en plus reconnue, notamment en termes de légitimité de l'agriculture à gérer les espaces ouverts planifiés. Le paysage agricole devient peu à peu projet.

Cependant, la réflexion sur la concrétisation économique de la multifonctionnalité progresse faiblement, les agriculteurs parisiens, connus pour leur expertise entrepreneuriale, attendant que se dessinent plus clairement les enjeux économiques.

Dans le cas de Toulouse, la coordination limitée à l'échelle de l'agglomération gêne la concrétisation d'une approche d'ensemble de l'agglomération, bien que les instruments (agence d'urbanisme) existent. Cependant, l'évolution chronologique est comparable à celle de l'Ile-de-France, en matière de paysage, par exemple. En contraste, l'initiative est laissée à des intercommunalités, dont l'une est particulièrement dynamique en ce qui concerne le développement politique de la multifonctionnalité agricole, que les auteures analysent en détail. Mais, comme en Ile-de-France, si la multifonctionnalité de l'agriculture est reconnue, les

politiques sont hésitantes ; notamment, la profession agricole ne s'engage que modérément, ainsi que nombre d'élus locaux.

L'article consacré aux coteaux du Lyonnais, situés en limite d'agglomération traite de la diversité des représentations de l'agriculture chez les acteurs sociaux, en particulier chez les agriculteurs. Les auteures montrent que la difficulté d'établissement du partenariat entre ville et agriculture vient principalement de représentations opposées au sein de la profession. Corollairement, elles mettent en évidence qu'il faudra la reconnaissance de la multifonctionnalité notamment en terme économique pour réunir les agriculteurs sur un projet commun. Elles soulignent cependant que, dès à présent, les documents de planification en cours d'élaboration impliquent plus l'agriculture surtout en termes de multifonctionnalité qu'en terme classique de production.

La multifonctionnalité agricole des villes du sud est bien visible sur de nombreux registres et notamment alimentaire. Au VietNam, la recherche de l'autosuffisance a été un des objectifs de la constitution de véritables régions urbaines (provinces) où l'agriculture resterait très présente. Cependant, la situation se dégrade et, de fait, l'appel à des régions plus éloignées s'affirme. Les autorités se préoccupent du risque d'inondation (des terres sont maintenues hors constructibilité) ; si le coût des transports limite l'utilisation des déchets, les autorités développent le tri à la source. Enfin, il est remarquable de voir se mettre en place une politique publique de protection patrimoniale. Cependant, l'engagement des agriculteurs est plus limité, intéressés qu'ils sont à l'extension du bâti ; la traduction en est le prix du terrain, qui, au voisinage de la ville n'exprime plus sa valeur agricole. Dans le même article, les auteurs comparent le VietNam avec des villes tropicales africaines ; dans ces dernières, si l'approvisionnement local par l'agriculture est recherché, cette agriculture s'éloigne constamment. Cela met en évidence les avancées de la planification vietnamienne.

L'article consacré à Tananarive met en évidence les mutations en cours actuellement. Les auteurs soulignent à quel point la longue primauté au développement industriel avait des conséquences néfastes en termes d'approvisionnement local mais surtout en termes de sécurité environnementale hydraulique ; le SDAU était resté lettre morte. De plus, il n'y avait guère de gestion des déchets, vis-à-vis de laquelle des axes de valorisation agricole se dessinent maintenant. L'article insiste d'abord sur la description des systèmes agricoles et leur localisation spatiale, mais aussi sur les articulations ville-agriculture périphérique en termes de concurrence, mais aussi d'une multifonctionnalité originale à l'échelle familiale. Enfin la dimension culturelle est émergente.



# Fonction d'alimentation et multifonctionnalité des agricultures périurbaines des villes du Sud

*Food supply function and multifunctionality of peri-urban agriculture in the cities of the developing countries*

**Paule Moustier<sup>1</sup>, Hubert de Bon<sup>2</sup>**

1. CIRAD, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), département Flhor, 19 Han Tuyen, Hanoi, Vietnam, Paule.moustier@cirad.fr

2. Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), département Flhor TA 50 / PS4 Boulevard de la Lironde, 34398 Montpellier Cedex 5 hubert.de\_bon@cirad.fr

## Résumé

Les différentes fonctions de l'agriculture périurbaine qui est réalisée sur des espaces dans et autour de la ville, sont analysées dans quelques villes du Sud en Asie du Sud-Est (Hanoi, Ho Chi Minh Ville) et en Afrique (Yaoundé, Dakar) en pleine croissance démographique. La fonction d'alimentation de la population urbaine reste la plus importante. Mais certaines fonctions émergentes apparaissent de plus en plus essentielles : économique (création de revenus), sociale (main-d'œuvre), culturelle, cadre de vie (espaces ouverts et verdissement), environnementale (recyclage) et sécurité (alimentaire et risques naturels). La multifonctionnalité apparaît donc comme un concept pertinent rendant compte de l'utilité élargie de l'agriculture périurbaine. La mise en place de politique de développement urbain pour la pérennité de cette agriculture dans les mutations de la ville est donc une nécessité.

## Abstract

*The various functions of the peri-urban agriculture located within and around the city, are described in some South-east Asian and African capital highly expanding cities (Hanoi, Ho Chi Minh City Yaounde Dakar). The food supply function remains the most important one. But some emerging ones seem to be more and more essential: economical (income generation), social (labour), cultural, living environment (open spaces and greening), environmental (recycling) et security (food and natural risks). The multifunctionality looks like a pertinent concept taking into account the enlarged usefulness of the peri-urban agriculture. An urban planning policy implementation including the sustainability of this agriculture through the city mutations is a necessity for a well-balanced urban development.*

La croissance démographique et le développement des villes du Sud se poursuivent inexorablement à la suite de l'urbanisation des pays du Nord où cette évolution a été favorisée par l'industrialisation commencée il y a plus de deux siècles. L'agriculture qui se maintient autour et dans ces villes, suit et subit donc les aléas des mutations urbaines avec l'évolution de ses différentes fonctions. Dans les villes du Sud, l'approvisionnement en produits alimentaires reste la fonction essentielle de l'agriculture périurbaine. Mais, d'autres fonctions émergent à différents niveaux: économique, social, culturel, environnemental, cadre de vie et sécuritaire (Temple et Moustier, 2004). L'article, basé sur les travaux faits dans deux villes d'Asie du Sud-Est : Hanoi et Ho Chi Minh Ville, complétés par des résultats obtenus à Dakar et Yaoundé, décrit l'importance de la fonction alimentaire et l'émergence des diverses autres fonctions.

### **Place de l'agriculture périurbaine dans l'approvisionnement des villes**

Les deux grandes villes du Vietnam sont organisées administrativement en districts urbains et ruraux. Pour ces deux villes, nous considérerons les villes dans leur totalité, districts urbains et ruraux, sauf mention expresse. Les zones agricoles autour de Hanoi (2,7 millions habitants) et Ho Chi Minh Ville (5,1 millions habitants), sont couvertes en riz à 76 % à Ho Chi Minh Ville et 79 % à Hanoi. Malgré cette importance en superficie, les productions animales et végétales sont très diverses pour répondre aux multiples besoins des marchés urbains. Ainsi à Hanoi, le maraîchage (chou pommé, tomate, liseron d'eau, moutarde de Chine, choysum, courges...), le maïs, les légumineuses (soja, haricot kilomètre), les tubercules (patate douce, taro), la floriculture (roses, chrysantèmes), l'arboriculture fruitière, l'arboriculture ornementale (pêchers, kumquats) contribuent aux besoins de l'alimentation humaine, de la transformation agroalimentaire (canna, manioc), de l'élevage périurbain (patate douce pour les feuilles, soja, maïs) ainsi qu'aux loisirs. On observe aussi une grande diversité dans les productions animales : buffles, vaches, cochons, petites ruminants comme les chèvres et les biches, les chiens, les volailles (canards, poules, oies, cailles), l'aquaculture de poissons et de crevettes d'eau douce.

L'agriculture périurbaine que l'on situera à l'intérieur de la ville jusque dans un rayon de 50 km autour de la ville, contribue à l'alimentation des populations urbaines. Outre sa contribution à l'autosuffisance des provinces, la culture du riz présente parfois un caractère spéculatif de conservation de l'usage du sol, notamment en zone très proche de la ville : la culture est maintenue à cause de ses faibles coûts de production. Par contre, les autres cultures répondent à la compétition de l'agriculture face aux autres activités économiques, notamment pour la rentabilité de l'espace et de la main-d'oeuvre. Ainsi, se sont développées des filières courtes pour des marchés de proximité avec des produits spécifiques comme les légumes-feuilles ou les fleurs. Ces filières correspondent aux

habitudes alimentaires du Vietnam où les légumes-feuilles comme le liseron d'eau (*Ipomea aquatica*) sont consommés tous les jours aussi bien au restaurant qu'à la maison (tableau I). Cette place des légumes-feuilles est aussi prépondérante dans de nombreuses villes africaines comme à Cotonou, Yaoundé ou Bangui.

**Tableau I.** Pourcentage d'autosuffisance alimentaire pour Hanoi en 2001 : production de la province de Hanoi par rapport aux besoins en milliers de tonnes pour quelques légumes (Mai Thi Phuong Anh *et al.*, 2004).

Choux pommés	Liseron d'eau	Chou-rave	Tomate	Alliums	Ensemble
39 %	104 %	33 %	37 %	55 %	51 %

Par ailleurs, à Yaoundé, l'agriculture intra-urbaine contribue à l'approvisionnement de la ville pour 38 % des produits vivriers (manioc, plantain, maïs...), 28 % de produits maraîchers (tomate, piment, céleri...) et 28 % des produits fruitiers (mangue, ananas, goyave...) (Temple et Moustier, 2004).

La constitution de ces villes-provinces de relativement grande étendue avec des densités actuelles de population relativement moyenne répondait à un besoin d'une certaine auto-suffisance de la ville en produits vivriers. Actuellement, la densité moyenne de la population de Hanoi est de 2 945 habitants/km<sup>2</sup> alors que la moyenne de la zone du delta du Fleuve rouge est de 1 180 habitants/km<sup>2</sup>. Dans le Hanoi urbain, les densités sont très élevées atteignant 32 995 habitants/km<sup>2</sup> dans le district de Dong Da. Malgré une augmentation des rendements agricoles ces dernières années, l'approvisionnement de la population de la ville de Hanoi est déficitaire dans la plupart des produits alimentaires. Le déficit total a été estimé à 514 600 t (tableau II).

**Tableau II.** Pourcentage d'autosuffisance alimentaire pour Hanoi en 2001 : production de la province de Hanoi par rapport aux besoins en milliers de tonnes pour les principales catégories d'aliments (Mai Thi Phuong Anh *et al.*, 2004).

Céréales	Racines et tubercules	Légumineuses	Légumes	Lait et œufs	Poissons et produits aquatiques	Porc et autres viandes	Poulets	Fruits
57 %	667 %	10 %	51 %	11 %	23 %	47 %	55 %	30 %

Par comparaison, à Antananarivo, la production périurbaine de riz, marchande et non marchande est estimée couvrir 15 à 25 % des besoins de la population urbaine (Dabat *et al.*, 2004).

L'agriculture périurbaine maintient et développe une grande diversité de produits pour répondre au mieux à la demande de la population urbaine plus cosmopolite dans les villes que dans les zones rurales. De plus, dans

certains cas, la provenance « urbaine » est signe de qualité. A Hanoi, c'est le cas du liseron d'eau (Tran Thi Tham, communication personnelle). L'autosuffisance de la ville dépend donc de ses productions périurbaines, variables en fonction des productions agricoles, mais dans tous les cas cités, significative. Cette contribution est complémentaire d'approvisionnements en provenance des zones rurales, ainsi que des importations, notamment due à la saisonnalité des cultures (Moustier *et al.*, 2004).

## Multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine

En complément de cette fonction d'alimentation avérée, d'autres fonctions existent. Elles sont en général explicitées dans les discours des dirigeants des collectivités locales mais avec des préoccupations qui leur semblent souvent secondaires par rapport à la production agricole alimentaire. Nous allons poursuivre la description de cette multifonctionnalité en suivant le classement proposé par Temple et Moustier (2004) et en l'enrichissant.

### Fonctions économique et sociale

La contribution de l'agriculture à l'activité économique de la ville a été décrite dans de multiples situations : voir notamment l'ouvrage édité par Bakker, Dubelling, Gundel, Sabel-Koschella et de Zeeuw (2000). Elle crée des revenus et assure un emploi à une partie de la population. A Hanoi, 30 % de la population est considérée comme vivant totalement ou en partie de l'agriculture, à Ho Chi Minh Ville seulement 9 % (tableau III). Le nombre de personnes travaillant en moyenne sur l'exploitation maraîchère périurbaine y est de 2,2 par famille sur un total de 4,2 personnes (Mai Thi Phuong Anh *et al.*, 2004).

**Tableau III.** Données statistiques sur les villes de Hanoi et Ho Chi Minh Ville (2000). (Elles correspondent aux populations et zones intra-urbaines et périurbaines des villes).

	Hanoi (2000)	Ho Chi Minh Ville (1999)
Population totale (habitants)	2 712 000	5 097 000
Densité de population (ha/km <sup>2</sup> )	2 945	2 434
Population agricole (habitants)	829 000	448 000
Superficie totale (ha)	92 098	209 400
Superficie agricole (ha)	44 705 (48,5 %)	98 000 (46,8 %)
Superficie cultivée (ha)	38 586	
Superficie en étangs aquacoles (ha)	3 142	6 500
Superficie forestière (ha)	6 630	34 657

A Dakar et Yaoundé, uniquement l'agriculture maraîchère intra-urbaine ferait vivre respectivement plus de 3 000 et 2 000 familles. A Yaoundé, 72 % des producteurs maraîchers n'auraient pas d'autres activités alors que 71 % des producteurs vivriers seraient pluriactifs. La commercialisation des produits avec des intermédiaires ou non, et des détaillants est aussi source importante de création d'emploi. On estime entre 2 000 et 3 000 le nombre de détaillants de vivriers à Yaoundé (Temple et Moustier, 2004). La transformation des produits agricoles est une source d'emplois importante A Garoua (230 000 habitants), les micro-entreprises agro-alimentaires de la ville assureraient 3 910 emplois (Cerdan *et al.*, 2004). Mais dans ce dernier cas, la majeure partie de la matière première ne vient pas de l'agriculture périurbaine.

Cette agriculture contribue aussi à l'emploi d'autant plus efficacement que les superficies cultivées sont petites et les systèmes de production consommateurs en main-d'œuvre (arrosage et soins apportés aux cultures), aux différents niveaux de la filière : production, commercialisation et fournitures de services nécessaires à cette agriculture (intrants). Dans certaines villes, l'agriculture permet aussi l'insertion de migrants pauvres, dont souvent c'est le seul savoir-faire initial, dans le tissu économique urbain.

### **Fonction environnementale**

L'agriculture est souvent considérée par les urbains comme source de pollution à cause des engrais et pesticides chimiques qu'elle emploie, mais aussi comme source de mauvaise odeur due à l'élevage. Mais, l'agriculture périurbaine a aussi une fonction environnementale importante. Elle porte sur le recyclage des déchets organiques de la ville et la protection des sols en pente contre l'érosion. Des travaux sur le recyclage des déchets organiques liquides et solides ont été réalisés dans de nombreuses villes. En particulier, à Ho Chi Minh Ville et Hanoi, l'intégration élevage (volailles, cochon) à l'aquaculture permet un enrichissement des bassins d'élevage avec une réduction des déchets dans l'environnement. La limite à l'utilisation du compost organique sur les cultures est le coût de production du compost et sa qualité, essentiellement sa teneur en métaux lourds ou en produits organiques toxiques. Le tri à la source des déchets en permet une meilleure valorisation par des réductions de coûts de fabrication et une qualité améliorée des composts. Par ailleurs, la production agricole faite à proximité des marchés urbains permet une réduction du transport et des pollutions qui y sont liées.

### **Fonction d'aménagement du cadre de vie et culturelle**

Dans la planification urbaine actuelle de Hanoi, les autorités sont préoccupées par le maintien de l'organisation autour du village traditionnel. L'agriculture y tient une place importante avec parfois des spécialités ancestrales (agrumes, plantes médicinales). Elle a donc une fonction d'identité culturelle aussi bien en tant par sa fonction de

production spécifique que par ses produits destinés à l'alimentation ou à offrir. Elle répond aux besoins des citadins recherchant par l'achat de certains produits et une visite dans un environnement différent, des valeurs traditionnelles. Cette fonction est à lier avec les loisirs que peuvent pratiquer les citadins par la promenade dans une exploitation agricole, ou la pêche récréative qui est simultanée avec la production aquacole aussi bien à Ho Chi Minh Ville qu'à Hanoi.

La fonction de maintien d'un cadre de vie est liée à l'espace ouvert de l'exploitation agricole, qu'il soit aquatique ou couvert de végétation. Si la place libre est importante comme zone de jardins maraîchers à Cotonou ou Yaoundé, cet espace est considéré par les planificateurs urbains comme une réserve foncière plutôt qu'un paysage améliorant la qualité de la vie. Mais, l'agriculture intra-urbaine permet aussi d'utiliser des espaces petits et bâtis contribuant à un verdissement du cadre de vie. Dans certaines villes, il y a développement des cultures sur les toits dans des bacs de terre ou en hydroponie permettant des productions limitées parfois marchandes mais dans tous les cas avec un intérêt passionné des producteurs (Pinderhughes, 2004).

### **Fonction sécuritaire**

Outre la fonction de sécurité alimentaire au regard de la ville, l'agriculture autour de Hanoi assure aussi une fonction de sécurité civile : protection contre les inondations. A l'extérieur des digues de protection contre les crues du Fleuve Rouge à Hanoi, les espaces susceptibles d'être inondés sont ainsi occupés par des cultures de décrues sur des surfaces importantes en maraîchage, maïs, patate douce... Cette fonction est assurée sur de grandes surfaces de sols fertiles qui permettent le développement de filières spécifiques comme celles des « légumes propres » avec une utilisation moindre et raisonnée des intrants. De même, les terres basses sont cultivées en riz culture la mieux à même de valoriser des terres hydromorphes, et sont parfois transformées en bassins aquacoles. Cette fonction de bassin de récupération des eaux de pluies excessives est aussi citée à Antananarivo (Ndienor et Aubry, communication personnelle).

## **Menaces sur l'agriculture périurbaine**

### **Extension du bâti**

Le rassemblement des activités économiques entraîne une demande exponentielle de constructions pour accueillir de nouvelles activités économiques, les logements et les infrastructures de transport. Ces activités sont d'une rentabilité économique bien supérieure à celle de l'agriculture, d'autant plus que le Vietnam est un pays où le développement des industries et des services est une nécessité pour son avenir. La part de l'agriculture dans le produit brut de la province de Hanoi est de 3,9 % et

de seulement 0,2 % à Ho Chi Minh Ville. A Hanoi depuis une dizaine d'années, la superficie totale des terres agricoles a peu évolué. Le changement de terres rurales (agricoles et sylvicoles) en terres urbaines est très contrôlé par l'Etat qui souhaiterait le limiter à 2,5 % des superficies totales par an. Mais, cela entraîne un enchérissement des prix, malgré des indemnités officielles, conduisant à terme à une tendance exponentielle du passage du statut agricole au terrain bâti. Les prévisions actuelles envisagent une diminution de 26 % des terres agricoles d'ici 10ans.

### **Faible durabilité écologique des systèmes de production**

Pour lutter contre cette pression foncière et économique, les agriculteurs pour maintenir leurs revenus tendent à s'orienter vers l'intensification de leur système avec plus de main-d'oeuvre, plus d'intrants et d'investissements. Les risques de pollution de l'environnement par les pesticides et le lessivage des engrais azotés sont alors accrus. Mais, les pollutions des sols et des eaux, qu'elles soient dues à l'agriculture elle-même ou aux autres activités économiques urbaines posent le problème de la qualité des productions. Les recherches actuelles tentent de mettre au point une production maraîchère utilisant moins d'intrants chimiques, mais fondé sur une intensification certaine des méthodes de production pour accroître les rendements, tout en améliorant la qualité des produits agricoles périurbains et leur reconnaissance par les consommateurs. C'est une voie de maintien d'une agriculture de proximité, mais ce n'est pas la seule. Elle doit être complémentaire des autres fonctions et autres types d'agriculture périurbaine décrits précédemment.

### **Les enjeux de renforcement de la durabilité de l'agriculture périurbaine**

L'agriculture semble donc condamner à s'intensifier aussi bien pour les systèmes aquacoles que pour ceux des productions végétales. Malgré les ambitions d'accroître l'autosuffisance des villes en produits vivriers, la part de l'agriculture urbaine et périurbaine dans l'approvisionnement de la ville diminuera si on se réfère à un espace géographique administratif constant. L'agriculture de proximité aura sa place dans le développement urbain, non seulement par des filières traditionnelles de fournitures d'aliments, mais aussi par les diverses aménités rurales qu'elle engendre auprès d'activités économiques qui cherchent à bénéficier du cadre de la campagne périurbaine et l'habitabilité de la ville.

### **Références bibliographiques**

Bakker N., Dubbeling M., Gundel S., Sabel-Koschella U., de Zeeuw H., 2000. Growing cities, Growing food: urban agriculture on the policy agenda. A reader on Urban Agriculture, Feldafing, Germany: Deutsche Stiftung für internationale Entwicklung, 366 p.

- Cerdan C., Ndjouenkeu R., Mbayhoudel K., 2004. Valorisation des productions vivrières : place et rôle dans le développement économique des savanes d'Afrique. *Cahiers Agricultures*, 13 : 85-90.
- Dabat M.-H., Razafimandiby S., Bouteau B., 2004. Atouts et perspectives de la riziculture périurbaine à Antananarivo (Madagascar). *Cahiers Agricultures*, 13 : 99-109.
- Fleury A. 2002. Le rôle de l'agriculture périurbaine dans d'autres régions : cas de la France et de l'Europe. *In* Le développement périurbain à Hanoi. Nouveaux enjeux. Fanny Quertamp, Hubert de Bon, Nicolas Baudoin (eds.), *Les cahiers de la coopération française au Vietnam*. Ambassade de France en République Socialiste du Vietnam, Hanoi, p. 59-62.
- Mai Thi Phuong Anh, Hoang Lan Anh, Mubarik Ali, 2004. Urban and peri-urban agriculture in Hanoi : resources, opportunities and constraints for sustainable food production. AVRDC - CIRAD, Tainan, Taiwan, 49 p.
- Mai Thi Phuong Anh, 2002. Développement de l'agriculture péri-urbaine de Hanoi : résultats, difficultés et orientations pour 2010. *In* Le développement périurbain à Hanoi. Nouveaux enjeux. Fanny Quertamp, Hubert de Bon, Nicolas Baudoin (eds.), *Les cahiers de la coopération française au Vietnam*. Ambassade de France en République Socialiste du Vietnam, Hanoi, p. 49-58.
- Moustier P., Vagneron I., Bui Thi Thai. 2004. Organisation et efficience des marchés de légumes approvisionnant Hanoi (Vietnam). *Cahiers Agricultures*, 13 : 142-147.
- Pinderhughes R., 2004. Urban food production *In* : *Alternative Urban Futures*, Rowman & Little field Publishers Inc., Lanham, USA, Chapter 5, 185-217.
- Temple L., Moustier P., 2004. Les fonctions et contraintes de l'agriculture périurbaine de quelques villes africaines (Yaoundé, Cotonou, Dakar). *Cahiers Agricultures*, 13 : 15-22.



# **Multifonctionnalités de l'agriculture dans les territoires périurbains : émergence et reconnaissance de fonctions à Antananarivo (Madagascar)**

*Multifunctionality of agriculture in periurban territories : origin and recognition of functions in Antananarivo (Madagascar)*

**Christine Aubry<sup>1</sup>, Josélyne Ramamonjisoa<sup>2</sup>, Josette Rakotondraibe<sup>2</sup>, Marie-Hélène Dabat<sup>3</sup>, Jacqueline Rakotoarisoa<sup>4</sup>, Lilia Rabeharisoa<sup>5</sup>,**

**Avec la collaboration de M. N'Diégor, M. Andriamalala, T. Andrianatoandro<sup>6</sup>**

*INRA UMR SADAPT 16 rue Claude Bernard 75231 Paris Cedex 05 France;*

*2. Université 101 Antananarivo, Madagascar ;*

*3. CIRAD BP 853 101 Antananarivo, Madagascar;*

*4. FOFIFA BP 1690 101 Antananarivo, Madagascar ;*

*5. LRI BP 3383 101 Antananarivo, Madagascar ;*

*6. Doctorants du programme Aduraa, cirad BP 853 101 Antananarivo Madagascar*

## **Résumé**

Dans le cadre d'un projet multidisciplinaire et pluri-institutionnel, les fonctions remplies par l'agriculture dans l'agglomération d'Antananarivo sont étudiées. L'agriculture apparaît diversifiée, les systèmes de production dépendant pour beaucoup de l'accès à l'eau, tant en quantité qu'en qualité ; la pluriactivité est fréquente, ainsi que diverses formes de pluri-utilisation des ressources agricoles. Comme dans de nombreux pays du Sud, une fonction essentielle est la contribution à l'alimentation de la ville : quantitativement, cette fonction est plus importante pour les produits maraîchers que pour le riz, mais la riziculture urbaine et périurbaine joue un rôle significatif à certaines périodes de l'année. La diversification de l'offre en produits est aussi une caractéristique de l'agriculture de l'agglomération. Cependant, d'autres fonctions sont reconnues ou en voie de l'être : la riziculture de plaine joue un rôle de protection de la ville contre les inondations qui vient d'être reconnue dans les plus récents documents d'urbanisme ; la valorisation par l'agriculture des déchets urbains, dont des expérimentations montrent l'intérêt agronomique, pourrait entraîner de nouvelles relations de service entre agriculture et ville. Si les eaux usées

urbaines peuvent être valorisées par certaines productions, la pollution industrielle des eaux, non maîtrisée, retentit gravement sur le niveau de production agricole, probablement sa qualité ainsi que sur la santé humaine, rendant urgentes des décisions en matière de protection des ressources. Enfin, des fonctions paysagères et patrimoniales sont en émergence localement.

### **Abstract**

*The roles of urban agriculture in the Antananarivo district (Madagascar) are being studied in a multidisciplinary and multi-institutional research project. Agriculture is diverse and production systems vary in function of the quantitative and qualitative water disponibilities. Pluriactivity is frequent as well as the diversity of uses of agricultural resources. The food supply function for the city is essential as for many developing countries, greater and more diverse for vegetables than for rice production, but this later is significant at certain periods of the year. Other functions of urban agriculture are emerging: plain rice production plays a recognised role for protecting the city against inundations; urban solid waste use by agriculture has been successfully experimented and could open new relationships between the city and its agriculture. Used water may be valorised by some agricultural productions but industrial water pollution seriously damage yields and quality of agricultural products as well as human health. New roles for landscape and patrimony appear locally.*

Les débats sur la multifonctionnalité de l'agriculture dans les pays du Sud font ressortir deux points fondamentaux (i) l'agriculture a depuis toujours des fonctions multiples, tant pour les ménages agricoles qu'à l'échelle des pays : fonctions économique, sociale, environnementale et de sécurité alimentaire (Gafsi, 2002 ; Temple et Moustier, 2004) ; et (ii) les difficultés de reconnaissance, voire une non prise en compte volontaire, de cette multifonctionnalité dans les politiques publiques (Losch, 2002). Dans le cas de l'agriculture urbaine, ces points sont souvent exacerbés: l'exigence de sécurité alimentaire mettant l'accent sur l'intérêt d'une agriculture dans ou à proximité des villes mais aussi sur sa fragilité (Bricas et Seck, 2004) alors que la croissance urbaine, très rapide et mal contrôlée, consomme de façon effrénée les espaces agricoles. La clarification des fonctions remplies par l'agriculture urbaine peut être alors un enjeu important pour mieux raisonner la croissance urbaine. C'est dans cette optique qu'un programme de recherche pluridisciplinaire intitulé ADURAA (encadré 1) a été lancé pour étudier l'agriculture urbaine d'Antananarivo, capitale de Madagascar, en partenariat avec les autorités locales. Les résultats actuels montrent une agriculture diversifiée, où deux catégories de fonctions sont particulièrement importantes et en voie de plus grande reconnaissance institutionnelle : les fonctions alimentaires et les fonctions environnementales. Nous présenterons ici brièvement le contexte de cette ville et de son agriculture puis illustrerons les données actuelles issues d'ADURAA portant sur les fonctions alimentaires et environnementales avant de conclure.

**Encadré 1.** le projet ADURAA (Analyse de la durabilité de l'agriculture dans l'agglomération d'Antananarivo)

C'est un projet de recherche à visées opérationnelles portant sur la connaissance de l'agriculture intra et périurbaine de la capitale de Madagascar. Né en 2002, et soutenu depuis 2003 par un programme CORUS du Ministère français des affaires étrangères, ce projet rassemble l'INRA SAD, le CIRAD (départements CA et FLHOR) côté français, et, côté malgache, trois départements de l'Université d'Antananarivo (géographie, chimie de l'environnement, laboratoire des radio-isotopes associé à l'École supérieure des sciences agronomiques) et le FOFIFA (Centre de recherches agronomiques appliquées au développement). Un partenariat étroit, manifesté notamment par des participations croisées aux comités de pilotages et réunions de travail est construit avec municipalités de l'agglomération (Commune urbaine d'Antananarivo - CUA, communes environnantes FIFTAMA) et les ministères concernés à Madagascar (agriculture, environnement, enseignement supérieur et recherche). Le projet comporte deux volets majeurs : (i) l'étude des exploitations agricoles et des systèmes d'activités dans lesquelles elles s'insèrent, ainsi que l'étude des filières de commercialisation des produits agricoles périurbains et leur place dans l'approvisionnement de l'agglomération ; (ii) les relations entre les effluents industriels et urbains, pouvant être négatives (pollutions industrielles dans les eaux des rizières) ou positives (valorisation agricole des déchets urbains). Le projet est prévu pour durer trois ans dans le cadre de CORUS. De six à sept mémoires de DEA ou d'ingénieur sont réalisés chaque année dans le projet et trois thèses sont en cours (géographie, agronomie, chimie).

**L'agriculture dans l'agglomération d'Antananarivo : diversité et flexibilité**

L'agglomération d'Antananarivo (figure 1) occupe environ 437 km<sup>2</sup> pour une population totale d'environ 1 500 000 habitants en 2001 (10 % de la population du pays). L'extension urbaine rapide depuis 10 ans a entraîné, notamment par le biais de l'industrialisation<sup>1</sup>, une forte ascension économique de l'agglomération (40 % du PIB de Madagascar en 2001). L'agriculture, pourtant encore partout présente (environ 183 km<sup>2</sup> dans l'agglomération), a été le premier fournisseur d'espaces pour cette extension urbaine (figure 2) longtemps réalisée sans véritable planification ni analyse préalable des risques: l'accroissement des problèmes d'assainissement, des inondations dans les zones basses, des phénomènes d'érosion sur les pentes, la pollution croissante des eaux à usage agricole et domestique attirent aujourd'hui l'attention des autorités sur la nécessité d'une plus grande maîtrise de l'urbanisation mais aussi, en retour, sur les rôles joués par l'agriculture vis-à-vis de la ville.

Dans le cadre du projet ADURAA, plus de 130 enquêtes auprès de ménages agricoles ont été menées dans 6 sites représentant un gradient de distances à la ville et différents milieux. Elles montrent (tableau I) que les ménages agricoles ont, comme fréquemment en zones périurbaines (Mougeot, 1995 ; Bryant, 1997 ; Temple et Moustier, 2004) souvent d'autres activités que la production agricole et que celle-ci est, de plus, diversifiée (Andriarimalala, 2002 ; Rakotonirina, 2002 ; N'Diéonor, 2002 ; Andrianarivo, 2003). Trois

1. Depuis 1990, près de 200 entreprises industrielles se sont installées en régime de zone franche dans l'agglomération.

groupes ont été distingués selon la combinaison d'activités du ménage : le groupe A rassemble ceux qui ont seulement des activités agricoles et para-agricoles<sup>2</sup> ; dans le groupe B, le chef d'exploitation l'est à temps plein, mais au moins un résident sur l'exploitation exerce une activité extérieure ; le groupe C désigne les ménages où le chef d'exploitation exerce lui-même et au moins à mi-temps une activité extérieure. Il en ressort trois caractéristiques essentielles.

- Les activités extérieures sont très fréquentes (groupes B et C) et liées au contexte urbain : emplois salariés en ville (entreprises franches, personnel de maison), petit commerce, métier artisanal, en lien avec la construction (maçons, menuisiers, charpentiers, briquetiers) ou l'artisanat d'art (vannerie, broderie, couture). Leur fréquence dans les groupes B et C est très liée à l'accessibilité de la ville (par exemple plus nombreux en site colline 1, lié par route et service de bus à la capitale ou directement accessible, qu'en site 2, plus éloigné et mal relié).
- Les activités para-agricoles sont, elles aussi, très fréquentes et diversifiées. Certaines sont classiques (location d'attelage, salariat agricole temporaire), d'autres valorisent fortement la proximité urbaine : vente directe à la ferme ou sur des marchés plus ou moins formels (production maraîchère, petit élevage), pêche sur les zones rizicoles après récolte voire dans les canaux d'irrigation, puis vente directe, fabrication de briques dans les parcelles argileuses. Cette dernière activité, de type minier<sup>3</sup>, très dynamique vu la demande dans l'agglomération et rémunératrice, peut, au moins localement, remettre en cause la poursuite de la riziculture.
- Les systèmes de production agricole sont, eux aussi, divers et fortement déterminés par l'accès à l'eau : riz dominant dans la plaine inondable et les bas-fonds, maraîchage hors des zones inondables et dans les collines (où il colonise de plus en plus les pentes dès lors que l'on peut arroser) ; peu d'élevage bovin, sauf dans les collines maraîchères où il a une double fonction<sup>4</sup>, mais beaucoup de petits élevages, notamment de volailles adaptées au milieu aquatique (canards, oies) ; intra-muros, lorsque la densité de population s'accroît en amont, les bas-fonds peuvent devenir impropres à la culture du riz et être transformés en cressonnières<sup>5</sup>. Une caractéristique de ces systèmes de production est le rare recours aux intrants, notamment pour le riz dont les niveaux de production sont faibles et variables entre années (1,3 à 2,5 t/ha en 2000, 1,5 à 3,7 t/ha en 2001).

---

2. Sont « para-agricoles » les activités utilisant des ressources de l'exploitation (main-d'œuvre, terre, équipement) pour tirer un revenu supplémentaire par rapport au revenu agricole.

3. Utilisant la couche argileuse superficielle des sols (entre 40 et 60 cm le plus souvent), l'activité briquetière s'arrête lorsque l'on atteint des couches de gley sous-jacentes (impropres aussi à la riziculture).

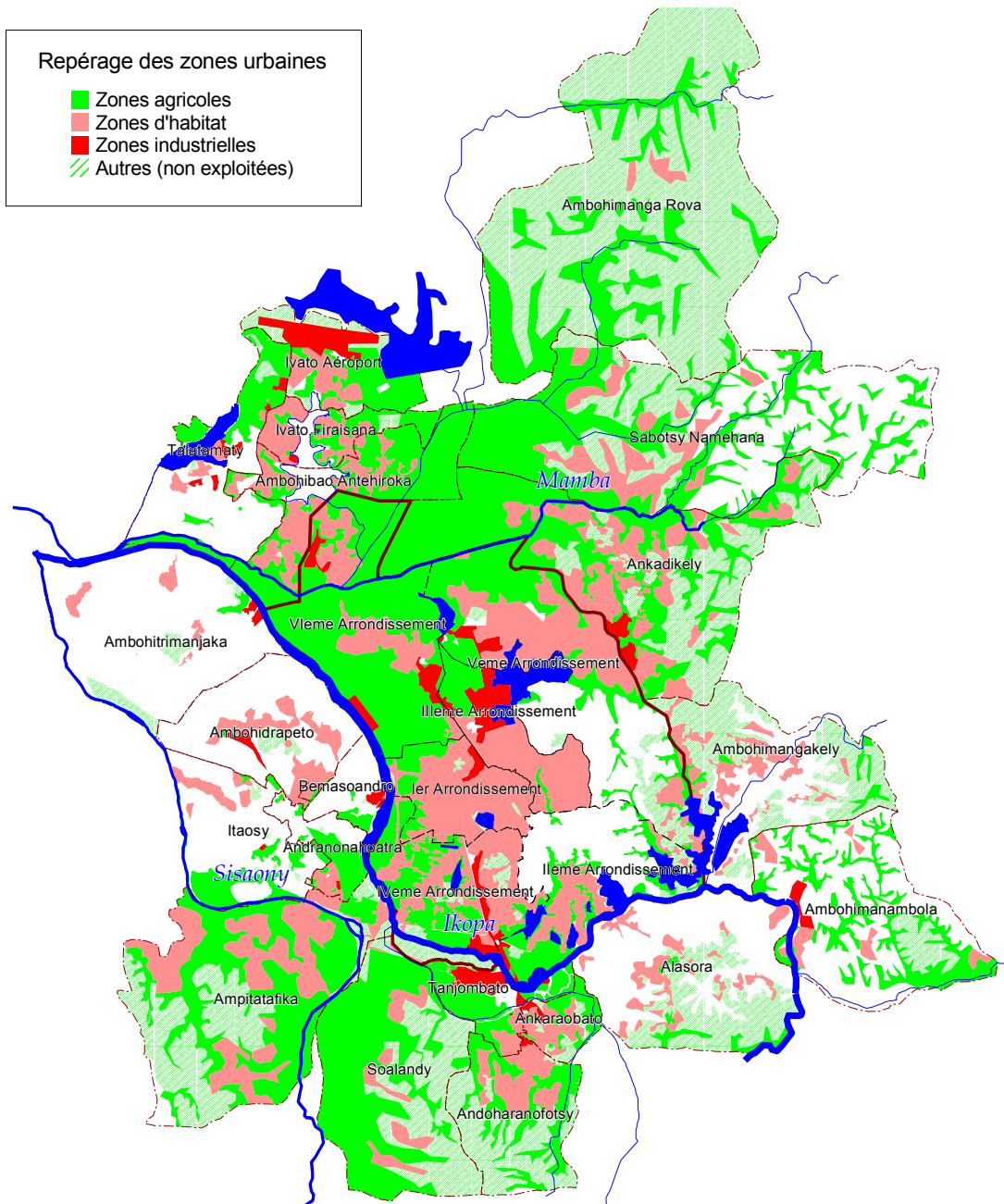
4. Vente de lait et production de fumier pour le maraîchage sur les terres nouvellement cultivées (N'Diénor, 2002).

5. L'eau fortement chargée en éléments organiques conduit le riz à une abondante production d'éléments végétatifs (feuilles, tiges) avec des difficultés de floraison et fructification d'où une diminution de la production de grains. Le cresson, légume-feuille, valorise très bien une forte charge en éléments organiques et minéraux.

**Tableau I.** Répartition des systèmes d'activité et des systèmes de production agricole des ménages agricoles dans les sites.

Site	Systèmes d'activités (effectif)			SdP	Éléments communs des SdP agricoles	Variations sur les productions agricoles	Activités para-agricoles	Activités extérieures
	A	B	C					
Plaine Rive Droite (20 enquêtes)	8	3	9	5	Riz Irrigué	Volailles, bœufs Cultures contre-saison	Briques, pêche, salarial agricole Location matériel	Salariés ville commerce
Plaine Rive Gauche (20 enquêtes)	12	7	1	6	Riz irrigué	Cultures contre saison	Briques, pêche, salarial agricole	(salarie ville)
Alasora (21 enquêtes)	14	6	1	7	Maraîchage	Riz selon accès eau Bœufs, volailles	Briques Vente directe	Petit commerce Salariés ville
Intra Muros (30 enquêtes)	3	15	12	4	Cresson	Maraîchage, Riz Volailles, porcs	Vente directe salarial agricole	Salariés ville retraites
Collines 1 (20 enquêtes)	1	3	16	8	Maraîchage peu intensif -Riz	(peu sauf crise cf texte)	salarial agricole	Salariés ville
Collines 2 (20 enquêtes)	12	5	3	8	Maraîchage intensif- Riz	Diversité maraîchère Arboriculture Elevage laitier 1 à 6VL	salarial agricole location matériel	Artisans retraites
Total 131 enquêtes	50	39	42	38				

Avec SdP = systèmes de production agricole ; VL = Vaches laitières.



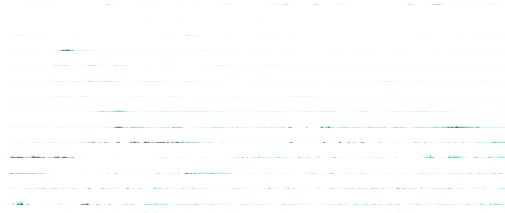
Cities Alliance – composante n°1 – Mars 2004.  
**Figure 1.** L'agglomération d'Antananarivo.



**Photo 1.** Cressonnière intra muros.



**Photo 2.** Remblai pour un centre commercial en 2001 sur la plaine rizicole.



**Photo 3.** Plaine rizicole (au premier plan, friche envahie de jacinthes de l'Ikopa d'eau).



**Photo 4.** Maraîchage en bordure

**Figure 2.** Agriculture et urbanisation à Antananarivo.

Les revenus que les ménages tirent des activités non agricoles sont rarement réinvestis dans l'agriculture: le bas niveau des salaires, par exemple, sert tout juste à faire vivre la famille. Cependant, ils peuvent servir à payer des salariés temporaires ou à acheter des intrants pour le maraîchage intensif. L'investissement agricole proprement dit est très rare, sauf pour les plus fortunés (achat de terres ou de bœufs). Pour les ménages exploitants, l'agriculture a des fonctions plus ou moins généralisées : toujours l'autoconsommation alimentaire, souvent une source de revenu principal (A) ou complémentaire (B,C)<sup>1</sup>, toujours un lieu de résidence (fonction d'autant plus importante que les logements en ville

1. Sur 40 exploitations de la plaine enquêtées, seules 3 (1 AP, 2 CP1) commercialisent régulièrement plus d'1 t de riz par an.

sont très chers), et souvent aussi la conservation du patrimoine familial (rizières ancestrales). Il serait nécessaire d'approfondir cette dernière fonction pour juger de son rôle en situation de pression foncière urbaine. Cette agriculture peut être aussi un « amortisseur de crise », comme elle l'a montré pendant les événements politiques et économiques de 2002, qui ont isolé l'agglomération pendant près de 6 mois. Deux éléments majeurs ont en effet été démontrés par cette crise (i) alors que les circuits d'approvisionnement extérieurs étaient bloqués, l'agriculture locale, notamment le maraîchage, a fortement contribué à l'approvisionnement alimentaire de la capitale (N'Diènor et Aubry, 2004) ; (ii) alors que la fermeture de nombreuses entreprises et le ralentissement de l'activité économique ont entraîné la mise à pied de nombreux pluriactifs (B et C), les exploitations agricoles ont permis à ces derniers de retrouver rapidement une activité alternative. Leur retour massif sur les exploitations a entraîné une modification des systèmes de production agricole (adoption de cultures maraîchères intensives, cycles supplémentaires de tomate) et le développement d'activités para-agricoles (briques). L'exploitation a ainsi servi de refuge pendant la crise.

### **Rôle de l'agriculture dans l'approvisionnement alimentaire de l'agglomération**

L'analyse de la contribution de l'agriculture intra et périurbaine à l'approvisionnement alimentaire d'Antananarivo repose sur des enquêtes auprès des acteurs des filières (agriculteurs, transformateurs, collecteurs, grossistes, détaillants), auprès des consommateurs et sur la mise en cohérence de leurs résultats avec les données existantes (population, consommation par habitant, dépenses alimentaires, rendements). La fonction alimentaire de cette agriculture se situe à plusieurs niveaux : approvisionnement des ménages, étalement de la disponibilité des produits et diversification alimentaire. Les exemples du riz et des produits maraîchers en font tour à tour la démonstration.

Le riz non acheté sur un marché constitue environ 12 % de la consommation de la Commune urbaine d'Antananarivo (CUA)<sup>2</sup> et 18 % de la consommation de la population des communes voisines. Avec une consommation de l'ordre de 120-130 kg par habitant par an, les besoins annuels en riz de l'agglomération s'élèvent à 174 000 t, satisfaits à hauteur de 24 000 t hors marché à partir des productions urbaine, périurbaine et rurale proche (Bouteau, 2002). En plus de l'autoconsommation des ménages agricoles voire de la famille élargie, la production locale approvisionnant le marché peut dépasser 15 000 t les années de bonnes récoltes. Au total, la production locale (urbain, périurbain et environs proches) est la troisième source d'approvisionnement d'Antananarivo. Elle représente entre 15 et 25 % des besoins de la ville selon les années, soit un peu moins que les flux en provenance de l'extérieur de Madagascar et du Lac Alaotra, principale zone d'approvisionnement intérieur.

---

2. il est souvent le fait de terres laissées en métayage ou de dons familiaux de proximité.



On note une forte complémentarité des zones et des périodes de production : en effet, le riz de l'agglomération permet de réguler la consommation et le marché à des périodes où les autres sources d'approvisionnement, provenant notamment des Hauts Plateaux, du Lac Alaotra, sont défaillantes (figure 2). Ainsi, le riz périurbain, complète les autres sources tout au long de l'année, et particulièrement en début de période de soudure (décembre, janvier) et contribue à diminuer les importations d'avril à juin<sup>3</sup> avant l'arrivée massive du riz du lac Alaotra sur le marché d'Antananarivo (Dabat *et al.*, 2004).

L'analyse de l'origine géographique des produits maraîchers commercialisés sur les marchés de la capitale montre également une complémentarité saisonnière et une spécialisation des lieux de production (tableau II), assurant une plus grande disponibilité dans le temps de ces produits. En prenant l'exemple de quelques produits, cette complémentarité est plus marquée pour la carotte et le concombre que pour la tomate : juin-juillet est une période de forte concurrence entre producteurs de tomates de diverses origines tandis que la tomate périurbaine est seule sur le marché en début d'année (Rajoelison, 2003). Il reste une variabilité de disponibilité donc de prix de détail selon les périodes, mais le rôle spécifique du maraîchage périurbain permet de raccourcir les périodes de soudure et d'alléger leurs effets sur les prix.

Nos enquêtes ont aussi montré la grande capacité d'innovation des agriculteurs périurbains et intra muros par opposition à l'approvisionnement extérieur (Rajoelison, *op.cit.*). Sur la cinquantaine de produits maraîchers achetés dans la capitale, 38 sont cultivés dans la zone périurbaine et 47 à 50 % des produits intra muros et périurbains sont peu traditionnels, dans le sens où moins de 20 % des détaillants les connaissent ou les commercialisent<sup>4</sup> (tableau III). Ainsi, la capacité d'innovation des agriculteurs périurbains contribue à la diversification alimentaire des habitants d'Antananarivo et représente un potentiel à exploiter pour limiter les carences nutritionnelles révélées par plusieurs enquêtes de santé.

### **Fonctions environnementales de l'agriculture intra et périurbaine**

Ces fonctions environnementales se déclinent localement sous trois aspects majeurs : protection contre les inondations, récupération d'eaux usées, valorisation des déchets solides. La première et la troisième sont en voie de reconnaissance par les autorités. La seconde est le fait d'externalités positive (utilisation des eaux usées) et négative (pollution des produits) et joue dans ce dernier cas plutôt un rôle de contrainte pour l'agriculture. Dans le projet ADURAA, ces fonctions sont approchées par des dispositifs de mesures et d'expérimentation pour certaines et par de

---

3. Près de la moitié du riz importé pour la capitale y est vendu de février à avril (Bouteau, 2002).

4. L'endive, l'oseille, le chou rouge, les fèves, les asperges, les artichauts et le chou brocolis font partie de ces produits.

**Tableau II.** Saisonnalité des principaux sites de production de quelques produits maraîchers.

Produit	Origine	Lieux de production	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D			
Tomate	P.-urbain	Ambohimanabola/Anjeva	■			■	■										
	P.-urbain	Mahitsy			■			■									
	Extérieur	Analavory/Soavinandriana								■				■			
	Extérieur	Ambatondrazaka								■							
Carotte	P.-urbain	Ambohimanabola/Alasora	■												■		
	Extérieur	Antsirabe			■												
Concombre	P.-urbain	Ambohitrimanjaka											■				
	P.-urbain	Mahitsy	■														
	Extérieur	Ambatomanohina								■							
	Extérieur	Ambatondrazaka								■							
	Extérieur	Analavory/Itasy								■		■					

Source : enquête ADURAA 2003.

**Tableau III.** Diversité des productions maraîchères.

	Nombre de produits	Répartition des produits en fonction du niveau de connaissance / commercialisation par les détaillants (en %)		
		Faible	Moyenne	Forte
Intra muros	25	50	33	17
Péri-urbain	38	47	32	21
Extérieurs	25	12	24	64

Source : enquête ADURAA 2003.

entretiens, réunions et échanges avec des responsables communaux, notamment les services de la CUA et du FIFTAMA (intercommunalité de 17 communes environnant Antananarivo).

### **Un rôle de protection contre les inondations**

Chaque année à la saison des pluies (décembre à mars), la plaine rizicole est inondée de façon variable<sup>1</sup>. Les inondations croissantes des bas quartiers nouvellement urbanisés et les risques récemment constatés de rupture de la digue sont mis en relation avec les remblais dans la plaine, longtemps anarchiques pour cause d'industrialisation rapide : ils ont produit, outre la disparition directe de nombreuses rizières et la multiplication de friches envahies de jacinthes d'eau, une perturbation forte de l'ensemble du régime hydraulique de la plaine. Les services spécialisés de l'agglomération (BPPAR, APIPA)<sup>2</sup> ont alerté les autorités sur les dangers considérables d'inondations catastrophiques si cette urbanisation de la plaine se poursuivait. Plusieurs mesures ont donc récemment été prises : l'inscription d'une zone tampon agricole d'au moins 2000 ha de plaine, susceptible d'absorber des inondations de fréquence décennale, dans le schéma directeur en cours d'élaboration ; et un moratoire lancé en 2003 sur les remblais. La riziculture est aujourd'hui considérée comme un moyen efficace et peu coûteux d'assurer un rôle de protection de la ville contre les inondations (voir la synthèse de travaux existants dans Cities Alliance, 2004 ; Bureau de développement d'Antananarivo, comm. pers.) et la relance d'une riziculture performante est même un mot d'ordre des autorités locales et nationales (Midi Madagasikara, 17/01/04). Pour les riziculteurs, assurer cette fonction de bassin tampon suppose cependant de pouvoir faire du riz de première saison dit « vary aloha », repiqué début septembre et récolté au plus tard en janvier, donc avant la période des grands risques cycloniques. Il leur faut donc être assuré à la fois d'une mise en eau des rizières précoce (mi-août) mais aussi d'un drainage amélioré entre avril et août, permettant de préparer les terres et de réaliser les pépinières dans de bonnes conditions. Cette nouvelle fonction attribuée par la ville à la riziculture suppose de nouvelles relations entre les responsables urbains et les agriculteurs (lâchers d'eau en août, accompagnement technique des agriculteurs, protection effective contre la spéculation foncière).

### **L'agriculture et les eaux usées : fonction de valorisation versus contrainte ?**

L'agriculture récupère, nous l'avons vu, les eaux usées intra-muros, pour produire du cresson dans les têtes des bas-fonds autrefois rizicoles : cette production s'avère très rémunératrice, d'autant plus qu'elle est valorisée

---

1. au moins sur la rive gauche du fleuve Ikopa, mais aussi sur la rive droite, endiguée et ayant fait l'objet de ré-aménagements hydrauliques récents via le PIRD (Périmètre irrigué rive droite).

2. Bureau des projets de promotion et d'aménagement des régions ; Autorité pour la protection contre les inondations de la plaine d'Antananarivo.

directement à proximité immédiate. Pour cela, les agriculteurs aménagent de petits collecteurs artisanaux, détournant parfois des réseaux pluviaux utilisés par des populations en logements précaires comme récepteurs d'eaux usées. Les agriculteurs « bénéficient » de fait du faible taux de raccordement au réseau d'eaux usées de la population tananarivienne (moins de 20 % sur la CUA, Cities Alliance, 2004). Cet « assainissement » de fait par l'agriculture pose en retour une question de santé publique, tant pour les agriculteurs en contact quotidien avec ces eaux, que pour les consommateurs : on constate la diminution de consommation du cresson cru par les consommateurs les plus aisés, et des métaux lourds auraient été retrouvés dans ce légume-feuille autrefois très prisé. Le projet ADURAA prévoit en 2005 une étude sur la qualité des eaux et des cressons dans au moins un des sites de production à priori très pollué.

La riziculture reçoit aussi des eaux usées : malgré la séparation des réseaux d'irrigation et d'assainissement réalisée dans le cadre du PIRD, les rizières sont souvent polluées (débordements des canaux d'évacuation du fait du mauvais drainage global). Une première étude menée par ADURAA en 2003 ne met cependant pas en évidence d'effets significatifs de la proximité de la source de pollution urbaine sur le rendement du riz (Rakotoarisoa, 2004). L'étude doit cependant être complétée par l'analyse bactériologique des eaux et des sols. Si la pollution urbaine, aux niveaux actuels, semble supportable pour la riziculture, il n'en n'est pas de même de la pollution industrielle : nos premiers résultats montrent que la production de riz est fortement diminuée (rendement maximum de 0,15t/ha en 2003) dans les zones de concentration des rejets d'industries (textiles en particulier) directement dans les rivières et canaux d'irrigation, en violation flagrante des lois malgaches (Rakotondraibe et Randrianatoandro, 2004). Là encore, les répercussions sur la santé publique mériteraient d'être analysées.

Au croisement de fonction et contrainte, la question des eaux usées pose à l'agriculture comme aux urbains la même question de fond : celle de la maîtrise de la qualité de ces eaux, au cœur des projets d'assainissement de la ville (Cities Alliance, op.cit)

### **Valorisation des déchets solides**

L'agglomération d'Antananarivo produit quotidiennement près de 700 tonnes de déchets ménagers, dont un peu plus de 600 collectés et mis en tas dans la décharge d'Andralanitra (à 10 km du centre ville) par un service spécialisé, le SAMVA<sup>3</sup>. Cette décharge fonctionne depuis 1966, occupe aujourd'hui près de 15 ha et les déchets s'entassent depuis près de 40 ans en dépassant aujourd'hui 10 mètres de hauteur. Parallèlement, nos enquêtes ont mis en évidence le fort besoin de matières organiques des systèmes maraîchers des collines de l'est du fait de la colonisation croissante de sols ferrallitiques pauvres par le maraîchage et de la faible

---

3. Service autonome de maintenance de la ville d'Antananarivo.

production endogène de matières organiques (N'Diéonor, 2002). Dès lors, le projet ADURAA a lancé l'idée de tester dans ces systèmes, comme alternative totale ou partielle aux modes actuels de fertilisation<sup>4</sup>, l'utilisation d'un criblé de décharge dit « terreau » fabriqué artisanalement par une association caritative (Ravalimanana, 1999). Acheté surtout par les particuliers aisés de la capitale et rarement par quelques agriculteurs jusqu'ici, ce « terreau » semble se révéler intéressant à l'issue d'une première campagne d'expérimentation sur tomate : substitut du fumier ou des engrais chimiques, il donne des rendements au moins égaux et souvent supérieurs au traitement traditionnel (N'Diéonor, 2004). Le projet poursuit, en concertation étroite avec le SAMVA, l'obtention de ces références en systèmes maraîchers, voire ultérieurement en systèmes rizicoles<sup>5</sup>. Un enjeu important aujourd'hui de la gestion des ordures ménagères figure dans les objectifs assignés au SAMVA, c'est-à-dire la valorisation agricole de ces déchets urbains au-delà du projet pilote (Cities Alliance, 2004). Cela passe par des options techniques<sup>6</sup> mais aussi par des arbitrages sur « qui va assumer le coût financier de ces choix » qui renvoie à de nouvelles interrogations sur les relations agriculture-ville : s'agit-il concrètement, à travers un meilleur recouvrement de la redevance ordures ménagères payée par les urbains, de faciliter pour les agriculteurs l'accès à un produit au nom du service rendu à la ville ? De considérer d'abord ces déchets comme une ressource (payante) pour l'agriculture ? que les acteurs (agriculteurs, collectivité locale, Etat, pollueurs...) prennent chacun en charge une part à déterminer des dépenses occasionnées ? L'émergence d'une (ou plusieurs) filière « déchet à usage agricole » ne pourra pas occulter ces questions.

## Conclusion

Méconnue et considérée longtemps comme une simple « réserve foncière », l'agriculture d'Antananarivo fait ainsi preuve d'une forte capacité d'adaptation aux évolutions structurelles et aux événements plus conjoncturels auxquels elle est confrontée. Les premiers résultats obtenus dans le projet ADURAA montrent combien cette agriculture diversifiée peut tirer avantage de la proximité urbaine (valorisation des produits, pluriactivité des ménages, demain peut-être utilisation des déchets), mais aussi combien la ville a besoin d'elle (approvisionnement de proximité, gestion des crises, absorption d'inondations etc.). Progressivement, sa multifonctionnalité est reconnue, notamment pour ses fonctions alimentaires et environnementales. Sa contribution à l'assainissement de la ville,

---

4 combinant du fumier au trou de plantation (lorsque le fumier est disponible) et des engrais chimiques en couverture.

5. Une étude de 1994 avait estimé à près de 26.000 t/an la consommation potentielle de terreau par l'agriculture périurbaine (riziculture et maraîchage) sans toutefois tester son impact (*In Büschenschütz et al., 2004*).

6. Automatisation du tamisage des déchets, et pour certains d'entre eux tri sélectif et compostage ; inscription de la valorisation agricole des déchets dans les cahiers des charges d'une nouvelle décharge à construire.

via l'utilisation d'une partie des eaux usées<sup>7</sup> mais surtout des déchets solides, plus prometteurs, lui ferait ainsi rejoindre des fonctions similaires remplies ailleurs par l'agriculture périurbaine (Dulac, 2002). Son rôle d'absorption des inondations est déjà reconnu et utilisé par les autorités pour justifier son maintien dans certains sites. D'autres fonctions sont déjà remplies mais mal quantifiées (rôles sociaux, économiques, sur l'emploi etc.) ou encore en émergence : certaines communes limitrophes d'Antananarivo, dont Alasora (Andrianarivo, 2003) cherchent à jouer la carte des aménités rurales de proximité, en favorisant l'aspect paysager et patrimonial. Ainsi, les décideurs publics prennent progressivement conscience de l'importance et des atouts du maintien d'une certaine ruralité urbaine : il convient aujourd'hui de mieux préciser la place que pourrait tenir l'agriculture dans l'aménagement futur de l'agglomération d'Antananarivo.

## Références bibliographiques

Andrianarivo A., 2003. Accès à l'eau et aménagement dans les villages de l'Ikopa Rive Gauche : commune rurale Alasora. Mémoire de maîtrise de Géographie, Université d'Antananarivo, 96 p.

Andriarimalala M., 2002. Multifonctionnalités de l'agriculture dans l'agglomération d'Antananarivo : sites intra muros. Mémoire de DEA de Géographie, Université d'Antananarivo, 65 p.

Bouteau B., 2002. Approvisionnement en riz d'Antananarivo à Madagascar : stratégies d'acteurs et compétitivité des filières. Mémoire DESS Economie rurale et gestion des entreprises agro-alimentaires, Université Montpellier I, 85 p.

Bricas N, Abdoulaye Seck P., 2004. L'alimentation des villes du Sud : les raisons de craindre et d'espérer. Cahiers Agriculture, 13 : 10-14.

Cities Alliance (Büschenschütz M., Oliva Lily R., Ramiaramanana J.), 2004. Gestion de l'assainissement liquide et des déchets. Rapport Final. In Stratégie de développement de l'agglomération d'Antananarivo, Projet Cities Alliance, CUA-FIFTAMA, Antananarivo, 156 p.

Dabat M.H., Razafimandimby S., Bouteau B. 2004. Atouts et perspectives de la riziculture péri-urbaine à Antananarivo, Madagascar. Cahiers Agriculture, 13 : 99-109.

Dulac N., 2002. Recycling urban organic wastes in agriculture, 26.p, RUAF, In: <http://www.ruaf.org>

Gafsi M., 2002. Multifonctionnalité de l'agriculture et redéfinition du rapport de l'exploitation agricole au territoire. In Colloque SFER Multifonctionnalités

---

7. Probablement infime au regard des quantités en jeu, nous sommes loin ici du combat pour l'eau qui se mène à Mexico, cf communication d'H Navarro Garza dans cet ouvrage.

de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques, 21-22 mars 2002, Paris INA PG, 13 p.

Losch B., 2002. La multifonctionnalité face aux défis de l'agriculture des Suds : une perspective de refondation des politiques publiques ? *In* Colloque SFER Multifonctionnalités de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques, 21-22 mars 2002, Paris INA PG, 23 p.

Midi Madagasikara, 2004. Rubrique Société, sommaire sur l'aménagement de la Plaine d'Antananarivo, 17-01-2004.

Mougeot LJA, 1995. Faire campagne en ville : l'agriculture périurbaine en Afrique de l'Est. CRDI, Ottawa, 161 p.

N'Diégor M., 2002. Typologie des exploitations agricoles et constitution des systèmes de culture maraîchers dans les zones collinaires est d'Antananarivo (Madagascar). Mémoire de DEA, Ina PG, Paris, 55 p.

N'Diégor M., 2004. Analyse des modes de gestion de la fertilisation dans les systèmes maraîchers de l'agglomération d'Antananarivo. Etude de l'intérêt agronomique de la valorisation des déchets urbains dans ces systèmes. Communication au 1<sup>er</sup> comité de pilotage du projet Aduraa, Antananarivo, 14 avril 2004.

N'Diégor M., Aubry C., 2004. Diversité et flexibilité des systèmes de production maraîchers dans l'agglomération d'Antananarivo (Madagascar) : atouts et contraintes de la proximité urbaine. Cahiers Agricultures, 2004, 13 : 50-57

Rajoelison J.H., 2003. Consommation des produits maraîchers et diversification des filières dans l'agglomération d'Antananarivo. Mémoire DEA agro-management, Université d'Antananarivo ESSA, 66 p.

Rakotoarisoa J., 2004. Effluents et agriculture : conséquences sur la riziculture. Communication au 1<sup>er</sup> comité de pilotage du projet Aduraa, Antananarivo, 14 avril 2004.

Rakotondraibe J., Randrianatoandro T., 2004. Effets des pollutions industrielles et urbaines : qualité des eaux et des sols. Communication au 1<sup>er</sup> comité de pilotage du projet Aduraa, Antananarivo, 14 avril 2004.

Rakotonirina Bruno, 2002. Rapport d'enquêtes sur les systèmes d'activité et les systèmes de production dans deux sites de la plaine : Betsimitatatra et Ambohitrimanjaka. Projet MAA/Aduraa, Antananarivo, 20 p.

Ravalimanana A., 1999. Dix ans d'action humanitaire : l'association Akamasoa du Père Pédre. Editions Saint Paul, Fianarantsoa, Madagascar, 203 p.

Temple L, Moustier P., 2004. Les fonctions et contraintes de l'agriculture périurbaine de quelques villes africaines (Yaoundé, Cotonou, Dakar). Cahiers Agriculture, 13 : 15-22.





# L'agriculture dans la planification de l'Ile-de-France : du vide urbain à la multifonctionnalité territoriale

*Agriculture in urban planning in Ile-de-France : from the urban gap towards multifunctionality*

**André Fleury**

Ecole Nationale Supérieure du Paysage  
e mail [a.fleury@versailles.ecole-paysage.fr](mailto:a.fleury@versailles.ecole-paysage.fr)

## Résumé

En Ile-de-France coexistent deux échelles de décision actives sur l'implication de l'agriculture dans le projet urbain. La première est constituée par la région Ile-de-France elle-même, à travers ses schémas directeurs d'aménagement. Il a fallu le second, en 1976 pour qu'apparaisse la nécessité d'espaces ouverts dans le projet urbain, le troisième pour que l'agriculture soit clairement mentionnée précisément pour sa capacité à jouer un rôle. Mais un pas décisif a été franchi par la Ceinture verte, par la qualification de paysage attribuée aux espaces agricoles et forestiers. A l'échelle locale, de nombreux projets de territoire affirment le besoin de l'agriculture pour des fonctions souvent bien précisées : une propriété singulière liée à l'identité locale, le souci d'éloigner des voisinages refusés (jusqu'au refus de la mixité sociale). L'idée de multifonctionnalité a été d'abord attribuée à des espaces non agricoles, et d'ailleurs substituée en partie par l'idée de zonage, héritée de l'urbanisme des années 60. A partir de son émergence pour l'agriculture, c'est en n'en considérant que certains types (à l'échelle régionale) ou limitée à certaines fonctions. Cependant, la généralisation à toute l'agriculture, notamment la grande culture, est en route. Cependant, la prise en compte de la dimension économique pour les agriculteurs est encore limitée, bien que la dernière réforme de la PAC la rende urgente. Sinon, paradoxalement, le paysage rural pourrait changer radicalement au moment même où il commençait d'être reconnu.

## Abstract

*One original feature of open spaces policy in Ile-de-France is the coexistence of two levels of project. At the regional scale, the first operational master plan, designed in 1965, ignored the question of open spaces. In the opposite, the 2<sup>nd</sup> one introduced green open spaces as necessary to balance urban fabric ; forests and natural areas had to be partly changed into recreational areas for urban dwellers. In 1994, the 3<sup>rd</sup> master plan created a Green belt, the key words of which are interesting :*

*countryside is requested as green and landscaped framework of the central urban core. At a local scale, open spaces were protected by the local urban project for various reasons : i/ because of a lot of emerging local challenges such as heritage, social homogeneity, quality of environment (landscape), but, also, because of a nimby behaviour ; ii/ because of a consistent sense of identity, new (scientific campus at the anglo-saxon way) or ancient (heritage). Multifunctionality was firstly applied to whole green spaces except farmland ; but it was only a project. At a local scale, farmland was rather considered for solving quickly urgent social goals. When, in 1994, farmland was included in Green Belt, only some types (market or hobby family gardening) were considered as relevant at urban closeness. It's only after 2000 that whole farmland, arable farming included, which takes up major part of farmed area ; now, it's considered as a relevant landscape, as a main part of Ile-de-France heritage. Step by step, each agricultural components becomes liable to be multifunctional: rural buildings, openfield landscape, old orchards, etc. However, farmers are always considering the main question is economic: they ask how multifunctionality can balance income lossing on global market, due to lower and lower prices. The new CAP makes this question urgent to be answered ; otherwise, important changes could paradoxically appear in the rural landscape, beyond regional expectations (especially fallows and idle lands), while this one of arable farming was beginning to be recognized.*

Jusqu'au milieu des années 60, la dynamique d'expansion parisienne s'est exercée aux dépens de ses espaces ouverts, c'est-à-dire non bâtis, périphériques ; même ceux qui étaient déjà intégrés au système urbain d'espaces verts (les bois de Boulogne et de Vincennes, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle) se sont vus traversés de voies rapides. Cela n'a pas fait problème jusqu'à ce que, après 1970, l'évolution générale de la société (intégration de la demande sociale de biens et services de *nature* dans la culture collective) et le changement de l'habiter (rurbanisation) revendiquent le maintien *in situ* du cadre rural.

Ce faisant, la multifonctionnalité de l'espace rural a été ainsi renouvelée par les nouvelles exigences de l'habitat citadin, plus enracinée désormais dans le local que ne l'était la résidence secondaire à la campagne d'autrefois. Cela a déterminé alors l'idée d'un compromis d'usage présumé gagnant - gagnant, qui, moyennant certaines règles, autoriserait la coexistence *in situ* des éco- ou agro-systèmes et de l'habitat citadin, sans rupture grave ni perte d'identité pour chaque composante. Les rurbains, souvent *navetteurs* à la migration quotidienne, attachent dorénavant de l'importance à la pérennité de leur nouveau cadre de vie. Prenant conscience des risques d'altération sous l'effet d'une nouvelle urbanisation, et parce que les formes de leur espace résultent de l'empreinte des différents systèmes (agricoles ou naturels) qui l'ont organisé, ils affirment de plus en plus leur responsabilité en matière de projet de territoire local, ce que S. Martin (2001) appelle l'*autonomie du périurbain*.

Ces processus sont particulièrement actifs en Ile-de-France, qui constitue un laboratoire très riche pour l'étude de la multifonctionnalité, de par sa dimension et sa diversité, mais aussi à cause de son dynamisme agricole traditionnel. L'intérêt pour une analyse compréhensive est d'autant plus grand que le pouvoir régional commence d'en partager la nécessité : le président actuel a en effet centré son programme sur l'ambition de faire de l'Ile-de-France la première éco-région de l'Union européenne. La présentation diachronique de cette analyse implique par essence une schématisation radicale, avec le risque évident de caricaturer des processus particulièrement complexes.

### **Les espaces ouverts dans le projet urbain d'Ile-de-France : une démarche appuyée sur la multifonctionnalité**

Une grande originalité est que les fonctions des espaces ouverts dans le projet urbain opèrent à deux échelles d'espace et de manière indépendante : celle de la région et celle de communautés locales. La référence à l'agriculture est relativement plus tardive, mais tend à devenir un élément majeur de cette politique, avec l'invention de la multifonctionnalité.

#### **La planification à l'échelle régionale**

C'est au début des années 60 que, en raison d'un puissant étalement urbain, une planification plus directive pour la métropole parisienne est devenue nécessaire, afin de « remettre de l'ordre » dans une ville à la croissance dynamique, mais anarchique, née de la multiplicité peu coordonnée d'innombrables initiatives privées ou publiques, telle la création des zones d'urbanisation prioritaire en 1958<sup>1</sup>. En 1961, les instances nationales de l'urbanisme introduisent le concept de Plan d'aménagement et d'organisation générale (PADOG). Ces premières approches dans les grandes villes françaises, notamment à Paris, ont permis de repenser la manière dont les documents d'urbanisme<sup>2</sup> pouvaient répondre aux besoins sociaux émergents de l'agglomération.

#### ***En 1965, un document strictement urbain***

Ce premier schéma directeur, adopté en 1965, met en place un programme cohérent pour combattre la congestion de l'agglomération. Parmi ses points forts, on note :

- la création de 1967 à 1973 de cinq villes nouvelles à environ 35 km de Paris Notre-Dame ;
- l'organisation de la mobilité à l'échelle régionale par les réseaux de transport ferrés (RER) et autoroutier.

L'espace de l'agriculture est encore en blanc sur les cartes ; il est, dit-on, « libre à la construction ».

---

1. Beaucoup sont devenues les banlieues en crise, depuis les années 1990.

2. Ils seront mis en forme par la Loi d'orientation foncière de 1967.

Ce schéma directeur n'ignore pas en fait les besoins citadins de campagne, c'est-à-dire le choix de maisons de campagne, la fréquentation pour le plaisir des espaces ruraux et les forêts publiques, mais il y répond par ce même principe d'amélioration des liaisons : l'autoroute reliant la capitale à la forêt de Fontainebleau est établie dès 1964. Cela reproduit la démarche des compagnies de chemin de fer du XIX<sup>e</sup> siècle, quand elles avaient organisé la desserte ferroviaire des campagnes résidentielles<sup>3</sup>.

### **En 1976 : maintenir la nature pour la ville**

Une des grandes innovations de ce schéma directeur est la délimitation des discontinuités entre le tissu urbain et les Zones naturelles d'équilibre (ZNE). Celles-ci sont d'abord dédiées à la nature ; si la forêt y participe, c'est essentiellement au titre de sa valeur écologique et de récréation. Par contre, l'agriculture n'y est considérée qu'en tant qu'activité économique, position conforme à l'idée de la PAC ; le traité de Rome a ouvert dix ans plus tôt le marché européen à l'agriculture française, modernisée par la loi d'orientation de 1962 (loi Pisani). Cette agriculture économique ne pouvait être multifonctionnelle, sauf à lire cette multifonctionnalité dans l'équilibre annoncé entre nature et ville, concept en vérité flou.

Ces ZNE ont préparé le terrain aux Parcs naturels régionaux (PNR), créés en 1974 et introduits en Ile-de-France durant la décennie (le premier est créé en haute vallée de Chevreuse en 1985 afin de maintenir l'organisation rurale de leur territoire du fait des menaces liées à l'urbanisation. Créés pour les valeurs patrimoniales de paysage et de nature autant que de développement économique, les PNR d'Ile-de-France ont oscillé entre deux conceptions :

- celle de la campagne, forte dans les années 1970 ; le Conseil économique et social de la région mettra d'ailleurs en garde contre l'appropriation des PNR par les catégories sociales aisées ;
- celle de la nature exclusive des activités humaines, conformément à l'idéologie écologiste des années 1970. Ainsi, le projet du PNR « Boucles de la Marne et de l'Ourcq » a avorté parce que son territoire est jugé trop densément urbanisé pour faire place aux biens de nature.

La comparaison diachronique des trois PNR, créés successivement (après Chevreuse, ce furent le Vexin français en 1995 et le Gâtinais en 2003<sup>4</sup>) montre que la reconnaissance de l'agriculture céréalière a été croissante non seulement dans sa réalité fonctionnelle et économique, mais aussi dans sa contribution à l'identité territoriale (paysage et patrimoine). Un tournant a été pris quand, après la loi Paysage de 1993, les PNR ont entrepris de rédiger leurs « chartes de paysage ». Ils ont aussi toujours encouragé les produits fermiers, production étrangère, en général, aux grandes exploitations, mais prisée des néo-ruraux.

---

3. On en retrouve la marque dans le style pittoresque des gares (Orsay en vallée de Chevreuse, Fontainebleau, etc.).

4. Le quatrième, interrégional, est en cours de création.

### **En 1994, l'agriculture entre en ville**

Ce schéma directeur opère un pas décisif vers une agriculture multifonctionnelle, en proposant qu'elle participe du « *Cadre vert et paysager* » que la « *Ceinture verte* », anneau de 0 km d'épaisseur et de 2 700 km<sup>2</sup> autour du noyau central totalement urbanisé de 10 km de rayon, doit offrir aux citoyens pour « leur détente ». Une expression floue, mais intéressante de la multifonctionnalité apparaît à travers la recommandation de développer une agriculture de proximité. Elle est explicitée en termes de jardins familiaux et d'agriculture spécialisée (produits frais), mention paradoxale puisque cette dernière a décliné avec le découplage croissant entre bassins de production et bassins de consommation. Ce schéma directeur recommande en outre de protéger l'espace agricole du mitage et missionne l'agriculture pour la reconquête des friches.

Par contre, dans les 9 000 km<sup>2</sup> de la Couronne rurale, hormis le territoire des PNR, l'agriculture n'est toujours considérée qu'en activité économique, comme dans le SD de 1976. Les dynamiques d'urbanisation y jouent en fait plus librement ; le « *développement modéré des bourgs et villages* », recommandé par le SDAU ne l'a été qu'en terme démographique, car la consommation d'espace agricole y est vive. Neuf ans après l'adoption de ce SDAU prévu pour 21 ans, de nombreuses communes ont en fait urbanisé la totalité de leur espace autorisé.

### **Conclusion**

Ainsi, la comparaison diachronique des SD montre depuis une trentaine d'années la part croissante des espaces ouverts dans le projet urbain, et, depuis une dizaine d'années, l'inclusion de plus en plus nette de l'agriculture dans ces espaces, avec des représentations variées. Les références se multiplient aux valeurs territoriales, ce qui traduit le lent enracinement de la multifonctionnalité de l'agriculture dans les conceptions de l'aménagement urbain. La révision engagée en cours du SD de 1994 pourrait renforcer encore l'attention vis-à-vis de l'agriculture.

Cette inclusion de l'agriculture s'enrichit peu à peu de considérations de gestion : protéger l'espace cultivé des nuisances urbaines (mitage), penser à la fois paysage et produit.

### **L'agriculture comme projet local**

Une nouvelle organisation territoriale locale émerge, appuyée sur les manières d'habiter. La *rurbanisation* a permis aux citoyens l'usage quotidien des aménités rurales ; aussi veulent-ils maintenir et défendre leur nouveau cadre de vie. Ces initiatives ne sont pas explicitement des conséquences du schéma directeur régional, même si en fait elles s'appuient en partie sur les mêmes valeurs de l'espace ouvert de proximité, dont l'agriculture assure la pérennité.

La géomorphologie originale de la région offre un cadre propice : au-delà de la plaine centrale (confluence de la Seine avec la Marne et l'Oise), l'urbanisation a suivi « en doigt de gant » les vallées des petits affluents. Les plateaux agricoles, peu accessibles du fait de la pente de leurs versants, sont longtemps restés des promontoires ou des archipels dans le tissu urbain, maintenant une proximité de fait entre espaces urbains et agricoles. Ils ont accueilli les grands équipements structurants (villes nouvelles, aéroports, zones d'activité, etc.), mais pas à proximité immédiate de la vallée. On a ainsi maintenu de véritables enclaves agricoles, qui deviennent autant de territoires de projet pour les populations urbaines voisines.

### ***A l'échelle communale ou intercommunale : opposer un projet local à des risques exogènes***

La défense du cadre de vie, est devenu l'enjeu fort qui motive la limitation de l'urbanisation à un rythme faible, voire nul ; l'agriculture apparaît aux habitants un verrou de leur territoire. C'est, entre autres, le cas des communes et villages ci-après.

- Périgny-sur-Yerres, commune située entre le plateau Briard et la vallée de l'Yerres, où un projet d'habitat social aurait, vers 1975, multiplié la population par 5 ; la commune a affirmé sa vocation rurale en installant en place de la céréaliculture un parc agritouristique original où voisinent, bien séparés par des haies d'aubépine, les espaces du maraîchage, de l'éducation (maison de l'environnement) et de la récréation (sentier de promenade).
- Vernouillet, village rural des coteaux de la Seine en aval de Paris, également lieu de villégiature au XIX<sup>e</sup> siècle, avait connu la déprise des vergers et la désorganisation parcellaire. Mais la friche a bientôt abrité des évolutions asociales d'une réelle dangerosité (habitat clandestin, dépôts d'ordures, etc.). Aussi, la réaction locale a-t-elle créé le consensus nécessaire à l'engagement du remembrement et du défrichement, afin de préparer le retour de l'agriculture.
- Cinq communes, situées au sud de la zone Orly-Massy, qui se sont coordonnées en « Triangle Vert des Villes maraîchères du Hurepoix » : il s'agit de faire face au dynamisme foncier des villes voisines, notamment de Massy qui a l'ambition de devenir un des centres d'envergure européenne de la région. Elles affichent leur unité par leur identité maraîchère commune, acquise au début du XIX<sup>e</sup> siècle mais toujours vivante, même si les céréales dominent.

Dans d'autres sites, c'est la défense de l'identité des paysages qui a constitué le processus déclencheur du projet de conservation de l'agriculture. La partie de la plaine de Versailles, située dans le prolongement du parc du château, est devenue un site classé, au titre de sa valeur patrimoniale depuis 2000. L'agriculture contemporaine est légitimée pour son emprise de l'espace comme héritière de celle qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, devait composer avec les réserves à gibier des chasses royales.

Corollairement, elle est strictement encadrée en matière de construction nouvelle (en particulier, la réintroduction d'élevage serait pratiquement exclue). Le projet du District intercommunal du plateau de Saclay (une dizaine de communes) a revendiqué une identité nouvelle, due à la forte densité d'établissements scientifiques installés sur ce plateau céréalière depuis environ 60 ans. Commandé par les élus, un projet de paysage a identifié le plateau par la modernité, déclinée à la fois en termes de recherche scientifique et d'agriculture céréalière. En conséquence, l'agriculture est invitée à laisser visible son vaste parcellaire et son matériel.

Enfin, la réglementation impose des distances minimales, en général de quelques centaines de mètres, entre les sites d'habitat et les infrastructures à risque environnemental : transports (aéroports, autoroutes), stations de traitements des déchets (champs d'épandage, usines d'incinération), installations classées de type Seveso. Ces espaces ne peuvent guère être utilisés que par une activité de type agricole, qui est de ce fait multifonctionnelle. Il en est de même des espaces soumis à des risques naturels (crues ou glissements de terrain) et des glacis protecteur des forêts récréatives, des monuments classés, etc.

### ***Mais il reste beaucoup d'espaces agricoles incertains***

Le front d'urbanisation actuel se situe *grosso modo* à 35 km de Paris Notre-Dame. Hormis le territoire des PNR, les espaces agricoles des plateaux de la couronne rurale, soit plus de 300 000 ha, sont encore, le plus souvent, sans vrai projet d'avenir aux échelles régionale ou locale. Aussi, l'avenir de l'occupation agricole est-il subordonné aux programmes d'urbanisation locaux et, via les stratégies d'agriculteurs, à la PAC. Une illustration réaliste est donnée par le plateau agricole de Vert-le-Grand, situé à proximité sud-ouest de la communauté d'agglomération d'Evry : les projets départementaux se résument à des installations urbaines de médiocre voisinage : usine de traitement des déchets, infrastructures routières et aire de grand passage des gens du voyage. Or, à une époque où l'industrie agro-alimentaire se fait pointilleuse sur l'environnement des champs où elle s'approvisionne, la qualité des produits agricoles risque d'être dépréciée, ce qui rend plus incertaine la présence de l'agriculture.

Une question particulière est posée par les parties encore agricoles du territoire des anciennes villes nouvelles, tant qu'elles ont été soumises au pouvoir de l'Etablissement public d'aménagement (EPA), l'agriculture ne disposait que d'un statut précaire, l'urbanisation de ses champs étant le seul projet, avec celui des espaces verts. Mais, ces villes sont maintenant des communautés d'agglomération de droit commun et les élus sont maintenant entièrement responsables du projet local de territoire. Or, à l'initiative d'agriculteurs (Sénart), associés à des élus (Marne-la-Vallée), ou d'associations locales (Evry), la valeur urbaine de l'agriculture commence à y être reconnue, point de vue que partage souvent la population locale. Le changement de statut de ces villes est un facteur favorable à la reconnaissance de la valeur territoriale de l'agriculture.

## **Conclusion**

Avec des expressions variées, la multifonctionnalité agricole est donc en Ile-de-France une réalité bien affirmée dans la réflexion territoriale ; elle ne se limite pas à l'agriculture, puisqu'elle a d'abord été le fait des espaces de forêt. Cette double échelle d'initiative (locale et régionale) est en soi un facteur puissant de développement de la multifonctionnalité, car, l'indépendance de la conception favorise en fait la réflexion créatrice. L'existence même de projets locaux, preuve de dynamiques sociales, permet de mieux orienter l'évolution du schéma directeur dans ce sens.

Si les initiatives locales de collectifs d'habitants ou d'élus sont essentielles, les administrations participent de plus en plus à la mise en forme de tels projets :

- les services régionaux déconcentrés de l'Etat, notamment et de longue date, la DRAF, porteuse des projets de l'Etat et la DIREN qui associe à la protection de sites naturels des sites agricoles.
- les services *ad hoc* de la région (notamment la direction de l'environnement et du cadre de vie et les agences régionales d'urbanisme et d'espaces verts).

## **Multifonctionnalité et agriculteurs**

Une analyse plus approfondie reste nécessaire, à la fois pour s'assurer qu'il s'agit bien de multifonctionnalité et non de successions rapides de fonctionnalités distinctes, et d'en évaluer la durabilité. La question de l'agriculture reste singulière, puisque, si les espaces naturels en totalité, la forêt récréative en partie, relèvent de la puissance publique, l'agriculture reste une activité strictement privée.

## **Une évolution rapide du concept de multifonctionnalité**

### ***Multifonctionnalité ou changement de fonctionnalité ?***

Peut-on dire de la forêt périurbaine, explicitement mentionnée en 1976, qu'elle est devenue réellement multifonctionnelle ? Pas réellement, dans la mesure où les usages producteurs et récréatifs ont vite paru mutuellement exclusifs. En effet, les usagers se sont souvent mobilisés contre certaines techniques de l'exploitation forestière, les uns pour des raisons d'ordre paysager (la coupe à blanc), les autres, parce l'abattage d'un arbre mûr, selon les critères de la sylviculture, leur semble une atteinte à l'intégrité de la nature. Dans le même esprit, l'ouverture des espaces naturels à la récréation publique a parfois paru peu acceptable aux protecteurs de nature. La cohabitation s'est cependant organisée en distinguant les zones classées de protection forte d'espaces plus banals de récréation ; de plus, la médiation (de qui ?) a souvent été le fait d'une volonté pédagogique.



La réponse a plutôt été la séparation spatiale fonctionnelle, la zonation, exprimant des comportements différents des visiteurs. Les uns, cherchant surtout « à prendre l'air », se cantonnent en bordure, soit, en forêt, entre boisement dense et paysage découvert, les autres préfèrent s'enfoncer par des sentiers pour découvrir la vie de la forêt. C'est dans ce second cas qu'apparaît vraiment la multifonctionnalité : à un même espace correspond deux usages mutuellement compatibles. Par contre, le premier comportement requiert des aménagements spécifiques ; il y a alors juxtaposition de fonctionnalités. C'est plus net encore dans les espaces naturels où la partie classée, la réserve, peut être interdite d'accès.

Corollaire de cette distinction spatiale, le partage de la responsabilité d'aménagement, de la prise en charge des coûts de l'ouverture au public, voire de la propriété, doit être assuré entre acteurs dès que les usages, en s'intensifiant, risquent de perdre leur compatibilité. C'est ainsi que les collectivités locales, notamment la région et les départements, ont pris le contrôle des forêts périurbaines les plus fréquentées, quitte à déléguer la gestion technique forestière à l'Office national des forêts (ONF). L'Agence régionale des espaces verts a imaginé le contrat d'ouverture au public de la forêt privée.

### ***L'ouverture à la multifonctionnalité agricole***

Quand l'agriculture a commencé à être reconnue par les pouvoirs publics, les concepteurs de la planification ont hésité à l'accepter dans son intégralité. Les précisions apportées sont révélatrices :

- en 1976 l'agriculture est une activité économique à ne pas perturber par la multifonctionnalité ;
- en 1994, la production de produits frais et le jardin familial servent de repère en ceinture verte.

Cependant, on ne peut plus oublier que l'agriculture francilienne est de plus en plus céréalière, qu'il est absurde d'imaginer qu'elle se convertisse en masse aux produits locaux ou fermiers. Après 1994, et plus nettement après 2000, l'idée est bien acceptée que : la forme agricole d'occupation de l'espace donne une identité paysagère spécifique aux territoires des collectivités.

Une des difficultés majeures est venue de la mutation des regards citoyens. Longtemps, ils étaient façonnés par la culture familiale ou rurale des néo-citadins issus de l'exode rural ; de nos jours, ils le sont bien plus par d'autres processus, de l'utopie naturaliste aux démarches marketing des filières commerciales. Il s'ensuit que les systèmes de culture pratiqués par la grande majorité des agriculteurs étaient rejetés par l'opinion publique urbaine, au motif du productivisme, au profit des systèmes de culture à l'image citadine plus positive, telle celle de l'agriculture biologique. La cogestion des territoires, une action pédagogique mieux contrôlée par les agriculteurs locaux, etc., enrichissent sensiblement la compréhension mutuelle.

Cet enrichissement s'affirme :

- par la qualification patrimoniale reconnue à certains systèmes agricoles. Le mouvement a commencé par des références au passé ; la société a commencé par s'intéresser aux vergers abandonnés, repris hors préoccupation économique par divers acteurs sociaux et politiques ;
- par le soutien public accordé à des systèmes originaux encore actifs au titre de leur identité : les cressonnières de l'Essonne ou les vergers des Yvelines bénéficient des rares CTE acceptés par la profession en Ile-de-France.

Actuellement, le bâti agricole connaît un début d'attention : les grands corps de ferme de l'agriculture céréalière, le bâti spécifique du maraîchage.

En Ile-de-France, des institutions publiques engagent ainsi la construction du paysage agriurbain et sylvurbain, en agissant sur ses composantes, mais moins sur les formes de l'espace que sur les regards citadins (IAURIF et DRAF, 2002). Il y a eu également des initiatives d'acteurs locaux, d'agriculteurs entre autres. Le projet concernant le plateau de Saclay a ainsi été vraiment innovant dès 1997.

### **Les agriculteurs face à la multifonctionnalité**

Paradoxalement, l'action des pouvoirs publics a semblé postuler l'acceptation agricole, puisque, la plupart du temps, le risque d'échec de l'agriculture n'est pas envisagé. On attendait explicitement de l'agriculture qu'elle soit durable par son activité économique propre. Cependant, on peut noter :

- que le Plan vert (AEV 1995)<sup>5</sup> l'envisageait, en renvoyant aux services publics d'espaces verts la gestion directe des terres abandonnées par l'agriculture, ce qui a été largement concrétisé (politiques d'espaces naturels sensibles), etc. ; c'était de fait reconnaître le risque d'incompatibilité à terme des systèmes agricoles et de leur ouverture au public citadin ;
- que les agriculteurs soulignent qu'une conséquence régionale de l'aide européenne au gel des terres (dite prime jachère) a été de limiter l'extension des friches ; corollairement, l'arrêt de ces aides pourrait favoriser leur extension.

Face à ces initiatives, l'engagement des agriculteurs reste encore modeste car les céréaliers voyaient leur avenir local essentiellement via la PAC.

### **Les stratégies des agriculteurs**

Outre l'arrêt délibéré de l'activité agricole, en général par absence de reprise de l'exploitation, les agriculteurs ont recours à trois types de stratégies :

- la délocalisation sans changement de système soit au loin, soit à proximité s'il existe des lieux de sécurité foncière suffisante permettant d'accroître la dimension économique du système agricole (PNR, franges régionales, comme la Seine-et-Marne) ;

---

5. Ce document de gestion de la *Ceinture verte* avait été proposé aux élus après qu'ils aient adopté le schéma directeur de 1994 ; mais ces derniers ne l'ont pas validé.

- la pluriactivité (temps partiel) sans changement de système, à des échelles variées selon la dimension de l'exploitation ; elle peut signifier un glissement vers une activité de multi-entreprises ou vers l'agriculture de loisir ;
- la diversification, c'est-à-dire l'inclusion d'un autre pôle de profit articulé sur l'activité de production ; la vente directe chez les maraîchers, chez les céréaliers, la cueillette, le centre équestre... ; pour tous, l'action pédagogique, etc.

Ces stratégies ne sont pas nécessairement durables en termes d'enracinement territorial, comme l'illustre celle rencontrée fréquemment en maraîchage. Ainsi, nombre d'exploitations maraîchères ayant adopté la vente sur les marchés forains à un moment de leur histoire substitue l'approvisionnement aux halles centrales à la production ; s'ils perdent ainsi la qualité d'agriculteur et la présence sur le territoire, ils estiment mieux assurer la durabilité de leur propre système de revenu en modifiant l'organisation de leur entreprise.

L'engagement dans une voie donnée est toujours affaire de long terme. Les agriculteurs ont eu l'expérience collective et familiale du retrait devant la ville et corollairement, via la part de propriété dont ils disposent, de l'intérêt de « liquéfier » en partie leur capital foncier. Ils ont donc souvent vécu les mutations récentes du droit de l'urbanisme comme une spoliation, la consolidation du statut réglementaire des espaces non constructibles des POS (NC et ND) les privant de la rente foncière intégrée à leur stratégie.

Dans la mesure où la permanence d'une agriculture enracinée dans le territoire local pour produire la qualité requise de l'espace (paysage, etc.) devient un projet local, la question de son revenu doit être abordée compte tenu d'une part des difficultés propres à l'exercice du métier d'agriculteur dans l'espace périurbain, d'autre part à la volonté des agriculteurs de rester responsables, en entrepreneurs, de leurs exploitations.

### ***Du constat au contrat, ou la multifonctionnalité acceptée : vers le concept de territoire agriurbain***

Les collectivités commencent ainsi à admettre qu'il leur faudra aller plus loin dans la construction des rapports entre ville et agriculture ; les élus perçoivent de plus en plus clairement que l'évolution des marchés internationaux rend fragile, pour des raisons économiques, la pérennité de l'état agricole de leur territoire.

Cette posture commence à être adoptée par les gérants des projets agriurbains qui deviennent plus compréhensifs des conditions nécessaires au maintien de l'agriculture. S'il n'est pas encore question de paiements directs, l'aménagement spécifique commence à être considéré comme relevant de la responsabilité de la collectivité urbaine. Les exemples suivants le montrent :

- dans le Triangle vert, le collectif intercommunal pose la question à ses citoyens : « *un million d'euros pour une rue ou un gymnase, ou pour un chemin [agricole] ou un drainage ?* »
- à Vernouillet, le projet communal a été de remettre aux agriculteurs des terres prêtes à cultiver, après que le remembrement, le défrichement et la restauration du système d'irrigation aient été pris en charge par les pouvoirs publics.

Dans tous ces cas, il s'agit donc bien d'une reconnaissance financière explicite de la multifonctionnalité de l'agriculture via sa manière d'occuper l'espace local en produisant des usages souhaitables du territoire communal. Cette politique ne fait d'ailleurs que transposer à l'agriculture la politique de création de zones d'activités destinées à attirer les entreprises nécessaires au développement communal.

Cependant, cela ne représente peut-être pas la dernière étape. Les agriculteurs d'Ile-de-France ont boudé le CTE, à cause de leur hostilité à la modulation des aides européennes ; mais le CAD, malgré la modestie de son paiement, connaît plus de succès. La Région envisagerait même cependant la restauration du CTE, dans le but de plus en plus explicite de maintenir la qualité de ses paysages ruraux.

## **Conclusion**

### **Le bilan**

Un long chemin a été parcouru ; il aura fallu 10 ans, du premier schéma directeur aux ZNE, pour que la multifonctionnalité des espaces naturels et boisés soit reconnue, et 20 ans de plus, jusqu'à la création de la Ceinture Verte pour que la multifonctionnalité rurale commence à être identifiée, du fait de la proximité urbaine. Mais la société locale, inventrice de fait du territoire agriurbain (Périgny-sur-Yerres, 1975) l'a prise en compte plus tôt, parce qu'elle en a éprouvé la nécessité et a commencé à s'engager dans une approche économique via la prise en charge du réaménagement de l'espace agricole. Cette forme territoriale nouvelle reste en quelque sorte démocratique, puisqu'elle n'est pas encore soumise à des règles de labellisation. Alors que les PNR ont été situées plutôt aux marges de la région, les territoires agriurbains dessinent désormais une sorte de cercle intérieur, beaucoup plus proche du tissu urbain vivant.

Pour atteindre cette dernière étape, il aura fallu identifier la dissociation de la production d'une exploitation agricole en deux pôles (Fleury *et al.*, 2004) :

- celui du produit, destiné, selon la stratégie de l'exploitation aux marchés locaux ou supra régionaux ; c'est lui qui définit l'organisation agricole de l'espace et le bâti rural, nouveau ou ancien ;
- celui du territoire des collectivités ou des groupes sociaux, par essence local, où les processus sociaux de reconnaissance de l'intérêt de

l'agriculture ont un rôle essentiel ; cela rend de plus en plus nécessaire la (re)construction politique du regard des citoyens.

### **Les perspectives pour l'agriculture**

Puisque l'espace ouvert de la région urbaine est désormais légitimé par la planification et le projet local, peut-il devenir véritablement un enjeu pour l'agriculture, pour les agriculteurs ? La réponse est évidemment nuancée.

Les agriculteurs d'Ile-de-France, dont l'esprit de modernité est, en quelque sorte, traditionnel<sup>6</sup>, ont su adapter continuellement leurs entreprises au contexte socio-économique, les uns en accroissant la dimension économique de leur système de grande culture, les autres en s'en servant comme base de nouvelles entreprises dérivées. Les premiers restent les producteurs des formes de l'espace, les seconds lui donnent une valeur économique singulière.

La question économique reste cependant entière : si chacun s'accorde désormais à reconnaître l'importance de cette production territoriale, sa nature de produit marchand reste mal identifiée puisque, du point de vue urbain, il s'agit de maintenir un bien public. Il s'agit donc de passer maintenant de la multifonctionnalité au marché des externalités positives. Plusieurs voies s'ouvrent.

- La contractualisation, comme l'idée progresse activement ; le programme régional « Prairie » discuté avec tous les acteurs de l'espace d'un bassin versant, la fondation du CTE avec les agriculteurs, le conventionnement de services (c'est le choix de conservatoires d'Espaces naturels sensibles pour les espaces agricoles qu'ils classent (vergers anciens).
- La conception de coordinations territoriales locales, au sein desquelles une nouvelle économie agricole pourrait s'élaborer, résultant de conventions collectives entre producteurs et utilisateurs du territoire. Le choix français du recouplage à 25 % des aides européennes devrait permettre de maintenir, sous certaines conditions, la rentabilité des systèmes de production céréalière.

La multifonctionnalité de l'agriculture devient donc une pierre angulaire de la politique régionale des espaces ouverts, avec des traductions très diverses selon les contextes, mais l'affirmation du partenariat nécessaire aux deux échelles analysées, celle de la région et des départements, où se définissent nombre de moyens d'intervention, celle du local, lieu de la construction sociale des nouveaux territoires.

---

6. Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, ces agriculteurs marquent les étapes de la modernisation de l'agriculture (le dernier en date étant Bernard Poulain, inventeur des CTE), comme les professeurs S. Hénin et M. Sebillotte, l'ont fait pour la discipline agronomie.

## Références bibliographiques

Donadieu Pierre, 2000. La société paysagiste, Editions Actes Sud.

Fleury A., Laville J., Darly S. Lenaers V., 2004. Dynamiques de l'agriculture périurbaine : du local au local. Cahiers Agricultures, 1 : 1-6.

IAURIF, DRAF, 2002. Le paysage dans les espaces agricoles franciliens. Ed. IAURIF.

Martin S., 2001. Autonomie périurbaine : la ville rejetée et enviée. *In* Espaces périurbains, environnement et intercommunalité en débats. Rapport de synthèse coordonné par Emmanuelle Marcelpoil et Alain Faure. Cahiers de l'OIPRA, 2, p. 17-19.

# La profession agricole dans le système d'acteurs de l'aménagement et du développement dans l'aire urbaine toulousaine

*Farming institutions in the arena of urban land management in the Toulouse urban area*

**Sandrine Bacconnier-Baylet<sup>\*</sup>, Isabelle Duvernoy<sup>\*\*</sup>**

*\*UMR Dynamiques Rurales. Université Toulouse-Le Mirail. 5 allée Antonio Machado. 31058 Toulouse cedex 9.*

*mel : [sandrine.bacconnier@univ-tlse2.fr](mailto:sandrine.bacconnier@univ-tlse2.fr)*

*\*\*Institut National de la Recherche Agronomique – Unité de Recherches Sciences pour l'Action et le Développement. BP 27. 31326 Castanet-Tolosan cedex*

*mel : [duvernoy@toulouse.inra.fr](mailto:duvernoy@toulouse.inra.fr)*

## Résumé

L'urbanisation croissante de la France désignée aujourd'hui par le terme de « ville étalée », produit une forme urbaine peu compacte, par la construction de résidences dans des communes naguère rurales à proximité des villes. Ce phénomène de périurbanisation est particulièrement fort en Midi-Pyrénées, où la ville de Toulouse contribue pour la plus grande part à la croissance régionale. Dans le même temps les relations entre l'agriculture et la ville se sont modifiées, et un nombre croissant d'agglomérations intègre désormais la question des espaces agricoles périurbains à leurs politiques d'aménagement et de développement territorial. C'est pourquoi nous proposons dans cet article d'analyser à l'échelle de l'agglomération toulousaine la prise en compte de l'espace et de l'activité agricole dans l'action publique d'aménagement, ainsi que les acteurs et systèmes d'acteurs qui interviennent dans le processus d'élaboration de ces documents. Cela renvoie donc à étudier les schémas directeurs successifs de l'agglomération toulousaine, les représentations de l'activité agricole qui y ont cours et la place de la profession agricole dans ces processus d'aménagement.

## Abstract

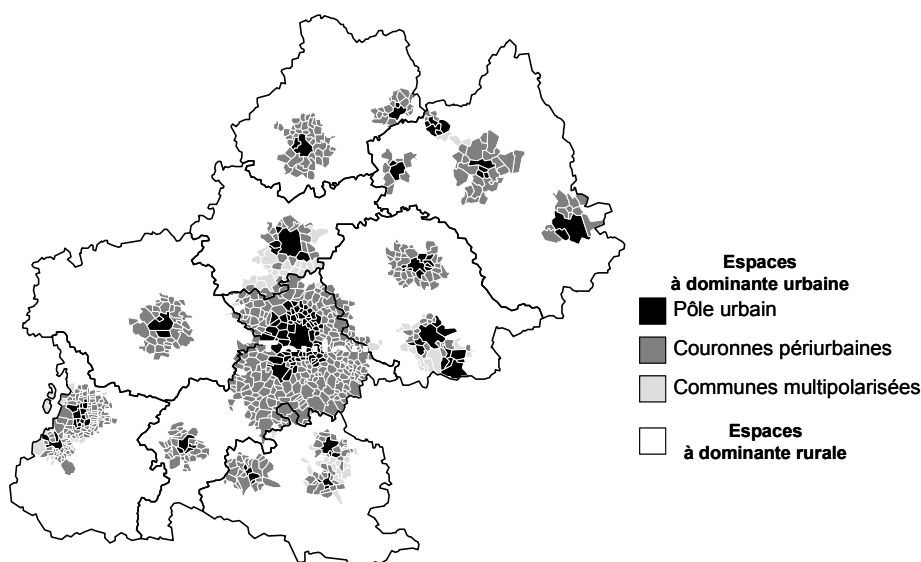
*Periurbanisation in France produces spread-city urban form, with an intertwining of development and rural areas near cities. This phenomena is quite strong in the Midi-Pyrénées Region, in the south-west of France,*

mostly because of the growing of the city of Toulouse. In the same time, relationships between farming and city have changed, and a growing number of cities consider farm lands in the scope of their land management and land development attributions. In this paper, we propose to analyse for the Toulouse urban area the representation of farming and of farm lands in the public land management process, and the distinct stakeholders in this process, among whom the agricultural institutions.

## Introduction

### L'aire urbaine toulousaine à grands traits

L'aire urbaine de Toulouse, telle que définie au recensement de la population de 1999, connaît une forte croissance de sa population depuis les années 80. C'est d'ailleurs une des villes françaises dont la population a crû le plus vite entre 1990 et 1999, avec un taux annuel de croissance de 1,6 %, dépassé uniquement par l'aire urbaine de Montpellier (1,9 %). Elle concentre la majeure partie de la population urbaine de Midi-Pyrénées en 1999, 917 300 habitants sur 1 597 249 habitants (Progetti, 2001).



**Figure 1.** Zonage en aires urbaines de Midi-Pyrénées au recensement de la population de 1999. (Source : INSEE, 1999)

Cette croissance urbaine est marquée par un étalement important de l'aire urbaine, qui passe de 255 à 342 communes de 1990 à 1999. La densité de logement est plus faible que dans les autres grandes villes, que ce soit dans la commune de Toulouse (19 logements/ha) ou dans l'aire urbaine (1,1 logements/ha) ; l'urbanisation des communes périurbaines se développe quasi exclusivement avec des maisons individuelles.



L'emploi dans l'aire urbaine est en forte progression de 1990 à 1999 (+1,5 % par an), due en majorité à la forte progression du secteur tertiaire qui représente désormais 77 % des emplois. L'emploi dans l'agriculture est en régression, il ne présente plus que 2 % sur l'ensemble de l'aire urbaine mais 11 % dans la couronne périurbaine (INSEE-AUAT, 2003).

Néanmoins, les espaces agricoles sont encore majoritaires sur l'aire urbaine, puisqu'ils représentent plus de 60 % de sa surface au recensement de l'agriculture de 2000 (1/3 des surfaces du pôle urbain, plus de 2/3 des surfaces de la couronne périurbaine). La surface agricole des exploitations a faiblement diminué en comparaison avec la diminution du nombre d'exploitations (-36 %, qui n'est que légèrement supérieure au taux d'évolution national) (tableau I). Les grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux) sont majoritaires dans l'aire urbaine (217 800 ha en 2000, pour 250 ha en maraîchage et 2000 ha en vignes), tandis que l'élevage et les cultures spécialisées (maraîchage et arboriculture) sont en déclin : 80 % des élevages bovins ont disparu en 20 ans, 11 % des surfaces maraîchères ont disparu de 1988 à 2000 (RGA, 1979, 1988 et 2000 ; INSEE-AUAT, 2003).

**Tableau I.** Nombre et évolution du nombre d'exploitations agricoles (EA) et d'exploitations agricoles professionnelles (EA prof.) dans l'aire urbaine Toulousaine ; évolution de la SAU des exploitations et proportion de SAU dans la surface des communes.

	Pôle urbain (72 communes)	Couronne périurbaine (268 communes)	Aire urbaine (340 communes*)	Midi-Pyrénées (3018 communes)
Nombre EA en 2000	945	4 392	5 337	60 053
Taux d'évolution du nombre EA de 1979 à 1988	-17,3 %	-11,7 %	-12,9 %	-15,8%
Taux d'évolution du nombre EA 1988 à 2000	-46,3 %	-32,8 %	-35,7 %	-31,6%
Nombre EA prof. en 2000	379	2 199	2 578	33 244
Taux d'évolution du nombre EA prof. de 1979 à 1988	-12,9 %	-18,7 %	-17,8 %	-10,3 %
Taux d'évolution du nombre EA prof. de 1988 à 2000	-47,8%	-35,4%	-37,6%	-26,2%
Taux d'évolution de la SAU des EA de 1979 à 1988	-10,6%	-3,7%	-4,6%	-2,9%
Taux d'évolution de la SAU des EA de 1988 à 2000	-19,2%	-3,8%	-5,7%	-1,7%
% des surfaces des communes en SAU en 2000	33,4%	69,4%	62,1%	51,7%

\*Seules les communes situées en Midi-Pyrénées ont été prises en compte.

NB : Le secret statistique entraîne une sous-estimation du nombre d'exploitations présentes dans l'aire urbaine. (Source : Ministère de l'agriculture-SCEES, recensements de l'agriculture 1979, 1988, 2000 ; INSEE, zonage en aires urbaines au recensement de 1999).

## **Approche théorique**

Dans notre travail, nous nous sommes appuyées sur la théorie de la territorialisation proposée par C. Raffestin. Cet auteur propose une conception dynamique du territoire, en construction permanente, résultant d'une « mise en forme » (par l'activité sociale des individus dans l'espace) et d'une « mise en sens » (par les représentations sociales, en partie inscrites dans l'espace).

La théorie de la territorialisation de Raffestin nous permet de considérer l'activité agricole comme « territorialisée » et de poser la question de la façon dont elle redéfinit sa place (son empreinte spatiale) et son sens (les représentations sociales mobilisées par les acteurs qui vont qualifier ces espaces) dans les territoires périurbains. Notre travail s'articule autour de l'hypothèse générale suivante : l'agriculture ne peut se maintenir dans des contextes périurbains qu'à la condition que les espaces agricoles soient identifiés et inclus dans les projets d'aménagement et d'urbanisme en tant que tels. L'action d'aménagement est un lieu de mise en forme et de mise en sens des espaces agricoles, et au-delà d'eux de l'activité agricole périurbaine, par un collectif mixte d'acteurs, où la profession agricole est loin d'être dominante.

## **Les objectifs**

Dans cet article, nous cherchons donc à identifier les représentations de l'espace agricole qui ont cours dans l'action d'aménagement de l'espace et la participation des acteurs agricoles au processus d'action publique d'aménagement. Plus précisément, nous analysons les documents d'aménagement et d'urbanisme à différentes échelles territoriales.

## **Matériels et méthodes**

Notre zone d'étude est l'aire urbaine de Toulouse, considérée comme l'échelle d'extension actuelle de la ville par les acteurs de l'aménagement toulousain (à tel point que l'agence d'urbanisme a changé de nom pour s'appeler désormais Agence d'urbanisme et d'aménagement du territoire de Toulouse aire urbaine). Au sein de cette aire d'étude, nous étudions dans ce texte les documents de planification élaborés à des échelles supra-communales.

Pour compléter cette analyse de documents, nous avons réalisé des entretiens auprès d'acteurs municipaux, intercommunaux et des collectivités territoriales en charge de la conduite des politiques d'aménagement, des techniciens et conseillers agricoles ainsi que des représentants professionnels. Les entretiens menés auprès des acteurs des communes et des intercommunalités (maires, secrétaire de mairie, conseillers municipaux, chargés d'études, ingénieurs...) portent sur le processus d'élaboration des documents d'aménagement et d'urbanisme, sur la politique communale ou supra-communale en matière d'aménagement de l'espace et sur la manière dont les espaces agricoles sont pris en compte dans les

politiques communales et intercommunales. Les entretiens menés auprès de la profession agricole (Chambre d'agriculture, syndicats...) portent plus particulièrement sur la participation de la profession agricole ainsi que sa capacité à se positionner en tant qu'interlocuteur pertinent dans l'action d'aménagement.

## **L'agriculture dans la planification à l'échelle de l'agglomération**

### **L'organisation territoriale toulousaine : un schéma en « marguerite »<sup>1</sup>**

Depuis les années 60, l'agglomération toulousaine connaît une forte évolution démographique. Pourtant la conduite de politiques d'aménagement à une échelle supra-communale mettra longtemps à être envisagée. L'étendue de la commune de Toulouse (12 000 ha), dispense celle-ci de négocier son extension avec les communes voisines. Par ailleurs, les oppositions politiques de la ville centre et des communes périphériques entravent l'émergence d'une structure de gestion à l'échelle de l'agglomération. Le SICOVAL, groupement de six communes au sud de Toulouse, est créé en 1975 et se lance très vite dans une réflexion sur la coopération intercommunale et la gestion du territoire, qui se concrétisera par la construction d'un important parc d'activité dont la taxe professionnelle sera partagée entre les communes dès 1980. Le reste de l'agglomération demeure indifférent au thème de la coopération intercommunale et envisage des solutions ponctuelles en réponse aux problèmes urbains, dans le domaine des transports (création d'un syndicat mixte) ou d'autres services pour la gestion desquels sont mis en place des SIVU ou des SIVOM (Estèbe et Jaillet, 1999). Finalement, en 1992 est créé le district du grand Toulouse, regroupant 15 communes. La même année, le SICOVAL forme une communauté de 33 communes qui englobe les communes plus rurales de ses cantons. En 2001, ces deux entités se transforment en communautés d'agglomération ; la communauté d'agglomération du grand Toulouse englobe alors 35 communes. La troisième communauté d'agglomération de l'aire urbaine, celle du Muretain (15 communes), est créée en 2004.

### **L'aménagement : travailler à l'échelle de l'aire urbaine ?**

Cette absence d'une intercommunalité identifiée à l'échelle de l'agglomération depuis les années 70 sera toutefois atténuée par « *des formes de pilotage et de régulations partielles ou sectorielles* »<sup>2</sup>, notamment en

---

1. J.L.Guigou estimait qu'il y avait en 2000 trois modes de regroupements de communes : « cellulaire » (la ville centre englobe sa périphérie), « en marguerite » (le pôle urbain entouré par des communautés de communes plus rurales) et un ensemble de communautés de communes sans agglomération urbaine (Chauchefoin, 2000).

2. Etude effectuée par les équipes du CIEU et du CERTOP pour la Direction de l'Aménagement Région Midi-Pyrénées, mars 1995. *L'intercommunalité dans la région Midi-Pyrénées*.

termes de planification urbaine assurées par l'Etat et ses services extérieurs, l'Agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine, les syndicats intercommunaux, les syndicats mixtes chargés de l'élaboration de documents d'urbanisme, mais aussi des organismes comme les SEM... « *qui ont permis sinon d'organiser et de planifier la croissance urbaine mais du moins d'accompagner celle-ci sans qu'éclatent de graves crises ni qu'apparaissent des blocages ou des dysfonctionnements trop importants* »<sup>3</sup>.

Les différents organismes chargés de l'urbanisme supra-communal insisteront à maintes reprises sur ce hiatus entre organisation territoriale et échelle pertinente pour la planification. Nous avons d'ailleurs observé la même hésitation entre un projet de SCOT unique pour l'ensemble de l'aire urbaine, qui semble finalement retenu, et plusieurs SCOT « en pétales », autour de celui du grand Toulouse<sup>4</sup>.

## **L'agriculture dans les schémas d'aménagement**

### ***Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de 1982***

Selon Coppolani (1998), dans les plans d'urbanisme de l'après-guerre (Plan Nicod de 1947 et Plan d'urbanisme directeur de 1962, sur des surfaces inférieures à celle de la commune de Toulouse), l'espace rural est réservé à l'agriculture. Les constructions y sont « *destinées au logement des agriculteurs et aux bâtiments d'exploitation* »<sup>5</sup>. Dans le PUD de 1962, la réglementation de la zone rurale était précisée de façon à y éviter tout lotissement ou ensemble de logements important, mais en laissant une possibilité de développement aux zones déjà équipées, des mesures spéciales de protection recouvraient la zone maraîchère du nord, les Ramiers en bordure de Garonne, les vallées de l'Hers et du Touch et divers parcs et espaces boisés de moindre dimension.

A partir des années 70, l'espace agricole apparaît moins comme un espace support d'une activité économique. Dans le SDAU approuvé en 1982<sup>6</sup> élaboré sur 63 communes (CLAU, 1982), l'habitat dispersé est déjà identifié comme un problème pour l'agglomération. Le rôle de l'agriculture pour gérer l'espace est mis en avant. L'opposition entre ville et campagne est bien marquée : la ville « *cadre minéral de la vie quotidienne et des activités* » du citadin s'oppose à la campagne, où le « *citadin éprouve le besoin de retrouver les valeurs perdues* », mais « *la campagne recule sans cesse et l'espace périurbain désorganisé s'étend et finit par la rendre inaccessible* ».

Toutefois, la campagne n'est pas décrite comme un espace habité mais plutôt en termes de paysages, voire par moments, d'espaces naturels.

---

3. Ibid, p.34.

4. Réunion du groupe de réflexion aire urbaine de Toulouse, 18 déc.2002, Labarthe sur Lèze.

5. Plan Nicod adopté en 1947.

6. La Commission locale d'aménagement et d'urbanisme, nouvel organisme local mis en place en 1969, met à l'étude le SDAU en 1971. La CLAU est présidée par le Préfet et est composée d'élus et de représentants des administrations et des services publics concernés.

Elle apparaît au titre des « zones rurales » dans le chapitre « environnement à préserver », à côté des coupures vertes et des sites naturels. Quand l'agriculture est abordée en tant qu'activité économique, (de façon nettement moins étendue que les activités de gravières) le constat est celui d'un « *déclin rapide sans doute inévitable* ». Une politique de soutien à l'emploi agricole est évoquée, mais « *les moyens indispensables à mettre en œuvre dépassent parfois ceux de l'agglomération* ». Si en fin de document, les espaces agricoles sont identifiés aux coupures vertes de l'agglomération, leur préservation est laissée aux documents communaux et aux actions des communes.

Bien que la croissance démographique ait été en deçà de ses prévisions, la consommation maximale de territoire prévue pour l'urbanisation par le SDAU a été atteinte du fait de la grande latitude laissée aux communes pour son interprétation. Le SDAU est mis en révision dès 1984. Lorsque est créé en 1989 le Syndicat mixte chargé de sa révision (SMEAT), le nouveau périmètre n'est toujours pas arrêté.

### ***Le bilan du SDAU de 1982***

Le document d'étape « Bilan et perspectives » de l'AUAT (1993) souligne la spécialisation fonctionnelle des territoires au détriment de la mixité sociale et renouvelle le constat d'un fort étalement urbain dans le périmètre du SDAU.

Si le terme « agriculture périurbaine » (AUAT, 1993) apparaît pour la première fois dans ce document, et que « l'image séduisante de « ville-campagne » (ibid) de Toulouse est soulignée, cette agriculture semble vouée à disparaître. Cette activité est toutefois identifiée comme un enjeu pour le territoire, pour sa contribution à la gestion de l'espace et à l'équilibre des paysages périurbains (ibid.). En perspective, l'agriculture est listée dans la préservation du patrimoine rural, ce qui suppose de valoriser trois fonctions : la gestion de l'espace, la production de produits de qualité, la fonction d'accueil, d'animation et de services aux habitants. Toutefois, l'urbanisation de zones agricoles est prévue dans la même page (ibid.).

### ***Le Schéma directeur de 1998***

Pour ré-organiser le développement de l'agglomération, le schéma directeur proposait une structuration en étoile, autour des principaux axes routiers. Limité aux 63 communes du SDAU de 1982, il a adopté une représentation des zones à urbaniser avec une très faible précision géographique (pixels de 9 ha) : deux éléments qui ont favorisé la poursuite de l'étalement urbain.

Le document définitif expose la volonté de « développer un projet pour l'agriculture périurbaine » autour de trois points : un triple enjeu : environnemental, économique et social ; fixer une limite urbain-rural ; une politique publique d'accompagnement (AUAT, 1998).

Le document envisage l'évolution de l'agriculture périurbaine davantage sous l'angle de ses rapports avec la ville que sous l'angle des évolutions agricoles générales et insiste sur une production de qualité destinée au marché local et sur le rôle culturel de l'activité. Le rôle de l'agriculture dans la structuration de l'espace et la limitation de l'extension urbaine est réitéré, via une inscription dans les documents d'urbanisme de « zones d'activité agricole » pérennisées permettant de « lever l'ambiguïté qui règne sur la vocation future de ces terres ». La mise en œuvre « d'une politique publique d'accompagnement » est envisagée ainsi que la contribution de l'ensemble des partenaires « des différentes filières agricoles périurbaines ». Le cadre intercommunal tout comme la mise en place d'une structure de gestion foncière sont évoqués comme cadre privilégié de partenariat pour la gestion de ces espaces et la rémunération des agriculteurs est évoquée.

Pourtant, le détail par secteur géographique met surtout en avant la vocation environnementale des espaces agricoles (voir aussi Tolron et Giraud, 2001).

Une nouvelle révision a été effectuée en 2000, pour inscrire les zones d'aménagement liées à l'aéronautique au nord-ouest de l'agglomération ; Toulouse est donc désormais dotée d'un SCOT qui couvre 59 communes.

Au fil de ces documents, on voit donc progressivement émerger le thème du maintien d'une agriculture en parallèle au développement de la ville. Si c'est sa contribution à l'environnement et à la gestion de l'espace qui est particulièrement mise en avant, petit à petit d'autres fonctions potentielles pour la ville sont citées. Si un projet agricole est évoqué, son contenu (et son financement) paraissent néanmoins laissés au bon vouloir des collectivités territoriales.

### **La profession agricole actrice du développement des espaces périurbains ?**

Les relations qui sont en train de s'établir entre agriculture et aménagement et urbanisme sont nettement identifiées par les organismes de développement agricole.

### ***Une prise de conscience de la problématique périurbaine dans les années 90***

La question du devenir de l'agriculture en proximité de Toulouse a émergé de l'AUAT, dont un chargé d'étude, de formation agricole, a interpellé la Chambre d'agriculture en 1993 sur la quantité d'espaces agricoles encore présents dans le périmètre du SDAU, et visibles sur les images satellites. « *Le constat est parti du premier travail qui avait été fait par l'AUAT qui avait été de dire dans les 63 communes concernées par le Schéma directeur, vraiment la 1<sup>ère</sup> couronne, c'est de dire il y a 60 000 ha là-dedans et l'agriculture en 90 en occupait encore la moitié, c'est-à-dire dans un territoire ou on fait un Schéma directeur, qui est vraiment la 1<sup>ère</sup>* »

*couronne de l'agglomération toulousaine, l'agriculture occupe encore la moitié de l'espace (...) Donc c'était quand même un constat relativement fort (...) <sup>7</sup>». Ces espaces agricoles étaient de fait mal connus de la Chambre d'agriculture, qui a fermé progressivement ses permanences, en les regroupant dans les cantons les plus ruraux. « On s'est rendu compte en mobilisant tous ces conseillers qui travaillaient dans la couronne toulousaine qu'eux-mêmes connaissaient des fois relativement peu les exploitations agricoles de cette zone, (...) on intervient très peu souvent dans le milieu périurbain, les agriculteurs périurbains on les connaît moins<sup>8</sup>».*

Les travaux d'A. Peral montrent que la participation de la profession agricole au processus d'élaboration du document n'était pas assurée : « en termes d'enjeux politiques, la profession agricole n'était pas du tout représentée. L'agglomération est très jeune et beaucoup d'élus sont issus de l'aéronautique ou du milieu scientifique. Ils n'ont pas de fibres « terroir » et ont très longtemps considéré les espaces agricoles comme des espaces « vides » ou « inoccupés ». Les décideurs sont des citoyens qui ont vision urbaine non rattachée au territoire, même dans les communes plus rurales. Il y a une discontinuité historique entre l'espace (agricole) et la représentation politique <sup>9</sup>». Depuis 1994, diverses commissions agriculture périurbaine, regroupant profession agricole (Chambre, syndicats, ADASEA, SAFER), intercommunalités, services de l'Etat et AUAT) se sont réunies pour faire un diagnostic de cette agriculture (sous-commission du SMEAT) voire « pour essayer de réfléchir un petit peu sur l'évolution de l'agriculture périurbaine<sup>10</sup> » (commission créée par la Chambre d'agriculture). Elles ont été dissoutes après d'une part le dépôt du schéma directeur, et les élections de la chambre de 2001. Il n'y avait pas en fait, à l'époque, de consensus au sein de la chambre sur cette question. La chambre d'agriculture s'est depuis dotée d'une commission territoire qui travaille cette question en interne et doit élaborer une politique d'agriculture périurbaine avant de reprendre le dialogue avec les autres partenaires.

### **Des actions centrées autour du contrôle du foncier agricole**

Depuis une dizaine d'années, la principale action de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne en faveur du maintien d'une agriculture périurbaine passe par le contrôle de l'évolution du foncier agricole, en veillant à ce que la profession soit présente lors des discussions des différents documents d'urbanisme, de l'échelle communale<sup>11</sup> à l'échelle de l'aire urbaine. Cette action de la Chambre d'agriculture en matière d'urbanisme se fait à plusieurs échelles d'intervention : sur le plan

---

7. Entretien technicien Chambre d'agriculture, 2001 et 2004.

8. Entretien technicien Chambre d'agriculture, 2001.

9. Entretien mené par A. Peral auprès de l'AUAT.

10. Entretien technicien Chambre d'agriculture, 2001.

11. Deux tiers des communes de l'aire urbaine sont couvertes par des documents d'urbanisme (cartes communales, POS, PLU et SCOT) (AUAT, 2003), notamment en périphérie de l'aire urbaine.

communal, un technicien ou un conseiller agricole participe au processus de révision voire d'élaboration du document d'urbanisme ; un élément important de cette participation est la constitution d'un diagnostic agricole qui permet d'établir un état des lieux de l'activité dans la commune. A l'échelle de l'aire urbaine, une convention avec l'AUAT formalise un cadre de travail commun sur des questions agricoles. Autre part importante de l'engagement de la Chambre d'agriculture, elle est consultée depuis 1998 par la DDE sur l'ensemble des certificats d'urbanisme et permis de construire en zone agricole. La Chambre d'agriculture est très impliquée dans la formation des agriculteurs élus, afin de maîtriser les éléments techniques de ces discussions, apprentissage réalisé en partie lors de formations ad hoc.

En parallèle, et parfois en partenariat, certaines collectivités locales identifient l'agriculture comme une activité importante pour leur identité et leur économie, tandis que d'autres l'incluent dans leurs projets d'urbanisation (en tant qu'espace public).

### ***Des actions dans les collectivités locales de prise en compte du fait agricole en milieu périurbain***

#### ***L'EXEMPLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SICOVAL***

##### *La charte d'aménagement*

Le SICOVAL, rejoint par 26 communes rurales en 1992, intègre à ses préoccupations la question des espaces agricoles et naturels et mène une réflexion forte sur l'aménagement de son espace. Les élus du SICOVAL ont engagé une politique originale de planification spatiale concrétisée par une charte d'aménagement de l'espace élaborée en 1993, résultat d'une vaste concertation communale et intercommunale qui a nécessité plus de 250 réunions<sup>12</sup>. La Charte établit trois zones d'affectation des sols :

- les espaces actuellement urbanisés, ainsi que les zones urbanisables pour les communes dotées de POS/PLU (20 % des surfaces du SICOVAL) ;
- les espaces définitivement protégés de l'urbanisation, consacrés aux activités agricoles et aux espaces naturels (60 % des surfaces du SICOVAL) ;
- les espaces non encore attribués, dits « zones blanches » auxquels les communes affecteront ultérieurement une destination, décidant de les protéger ou de les ouvrir, dans le cadre d'une concertation, à l'urbanisation (20 % des surfaces du SICOVAL).

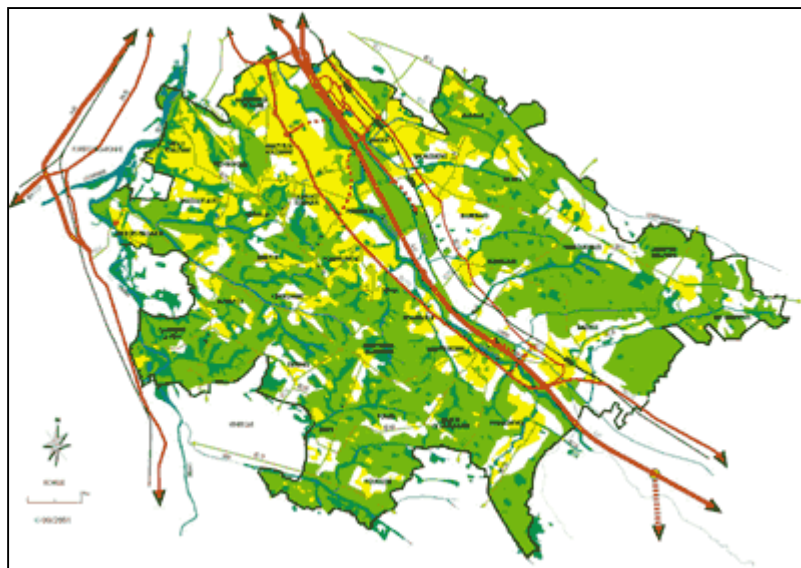
Cette charte fixe la protection de certains espaces naturels et agricoles sur des pas de temps plus long que les documents d'urbanisme communaux, souvent mis en révision dans les espaces périurbains. En tant que telle, elle n'a pas de valeur juridique, ce qui explique que les options d'aménagement prises au niveau des communes ne l'ont pas

---

12. Bouscarat-Glain N., 2002. Développement durable : gestion des espaces naturels et agricoles dans l'intercommunalité périurbaine. SICOVAL et stratégies d'acteurs. Mémoire de Maîtrise. Université Toulouse Le Mirail, 248 p.



toujours respectée. Néanmoins, comme elle synthétise les décisions d'aménagement du SICOVAL, elle a été progressivement intégrée dans les schémas directeurs de l'agglomération, avec lesquels les documents communaux doivent être compatibles. L'ensemble du SICOVAL est désormais inscrit dans le périmètre du SMEAT.



**Figure 2.** La Charte d'aménagement du SICOVAL adoptée en 1993 (en jaune les espaces urbanisés-urbanisables ; en vert les espaces définitivement protégés ; en blanc les espaces réservés à des choix futurs).

#### *Une politique d'installation agricole*

Un premier diagnostic de situation de l'agriculture est réalisé en 1994, une occasion pour le SICOVAL de solliciter la profession agricole pour en faire l'analyse : « en 94 (...) la communauté de communes du SICOVAL a créé une commission agriculture et développement rural, à l'époque elle s'appelait commission agricole, et le SICOVAL a fait une grande enquête sur la situation des exploitations agricoles, quels étaient les agriculteurs, les propriétaires, quel était le devenir de l'agriculture sur le territoire du SICOVAL, ça c'était dans le cadre de l'élaboration de leur Charte<sup>13</sup> ». Cette étude a montré qu'un nombre important de terres allait changer d'exploitants en raison du manque de successeurs, incitant le SICOVAL à mener une politique d'installation, en partenariat avec l'ADASEA et la Chambre d'agriculture. Seule intercommunalité à avoir développé une réflexion en matière foncière, le SICOVAL a signé une convention de concours technique avec la SAFER en 2003 ; cette convention fixe des objectifs de surveillance du marché foncier (éviter le morcellement des exploitations), prévoit la mise en œuvre d'opérations foncières pour mettre en valeur le territoire rural et la réalisation d'études de faisabilité foncière.

---

13. Entretien technicien Chambre d'agriculture, 2001.

Dans le prolongement de cette action, le SICOVAL appuie des projets d'installation agricole sur son territoire, généralement sur de petites surfaces. Ce sont des projets agricoles plutôt tournés vers des petites productions (maraîchage, plantes aromatiques, petits élevages, pépinières) relativement atypiques dans cette région principalement céréalière du Lauragais. Ces projets d'installation sont difficiles à mettre en œuvre du fait de la complexité d'acquiescer à la fois le foncier non bâti et bâti pour l'installation. De plus, les commissions cantonales SAFER s'opposent parfois à ces installations, souvent hors cadre familial, jugées peu crédibles par rapport à l'installation ou l'agrandissement d'exploitations céréalières.

#### *Une collectivité locale qui utilise les outils de développement agricole*

Tant dans sa politique d'aide à l'installation d'exploitations agricoles que dans d'autres domaines, cette intercommunalité utilise différents outils du développement agricole : OGAF, Fond de gestion de l'espace rural pour l'établissement d'un réseau de chemins ruraux destinés à la randonnée (des agriculteurs ont bénéficié de ces fonds pour nettoyer ces chemins, planter des haies le long de ceux-ci), projet de CTE collectif pour entretenir les cours d'eau et diminuer les risques de crues.

### **Discussion**

Depuis la description qu'en ont fait Tolron et Giraud en 2001, nous voyons que la situation dans l'aire urbaine toulousaine vis-à-vis de l'agriculture a changé, avec une prise en compte approfondie de ce thème dans l'aménagement à l'échelle de l'agglomération, ainsi qu'une volonté plus affirmée de la Chambre d'agriculture de soutenir cette activité. Néanmoins, on peut toujours faire le constat que la mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture dans l'aire urbaine ne rassemble que peu d'acteurs territoriaux. Il est net également que si la profession agricole départementale semble se doter progressivement d'une politique pour ces espaces, il n'y a pas encore de consensus en son sein sur le type d'agriculture et d'agriculteurs à soutenir.

### **Références bibliographiques**

INSEE-AUAT, 2003. Atlas de l'aire urbaine de Toulouse.

AUAT, 1993. Diagnostic Stratégique Toulouse Aire Urbaine, mai 2003.

Chauchefoin P., 2000. Réseaux et territoires : regards sur quelques aspects de la politique nationale d'aménagement du territoire. Entretiens avec J.L.Guigou. Flux, n°39-40, 68-75.

Coppolani J., 1998. Les plans d'urbanisme de Toulouse au XX<sup>e</sup> siècle, Mémoire de la Société Archéologique du Midi de la France.

INSEE, 6 pages n°47.

INSEE, 6 pages n°63.

# **L'agriculture périurbaine : des représentations sociales très contrastées dans les Coteaux du Lyonnais**

*Different social representations of urban agriculture  
in the region of Lyon*

**Cécile Bernard, Annie Dufour**

*ISARA LER-SEREC - : Laboratoire d'Études Rurales – Société Espaces Ruraux de  
l'Europe Contemporaine*

## **Résumé**

La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture bouleverse les représentations du métier d'agriculteur, car elle remet en cause les finalités de l'activité agricole et modifie la nature des liens entre agriculteurs et le reste de la société. Dans les territoires périurbains, l'avenir de l'agriculture est lié à la reconnaissance de ses différentes fonctions. Cet article propose une analyse sociologique des représentations de l'agriculture dans les Coteaux du Lyonnais, territoire situé en bordure du Grand Lyon, en confrontant les perceptions des agriculteurs, des organisations professionnelles, des habitants et des élus. Les auteurs font apparaître sur ce territoire des représentations très contrastées de l'agriculture, qui expliquent les difficultés à consolider un partenariat entre agriculteurs et collectivité, et soulignent le rôle des politiques territoriales dans la reconnaissance future de la multifonctionnalité.

## **Abstract**

*The multifunctionality of agriculture implies strong changes in farmers' representations, because it questions the aims of production and the nature of links farmers and society. In periurban areas, the future of agriculture is linked to the acknowledgment of these different roles (functions). This paper focuses on a sociological approach on agriculture representations in the Coteaux du Lyonnais, area situated around the town of Lyon. Farmers perceptions are compared to population and local authorities ones. The authors highlight very contrasted representations, that explain the difficulties to build a partnership between farmers and society. They underline the role of territorial policies in the development of multifunctional agriculture.*

## **Multifonctionnalité de l'agriculture et construction d'un nouveau partenariat**

Dans le contexte de remise en cause des politiques agricoles, de transformation de l'espace rural et d'évolution des attentes sociétales, la multifonctionnalité traduit l'idée selon laquelle l'agriculture est une activité aux multiples facettes, que le seul marché – ouvert ou régulé – ne peut gérer en totalité (Hervieu, 2002). La reconnaissance de la multifonctionnalité a permis de légitimer de nouvelles formes d'actions publiques en faveur de l'agriculture. Dans les espaces périurbains, où les contraintes d'exploitation sont particulièrement marquées, l'agriculture peut difficilement être compétitive et la reconnaissance de la multifonctionnalité est essentielle non seulement pour les agriculteurs mais aussi pour la préservation d'un territoire de qualité. Si, en général, tous les acteurs concernés s'accordent sur le rôle majeur de l'agriculture dans la qualité des espaces périurbains, la négociation des objectifs concrets et des modalités de rémunération de l'agriculture pose davantage de problèmes. Comment sont définis les enjeux et les actions prioritaires ? Comment sont représentés les différents acteurs : agriculteurs, société civile, élus ?

La construction du partenariat agriculture-territoire est particulièrement difficile dans les territoires périurbains du fait de l'importance des stratégies individuelles et de la diversité des systèmes de production. Comme l'a montré J. Pluinage (2000) à propos des garrigues montpelliéraines, chaque agriculteur essaie de tirer parti des opportunités liées à son réseau de relations et à sa situation micro-locale. Il en résulte une diversité de productions et de systèmes de commercialisation. Loin de répondre aux normes développées à travers les politiques suivies depuis plusieurs décennies, tous les types d'exploitations se reproduisent, y compris dans leurs formes réputées les plus traditionnelles (Vaudois, 1996).

Ces caractéristiques, diversité et individualisme, sont particulièrement présentes dans les Coteaux du Lyonnais où l'on constate une certaine difficulté à formaliser un projet collectif agricole alors que les élus sont fortement demandeurs. Sur ce territoire de 100 000 habitants avec un fort accroissement démographique<sup>14</sup>, l'agriculture est particulièrement dynamique : de solides organisations coopératives (lait, fruits), différents produits de terroir identifiés et de nombreux débouchés en vente directe. Conscients de son rôle dans la qualité des paysages, le dynamisme du tissu rural et l'identité locale, les élus souhaitent soutenir l'agriculture locale<sup>15</sup>, mais les aides publiques dont pourra bénéficier le secteur agricole ne pourront être justifiées qu'au titre de la multifonctionnalité. Au moment où le Schéma de cohérence territoriale et le Contrat de développement

---

14. Le territoire est composé de 48 communes, regroupés en 4 communautés de communes.

15. La SAU occupe 65% de la superficie territoriale ; l'agriculture contribue de manière significative à l'emploi local (6%) et les exploitations agricoles sont de petite taille (15-20 ha). De nombreux produits de terroir sont identifiés : Vin AOC Coteaux du Lyonnais, cerise "Sublim de Bessenay", fraise des Monts du Lyonnais, jus de fruits du Pays Lyonnais, etc.

(CDRA)<sup>16</sup> sont en cours d'élaboration sur le territoire, l'enjeu est donc bien de bâtir un projet d'agriculture multifonctionnelle, avec des objectifs précis et des modalités de rémunération.

Or la multifonctionnalité est une notion qui comporte une dimension idéologique forte, car elle remet en cause la finalité du métier d'agriculteur et modifie la nature des liens entre agriculteurs et société. De nouveaux acteurs interviennent dans la définition des normes techniques et dans la mise en place d'accords contractuels. La reconnaissance de la multifonctionnalité bouleverse les représentations du métier. C'est pourquoi nous avons choisi une approche sociologique, basée sur l'analyse des représentations, afin de comprendre les intérêts des différents acteurs et les fondements des stratégies mises en œuvre, puis d'envisager sur quelle base un projet commun sur le territoire peut être élaboré.

## **Une analyse sociologique fondée sur les représentations du métier d'agriculteur**

Les représentations sociales, ensembles de croyances et d'idées ayant une cohérence propre, donnent sens à la pratique et légitiment une certaine vision du monde. Elles orientent les conduites en même temps qu'elles permettent d'assurer la communication entre individus. Elles sont à la fois générées et établies et constituent une passerelle entre le monde individuel et le monde collectif (Moscovici, 1991). Ce concept nous apparaît particulièrement intéressant pour comprendre les évolutions en cours de l'agriculture, car en se rattachant à un système de valeurs, de notions et de pratiques, les représentations sociales donnent aux individus les moyens de s'orienter dans leur environnement social et matériel. Par ailleurs, elles permettent aux individus d'échanger, de communiquer avec d'autres et ces échanges et communications participent de leur évolution et de leur transformation.

Les représentations sociales peuvent être définies comme un savoir commun à un groupe : « *une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social ou culturel.* » "Collectivement produites et engendrées », (Moscovici, 1991) elles permettent aux membres d'un groupe de communiquer et de se comprendre. Elles sont fondamentales pour comprendre les motivations des personnes, les raisons de leurs choix et leur intérêt pour l'action collective.

La recherche<sup>17</sup> s'appuie sur les résultats d'entretiens semi-directifs auprès d'agriculteurs, d'élus et de représentants de la profession agricole ainsi que de l'observation de diverses manifestations festives et locales. Ont

---

16. Le Contrat de développement Rhône Alpes (CDRA) est la procédure de contractualisation en matière de développement économique entre la Région et les territoires.

17. La recherche a été réalisée dans le cadre du programme INRA DADP « Territoires, acteurs, agricultures en Rhône Alpes »(2001-2004).

également été analysés les débats et documents écrits relatifs à la mise en œuvre des politiques locales (SCOT, CDRA).

Cet article présente, dans une première partie, les représentations du métier chez les agriculteurs et la place de l'agriculture sur le territoire du point de vue des représentants de la profession agricole : Comment les agriculteurs et leurs représentants définissent-ils leur rôle dans la société et dans le territoire? La deuxième partie aborde la perception de l'agriculture par la population et les élus. Quels rôles concrets l'agriculture doit-elle jouer sur le territoire? Comment l'intégrer dans les politiques d'urbanisme et de développement local? La conclusion souligne l'importance des objets de négociation et des lieux de concertation entre agriculteurs et société civile pour consolider la reconnaissance de l'agriculture dans le territoire.

## **Analyse des représentations du métier d'agriculteur et de la place de l'agriculture**

### **Les représentations du métier : une forte différenciation identitaire**

L'analyse des représentations du métier est fondée sur le modèle bidimensionnel (Moliner, 1999) qui distingue les cognitions périphériques (productions, relations avec d'autres groupes sociaux, politique agricole, milieu périurbain,...) et centrales (finalités du métier, liens famille-travail-exploitation, savoir-faire et rapport au travail), ces dernières ayant un rôle structurant. Ce modèle d'analyse permet de distinguer trois catégories d'agriculteurs (Dufour, Bernard, Angelucci, 2003).

- Les agriculteurs héritiers d'une culture agricole menacée : leur finalité est de produire pour nourrir les hommes. La famille et le travail sur l'exploitation forment une entité indissociable. Bien travailler pour avoir de belles récoltes permet l'accomplissement de soi. Le statut de travailleur indépendant et la liberté qu'il confère sont fortement valorisés. Ces agriculteurs refusent d'accepter des contraintes venant d'autres groupes sociaux; la multifonctionnalité porte atteinte à leur identité professionnelle, basée sur un socle unique, la production. Le contexte périurbain accroît les difficultés pour exercer le métier au quotidien (déplacements, conflits avec les promeneurs, nuisances olfactives et auditives). La pression foncière est perçue comme facteur limitant l'activité agricole (échanges parcellaires peu nombreux, difficultés à obtenir des baux). Pour certains, l'avenir de la profession est remis en cause en raison de l'urbanisation croissante du territoire, concurrente directe de l'activité agricole.
- Les agriculteurs revendiquant un statut d'entrepreneur : ils revendiquent fortement leur statut de travailleur indépendant et leur autonomie, qui s'affirme notamment dans l'organisation du travail, qui prend en compte les aspirations des membres de la famille. A la

différence du groupe précédent, la finalité du métier n'est pas de bien produire pour bien vendre, mais de gérer son activité dans le but de produire et vendre. Ils cherchent à accroître les performances par une rationalisation technique et économique de plus en plus forte. La perception de la multifonctionnalité se fait au travers des filières et de la profession agricole organisée. Cette vision est qualifiée de normative et instrumentale, car elle repose sur des outils de mesure et de raisonnement ainsi que des procédures. Comme pour le groupe précédent, l'urbanisation est perçue comme source de contraintes et de tensions. Cependant, ces agriculteurs cherchent à adapter leurs pratiques pour limiter les nuisances et que la cohabitation se passe au mieux. Par ailleurs, ils estiment indispensable d'établir un dialogue avec d'autres acteurs. Certains participent à des commissions agricoles communales.

- Les agriculteurs innovateurs dans le territoire et dans l'entreprise : ils conçoivent leur métier à travers la multiplicité de ses fonctions et en lien avec le territoire. La multifonctionnalité est au cœur de la stratégie et se traduit par la valorisation des ressources naturelles locales et la protection de l'environnement, la recherche d'une qualité spécifique liée au territoire et la contribution à la vie rurale. L'innovation concerne non seulement les itinéraires techniques et les produits, mais aussi l'organisation du travail (collectif pluriel, management participatif) et les modes de commercialisation (circuits courts, points de vente collectifs de produits fermiers). Ne voulant plus être tributaires des mesures de soutien à l'agriculture, ils se sont engagés dans la transformation des produits et la vente directe. Le milieu périurbain est d'emblée perçu comme une chance, car il représente une opportunité commerciale et car il donne aux agriculteurs la possibilité de faire reconnaître leur rôle dans la vie rurale, le patrimoine local et la gestion de l'espace. Ils considèrent leur métier comme un autre et regrettent que le monde agricole soit autant corporatiste.

Ainsi la perception de l'environnement périurbain est étroitement liée aux représentations et influence la perception de la multifonctionnalité et la stratégie mise en oeuvre. Alors que pour les deux premiers groupes, la proximité urbaine constitue d'abord un handicap, en raison de la pression foncière, de l'obligation à s'adapter au voisinage et des surcoûts de production, le troisième groupe considère la ville comme une opportunité de développement, un marché à saisir, un réseau de relations à activer pour innover et acquérir de nouveaux savoir-faire. Pour ces agriculteurs, le territoire est au cœur de la stratégie d'entreprise et donne sens au métier, alors que les deux autres groupes sont intégrés dans des logiques de filière.

### **La profession agricole : une stratégie principalement défensive**

Diverses représentations du métier et de la place de l'agriculture sur le territoire s'affrontent au sein de la profession agricole. Les agriculteurs « innovateurs dans l'entreprise et sur le territoire » sont prêts à s'engager dans un projet d'agriculture multifonctionnelle sur le territoire, mais cette tendance reste très minoritaire à la Chambre d'agriculture. Les représentants professionnels élus privilégient la production et le

développement des filières et ne sont pas très présents sur l'avenir de l'agriculture périurbaine, phénomène déjà mis en évidence dans d'autres espaces périurbains (Jarrige, Jouve, Napoleone, 2003).

Dans le département du Rhône, la profession agricole ne s'est mobilisée que tardivement sur la procédure CTE et a choisi une approche normative, basée sur un contrat-type par filière, visant à promouvoir le référentiel de l'agriculture raisonnée et les démarches qualité. Au plan local, le Comité de développement de la région Lyonnaise avait proposé la mise en place d'un CTE périurbain, visant à compenser les handicaps et les surcoûts de l'agriculture périurbaine, mais ce cahier des charges n'a pas été validé par l'Etat. C'est donc sur une stratégie défensive que le comité de développement a démarré son action et non pas sur une stratégie constructive, de partenariat avec les territoires ou avec les villes<sup>18</sup>.

Le comité de développement a ensuite largement promu les actions de communication. Soucieux de montrer le rôle de l'agriculture dans le territoire, l'évolution du métier et les pratiques respectueuses de l'environnement, différentes manifestations festives sont organisées : les Rendez-vous de l'agriculture à Lacroix Laval, la Fête de la Vache à Mornant. La profession agricole se saisit de ces rencontres pour montrer ses points forts et affirmer son rôle sur le territoire mais aussi pour exprimer les difficultés qu'elle rencontre : baisse des prix, urbanisation croissante, réforme de la politique agricole commune. Mais, contrairement aux fêtes organisées par les communes et leurs associations<sup>19</sup>, ces événements médiatiques, bien qu'ils soient organisés en partenariat avec les collectivités, restent centrés sur l'agriculture. Par exemple, les concours d'animaux continuent à occuper une grande place dans les journées festives. Plus qu'une stratégie d'ouverture vers d'autres acteurs économiques, ces manifestations tendent à conforter une stratégie défensive.

## **Perception des habitants et des élus sur le rôle de l'agriculture dans le territoire**

### **La population : une image floue de l'agriculture des Coteaux du Lyonnais**

La population résidant dans les Coteaux du Lyonnais a une assez faible connaissance de l'agriculture locale. Selon une enquête réalisée auprès d'un échantillon de 184 personnes (Marcantognini, 2002), les habitants pensent que les fonctions de l'agriculture sur le territoire concernent en priorité la production de produits alimentaires de qualité et la protection de l'environnement ; la gestion de l'espace, la contribution au paysage et au dynamisme rural sont secondaires. La perception de l'agriculture

---

18. Cette position est en train d'évoluer sous l'impulsion des communautés de commune notamment.

19. Randonnée des cerisiers en fleurs à Bessenay, journée Portes ouvertes à Ste Catherine organisée en partenariat avec les agriculteurs et les artisans, fête de la pêche de vigne de Soucieu-en-Jarest.



locale n'est pas spécifique du lieu ; elle semble correspondre à la vision relayée par les médias au niveau national, qui met l'accent sur les crises sanitaires ou environnementales et les impacts négatifs de l'agriculture intensive. A la différence des territoires périurbains des Alpes du Nord (GuisePELLI, Fleury, 2003), son rôle de maintien d'un cadre de vie est ici peu reconnu. On peut émettre l'hypothèse que l'arrivée récente d'une partie de la population ainsi que le caractère dynamique de l'agriculture sur le territoire expliquent cette différence.

Cependant il est clair que les attentes de la population diffèrent selon les individus et leurs représentations. Brun (1996) différencie quatre types d'attentes des urbains à l'égard de l'agriculture et de la campagne : les cliveurs, les naturalistes, les interactifs et les clients rois. Dans les Coteaux du Lyonnais, ce sont bien les consommateurs interactifs qui ont contribué au développement et à la réussite des points de vente collectifs de produits fermiers. Une enquête réalisée auprès des consommateurs qui fréquentent ces points de vente montre que leur choix s'explique à la fois par la recherche de produits de qualité (fraîcheur, garanties sur l'origine), et par une démarche militante, permettant de soutenir un milieu rural vivant (AVEC, 2003). De plus, nous avons constaté que les agriculteurs qui s'investissent dans ces nouvelles formes de vente ou dans l'accueil sont des innovateurs, car ils n'ont pas attendu de répondre à une demande clairement exprimée des territoires. Ces initiatives participent à une meilleure connaissance entre les agriculteurs et la population, ce qui est particulièrement important sur ce territoire où les résidents n'ont pas d'idées précises sur l'agriculture locale. Longtemps considérées comme pionnières et marginales, elles intéressent désormais fortement les élus, qui les considèrent comme une priorité de développement territorial.

### **La protection de l'agriculture dans les documents d'urbanisme : une action à conforter**

Les communautés de communes des Coteaux du Lyonnais ont souhaité mettre en place le Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle de leur territoire, indépendamment de la Communauté Urbaine de Lyon, afin de mener leur propre politique d'aménagement de développement durable, et de ne pas être considérées comme la ceinture verte de l'agglomération. La mise en place du SCOT est lente. En vue de préparer la planification urbaine, la Chambre d'agriculture réalise des diagnostics fonciers exhaustifs, financés par les collectivités locales. Ils visent à donner un état des lieux de l'occupation des sols sur les communes afin de planifier les zones urbanisables en fonction de l'intérêt des agriculteurs. Cette démarche d'étude conforte l'agriculture dans une position défensive, même si parallèlement les réunions organisées localement ont permis d'instaurer des échanges avec les élus. Sur certaines communes, des commissions agricoles informelles se sont mises en place. Elles ont pris l'initiative d'écrire des articles dans la presse locale et de mettre en place des panneaux d'information et des barrières, visant à dissuader les vols.

S'il existe un consensus sur les orientations générales de développement et d'aménagement du territoire, les élus restent prudents ou s'interrogent sur les outils de protection du foncier agricole : zones agricoles protégées, établissements publics fonciers. Cependant, sur certaines communes, on observe des actions intéressantes : changement d'affectation de zones constructibles en zones agricoles ; rachat par une commune d'une exploitation agricole sans successeur afin d'éviter son morcellement et de favoriser l'installation d'un jeune agriculteur hors cadre familial.

### **L'agriculture, une place essentielle dans les politiques de développement territorial**

Les élus affichent clairement leur volonté de soutenir l'agriculture au nom de la multifonctionnalité. Dans le cadre du Contrat de développement (CDRA), ils ont défini trois actions structurantes pour l'agriculture et le territoire: l'accueil et les hébergements agri-ruraux, la participation à la gestion des espaces naturels (entretien, accueil...) et le développement d'une marque collective « produits du Lyonnais ». Le Département et la Région soutiennent le projet en lien avec leurs politiques respectives. Contrairement à de nombreux territoires périurbains, où l'agriculture a une place marginale dans les politiques de développement (Bertrand, Rousier, 2003), ici, elle constitue l'un des piliers du développement économique et de la qualité territoriale. De plus, les différentes politiques territoriales ont fait émerger des objets de discussion et de négociation entre agriculteurs et société : gestion des espaces naturels, charte paysagère, développement touristique, documents d'urbanisme. Les commissions agricoles mises en place par les Communautés de communes constituent de nouveaux lieux de débats et de projets ouverts au partenariat et à l'innovation. Ces relais prennent une place décisive pour intégrer l'agriculture à un développement territorial.

Dans les Coteaux du Lyonnais, le territoire avait progressivement disparu des préoccupations des agriculteurs, du fait de la politique agricole et de l'organisation collective des filières, mais les politiques territoriales pourraient renverser cette tendance. Alors que la majorité de la profession agricole (les agriculteurs que nous avons qualifiés d'héritiers et certains entrepreneurs) souffre d'un désarroi profond et traverse une grave crise identitaire, accentuée par le manque de clarté des politiques agricoles, le territoire peut apporter de la stabilité aux agriculteurs, redonner un sens au métier et offrir des opportunités économiques : produits de terroir, circuits courts, gestion de l'espace, accueil. Réciproquement, les agriculteurs contribuent à l'identité et au développement durable du territoire.

Si les élus et une partie des agriculteurs sont convaincus que le territoire offre une réelle perspective de développement pour l'agriculture, les organisations agricoles ont des difficultés à renoncer aux logiques de filière, ce qui peut amener à des contradictions, comme on a pu l'observer à propos des cultures hors-sol dans les Coteaux du Lyonnais.

Alors que la coopérative locale soutient la culture de fruits rouges hors-sol et sous serre<sup>20</sup>, l'Interprofession met en place une marque collective « la Fraise des Monts du Lyonnais », dont le cahier des charges est basé sur la fraise de terroir et d'altitude, cueillie à maturité avec une certaine teneur en sucre. La plupart des organisations agricoles du Rhône privilégient encore les logiques sectorielles et se mobilisent peu sur le développement de la multifonctionnalité. La montée en puissance des politiques territoriales pourrait cependant faire évoluer les rapports entre agriculteurs, organisations agricoles et territoire et offrir une reconnaissance institutionnelle et financière à la multifonctionnalité.

## Conclusion

Cette analyse des représentations du métier d'agriculteur montre une forte différenciation identitaire, entre trois catégories d'agriculteurs : la première fait référence à une culture de métier menacée, la deuxième s'inscrit dans une recherche d'autonomie et de rationalisation de la production afin d'accéder au statut d'entrepreneur, la troisième se caractérise par des pratiques innovantes au niveau du management de l'entreprise et des liens au territoire. L'analyse sociologique permet de comprendre pourquoi certains agriculteurs ne voient pas l'intérêt du dialogue avec les citadins et refusent le principe même de contractualisation avec l'Etat ou les collectivités. Cela porte atteinte à leurs valeurs, et aux modèles transmis à l'école et par la famille, dans lesquelles la production occupe un rôle central.

La recherche met en évidence, sur le territoire des Coteaux du Lyonnais, deux représentations contrastées de l'agriculture et de ses fonctions : l'une correspond à une vision normative, elle est initiée par la profession agricole organisée, notamment au sein des filières, par le développement des pratiques d'agriculture raisonnée. L'autre se construit à partir d'innovations individuelles et micro-collectives, basées sur des relations privilégiées avec le territoire et les rurbains : points de vente collectifs, visites de ferme, itinéraires techniques valorisant les ressources locales, produits du terroir. Les expériences de multifonctionnalité les plus abouties sur les Coteaux du Lyonnais sont liées à la transformation des produits et à la vente directe. Considérées comme archaïques dans la période de modernisation de l'agriculture, ces activités illustrent aujourd'hui une autre manière de concevoir l'agriculture, intégrée au territoire, indépendante des marchés et de la politique agricole. Ainsi la reconnaissance de l'agriculture dans le projet de territoire résulte d'un processus de co-construction entre agriculteurs, élus et société civile, davantage que d'une réponse à une demande clairement explicitée. Ces résultats rejoignent l'analyse d'I. Duvernoy (2002), dans l'aire périurbaine d'Albi, qui considère que la

---

20. Ce système de culture permet d'étaler au mieux la production et de s'affranchir des aléas climatiques pour répondre aux besoins des marchés d'exportation et réduire les coûts de production.

demande urbaine « *procède autant des propositions du monde agricole qui, en cherchant à reconstruire sa légitimité à s'exercer dans des territoires largement appropriés par d'autres activités, contribue à construire cette demande urbaine* ».

L'évolution de l'agriculture et de sa place dans la société résulte en partie de la confrontation entre agriculteurs et non-agriculteurs. En ce sens, les territoires périurbains sont sans doute précurseurs d'évolutions plus générales de la société. L'agriculture périurbaine a été éloignée de la ville pendant plusieurs décennies du fait de l'organisation des filières et de la profession agricole. Le développement des politiques territoriales et le concept de multifonctionnalité offrent de nouvelles opportunités à l'agriculture pour être partenaire du territoire et de la ville. La faisabilité d'une agriculture urbaine requiert l'adhésion des agriculteurs à un projet négocié et implique de créer les conditions de relations contractuelles entre les agriculteurs, les usagers et les élus (Fleury, 2000). Ce renouvellement des accords entre élus, agriculteurs, et société civile suppose de construire des collectifs pluriacteurs et de nouveaux modes de coopération, qui relèvent d'une « cité par projets » (Boltanski, 1999). Les organisations agricoles trouvent difficilement leur place dans ce mode de développement, car elles agissent sur un mode normatif, qui mobilise les valeurs de la « cité industrielle » et qui intègre peu les valeurs et les représentants de la société civile et du territoire. L'analyse sociologique montre qu'un certain nombre d'agriculteurs souhaitent sortir du monde agricole et, pour certains, sont déjà engagés dans des réseaux d'action diversifiés qui s'apparentent à la cité par projet. Il existe un décalage entre les représentations individuelles et les représentations collectives au sein de la profession agricole, et le territoire apparaît comme un échelon pertinent pour de nouveaux forums de discussion et de nouvelles modalités d'action collective.

## **Références bibliographiques**

AVEC Rhône Alpes. Enquête consommateurs sur les points de vente collectifs. Analyse des résultats. 2003, Lyon, 18 p.

Bertrand N., Rousier N., 2003. L'agriculture face au développement économique : un combat inégal ou des politiques périurbaines à construire. *Revue de Géographie Alpine*, 11 (4) : 93-103.

Boltanski L., Chiapello E., 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, p. 161- 208.

Brun M., Cros M., Mallein Ph., 1996. Les représentations des urbains de la région de Nancy à l'égard de la campagne et de l'agriculture : les "identités habitantes" dans la relation ville-campagne. Grenoble, Club Cautic, 28 p.

Dufour A, Bernard C., Angelucci M.A., 2003. Reconstruction des identités professionnelles autour de la multifonctionnalité de l'agriculture. L'exemple des Coteaux du Lyonnais. *Ruralia*, 12-13 : 191-215.

Duvernoy I., Albaladejo C., Auricoste C., Gerz A., 2002. L'agriculture dans l'aire urbaine d'Albi : une agriculture périurbaine? Une agriculture multifonctionnelle? Séminaire DADP, Montpellier, 17 et 18 décembre 2002 « Pour et sur le développement régional ».

Fleury A., 2000. Les nouveaux rapports ville/campagne dans l'espace périurbain. C.R. Académie agriculture, 86 (3) : 199-213.

Guisepelli E., Fleury Ph., 2003. Paysages et agriculture dans les Alpes du Nord, Représentations et aspirations de la société. GIS Alpes du Nord, 54 p.

Hervieu B., 2002. La multifonctionnalité de l'agriculture : genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole. Cahiers Agriculture, 11 : 415-419.

Jarrige F., Jouve A.M., Napoleone C., 2003. Et si le capitalisme patrimonial foncier changeait nos paysages quotidiens ? Courrier de l'environnement de l'INRA, 49 : 13-28.

Marcantognini L. *et al.*, 2002. Agriculture et société dans les Coteaux du Lyonnais : Perceptions et attentes. ISARA, 2002, 57 p.

Pluinage J. *et al.*, 2002. La construction de la territorialité de la production : de l'idéal à la réalité, quelques observations de fond. Recherches pour et sur le développement territorial. INRA, Montpellier, p. 129-137.

Moliner P., 1999. Images et représentations sociales., Presses universitaires de Grenoble, 275 p.

Moscovici S., 1991. Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire. *In* Jodelet D., Les représentations sociales. PUF, p. 62-86.

Vaudois J., 1995. Les dynamiques agricoles dans les zones péri-urbaines : formes et éléments d'interprétation. *In* L'agriculture dans l'espace périurbain : des anciennes aux nouvelles fonctions. Atelier de recherches de Rambouillet des 10 et 11 mai 1995, p. 20-29.



# **Deuxième partie**

## **Approches transversales**





# Introduction

Cette seconde partie est davantage centrée sur quelques thèmes précis qui éclairent les différents aspects ou conséquences de la multifonctionnalité grâce à la mise en perspective que permet la comparaison de villes entre elles.

Tout d'abord, en préalable, l'article de J.J. Tolron examine la place que les documents de planification établis à la fin des années 1990 (donc avant la diffusion des concepts de multifonctionnalité) par des agences d'urbanisme ont réservée aux espaces agricoles. Une quinzaine d'agglomérations moyennes françaises sont considérées, l'Ile-de-France a été exclue de l'analyse pour sa grande complexité. Bien sûr, il y a une grande variabilité, tant dans la hiérarchie des fonctions reconnues (production - gestion de l'espace - identité locale que dans les modes d'intervention de la ville. Le moins intéressant n'est pas la carte de France résultante, qui fait apparaître un gradient nord-ouest sud-est.

Le second article (I. Duvernoy, F. Jarrige ; P. Moustier et J. Serrano) actualise et élargit cette approche en discutant le renouvellement de la gouvernance urbaine, nécessité par le nouveau statut de l'agriculture périurbaine de *bien public*, au-delà de sa fonction classique d'approvisionnement. Ce changement de représentation est nécessaire pour expliquer l'intégration de l'agriculture aux projets urbains, traduits par les documents de planification ; les auteurs discutent les conditions auxquelles il peut y avoir concordance entre les agriculteurs et le monde citoyen. Les modalités d'adhésion des agriculteurs sont complexes, tant du fait de l'enjeu foncier (ils sont *pro parte* propriétaires fonciers) que du fait que de la difficulté d'exercice de leur métier en zone périurbaine. Cette question foncière est particulièrement abordée dans le troisième article, dû à G. Vianey, consacré aux logiques foncières. Elle insiste en outre sur le doute qu'exprime encore largement la société agricole sur la vraisemblance d'une cohabitation durable entre la ville et l'agriculture. Ce doute s'étend à la viabilité de l'activité agricole dans ce contexte, notamment à travers sa reproductibilité.

Les deux articles suivants abordent explicitement la multifonctionnalité d'attributs de l'agriculture en termes de paysage et de patrimoine. Pierre Donadieu analyse la remise actuelle contemporaine de la spécialisation marchande de l'arbre agricole. Il rappelle que la signification complexe que les sociétés traditionnelles ont, en général, donnée à l'arbre rural, et montre la diversité des ré-interprétations contemporaines. Il s'appuie sur différents exemples pour se demander si l'arbre n'est pas une composante nécessaire du paysage rural périurbain ; ils sont empruntés

à la Bretagne (landes et bocages) et à l'Ile-de-France. Paola Branduini examine de façon chronologique et comparative la manière dont l'imposant bâti rural traditionnel des exploitations céréalières est désormais considéré dans l'espace périurbain de Milan et de l'Ile-de-France. Elle met ainsi en parallèle :

- la simplification de la vie sociale intérieure de la ferme milanaise, qui constituait un véritable village, à la suite de la spécialisation de l'agriculture dans la fonction de production ;
- la diversité nouvelle d'usage de ce bâti, particulièrement marquée en Ile-de-France, qui va du maintien en contexte agricole (production ou diversification) à la réutilisation citadine, tantôt respectueuse et tantôt ignorante de la signification patrimoniale.

Enfin la question de la qualité des produits agricoles périurbains est examinée par H. Navarro-Garza dans le contexte périurbain de Mexico. Observant la faiblesse des modalités du contrôle de la qualité des produits alimentaires de la production ou à la distribution, il constate la difficulté plus grande à l'assurer à cause de la diversité des filières, en particulier des filières courtes. Elle est en partie le fait de l'inadéquation des services agricoles publics, organisés sur la base rurale mais mal à l'aise dans un contexte périurbain.

Sans doute d'autres thèmes auraient pu être approfondis, et notamment ceux de la construction sociale du paysage agricole et des mutations d'identité des agriculteurs. Mais d'une part, ils sont en partie abordés dans la première partie, d'autre part, en l'état, cette partie montre très clairement la force avec laquelle la ville induit les changements de sens d'une agriculture périurbaine, pour en faire, d'une manière ou d'une autre, son agriculture.

# **La place de l'agriculture dans le projet urbain des grandes métropoles françaises**

## **Etat des lieux dans les documents d'aménagement avant la mise en place des SCoT**

*Role of agriculture in urban land planning of the big french urban centres*

*Inventory in town planning documents before the french reform of 2001*

**Jean Jacques Tolron**

*Cemagref UR Ecosystèmes méditerranéens et risques  
Le Tholonet BP 31 13612 Aix-en-Provence*

### **Résumé**

Les résultats présentés concernent l'étude de la place de l'agriculture dans l'aménagement du territoire des quinze plus grandes villes françaises. Une typologie en six groupes permet de montrer les différences de comportement quant à la consommation de l'espace autour de ces villes. Elle met en évidence un gradient négatif du nord au sud dans la maîtrise de l'espace. Ce gradient correspond aussi à des différences de modes de faire-valoir du sol agricole. Cela traduit le rôle de l'héritage culturel dans l'aménagement.

### **Abstract**

*The presented results deal with the role of agriculture in the regional planning of the fifteen biggest French cities. A typology in six groups allowed to show the differences of behavior as regards space occupation around these cities. It puts forwards a negative gradient from North to South in the space control. This gradient also corresponds to differences in soil property modes of the agricultural land. It conveys the role of cultural inheritance in land development.*

# La place de l'agriculture dans le projet urbain des grandes métropoles françaises<sup>1</sup>

## Etat des lieux dans les documents d'aménagement avant la mise en place des SCoT

La dynamique urbaine actuelle fait apparaître des villes polycentriques, villes archipels au sein desquelles les espaces non bâtis sont remis en scène. Dans ce contexte, l'agriculture est aux portes de la ville, voire dans la ville. Le monde rural et le monde urbain sont physiquement imbriqués. La ville découvre son espace vide (Chalas, 1998). L'espace agricole dès lors fait partie du territoire du projet urbain d'aménagement.

La politique locale d'aménagement résulte de la prise en compte de cet espace comme ressource limitée. Ainsi l'espace agricole est un élément de gestion territoriale et patrimoniale.

On présente ici les modalités de la prise en compte des espaces agricoles dans le projet urbain au travers des documents d'aménagement des grandes agglomérations françaises. Il s'agit d'un état des lieux avant la mise en place des intercommunalités nouvelles issues de la loi de 1999 et des nouveaux documents d'aménagement, SCoT et PLU (loi SRU de 2000).

## Agriculture et aménagement

Du début des années 1970 à la fin des années 1990 la question de l'étalement urbain est centrale pour l'aménagement. Les villes centre se vident au profit des couronnes périurbaines. Malgré un ralentissement de la croissance démographique et économique, la « consommation d'espace » a crû au-delà des prévisions. Dans ce contexte, l'espace agricole qui régresse du fait de la déprise, apparaît comme un lieu paradoxal, tantôt responsable de l'étalement, tantôt susceptible de le contenir. L'agriculture présente à la fois le visage d'une activité proche de la nature, du vivant, mais aussi celui d'une activité susceptible de dégrader son support naturel, d'autant plus qu'elle mobilise des techniques évoluées (Terrasson, 1988).

La relation de l'urbain à la campagne est donc pour partie, issue de la relation à la nature. Or les représentations réciproques de la ruralité et de l'urbanité agissent sur les politiques et les pratiques d'aménagement du territoire. « *L'invention du "rural" comme "nature" dans les années soixante-dix a produit la périurbanisation* » (Matthieu, 1998). C'est en effet la manifestation de ce *besoin* plus ou moins clair de nature, de campagne, de paysage représenté, qui explique, au-delà du coût d'accès au foncier, le succès de l'habitat pavillonnaire et l'étalement urbain qui en résulte.

---

1. Ces travaux ont été financés par le PUCA du Ministère de l'équipement.

Ces liens historiques et culturels amènent à retenir l'hypothèse de l'existence d'une relation entre les formes de développement urbain et l'état de l'agriculture locale (périurbaine). La compétition pour l'espace et sa régulation en est le moteur.

Les documents d'aménagement, les schémas directeurs, sont donc des indicateurs des rapports entre sphère urbaine et sphère agricole. L'étude de ces documents doit permettre, quand ils existent, d'observer la prise en compte de l'agriculture dans le projet urbain. Le décalage entre l'intention (les documents) et l'action peut aussi éclairer la nature de ces rapports.

On se propose donc ici de décrire la place de l'agriculture dans le projet urbain des 15 grandes métropoles françaises hors Paris, avant la mise en place des ScoT (Schémas de cohérence territoriale).

## **Quinze métropoles à la campagne**

On s'intéresse aux 15 métropoles françaises les plus importantes, hors Paris. On ne cherche donc pas à priori de représentativité régionale ou de représentativité des types d'agriculture. C'est la commune-centre, qui sert de base de classement pour constituer cet ensemble et non l'agglomération qui introduit des critères de constitution plus complexes. Le tableau « Caractéristiques des métropoles » en donne une description. Beaucoup de ces grandes villes sont des ports. C'est l'effet France périphérique autour de Paris (Rocayolo, 2000). Or, le port doit rarement son activité à son arrière-pays. Cette situation ne manque pas d'influer sur le regard que peut avoir le citoyen sur sa campagne.

La pratique de l'intercommunalité est un facteur important de la prise en compte de l'espace périphérique dans le projet de la métropole. Les communes périphériques sont par nature des zones d'extension urbaine. La pratique de l'intercommunalité exprime le rapport politique de la ville à sa campagne historique. Dans notre population, plusieurs métropoles ne disposent avant 2001, d'aucune structure d'intercommunalité autre que les syndicats intercommunaux. C'est le cas de Toulon, Nice et Le Havre. En revanche, certaines agglomérations ont une pratique beaucoup plus avancée. C'est le cas de Rennes où le district gère une TPU depuis 1994, mais aussi de Saint-Etienne.

La plupart des grandes métropoles se sont dotées d'une Agence d'Urbanisme. La présence de ces agences n'est encore pas généralisée (voir tableau). La présence d'une agence n'est pas le garant de la production de documents qui relèvent d'une volonté politique, mais l'absence d'agence correspond généralement à l'absence de schéma directeur approuvé. Nice, Montpellier et Toulon n'ont pas d'agence en 2001. Or, peu de structures s'intéressent à l'agriculture périurbaine. Son poids économique est faible. C'est sans doute pour cette raison que c'est dans les Agences d'Urbanisme que la question du rôle de cette

agriculture est posée. Cela ne signifie pourtant pas que la question soit posée dans des termes acceptables pour les professionnels agricoles. Cela signifie que les aménageurs font de cette agriculture périurbaine une entité réelle.

## **Les documents d'urbanisme et l'agriculture**

A l'échelle des agglomérations, si l'on excepte les OREAM, les documents d'aménagement sont, avant 2001, les schémas directeurs et les Directives territoriales d'aménagement. Ce sont des documents d'objectifs.

Les Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) datent de la loi foncière de 1967 et sont élaborés par les services de l'Etat. Ils correspondent à la fin des années de croissance économique et sont fondés sur des projections démographiques majorées. Les réserves foncières prévues pour l'habitat et le développement économique ont donc été pléthoriques. En revanche, la consommation d'espace permise par ces SDAU s'est, elle, pour partie, réalisée. Les Schémas directeurs (SD), issus d'une loi de 1983, sont d'initiative locale. Les SD font le constat des erreurs de prévision dues à la crise, en matière démographique et économique. Ils font aussi le constat que l'étalement urbain consécutif à la périurbanisation a été fort. L'étalement urbain devient dès lors un problème éthique, l'utilisation d'espace devient consommation. On révisé les objectifs d'autant plus que les villes centre se vident. Les Directives territoriales d'aménagement (DTA) en 1995 marquent le retour de l'Etat.

L'agriculture, dans les documents d'aménagement, n'est souvent qu'un sous chapitre du cadre de vie et de l'environnement. Il y a donc, en général, une grande confusion dans ces documents entre l'espace agricole et l'espace dit naturel. Cela révèle simplement que le traitement de l'agriculture n'est pas celui d'une simple activité économique. Sur cette base, on peut schématiquement distinguer 3 groupes. Les métropoles qui prennent en compte l'activité agricole, dans sa fonction de production : Reims, Lille, Strasbourg, Bordeaux, Grenoble. Les métropoles qui traitent de l'activité agricole au chapitre environnemental : Lyon, Rennes, Le Havre, Toulouse. Les métropoles n'ayant pas de documents officiels : Nice, Nantes, Montpellier, Marseille, Saint-Etienne, Toulon. La prise en compte de la fonction productive de l'agriculture ou de sa fonction environnementale n'est pas toujours bien tranchée dans les documents d'aménagement. On peut noter que les zones agricoles les plus riches ne sont pas nécessairement celles qui sont les plus valorisées dans les documents d'urbanisme. Dans ce cas en effet il peut y avoir une concurrence forte pour l'espace.

Il y a donc une ambiguïté fondamentale dans les relations de la ville à sa campagne, telles qu'on peut les lire dans les documents d'aménagement. Cette ambiguïté se manifeste dans les fonctions implicites que les documents d'urbanisme assignent à l'agriculture. On peut en distinguer 3, d'importance inégale.

La fonction économique qui reconnaît à l'agriculture, comme à d'autres activités, une importance liée à sa production finale, et au-delà, surtout dans la période récente, une importance liée à l'emploi généré.

Une fonction spatiale qui reconnaît à l'agriculture la qualité « d'outil de gestion de l'espace ». Le rôle assigné est de constituer un rempart à l'avancée urbaine, parfois à l'avancée de la forêt (cas de la zone méditerranéenne et de la problématique liée à l'incendie de forêt). Cette fonction ne s'intéresse pas à la forme de l'activité agricole ni à ses produits.

Une fonction symbolique, paysagère et d'identification à un terroir. C'est l'espace mythique et esthétique. Dans ce cas, la forme prise par l'agriculture est très importante, parfois chargée d'une certaine nostalgie contraire à la performance technique.

Ces fonctions sont en réalité incompatibles, car elles représentent les aspirations opposées des mondes agricole et urbain. D'un côté, le monde agricole revendique sa mission historique de production, comme la marque d'une domination productive de la nature qui calme la *peur de manquer* des après-guerres ou des plus lointaines famines (PISANI, 1994). Inversement, pour le citadin, l'espace agricole n'est souvent qu'un élément structurant le paysage, garant de sa pérennité (CURNIER 1999), susceptible de maintenir le cadre de vie. L'agriculture est alors le support d'une certaine immuabilité, avec ce que cela comporte de gêne au développement. Cette vision s'inscrit dans ses fondements le métier d'agriculteur, dès lors considéré comme un jardinier de l'espace, expression épouvantail pour les professionnels agricoles.

Des enquêtes locales ont permis de replacer les enjeux des négociations qui ont abouti aux documents d'urbanisme. Elles permettent d'appréhender des expériences d'aménagement agricole réellement mises en œuvre sur le terrain. Nous appelons expériences les opérations, en général modestes au regard des ambitions affichées, que les interlocuteurs ont jugé dignes de mentionner.

Les expériences des différentes métropoles ont essentiellement pour fondement la prise en compte et la valorisation des deux fonctions spatiale et symbolique. L'intervention économique directe est rare. Les expériences sont difficiles à comparer, et certaines d'entre elles relèvent de plusieurs rubriques. On peut citer des interventions économiques directes à Lyon, Grenoble, Le Havre, Lille ; la promotion de l'installation à Nantes, Toulouse ; une gestion et négociation foncières à Reims, Bordeaux, Rennes, Lyon, Toulouse ; l'absence d'expérience revendiquée à Strasbourg, Le Havre, Saint-Étienne, Marseille, Nice, Toulon, Montpellier.

Ces expériences peuvent être considérées par les acteurs comme des réussites ou à l'inverse comme représentatives des difficultés locales. Cette appréciation est un indicateur de l'image locale de l'activité agricole et de la place qu'on lui réserve.

## Synthèse typologique

Nous proposons ici quelques groupes dont la constitution repose sur les données exposées précédemment. Ces groupes restent hétérogènes compte tenu de la complexité des critères face au nombre réduit de métropoles. La présentation sous forme de tableau visualise les facteurs principaux pris en compte. On ne prétend pas, à partir de ces quelques variables réduire une réalité complexe. Il s'agit de sérier quelques éléments locaux déterminants.

Les facteurs sont les suivants :

- la pression urbaine, mesurée par la croissance démographique de la métropole et de son agglomération.
- l'agriculture locale : ses filières, son dynamisme mesuré par le revenu dégagé, la force perçue localement de l'organisation professionnelle ;
- la structure de la propriété agricole exploitée : le mode de faire-valoir, direct ou indirect ;
- la volonté politique locale mesurée par la teneur des documents d'urbanisme et la mise en œuvre des actions de terrain, les expériences ;
- la tradition locale relative à l'habitat ; habitat groupé, ou inversement la tendance à la dispersion, voire au mitage ;
- la topographie qui peut parfois à elle seule être un facteur d'explication de la maîtrise des espaces dans les lieux escarpés ou soumis aux risques naturels.

La prise en compte de ces facteurs n'est pas exclusive. On peut aussi mentionner la présence-absence de documents d'urbanisme, d'agences, l'état de l'aménagement foncier, etc. Sur ces bases, nous avons constitué 6 groupes principaux.

### Groupe 1 - L'espace maîtrisé, la question agricole s'impose : Reims

Reims est à part car tous les facteurs que nous avons observés confortent l'image d'une cité où la gestion de l'espace notamment par l'activité agricole permet de contenir les débordements observés ailleurs. L'espace est maîtrisé par la conjonction d'une forte tradition d'habitat groupé, d'une agriculture puissante, d'une profession agricole fortement structurée et déterminée.

Métropoles	Pression urbaine	Agriculture	F.V. D / I	Le politique Urbain Agri	Tradition de l'habitat	Topographie
Reims	++	C. V. +++	35/65*	A. +++	+++	-

O absent + faible ++ moyen +++ fort - critère non pris en compte pour ce groupe.

C : Céréales ou cultures industrielles ; V : Vigne ; E : Elevage.

\* Hors les grands domaines de Champagne.



## Groupe 2 - L'agriculture partenaire de l'environnement métropolitain : Grenoble, Lyon, Rennes

Ces métropoles ont, plus tôt que d'autres, engagé la réflexion sur la prise en compte de l'espace (et de l'activité ?) agricole dans l'aménagement du territoire périurbain. Des actions concrètes ont été mises en œuvre relayées par l'ADAYG à Grenoble et le protocole conventionné à Lyon.

Métropoles	Pression urbaine	Agriculture	F.V.	Le politique		Tradition de l'habitat	Topographie
			D / I	Urbain	Agri		
Grenoble	++	E. C. +++	50/50	U. +++	A. +++	-	+
Lyon	+++	Variée +	50/50	U. +++	.	-	+
Rennes	+	E. +++	40/60	U. +++	A. +++	-	-

Rennes est à part dans ce groupe car les motivations tiennent autant aux externalités agricoles négatives (nappes phréatiques) qu'aux externalités positives (transition verte avec les bourgs périphériques).

## Groupe 3 - Un équilibre fragile dans la concurrence : Strasbourg, Lille

Ces deux profils peuvent paraître différents mais une conjonction de facteurs aboutit à une maîtrise relative de l'espace, maîtrise vécue comme telle. Strasbourg considère la plaine comme un patrimoine, même si cela n'exclut pas des débordements dans le Kochersberg. Une tradition d'habitat groupé et une certaine vitalité de l'agriculture ont permis de maintenir une maîtrise relative de l'espace. Lille baigne dans le périurbain de longue date. La densité démographique n'exclut pas la présence d'un espace agricole performant. Le mode de faire-valoir est indirect.

Métropoles	Pression urbaine	Agriculture	FV	Le politique		Tradition	Topographie
			D / I	Urbain	Agri		
Strasbourg	++	C. +++	30/70	U. ++	A. ++	++	+
Lille	+++	C. E. +++	20/80		A. ++	+	-

## Groupe 4 - Les priorités sont ailleurs : Le Havre, Saint-Etienne

La gestion de l'espace périurbain agricole est, dans ces métropoles, occultée par le faible dynamisme démographique actuel. Il en résulte que la question de l'espace ne semble ni problématique, ni prioritaire.

Dans le cas du Havre, la question de l'espace non urbain se pose plutôt dans les espaces naturels (la Baie de Seine). La topographie a de plus protégé la ville d'un étalement incontrôlé.

Métropoles	Pression urbaine	Agriculture	FV D / I	Le politique Urbain	Tradition Agri	Topographie
Le Havre	0	E. ++	30/70	+	+	+++
St Etienne	0	E. ++	45/55	0	+	++

A Saint-Etienne, la reconversion industrielle, le maintien de la population de la ville-centre, sont prioritaires bien que l'étalement urbain y soit très fort par transvasement de la ville sur sa périphérie.

### **Groupe 5 - La ville déborde : Toulouse, Nantes, Montpellier, Bordeaux**

Toulouse, Nantes et Montpellier ont eu entre 1990 et 1999 un taux de croissance démographique annuel supérieur à 0,9 % par an. L'espace agricole résiste peu malgré une vitalité certaine. Il s'agit, sauf pour Nantes, de régions agricoles en faire-valoir direct. Le fort dynamisme démographique a placé Montpellier dans ce groupe malgré son caractère méditerranéen.

Métropoles	Pression urbaine	Agriculture	FV D / I	Le politique Urbain	Tradition	Topographie
Toulouse	+++	C. ++	60/40	0	-	-
Nantes	+++	E. ++	30/70	+	-	-
Montpellier	+++	V+	60/40	0	-	-
Bordeaux	++	V. C. +++	70/30	+	++	-

Bordeaux a une position à part et se trouve par défaut, dans ce groupe. Bordeaux, 4<sup>e</sup> agglomération et 8<sup>e</sup> ville française, a débordé depuis longtemps de la ville-centre. La viticulture locale y est solide, mais le contrôle de toute la zone AOC est impossible car trop étendue. Pourtant la maîtrise de l'espace reste un problème préoccupant.

### **Groupe 6 - Le littoral méditerranéen : Nice, Marseille, Toulon**

Le littoral méditerranéen subit la pression urbaine dans un contexte où l'agriculture n'est pas armée pour résister. La topographie restreint l'espace littoral. La tradition du mitage s'ajoute à l'absence de documents d'urbanisme. L'Etat intervient parfois pour tenter d'enrayer le mécanisme (loi littoral, DTA). L'attrait du prix du terrain à bâtir dans des zones de faire-valoir direct, rend difficile les positions fermes de la profession agricole comme des collectivités locales.

Métropoles	Pression urbaine	Agriculture	FV D ou I	Le politique Urbain	Tradition	Topographie
Nice	++	+	60/40*	0	-	++
Marseille	++	+	60/40	0	++	++
Toulon	++	+	70/30*	0	-	++

\* sauf dans l'arrière pays.

## Discussion

Le repérage cartographique des groupes typologiques souligne une répartition nord-sud (nord-est - sud-ouest) dont on ne peut penser qu'il est aléatoire (carte « Typologie »). Cette répartition est de nature à constituer un premier élément de conclusion. Il ne s'agit pas, bien entendu, de proposer un quelconque déterminisme géographique des comportements. Il s'agit en revanche de comprendre comment le déterminisme complexe, historique et économique, a abouti à une situation dont l'héritage est plus ou moins lourd en matière de gestion des espaces. On peut proposer que du nord au sud, l'approche de la problématique agricole dans le projet urbain, la gestion de l'espace et la façon dont elle est perçue par les acteurs, sont très différentes.

On peut avancer quelques éléments qui permettent de comprendre cette situation. Il faut d'abord puiser ces éléments dans l'histoire de l'industrialisation de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. « *C'est pendant cette phase finale du XIX<sup>e</sup> que l'opposition entre France du Nord et France du Sud est pleinement acceptable, en termes d'économie industrielle.* » (Roncayolo, 1989-2000). Mais la période plus récente a profondément modifié la donne. Les effets de la périurbanisation et de la déprise rurale, dans ses formes variées, ont transformé la ligne de partage ville-campagne. Parallèlement aux difficultés des régions Nord-Pas-de-Calais, de la Lorraine, et de la région marseillaise, « *une inversion historique s'est manifestée depuis les années 60 en faveur du Sud puis de l'Ouest.* » (id.). Ainsi, les vicissitudes du développement industriel comme la mutation du monde rural ont profondément marqué le développement urbain.

Mais ces transformations se sont produites dans des contextes généraux assez différents. Au nord, la tradition de faire-valoir indirect, la pratique de l'aménagement foncier, ont permis à l'agriculture de s'intensifier rapidement et de se présenter comme une activité économique respectable. Au sud est plus fréquente la petite propriété en faire-valoir direct, la restructuration foncière est plus problématique. Or le faire-valoir direct trouble le jeu de l'aménagement, l'agriculteur dans ce cas est producteur et gestionnaire d'un patrimoine spéculatif. Nous avons appelé ici *tradition* ces éléments fondamentaux et d'origine ancienne, les rapports sociaux de production qui déterminent les *modalités d'appropriation de la nature* (Moscovici, 1994), l'organisation de la cité, tant sociale que spatiale. La tradition d'habitat groupé, notamment dans les zones d'invasion de l'Est, se traduit en dehors de toute prescription, comme un facteur d'économie de l'espace bien inscrit dans les préoccupations récentes en la matière. Au sud, le mitage produit des effets opposés. Cet effet nord-sud confirme l'hypothèse sur la relation de type systémique entre l'espace agricole et l'espace urbain au sein du territoire des grandes métropoles françaises.

## Références bibliographiques

Chalas Y., 1998. La Ville Emergente – Constat pour renouveler les lignes d'action publiques, 207 p.

Curnier J-P., 1999. La tentation du paysage. Sens et Tonka. 120 p.

Harrisson R., 1991. Forêts. Essai sur l'imaginaire occidental. Flammarion Champs, 349 p.

Le Jeannic T., 1996. Une nouvelle approche territoriale de la ville. Economie et statistique, 294-295 : 25-45.

MAP-DERF. 1994. Aménagement foncier - 10 années après la décentralisation. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 16 p.

Mathieu N., 1998. La notion de rural et les rapports ville/campagne en France : les années quatre-vingt-dix. Economie rurale, 247 : 11-20.

Moscovici S., 1972-1994. La société contre nature. Seuil Point, 414 p.

Pisani E., 1994. Pour une agriculture marchande et ménagère. Edition de l'aube, 185 p.

Roncayolo M., Revel J., (dir.), 1989-2000. Histoire de la France. L'espace français. 3<sup>e</sup> partie : L'aménagement du territoire XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle. Seuil – Points, p. 367-554.

Schmitt B., Gofette-NagoT F., 2000. Définir l'espace rural ? De la difficulté d'une définition conceptuelle à la nécessité d'une définition statistique. Economie rurale : 257 : 42-55.

Scees, 1998. Recensements Généraux de l'Agriculture 1970-1979-1988. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Fiches comparatives. cédérom.

Terrasson F., 1988. La peur de la Nature. Ed. Sang de la terre, 163 p.

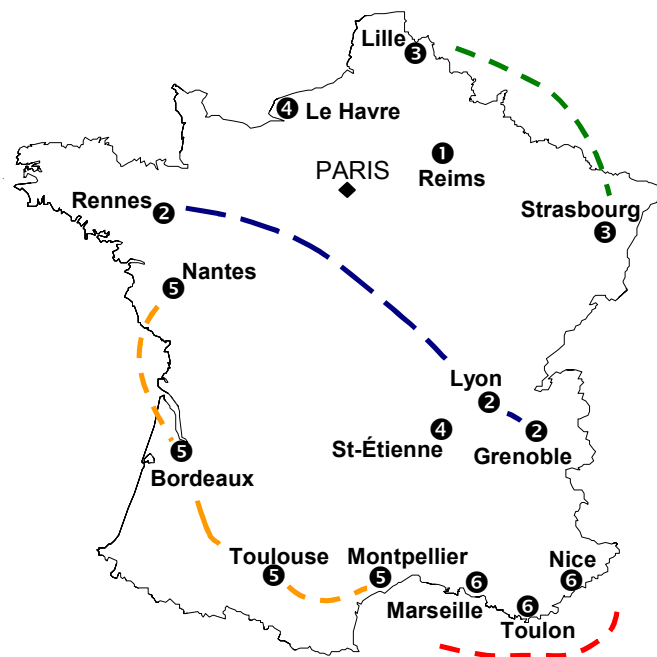
### Annexes - Caractéristiques démographiques.

Rg <sup>1</sup>	Métropole	Départ <sup>t</sup>	Pop. RGP 99	99/90 <sup>2</sup>	Agen <sup>ee</sup>	SDAU	SD	DTA
1	Marseille	13	798 430	-0,03	+	-	-	DTA
2	Lyon	69	445 452	+0,78	+	1978	1992	DTA <sup>5</sup>
3	Toulouse	31	390 350	+ 0,94	+	1982	1998	
4	Nice	06	342 738	+0,01	0	na <sup>3</sup>	-	DTA
5	Nantes	44	270 251	+ 1,09	+	74 na	1991	DTA <sup>6</sup>
6	Strasbourg	67	264 115	+0,51	+	1973	-	
7	Montpellier	34	225 392	+ 0,90	0	-	-	
8	Bordeaux	33	215 363	+0,26	+	1972	r <sup>4</sup>	
9	Rennes	35	206 229	+0,48	+	1973-1983	1994	
10	Le Havre	76	190 909	-0,28	+	1974	r	DTA
11	Reims	51	187 206	+0,40	+	1975	1992	
12	Lille	59	184 657	+0,78	+	1973	1997	
13	Saint-Et <sup>ne</sup>	42	180 210	-1,12	+	na	-	DTA <sup>5</sup>
14	Toulon	83	160 639	-0,47	0	75 na	-	
15	Grenoble	38	153 317	+0,19	+	1973	r	

Données INSEE RGP 1990 et 1999.

1. Rang de la métropole hors Paris - 2 Taux de variation annuel -  
3 élaboré mais non approuvé - 4 en révision - 5 DTA Lyon et Saint-Etienne - 6 Nantes -  
Saint-Nazaire.

- Typologie





# Une agriculture multifonctionnelle dans le projet urbain : quelle reconnaissance, quelle gouvernance ?

*Multifunctional agriculture in the urban land management process: recognition and governance by the local (rural and urban) stakeholders*

**Isabelle Duvernoy<sup>1</sup>, Françoise Jarrige<sup>2</sup>, Paule Moustier<sup>3</sup>, José Serrano<sup>4</sup>**

1. INRA-SAD, UR Sicomor. BP 27. 31326 Castanet-Tolosan cedex, duvernoy@toulouse.inra.fr

2. ENSAM-UMR Innovation. 2 place Viala. 34060 Montpellier cedex 1, jarrige@ensam.inra.fr

3. Cirad, moustier@fpt.vn

4. Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, Département aménagement, parc Grandmont, 37200 Tours, serrano@univ-tour.fr

## **Résumé**

La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et sa mise en œuvre explicite dans des projets de développement (urbains ou agricoles) se traduit par des changements dans la gouvernance de ces projets. En s'appuyant sur des études de cas dans différents pays, cet article traite plus spécifiquement des modes d'intégration de l'agriculture aux projets urbains. Dans ce cas, le contenu des projets d'aménagement ainsi que le processus de décision sont modifiés. La prise de décision se complexifie avec l'émergence de nouvelles parties prenantes et le développement des procédures de concertation. Les modes de reconnaissance d'une agriculture urbaine et périurbaine multifonctionnelle et les éléments de la légitimité d'une action publique locale sur cette agriculture sont tout d'abord présentés. La traduction de cette reconnaissance dans la politique d'aménagement (documents d'urbanisme) est abordée. Enfin, nous présentons les acteurs et processus impliqués dans les négociations. C'est dans cette dernière partie que nous analyserons comment la profession agricole participe à l'aménagement des espaces ouverts de la ville.

## **Abstract**

*The recognition of the multifunctional character of agriculture and its translation in development projects change the local governance of these projects. Through various international study cases, this paper presents the*

*ways of implication agriculture in urban management projects. In these projects, the arena of decisions changes with new stakeholders and new concertation procedures. At first, we will present how the multifunctionality of urban and periurban agriculture is recognized and what is the legitimacy of this type of agriculture in local public policies. In a second part, we will present the translation of urban agriculture functions in town planning documents. In the last part of this paper, we will present the different stakeholders involved in those projects, focusing on the agricultural institutions.*

## **Introduction**

La multifonctionnalité de l'agriculture n'est pas une nouveauté en soi puisque l'agriculture a toujours assumé plusieurs fonctions. Mais ce qui a évolué avec le temps, c'est la reconnaissance de cette multifonctionnalité et sa mise en œuvre explicite dans des projets de développement (urbains ou agricoles). Or la reconnaissance de la multifonctionnalité change la donne en matière de gouvernance. Le contenu des projets d'aménagement ainsi que le processus de décision sont modifiés. La prise de décision se complexifie avec l'émergence de nouvelles parties prenantes et le développement des procédures de concertation.

Cet article traite des modes d'intégration de l'agriculture aux projets urbains. La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et les éléments de la légitimité d'une action publique sur l'agriculture sont tout d'abord présentés. Puis la traduction de cette reconnaissance dans la politique d'aménagement (documents d'urbanisme) est abordée. Pour cela, nous traitons tout d'abord de l'échelle des décisions, puis des représentations des acteurs de la ville sur l'agriculture : quelles sont les représentations de l'agriculture, et des espaces ouverts, qui sont proposées comme justifications des décisions d'urbanisme qui préservent ou affectent les espaces et les activités agricoles ? Enfin, nous présenterons les acteurs et processus impliqués dans les négociations. C'est dans cette dernière partie que nous analyserons en particulier comment la profession agricole participe à l'aménagement des espaces ouverts de la ville. Divers cas étudiés au Nord comme au Sud illustreront nos propos.

## **La reconnaissance d'une agriculture urbaine multifonctionnelle**

C'est avec la remise en cause des modèles productivistes et l'attention accrue pour les problèmes d'environnement que de nouvelles légitimations de l'activité agricole ont été mises en avant, au-delà de la production de denrées alimentaires : production de paysage, emploi, traitement de déchets, production de biocarburants, etc. En France, ce sont les nouvelles fonctions de l'agriculture et des espaces ruraux qui ont été débattues tout d'abord (Allaire *et al.*, 1996) avant l'apparition du terme multifonction-



nalité. Cette multifonctionnalité est soutenue financièrement par l'Etat à travers les CTE puis dans une mesure moindre les CAD. Dans les autres pays du nord, des politiques comparables sont en œuvre. Ces changements de légitimation de l'activité agricole sur un territoire entraînent des changements dans les projets de développement agricole : émergence et reconnaissance des fonctions environnementales de l'agriculture, projets de gestion concertée associant plusieurs institutions, dont les membres sont porteurs de représentations différentes (voire conflictuelles) de l'agriculture : chasseurs, éleveurs, forestiers etc. En milieu urbain, les nouvelles fonctions de l'agriculture prises en compte par les décideurs sont principalement paysagères : tampon contre l'urbanisation, espaces de promenade ; des produits identitaires peuvent être mis en avant (vins d'appellation « Grès de Montpellier ») ; parfois également la fonction sociale des jardins urbains est valorisée.

Si, dans les pays du sud, la production de denrées alimentaires est toujours une préoccupation forte des états, l'urbanisation rapide pose de plus en plus d'autres problèmes auxquels une agriculture multifonctionnelle peut apporter une réponse : les urbains sont en effet attachés à conserver des espaces verts, à la fois comme lieux récréatifs et patrimoniaux, dans un contexte d'urbanisation très mal maîtrisée en termes de transactions foncières. De nombreux projets et ONG mettent par ailleurs en avant le rôle des espaces cultivés pour l'emploi et la sécurité alimentaire de populations défavorisées (UNDP, 1996).

Ainsi, l'agriculture urbaine est de plus en plus reconnue dans sa production de biens publics (paysage, insertion), c'est-à-dire des biens caractérisés par la non-possibilité d'exclusion des usagers, ce qui rend leur prise en charge non rentable pour le secteur privé. Par rapport à d'autres « producteurs de paysage », comme les parcs et espaces verts publics, l'agriculture présente l'avantage de voir ses coûts partiellement pris en charge par le marché, grâce à sa fonction productive marchande (essentiellement en biens alimentaires). La multifonctionnalité de l'agriculture urbaine la rend donc « économique » comme producteur de biens publics (Moustier, 2003). La multifonctionnalité de l'agriculture rend l'intervention publique légitime, mais également complexe, notamment parce que l'agriculture génère aussi des externalités négatives (pollutions, bruits), et qu'elle est mise en œuvre par des acteurs aux profils et intérêts divers.

## **De nouvelles échelles de décision**

En France, une série de lois, à partir des lois de décentralisation, a rapproché l'urbanisme et la planification urbaine du niveau local. Ces changements d'échelle ont eu des conséquences sur les systèmes d'acteurs qui prennent les décisions d'urbanisme (de l'Etat à des collectifs locaux d'acteurs). Les lois les plus récentes — loi sur le renforcement de la coopération intercommunale (1999) et loi Solidarité et le renouvellement urbain (SRU, 2000) — visent à promouvoir une harmonisation à l'échelle intercommunale des politiques de gestion et d'aménagement. Les EPCI

(Etablissements publics de coopération intercommunale) se voient ainsi dotés de l'aménagement territorial et de la planification intercommunale via notamment les Schémas de cohérence territoriale (SCOT). Outre la mise en cohérence de leurs politiques d'aménagement, ces procédures imposent aux élus locaux une intégration des dimensions paysagères et des activités agricoles à leur projet, qui doit de plus s'inscrire dans une perspective de développement durable. On retrouve ce principe dans la loi d'Orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (1999) qui inscrit le développement durable comme principe des politiques d'aménagement.

Ces nouveaux cadres institutionnels que sont les intercommunalités, compétentes en termes d'aménagement du territoire, réunissent des territoires urbains et périurbains (donc périururaux) dont le développement est désormais pensé de façon conjointe. Le champ du développement de la ville s'en trouve élargi, avec le traitement de la nature en ville, le positionnement de communes périurbaines comme lieu de tourisme de proximité à partir d'éléments patrimoniaux ruraux et d'infrastructures de petite randonnée (chemins ruraux etc.).

Dans les pays du Sud, on assiste également à un processus de décentralisation, souvent sous la pression des institutions internationales dans les années 90. Au Vietnam, les deux villes principales ont le statut de province, comportant des districts urbains et ruraux, et le développement de la province est géré par le comité populaire de la ville, qui n'est pas sous dépendance hiérarchique du gouvernement. En Argentine, les lois de décentralisation ont également donné une autonomie d'action aux municipalités qui ont en charge des territoires urbains et ruraux, ce qui les conduit désormais à s'impliquer dans le développement agricole (Duvernoy et Albaladejo, 2003).

Les nouveaux cadres institutionnels font clairement entrer l'agriculture dans le projet urbain et posent la question de sa durabilité. Pour l'élaboration des documents d'urbanisme — SCOT à l'échelle intercommunale et Plan local d'urbanisme (PLU) à l'échelle communale — la représentation du monde agricole est assurée par la chambre d'agriculture départementale, avec un rôle consultatif. D'autres institutions agricoles sont susceptibles d'être consultées sur certains points précis, par exemples l'INAO (Institut national des appellations d'origine) et les syndicats de cru sur la protection de zones d'AOC viticoles. Mais la représentation officielle des divers intérêts du monde agricole dans les processus de planification territoriale demeure limitée, alors que la loi d'orientation de 1999 assure une plus grande diversité au sein des instances agricoles : présence des syndicats minoritaires représentatifs, d'associations de consommateurs et de défenseurs de la nature dans les Commissions départementales d'orientation de l'agriculture.

Notons que le projet de nouvelle loi rurale porte attention au devenir des espaces périurbains et envisage de doter les conseils régionaux d'un droit de préemption pour réguler les usages du foncier. L'intervention des SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural)

dans la régulation du marché foncier agricole, traditionnelle en zones rurales et progressivement développée dans les espaces périurbains, se voit questionnée.

L'articulation entre ces différents textes de lois constitue un nouveau cadre institutionnel d'élaboration des politiques locales pour les acteurs (en particulier les élus locaux), encore fortement ancrés dans la logique communale, avec la maîtrise municipale de l'urbanisation depuis la décentralisation. En matière d'élaboration des politiques territoriales intercommunales, on est dans une phase expérimentale, où les recompositions sont en cours entre les différents acteurs. Les nouveaux systèmes de décision pour l'élaboration des projets de territoire se mettent en place. Les questions soulevées portent sur l'évolution de la gouvernance territoriale : entre centralité et subsidiarité, quelle est la bonne échelle de fonctionnement de la démocratie représentative<sup>1</sup> ? Qu'en est-il dans ces nouvelles procédures de la démocratie participative ? Les processus de planification territoriale doivent désormais intégrer une dimension de concertation : comment celle-ci est-elle mise en œuvre dans les pratiques effectives ? Enfin, si les dispositifs réglementaires intègrent peu à peu les mutations sociales en matière d'aménagement du territoire, le cadre institutionnel — dont la vocation première demeure l'administration territoriale — ne saurait fournir les solutions à toutes les tensions, voire aux conflits susceptibles de concerner l'agriculture dans les territoires périurbains. De même qu'il peut exister, hors du cadre des politiques publiques, des dynamiques de projet impliquant les agriculteurs.

En termes de relations entre l'agriculture et la ville, ces éléments de contexte ont plusieurs conséquences :

- d'une part, les espaces agricoles (et plus largement les espaces ouverts) sont désormais identifiés comme un lieu d'exercice de l'urbanisme, et plus largement de la planification urbaine ;
- d'autre part, la profession agricole négocie la légitimité de l'exercice de l'activité agricole et de sa place (spatiale) de plus en plus à une échelle locale, notamment celle où se prennent les décisions d'urbanisme.

Si le cadre réglementaire impose de nouvelles contraintes pour l'élaboration des documents d'urbanisme — intercommunalité, développement durable, concertation — ceux-ci doivent toujours répondre aux problématiques d'aménagement très concrètes de la planification territoriale : gestion de l'habitat et de l'urbanisation, réalisation d'infrastructures (transport, communications, adduction d'eau, assainissement, déchets, etc.), offre de services (écoles, équipements sportif et de loisirs). Ces exigences prioritaires continuent d'exercer une forte pression sur les décisions des élus locaux, en particulier dans les pôles urbains en croissance démographique rapide.

---

1. Sachant de plus que les décideurs des EPCI sont élus indirectement (délégués par les conseils municipaux des communes adhérentes), l'élargissement des compétences des intercommunalités soulève des questions de légitimité de la démocratie représentative.

En pratique, les changements effectifs d'échelle de la planification et de l'aménagement de la ville sont plus ou moins récents suivant les lieux (Tolron et Giraud, 2001). Certaines agglomérations sont engagées depuis longtemps dans la planification intercommunale, d'autres de façon beaucoup plus récente. Ce changement d'échelle s'est opéré en même temps qu'une volonté de rationalisation de l'urbanisation (pour en diminuer le coût) ainsi que d'une montée des préoccupations environnementales et du thème de la durabilité<sup>2</sup>. Les communes périurbaines s'engagent également dans des projets de valorisation des identités rurales, pour développer des activités de tourisme de proximité. Plusieurs collectivités locales mènent des actions dans ce sens (inventaire du petit patrimoine rural, recueil d'histoires en lien avec ce patrimoine auprès d'anciens habitants).

Il faut noter toutefois que si l'urbanisme est de plus en plus pensé à l'échelle des agglomérations, la valeur juridique des documents, et leur précision géographique, font que dans les faits une grande part des décisions d'urbanisme et des négociations sur l'emplacement des constructions reste à l'échelle communale. L'intercommunalité ne résout pas, par exemple, la question du quota communal de logements sociaux ; concernant les zones d'activités, la mutualisation de la taxe professionnelle (TPU) a tendance à inverser la concurrence entre communes pour avoir des ZAE en concurrence... pour ne pas les avoir sur leur territoire ! Car si la ressource fiscale est désormais mutualisée, les nuisances, elles, restent localisées.

Ces transformations se traduisent par un besoin de maîtrise foncière accrue, notamment en ce qui concerne les constructions en zones agricoles. Les chambres d'agriculture consultées se dotent progressivement d'outils pour rendre leur avis en fonction de la réalité des projets agricoles qui justifient les demandes de construction.

On peut noter toutefois des différences dans les projets urbains. Serrano (à paraître) en reconnaît trois types, suivant l'intensité du développement urbain : un projet urbain résidentiel de faible ampleur, un projet urbain résidentiel de forte ampleur, et un projet urbain de développement de zones d'activité. Il a pu montrer que la prise en compte de l'agriculture, et la préservation des espaces agricoles étaient inversement proportionnels à l'ampleur du projet de développement urbain.

---

2. Par exemple, un service de l'agence d'urbanisme de l'aire urbaine de Toulouse s'est formé aux démarches de développement durable, tandis que la communauté d'agglomération du Sicoval, au sud-est de Toulouse est entrée dans une démarche agenda 21.

## Représentations de l'agriculture et des espaces agricoles urbains

La périurbanisation résulte d'un double phénomène de concentration et d'étalement urbain<sup>3</sup>. C'est un phénomène général abondamment décrit dans la littérature depuis les années 70, même si les processus sous-jacents qui le fondent sont encore l'objet de discussions. L'installation de nouveaux habitants dans les espaces périurbains peut répondre à des stratégies économiques de la part de familles dans un projet d'accession à la propriété, à priori à un coût moindre que dans les centres-villes, mais de nombreux auteurs ont montré qu'au moins pour certains, le choix d'une résidence périurbaine s'inscrivait plus profondément dans un rejet de la vie en ville, à travers un rapprochement de la « nature » et un repli sur la vie domestique, ou un certain « entre-soi » (Ghorra-Gobin, 1997 ; Jaillet, 2004). De fait, ces populations sont extrêmement sensibles au cadre de vie et aux nuisances et sont capables de se mobiliser très rapidement et efficacement (Cloarec, 2004).

Les espaces ouverts, et les espaces agricoles, font désormais partie de ce cadre de vie. L'exemple du plateau de Saclay montre comment s'est opérée cette appropriation. Le plateau de Saclay (91) a subi de profondes transformations. Plateau marécageux au XVII<sup>e</sup> siècle, il est devenu après drainage un plateau très fertile au XIX<sup>e</sup>. Il a été urbanisé à partir de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle avec l'installation de centres de haute technologie. Suite à une mobilisation de la population et des employés, les velléités d'urbanisation ont été revues à la baisse. La perception du plateau a évolué plus tardivement et plus rapidement. En 50 ans, on est passé d'un territoire vu comme monotone et laid (plateau de champs ouverts), à la Mecque de la science, puis à la campagne admirable. Ces changements n'ont été possibles qu'après que la notoriété scientifique ait donné le plateau à regarder. Saclay est maintenant revendiqué comme un territoire à habiter (Bouraoui, 1999).

Il semble que ce soit surtout les nouvelles fonctions de l'agriculture qui sont valorisées (préservation du patrimoine, de l'environnement), plus que la production de biens alimentaires. Par exemple P. Donadieu souligne que dans le cas des vergers, leur appropriation urbaine conduit à une « désagricolisation » des espèces fruitières qui deviennent ornementales (esthétique et symbolique), soit à une patrimonialisation qui n'implique pas forcément le maintien d'une activité agricole.

Dans le même sens, les travaux du CEMAGREF à Grenoble semblent montrer que malgré un consensus sur le maintien d'une agriculture, qui s'est traduit dans le schéma directeur de 2000 par une délimitation précise des zones de densification urbaine de zones de « poumon vert », l'acteur

---

3. La périurbanisation touche l'ensemble du territoire français, à tel point que la statistique nationale a proposé en 1996 une nouvelle nomenclature du territoire, suivant laquelle 76,7 % de la population française vit dans l'espace à dominante urbaine en 1999 (INSEE). Bien que se ralentissant les soldes migratoires continuent d'être positifs dans les communes définies comme périurbaines (Choffel, 2000).

agricole serait en fait très peu présent dans le discours de l'aménagement, soit une « déréalisation du monde agricole », tandis que les traditions rurales feraient l'objet d'une folklorisation (Bertrand, Tolron, 2003).

Le changement d'échelle de l'aménagement se traduit effectivement dans les faits par une prise en compte et une protection accrue des surfaces agricoles, comme on peut le constater à Toulouse, Grenoble..., mais sans pour autant qu'il y ait une réelle convergence, voire discussion sur le projet agricole périurbain, ni à fortiori, consultation des acteurs agricoles.

Dans les pays du Sud, les représentations de l'agriculture sont variables selon les pays. Le manque de données sur cette agriculture, son caractère informel, parfois saisonnier, et enfin, le partage des fonctions entre administrations impliquées dans l'urbanisme et dans l'agriculture, expliquent une attitude souvent indifférente, parfois négative. Même en Zambie, où le Président Kauda déclarait en 1972 que les « 450 000 urbains de Lusaka doivent faire pousser leurs propres légumes et céréales », les agriculteurs urbains cultivent sur des terrains sur lesquels ils n'ont pas de maîtrise foncière légalement reconnue (Jaeger et Huckabay, 1984). D'autres motifs sont également évoqués pour justifier des mesures parfois extrêmes. C'est ainsi le cas de Bafoussam, dans l'ouest Cameroun, où sous prétexte d'hygiène, le maire a fait couper tout le maïs et saisir tous les animaux domestiques (Moustier et Pagès, 1995).

Le rôle de l'agriculture pour la sécurité alimentaire est cependant reconnu dans beaucoup de situations, avec des cas extrêmes comme en Chine (Cai Yi-Zhang et Zhang Zhangen, 1999), ou à Cuba (Moskow, 1999), où la ville est considérée comme devant être la plus auto-suffisante possible en aliments. Il est d'ailleurs exemplaire que ce soit souvent à l'occasion de crises économiques que les autorités découvrent l'intérêt d'une agriculture de proximité. Ainsi, « à Antananarivo, après la crise politique du premier semestre 2002 et le repli obligé de la ville sur elle-même, le discours change, l'agriculture mise en avant (« elle nous a évité la famine », ce qui est probablement exagéré), et la réflexion sur le grignotage des espaces agricoles apparaît (Aubry, 2003).

### **Qui défend l'agriculture comme bien public ?**

Comment passer de la non-prise en compte (ou seulement comme réserve foncière) à l'intégration de l'agriculture dans le projet territorial, et non pas comme enjeu corporatiste mais comme « bien public » ? Quelles forces sociales, quels acteurs, portent les valeurs de l'agriculture multifonctionnelle dans le projet de territoire ?

Outre certains agriculteurs, eux-mêmes convaincus et engagés dans la valorisation de la multifonctionnalité de l'agriculture et les élus locaux, sensibles aux attentes sociales ou aux injonctions réglementaires, d'autres acteurs sont désormais susceptibles d'intervenir dans les processus d'élaboration des projets territoriaux, dans un sens favorable à l'agriculture multifonctionnelle.

## Agglomérations et agriculteurs, un partenariat inégal

La prise en compte de l'agriculture dans les projets urbains est plus ou moins récente, et opérée selon différentes modalités. Certaines agglomérations engagées depuis longtemps dans la planification intercommunale ont pu intégrer relativement précocement les espaces et les activités agricoles dans leur projet territorial. En l'absence d'un partenariat initial avec les instances professionnelles, c'est le plus souvent à partir de préoccupations environnementales, ou sur la place des espaces naturels dans la trame urbaine, que les agriculteurs périurbains sont sollicités à posteriori pour « entretenir l'espace » et adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, en réponse aux demandes urbaines (cas de Rennes et Strasbourg, Gibergue, 2000). Une telle configuration — favorable à la valorisation de la multifonctionnalité de l'agriculture — peut entraîner un décalage entre « attentes urbaines » et « objectifs agricoles ». Mis en position de prestataires de services, et non associés aux décisions d'aménagement du territoire, les agriculteurs peuvent se montrer réticents face aux changements de pratiques qui leur sont demandés pour conjuguer leur production marchande avec une contribution aux « biens publics » que sont les espaces ouverts périurbains (ou dont ils sont le support, en ce qui concerne le paysage par exemple).

Dans d'autres situations, la prise en compte de l'agriculture peut être fondée sur une véritable co-construction, si des représentants du monde agricole sont associés à l'élaboration du projet urbain. La concertation laisse augurer une meilleure appropriation des objectifs du projet de territoire par les agriculteurs. La difficulté de la négociation peut alors consister à faire évoluer la position des agriculteurs de la défense d'intérêts catégoriels (modèle encore souvent dominant d'une agriculture ancrée dans l'économie de la production) à la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture, plus en phase avec les attentes urbaines. Mais qui suppose des mutations de la part des agriculteurs, à la fois dans leurs représentations, leurs pratiques... et leurs prérogatives. L'écoconditionnalité des aides publiques, le droit de regard et d'intervention des collectivités sur le marché foncier, le partage de l'espace avec d'autres usagers... sont autant de remises en cause du pouvoir traditionnel du monde agricole. On peut alors parfois voir les responsables professionnels agricoles s'arc-bouter sur leur « mission originelle » et la reconnaissance de l'agriculture comme « activité économique » (« *susceptible de causer des désagréments aux résidents et aux autres usagers de l'espace* » ; c'est-à-dire : « *faire du bruit, encombrer la route, diffuser des produits malodorants, voire polluants* », etc. « *au même titre que les activités industrielles ou commerciales* » : c'est la position de l' élu agricole FDSEA dans la démarche SCOT à Montpellier). Les élus locaux sont alors partagés entre la nécessité du partenariat avec les agriculteurs et la conciliation des objectifs professionnels affichés par ceux-ci avec les demandes urbaines sur l'environnement, le paysage, l'accessibilité des « espaces ouverts ».

---

### **Encadré 1. La difficile co-construction d'un projet agri-urbain : l'exemple de l'est tourangeau.**

L'exemple du projet agriurbain de l'est tourangeau montre la nécessité d'une médiation entre les intérêts catégoriels des agriculteurs et des collectivités locales pour reconnaître et mettre en œuvre la multifonctionnalité de l'agriculture.

La communauté de communes de l'est Tourangeau compte cinq communes (une sixième commune a participé au projet). L'agriculture de ces communes est composée majoritairement de céréaliculture et secondairement de vigne et de maraîchage. Dans l'ensemble, les communes comptent poursuivre l'urbanisation à un rythme soutenu mais maîtrisé. L'agriculture les intéresse car elle permet de résoudre un certain nombre de problèmes liés à la qualité de vie (dépôt d'ordures, friches, présence illégale des gens du voyage). Ces communes ont une vision sélective du type d'agriculture à promouvoir (circuits courts, labels). De leur côté la majorité des agriculteurs perçoit la proximité urbaine comme un handicap. Ils sont confrontés à des problèmes d'instabilité foncière, d'enclavement, de dégradation des cultures, de conflits.

Dans le cadre d'un programme sur les projets agriurbains du ministère de l'agriculture, la communauté de l'est tourangeau a été choisie pour tester une méthodologie pour l'élaboration d'un projet agriurbain. L'objectif de ce projet était d'élaborer une méthodologie qui favorise l'intégration de l'agriculture aux projets de développement urbains. Le comité de pilotage du projet réunissait élus et organisations professionnelles agricoles tandis que la maîtrise d'ouvrage était confiée à la DDA (épaulée par le CESA et l'ENSP) chargée d'établir un diagnostic et des propositions.

Le dialogue au sein du comité de pilotage était difficile ; chaque type d'acteur étant perçu par les autres comme menant un double jeu : les agriculteurs dénonçaient l'étalement urbain, mais spéculaient, les élus mettaient en avant la préservation du paysage mais poursuivaient l'urbanisation.

Le premier travail de la DDA a été d'élaborer et de faire partager un diagnostic. Ce n'est qu'après s'être imposé comme acteur extérieur qu'elle a pu élaborer des axes d'actions. L'objectif du projet était de réussir un véritable métissage entre la fonction productive et paysagère de l'agriculture. Ainsi la lutte contre les friches résorbait les points noirs paysagers et rendait du foncier disponible pour les agriculteurs. La gestion des jachères et la mise en place de jachères fleuries dans un cadre concerté répondait à un besoin d'esthétique et permettait par la création de zones tampon de prévenir les conflits etc. Au total, ce projet prévoyait six axes d'action<sup>4</sup>. Le dernier, et non des moindres, était de créer une structure de dialogue permanent entre les élus et les agriculteurs, chargée de mettre en œuvre et d'ajuster le projet élaboré.

Le projet a été validé par le comité de pilotage en février 2003. La DDA ayant terminé son travail d'aide à l'élaboration du projet agri-urbain, s'est retirée laissant le soin aux élus de le mettre en œuvre. Depuis le projet est resté lettre morte, les collectivités avançant des difficultés budgétaires pour différer sa mise en œuvre.

---

4. Axe 1 : lutter contre les friches, axe 2 : organiser la gestion de l'espace dans le double respect de la production agricole et de la préservation du cadre de vie, axe 3 : affirmer la vocation agricole à long terme de certains terroirs, axe 4 : favoriser et vulgariser l'agriculture raisonnée, axe 5 : favoriser la diversification, axe 6 : créer une structure de dialogue permanent



Au-delà de cette raison, apparaît la nécessité d'un médiateur qui permette une conciliation entre la fonction productive majoritairement défendue par les agriculteurs et la fonction de gestion de l'espace, chère aux élus. La DDA a été le véritable promoteur d'une agriculture multifonctionnelle, mais son action n'a pas été assez profonde pour une véritable appropriation du concept par les élus et les agriculteurs.

---

Cet exemple montre que la conciliation entre les différentes fonctions de l'agriculture ne se fait pas de manière spontanée. Elle doit être portée à un niveau collectif par un acteur qui l'incarne y compris dans sa mise en œuvre.

---

**Encadré 2 – L'émergence d'un projet agriurbain co-construit dans le cadre du SCOT de l'Agglomération de Montpellier (Thinon *et al.*, 2003. Jarrige, 2004).**

L'agglomération de Montpellier, comme beaucoup de villes du Sud, n'a pas fait l'objet de schéma directeur d'aménagement, malgré la croissance démographique soutenue depuis plusieurs décennies. L'extension de la ville et des villages alentour s'est réalisée en grande partie sur d'anciennes parcelles de vignes arrachées suite à la crise de la viticulture locale, spécialisée dans la production massive de vin de table. Le développement de la ville et son identité, entièrement orientés vers le tertiaire, la recherche, les nouvelles technologies, la culture, le tourisme, etc. n'intégraient aucune référence « aux racines viticoles » (dont la base foncière périurbaine a été largement consommée par la croissance de la ville).

La constitution de la communauté d'agglomération fin 2001 a rassemblé 38 communes urbaines, périurbaines et rurales au sein d'un territoire devant pour la première fois faire l'objet d'une planification concertée, via l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) pour 2005. Par ailleurs, l'agriculture périurbaine s'est diversifiée (maraîchage, arboriculture, céréaliculture) et la viticulture méridionale a opéré depuis une vingtaine d'années une reconversion qualitative, passant de la production de vin de table à une gamme plus diversifiée, avec des vins de qualité (vins de Pays, AOC). Le vignoble est alors susceptible de présenter une meilleure rentabilité économique, et donc une meilleure « résistance à l'urbanisation », le secteur est plus dynamique, des projets d'acteurs voient le jour (en caves coopératives et caves particulières) et les vins de qualité constituent désormais des produits prestigieux dont « on peut être fier » et qu'on peut associer à l'image de la capitale de la Septimanie...

La démarche de SCOT a été engagée fin 2002 et sur l'initiative du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt (DDAF), une concertation a débuté mi-2003 afin de compléter le diagnostic global de territoire par une prise en compte approfondie de l'agriculture. L'équipe MAP<sup>5</sup> s'est vue confier la réalisation de « l'Analyse des espaces agricoles et naturels de l'agglomération de Montpellier » avec pour objectif d'« évaluer les perspectives d'évolution des limites entre espaces urbanisés et espaces agricoles et naturels, afin de concevoir une planification urbaine qui intègre et respecte les enjeux économiques et paysagers des espaces agricoles et naturels du territoire communautaire »<sup>6</sup>. Cette démarche a réuni des

---

5. Equipe de recherche de l'UMR Innovation « Mutations de l'agriculture périurbaine, modèles d'agriculture périurbaine », rassemblant des chercheurs de l'ENSAM et de l'INRA.

6. Il s'agissait d'aider la Communauté d'Agglomération à « définir les limites pertinentes des espaces agricoles à protéger pour une durée de 15 à 20 ans, repérer les espaces agricoles en mutation ou susceptibles de muter, identifier les usages des espaces agricoles

élus et les urbanistes de l'Agglomération, les experts du bureau d'étude réalisant le diagnostic de SCOT, les représentants de la DDAF et les chercheurs ENSAM-INRA dans le comité de suivi technique ; la chambre d'agriculture, la SAFER et le conseil général ayant été associés au comité de pilotage de l'étude. Des représentants des principales institutions agricoles et plusieurs acteurs professionnels de terrain ont été rencontrés ; l'agriculture a été décrite et analysée dans ses dynamiques socio-économiques et spatiales (paysagères), différentes zones d'enjeux ont été distinguées selon les dynamiques agricoles et urbaines, des préconisations ont été formulées pour l'intégration de l'agriculture dans le projet urbain, en tenant compte notamment des projets et demandes des professionnels... Ce volet agricole du diagnostic a été largement repris dans la suite de la démarche de SCOT, les cartes produites (Unités agrophysionomiques et zones d'enjeux) ont été utilisées comme support de concertation et pour définir l'armature d'espaces ouverts du projet urbain (centré sur les notions de développement durable et « d'habiter la nature »). Il apparaît que la préservation des espaces agricoles constitue un thème fédérateur du projet d'agglomération, et un argument important pour soutenir la politique de densification de l'habitat.

Grâce à leur implication dans les nouvelles procédures de planification territoriale et à leur intérêt pour la promotion de la multifonctionnalité, les représentants du ministère de l'agriculture ont ici aussi été à l'initiative de la prise en compte de l'agriculture dans le projet de territoire. Le recours à une équipe de chercheurs – plutôt que la SAFER qui proposait ses services – pour la réalisation de l'étude, traduit le choix des responsables de l'agglomération pour une expertise plus scientifique et plus dégagée des enjeux de la profession agricole, marquée par les divergences internes entre maintien de l'activité agricole et intérêts fonciers...

L'exemple de Montpellier montre que le « retard » de la mise en œuvre de la planification intercommunale s'accompagne aujourd'hui d'un effet positif en matière de prise en compte de l'agriculture dans le projet urbain. La médiation, DDAF, chercheurs, joue là aussi un rôle pour que l'agriculture soit reconnue dans ses multiples dimensions, à la fois comme activité économique (viticulture de qualité, maraîchage), comme composante de l'armature spatiale et paysagère du territoire, et comme support identitaire pour l'agglomération (route des vins et du patrimoine, vins d'AOC « Grès de Montpellier »). Les fonctions sociales de l'agriculture (insertion, activités récréatives) apparaissent comme un potentiel à développer.

---

Dans les pays du sud, les mains tendues vers la profession agricole sont beaucoup moins fréquentes. Des schémas directeurs sont très rarement élaborés, et l'expansion de la ville au détriment des espaces agricoles se fait « de facto », par le jeu des transactions foncières, qui ne sont pas régulées par un cadre légal, inexistant ou non appliqué (UNDP, 1996 ; Moustier et Fall, 2004). Cependant, la situation évolue, en particulier sous la pression d'organisations internationales (voir plus loin).

La ville de La Havane est un cas assez exemplaire d'attitude positive des autorités de la ville vis-à-vis de l'agriculture et de ses acteurs. Le ministère de l'agriculture a encouragé l'agriculture depuis 1990, principalement dans un objectif de sécurité alimentaire. La terre est

---

*et naturels* ». En résumé, la principale finalité de ce travail était de fournir aux décideurs politiques les éléments d'évaluation afin d'intégrer l'agriculture dans le projet de développement du territoire et la planification spatiale de l'agglomération de Montpellier.

donnée aux paysans sans coût. Le nombre total de jardins était estimé à plus de 26 000 en 1995 (Moskow, 1999). Par ailleurs, le Parc Métropolitain de la Havane comprend une cinquantaine de jardins biologiques de 2-3 hectares, organisés pour la planification des cultures et de la mise en marché ; le parc comprend un centre de services pour la vulgarisation et l'accès aux intrants, et des actions sont menées pour le traitement des déchets et de l'eau. Ce parc résulte d'actions de négociations entre les autorités de la ville et une coopérative qui utilisait auparavant ce terrain, mais qui obtenait de mauvais résultats économiques.

### **Le rôle des consommateurs**

Par la voie du marché, les attentes — et surtout les achats — des consommateurs urbains en produits frais, produits locaux, contribuent au maintien de l'agriculture périurbaine par le développement de circuits courts de commercialisation, en particulier la vente directe, voire « l'auto-cueillette » pour certains fruits et légumes. L'agriculture de proximité peut aussi bénéficier de mouvements de mode, de regain de culture locale... en faveur de ses produits « identitaires » (par exemple le vin ou l'huile d'olive de l'agglomération de Montpellier).

### **Le rôle des associations d'usagers**

Les associations de protection de l'environnement ou de défense du cadre de vie peuvent exercer une pression pour « la défense de la nature » au sens large, qui englobe les aménités fournies par l'agriculture : production de paysages, entretien de l'espace, contribution à la biodiversité... Il faut néanmoins qu'un certain travail de « traduction » soit effectué pour passer des attentes environnementales à la reconnaissance des aménités agricoles, en particulier auprès du grand public (les enquêtes autour de Montpellier révèlent la faible connaissance — et faible reconnaissance conséquente — de la contribution de l'agriculture au cadre de vie agréable, au paysage « naturel » de résidents péri-urbains, qui habitent pourtant « au milieu des vignes »...). Cette reconnaissance s'accompagne par ailleurs d'exigences pour la réduction des impacts négatifs des activités agricoles sur l'environnement (pollutions diverses...).

### **Le rôle des professionnels du tourisme**

Les acteurs du secteur touristique (voyagistes, hôteliers, restaurateurs) bénéficient souvent des aménités de l'agriculture multifonctionnelle : paysages, produits identitaires, culture locale... Vont-ils pour autant intervenir formellement en sa faveur dans le projet territorial ? Des alliances sont possibles au cas par cas. Une pratique en développement consiste à « labelliser » les restaurateurs qui mettent à leur carte (des plats ou des vins) des produits locaux : c'est encourager une reconnaissance marchande de l'agriculture de proximité.

## **Le rôle des services déconcentrés de l'Etat**

Les services déconcentrés de l'Etat, notamment ceux du ministère de l'agriculture, sont en bonne position pour défendre l'agriculture multifonctionnelle dans les projets de territoire en général, et dans la planification urbaine en particulier. A travers le « porter à connaissance » réglementaire des services de l'Etat aux collectivités territoriales, mais aussi à travers des initiatives ponctuelles plus « ciblées », les DDAF peuvent peser pour la prise en compte de l'agriculture comme bien public. Le rôle du DDAF de l'Hérault a été à cet égard exemplaire dans la phase de diagnostic de SCOT de l'Agglomération de Montpellier, en convaincant les élus locaux d'élargir la concertation et d'approfondir la réflexion sur la place et les rôles de l'agriculture dans le territoire. Il est à noter que les résultats de l'étude qui en a découlé ont été immédiatement appropriés et mis en avant par les urbanistes chargés du SCOT. Ceux-ci ont complètement intégré — au moins dans le discours — l'agriculture multifonctionnelle comme pilier du projet urbain dont le leitmotiv est « *habiter la nature* ».

Enfin, on peut citer pour mémoire le rôle possible des conseils généraux et régionaux pour la reconnaissance des valeurs de bien public de l'agriculture dans les projets territoriaux. Encore modeste, ce rôle pourrait devenir déterminant pour les conseils généraux, si ceux-ci se voient effectivement dotés d'une compétence de régulation foncière par la prochaine loi rurale.

Dans les pays du Sud, où les acteurs de l'agriculture sont très peu organisés pour défendre leurs intérêts, c'est principalement les services du ministère de l'agriculture (ainsi que les organisations internationales) qui portent les intérêts des agriculteurs. Traditionnellement tournés vers les zones rurales, ces services ne s'intéressent que récemment à l'agriculture en ville, souvent sous l'influence de projets internationaux. Au Vietnam cependant, la province de Hanoi comprend un département de l'agriculture, indépendant du ministère de l'agriculture, et qui s'occupe spécifiquement de l'agriculture urbaine. Ce département a produit un document sur les zones agricoles qu'il convient de protéger, mais sans qu'il soit facile de savoir si ces recommandations sont prises en compte dans les schémas d'aménagement.

## **Le rôle des organisations internationales**

Des organisations internationales sont très actives pour promouvoir l'agriculture urbaine, dans les pays du nord comme dans les pays du sud. Elles essaient d'influencer les gouvernements pour la prise en compte de l'agriculture dans les politiques urbaines, et également d'organiser des forums de négociation entre acteurs publics et privés. C'est le cas notamment de : Urban Agriculture Network, ETC/GTZ basé en Hollande, le CRDI.

A Brazzaville, à la fin des années 1990, l'ONG Agrisud a aidé huit groupes d'agriculteurs (250 membres au total) travaillant à une dizaine de kilomètres du centre urbain à s'associer en une union pour former une interface avec les autorités locales et négocier un accès de moyen terme au foncier. La mairie a accepté de louer la terre aux groupements pour une période de 50 ans, le contrat étant validé par un notaire. Dans le contrat, il est spécifié que les agriculteurs ne peuvent construire sur les terres. Bien que la terre appartienne officiellement à l'Etat, ce sont les chefs traditionnels qui en contrôlent de facto l'accès. La mairie a dû donc négocier avec les chefs traditionnels le transfert des droits de propriété, avec une compensation financière. Agrisud a joué un rôle moteur dans tout ce processus.

A Dakar, l'ONG ENDA, ainsi qu'un programme financé par le CRDI, ont été moteur pour transformer des quartiers inhabitables du fait de dépôts d'ordures en exploitations agricoles, unités de compostage et de traitement des eaux usées (Niang, 1998).

## **Conclusion**

Du fait de sa multifonctionnalité, et en particulier de sa fonction paysagère, il est légitime que les autorités urbaines cherchent à intégrer l'agriculture dans le projet de la ville. Cependant, cette légitimité est plus difficile à établir que pour d'autres services à caractère de biens publics (par exemple, les cimetières), d'une part à cause des intérêts contradictoires des agriculteurs, d'autre part à cause des possibles nuisances générées par l'agriculture. La recherche a un rôle à jouer pour démontrer la légitimité de l'action publique en matière d'agriculture urbaine, en qualifiant et en quantifiant son impact sur ces différentes fonctions. En matière de gouvernance territoriale cependant, la question reste posée de l'émergence de groupes d'intérêt porteurs de « la défense de l'agriculture comme bien public ». Cette dimension semble devoir plus probablement résulter d'une convergence d'intérêts entre différents groupes et, in fine, de la promotion de « l'intérêt général » dans les politiques publiques territoriales par les élus locaux. Ce qui n'est pas toujours facile compte tenu des enjeux financiers sur le foncier et la rente liée à la mutation des terres agricoles en terrain constructibles (Jarrige *et al.*, 2003). Dans une optique de concertation ou de démocratie participative, les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour renforcer l'expression des acteurs, notamment agricoles, souvent distants des lieux de pouvoir urbain (conseil municipal des agglomérations-centre...), à la différence de la profession des industriels par exemple. Sachant par ailleurs que les agriculteurs, surtout lorsqu'ils sont propriétaires fonciers, sont bien souvent plus favorables à la mutation de leurs terres en zones constructibles qu'au maintien de leur vocation agricole.

Si l'on considère l'évolution de la place de l'agriculture dans la ville, on peut distinguer des dynamiques porteuses (d'identité, d'effets d'entraînement économique), comme à Montpellier, ou en Ile de France, et des trajectoires

peu porteuses voire stériles (cas des friches à Tours, gâchis financiers dans le cas de Rennes, paysans expropriés en situation de détresse à Hanoi).

La comparaison des cas suggère qu'il y a une dynamique porteuse lorsqu'il y a une concordance, même partielle, entre objectifs des non-agriculteurs et des agriculteurs, sur l'agriculture. Cette concordance se traduit par un droit de regard réciproque des non-agriculteurs sur les agriculteurs (ex : critères paysagers ; pratiques non polluantes), et des agriculteurs sur les non-agriculteurs (protection par rapport au bâti ; non enclavement des terres agricoles). Cet engagement réciproque est l'occasion d'une planification négociée, réversible, porteuse d'apprentissages. Ainsi, il paraît souhaitable de rechercher le moyen de partager l'espace urbain (conciliation de différents usages, multifonctionnalité et multi-usage...) plutôt que de revendiquer un espace pour l'agriculture urbaine (Mbiba, Van Veenhuizen, 2001).

## Références bibliographiques

Allaire G., Hubert B., Langlet A. (éd.), 1996. Nouvelles fonctions de l'agriculture et de l'espace rural. Enjeux et défis identifiés par la recherche. INRA, Actes du colloque final de l'action incitative 1993-1995, 17-18 déc.1996, 313 p.

Aubry C., 2003. Projet ADURAA, analyse de la durabilité de l'agriculture dans l'agglomération d'Antananarivo. Paris, INA-PG, Document interne, 5 p.

Bertrand N., Tolron J.J., 2003. Dynamique des territoires périurbains et nouvelles fonctions de l'agriculture. Communication au Forum Régional INRA-DADP Rhône-Alpes, Lyon, 4 juillet 2003.

Bouraoui M., 1999. L'invention paysagiste du plateau de Saclay. De la création des rigoles au plan d'actions paysagères. Les courriers de l'environnement de l'INRA, n°36, 10 p.

Cai Yi-Zhang, Zhang Zhange, 1999. Shanghai : trends towards specialised and capital-intensive agriculture. In, Nico Bakker *et al.* (eds). *Growing cities, growing food*, p. 467-475.

Choffel P., 2000, « Les transformations des espaces urbains dans les années 90 : une périurbanisation au ralenti. ». In regards sur l'actualité (260), p. 15-28.

Cloarec J., 2004. Les urbains à la campagne : le cas de la Beauce. Journée d'étude : Le périurbain un territoire sans nom ? Tours, UMR Citères.

Duvernoy I., Albaladejo C., 2003. L'invention du développement rural par la ville ? Le périurbain de Bahía Blanca et de Pigüé en Argentine. *Economie Rurale*, 276 : 37-52.

Ghorra-Gobin C., 1997. Trois hypothèses à partir de l'histoire urbaine de Los Angeles. In : Dubois-Taine G., Chalas Y., (dir.), *La ville émergente*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 285 p.

- Gibergue G., 2000. Parc naturel urbain de l'Ill Nord. Quartier de la Robertsau. Une agriculture prête pour la ville ? Mémoire de fin d'études, ENSA Montpellier - ADEUS. 62 p.
- Jaeger D., Huckabay J.D., 1984. The garden city of Lusaka: urban agriculture. *In* G.J. Williams (eds.), Lusaka and its hinterland, Handbook ser.9, Zambia Geogr. Ass., Lusaka, p. 267-277.
- Jaillet M.C., 2004. L'espace périurbain : un univers pour les classes moyennes. *Esprit*, mars 2004, 40 p.
- Jarrige F., 2004. Les mutations d'une agriculture méditerranéenne face à la croissance urbaine. Dynamiques et enjeux autour de Montpellier. *Cahiers Agricultures*, 13,(1) : 64-74.
- Jarrige F., Jouve A.M., Napoleone C., 2003. Et si le capitalisme patrimonial foncier changeait nos paysages quotidiens ? *Le Courrier de l'environnement de l'INRA* 49 : 13-28.
- Mbiba B., Van Veeenhuizen R., 2001. L'intégration de l'agriculture urbaine et périurbaine dans l'urbanisme. Editorial. *Magazine Agriculture Urbaine*, Leusden, RUAUF, p. 1-6.
- Moskow A., 1999. The contribution of urban agriculture to gardebers, their households and surrounding communities : the case of Havana, Cuba. *In* : Koc *et al* (eds). 1999. For hunger-proof cities, p. 84-89.
- Moustier P., Fall A.S., 2004. Dynamiques de l'agriculture urbaine: caractérisation et évaluation. *In* O.B. Smith, Moustier, P., Mougeot L.A., Fall A., (éds). Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone : enjeux, concepts et méthodes. CIRAD/CRDI, p. 23-37.
- Moustier P., Pages J., 1995. Le péri-urbain en Afrique : une agriculture en Marge ? *In* L'agriculture dans l'espace périurbain : des anciennes aux nouvelles fonctions, Colloque Bergerie Nationale de Rambouillet 10 et 11 mai 1995.
- Moustier P., 2003. L'agriculture de proximité : enjeux socio-économiques dans les pays du sud. Paris, Communication à la séance de l'académie d'agriculture, Paris, 17/12/03.
- Niang S., 1998. L'agriculture urbaine au Sénégal : bilan et perspectives. Communication à l'atelier CRDI « La contribution de l'agriculture urbaine à la sécurité alimentaire en Afrique », CRDI, 26 p.
- Serrano J., (à paraître). La capacité d'une agglomération moyenne à gérer son espace agricole limitrophe : le cas de l'agglomération de Tours. *In* Développement durable et territoires 10 p.
- Thinon P., Jarrige F., Nougaredes B., Pariset G., 2003. Analyse des espaces agricoles et naturels de l'Agglomération de Montpellier. Unités paysagères, systèmes de productions agricoles, valeurs économiques et pratiques sociales. Montpellier Agglomération, ENSAM-INRA, 56 p.

Tolron J.J., Giraud G., 2001. L'agriculture, actrice de la ville émergente. Prise en compte des espaces agricoles et aménagement des grandes métropoles françaises. Cemagref - Ministère de l'équipement, des transports et du logement, rapport de l'appel d'offre de recherche « la ville émergente » du Plan urbanisme construction architecture, 130 p.

United Nations Development Program, 1996. Urban agriculture. Food, jobs and sustainable cities. UNDP, New York, Etats-Unis, 302 p.



# **Entre conception de l'exercice du métier et représentation de l'activité agricole en péri-urbain : esquisse d'une analyse des logiques foncières**

*Between conception of exercise and representation periurban agriculture : a sketch analysis of landed logics*

**Gisèle Vianey**

*Institut d'Etudes Rurales/SEREC (EA 3728), Université de Lyon 2. Rue Saint Roch – 38 530- Chapareillan.  
mel : Gisele.VIANEY@wanadoo.fr*

## **Résumé**

L'objectif de cet article est de mettre à jour les logiques foncières des agriculteurs et des propriétaires. Les résultats présentés s'appuient sur un échantillon d'agriculteurs de cinq communes périurbaines des Alpes du Nord. Ces contextes périurbains permettent aux anciens agriculteurs ou à leurs descendants de manifester le désir de réaliser une plus value foncière mais pas seulement. Dans le périurbain, les logiques foncières sont le moyen d'exprimer le doute d'une cohabitation possible entre urbanisation et agriculture, ou le doute d'une viabilité de l'agriculture, ou la certitude d'une viabilité de l'activité agricole. Cette esquisse d'analyse des logiques foncières montre que celles-ci sont porteuses de conceptions du rôle, de la place et du type d'agriculture.

## **Abstract**

*In this paper the objective is a exploration of farmers and landowners landed logics. The presentation of results are these of a farmers sample of five North alpins periurban commons. These periurban situations permit at senior farmers or their descendants to exprim wish of mean landed but not only. In periurban, the landed logics are a time for expression possibilities between agriculture and town planning or the doubt of agriculture life, or the certainty of agriculture life. This sketch analysis of landed logics show that they are way to exprim conceptions of agriculture role, room and model.*

## Introduction

Abordée en tant qu'objet, la question foncière se heurte, pour de nombreux auteurs, à l'impossibilité de trouver un modèle interprétatif. En effet, à la fois marchandise, regards, représentations, avec des potentialités non figées dans le temps (Jollivet, 2001), les tentatives d'analyse de la question foncière font apparaître des disparités selon l'entité géographique retenue (Schmitt, Goffette-Nagot, 2000).

En centrant, jusque dans les années 1950, leur intérêt sur la propriété détenue par les citadins les géographes en ont d'abord une approche indirecte (Croix, 1999).

Puis, la généralisation progressive des documents d'aménagement dans les années 70 (Thèses de Jean Renard, Georges Macé, Jeanne Duffour cité par Croix, 1999) constitue une invitation à une étude des systèmes d'exploitation et d'organisation spatiale (Bonnamour, 1973) avant même que la période de modernisation de l'agriculture conduise à considérer la terre comme moyen de production (Rey, 1982) et que soit cherché à identifier les propriétaires afin d'accompagner la tentative de mise en place d'offices fonciers sous l'impulsion du gouvernement socialiste au début des années 80 (Mériaudeau, 1986).

Simultanément, dans les années 80, les géographes portent un intérêt aux mutations d'usage (Mériaudeau, 1983), à la rurbanisation (David, 1980), à la croissance urbaine destructrice de l'espace agricole (Lebeau, 2000 (7<sup>e</sup> édition) ; première édition : 1996) ; dans cette même période, les réflexions sur le foncier incluent les mutations démographiques et politiques, les droits à produire ou à primes liés au foncier ou encore prennent en compte des conséquences liées à la construction européenne (Vivier, 1993).

En fait, moins une recension de travaux qu'un constat d'une multiplicité de travaux sur cette question qui, conjointement à un décryptage des contraintes matérielles, économiques, juridiques vont progressivement chercher à saisir des codes culturels (Lenclud, 1988).

C'est en nous appuyant sur ces travaux que nous menons l'enquête dans quelques communes périurbaines des Alpes du Nord<sup>1</sup> pour tenter de décrypter en quoi les logiques foncières traduisent des conceptions du métier et une représentation de l'activité agricole.

Nos lectures s'inscrivent dans une perspective comparative. Elles portent le regard à l'échelle communale en s'intéressant à des communes de trois agglomérations alpines : celle de Chambéry en Savoie, celle de Grenoble en Isère, celle de Bonneville en Haute-Savoie. Plus précisément, il s'agit des communes de Chignin, Drumettaz-Clarafond et Vimines dans la périphérie de Chambéry, de Saint Pierre d'Allevard dans

---

1. Dans le cadre du programme PSDR Rhône-Alpes ; projet 2.2 : « Agriculture, développement territorial et gestion des ressources naturelles dans les Alpes du Nord (programme GIS 3 -Alpes du Nord) ».

celle de Grenoble et de Bonneville. Situés en zone périurbaine, ces terrains embrassent pour partie deux productions en AOC : le reblochon à Bonneville, des productions viticoles avec les vins de Chignin en Savoie et ceux d'Ayze à Bonneville.

Sur ces terrains, l'interrogation des logiques foncières vise à vérifier que les agriculteurs et les propriétaires projettent sur le foncier (défini comme portion d'espace leur appartenant) une vision d'eux-mêmes et une conception de l'agriculture.

L'énoncé du cadre théorique, de la méthode utilisée pour le recueil de matériaux et de celle retenue pour la constitution du corpus d'agriculteurs enquêtés précède une analyse organisée en trois parties.

- Des stratégies consécutives d'un statut : est-ce que le statut est consécutif d'une situation foncière, d'opportunités offertes par la ville, d'une conception du métier, d'une conception de l'agriculture ?
- Alliances et mésalliances entre agriculteurs, propriétaires et résidents : quelles relations entre propriétaires et agriculteurs ? Comment les agriculteurs se sentent-ils perçus par les résidents et quels moyens mettent-ils en oeuvre pour être légitimés par les résidents ?
- Habitus familial, modes de transmission, regards sur la propriété, regards sur la terre : quel mode d'acquisition du noyau dur de l'exploitation : partage avec paiement de soultes, fractionnement de l'exploitation, partage avec équivalent en terrain à bâtir aux co-héritiers ? Est-ce que ce noyau dur permet d'être monoactif ou impose des combinaisons d'activités para ou extra-agricoles ? En quoi les logiques de transmission révèlent-elles des choix de société, des choix de qualification de la place et du rôle de l'agriculture ?

## **Méthodologie pour une lecture**

Notre intérêt est centré sur les représentations investies par les acteurs et notre analyse prend appui sur la géographie sociale. Pour cette analyse discursive et lexicale, la théorie des représentations et des pratiques sociales (Abric, 1994 ; Rouquette et Rateau, 1998) est utilisée.

Les enquêtes semi-directives réalisées auprès d'un corpus d'agriculteurs constituent l'essentiel de nos matériaux ; notifications SAFER, relevés de propriétés de la commune de Chignin, documents élaborés au moment des POS ne sont ici utilisés que comme compléments pour étayer notre analyse.

Notre objectif étant de saisir la diversité sans embrasser la totalité, la constitution de ce corpus d'agriculteurs a nécessité une attention particulière de notre part et la méthode aléatoire ou un échantillonnage à dire d'experts (Debroux, 2003) ont été exclus d'emblée.

C'est en croisant plusieurs variables que nous avons constitué ce corpus. L'approche quantitative fournie par le RGA nous sert de base pour un examen de plusieurs variables : statut de l'exploitant (fermier, nom propre, aide familial...), statut de l'exploitation (GFA, GAEC...), mode de commercialisation et structure juridique (EARL, SCEA, coopératives, vente directe), âge de l'exploitant, temps de travail (temps plein ou combinaison d'activités), surface exploitée, productions. Pour notre corpus, la variable temps de travail, à savoir monoactivité ou pluriactivité du chef d'exploitation (source : RGA) constitue l'entrée avec laquelle sont croisées les autres variables.

Et, c'est après avoir opéré des croisements utilisant les données du RGA, les listes de déclarations déposées en mairie (viticulteurs, éleveurs d'équidés pour qui la déclaration est obligatoire depuis 2001), les listes établies par l'EDE, celles établies par les maires en fonction de leur connaissance et leur représentation de la profession agricole, ou encore celles établies par le service foncier de la chambre d'agriculture lorsqu'une étude agricole est en cours notamment dans le cadre des PLU qu'un échantillon qualifié représentatif de l'agriculture des communes étudiées dans les Alpes du Nord a été validé.

Opérer des croisements s'attachant à autant de données nous est apparu ici comme moyen de s'affranchir de sources qui toutes, construites en fonction des besoins des structures qui les élaborent ou des représentations de ceux qui les livrent, ne sont qu'un reflet de la réalité. Finalement, l'analyse s'intéresse à 36 agriculteurs répartis sur cinq communes : 1/3 d'entre eux se déclarent pluriactifs ; la moitié sont des éleveurs, plus d'un quart sont des viticulteurs, deux se présentent comme polyculteurs et le dernier groupe, éclectique, regroupe des exploitants spécialisés en aviculture, apiculture, production de sapins de Noël ou maraîchage.

## **L'esquisse d'une analyse**

### **Monoactif ou pluriactif : des comportements différents**

Les pluriactifs se répartissent en deux groupes.

#### ***Les patrimoniaux***

Sans besoin de terres autres que celles acquises par héritage, en cherchant seulement à couvrir leurs frais, avec des pratiques s'apparentant à celles de l'agriculture de loisirs, en n'hésitant pas à innover si l'occasion se présente, ils exploitent avec l'objectif de perpétuer une mémoire familiale.

### **Les pluriactifs en attente d'installation**

Il s'agit de ceux qui n'ont pas pu reprendre l'exploitation. Ils ont été obligé de se salarier soit aux moments de déclin consécutifs à des crises, soit aux moments de changements techniques dans l'agriculture, soit parce qu'il leur fallait attendre le règlement de succession. Chez ces pluriactifs, si l'activité principale en termes de revenus est loin de l'agriculture, elle est très secondaire en termes d'investissement et si elle est proche de l'agriculture (exemple : pépiniériste et viticulteur) elle est vécue comme complément de formation. L'activité salariée est un moyen de se projeter dans un avenir autre, les revenus servent à acquérir des terres, se mécaniser, voire se positionner en affichant une différence dans la pratique de l'activité agricole. Cependant, ces doubles-actifs rencontrent des difficultés pour accéder à des terres dans un marché où ils ont du mal à trouver une place, parce que perçus différemment par les exploitants à plein temps. La difficulté est moindre si ces doubles-actifs bénéficient d'une certaine légitimité personnelle — reconnaissance de la qualité de leur travail, conseiller municipal ou s'ils sont enfants du pays — Ils peuvent alors penser mener à bien leur projet d'installation. Par contre, lorsque l'activité agricole du double-actif est perçue comme concurrente, comme bricolage par les monoactifs, que le double-actif est faiblement inséré dans le groupe d'agriculteurs de la commune ou non identifié comme un agriculteur par les élus municipaux, parvenir à réunir les moyens fonciers est complexe. Pour ces derniers, les objectifs sont parfois atteints seulement en fin de vie professionnelle. Un peu revanchards, autant à l'égard des monoactifs dont ils se sentent perçus comme « *d'incomplets agriculteurs* », que des élus locaux, ces doubles-actifs comme des « *passseurs* » cherchent alors à se projeter en incitant un descendant, fils ou petit fils, à s'installer. Pour eux, l'activité doit servir à dégager des revenus et s'ils affichent un contenu cherchant à remettre en scène l'activité de l'ascendant dont ils ont hérité : éleveur de charolais parce que le père était dresseur de bœuf, producteur de sapins parce que le grand-père était bûcheron... cet affichage réactivant des savoir-faire transmis vise à une reconnaissance autant auprès des monoactifs, que des élus.

### **Les temps plein**

Tout converge pour tenter de stabiliser le foncier, ce qui est estimé nécessaire pour conduire le projet. Cependant, la transformation des locations verbales en bail est très difficile dans une région faiblement marquée par des pratiques de fermage avec contrat — à l'exception de la viticulture et de quelques cas isolés — ; il en est de même de l'achat nécessitant disponibilité financière et ouverture d'un marché.

Sans nous permettre de comprendre la nature des relations entre potentiels acquéreurs et délégués SAFER locaux, ni le contenu d'enjeux communaux, le dépouillement des notifications SAFER sur les trois

communes de Savoie se révèle toutefois être un indicateur de quelques tendances du marché<sup>2</sup> :

- à Drumettaz-Clarafond, la priorité est donnée au fermier, même dans le cas de locations verbales ;
- à Vimines, il n'y a pas de logique de marché et parfois celui qui a besoin de conforter ses moyens de travail (jeune en phase d'installation) se voit exclu ;
- à Chignin, le marché est seulement entre les mains de quelques exploitants.

Devant les difficultés à se positionner sur le marché, pour en contourner les difficultés, certains agriculteurs font, soit le choix d'une réorganisation en cherchant à optimiser ce qu'ils ont pour dégager des revenus : passage en bio, développement de la vente directe, soit, et — c'est le cas des éleveurs — choisissent d'aller faire des fenaissions loin de la commune siège ou encore renoncent à l'autonomie alimentaire du bétail en achetant les céréales comme à Saint Pierre d'Allevard où les agriculteurs ont été relégués sur les pentes, les plats ayant été cédés à l'urbanisation. Et, les réorganisations, les améliorations des conditions de ventes visent plus à capter la clientèle touristique, qu'à gagner ou regagner la clientèle de la ville proche.

### **Alliances et mésalliances entre agriculteurs, propriétaires et résidents**

L'ensemble des agriculteurs exprime les difficultés, l'absence de soutien qu'ils ont de la part des anciens agriculteurs ou des petits propriétaires descendants d'agriculteurs. Dans les constructions d'exploitations ou de stabilisations de l'existant, ils se heurtent à des propriétaires qui refusent de contracter des baux : est-ce que ces propriétaires ne peuvent voir réussir d'autres là où eux ou leurs ascendants ont échoué ? Rêvent-ils de réaliser une plus-value sur leurs terres en les cédant à la construction ? Est-ce que le refus de contracter baux ou locations avec paiement de la MSA est un moyen de ne pas se lier en même temps que d'être très exigeant avec son fermier ?

Si cette attitude de propriétaires anciens agriculteurs ou descendants d'anciens agriculteurs fragilise des exploitants qui ont, pour certains, plus du tiers de leur exploitation en locations verbales, elle met les agriculteurs en concurrence et, en obligeant les moins légitimés sur le territoire à devoir chercher des terres de plus en plus loin de la commune siège de leur exploitation, participe inconsciemment au choix du type d'exploitations et à une qualification de l'agriculture.

Autre attitude, celle des quelques propriétaires notables urbains — peu nombreux, mais nous ne sommes pas dans une région marquée par la propriété nobiliaire — qui, avec l'objectif de maintenir leur capital

---

2. Sources : notifications SAFER (période 1981-2002) pour les communes de Savoie.

foncier, se positionnent en alliés objectifs des agriculteurs en contractant avec leurs fermiers des baux à carrière.

Double-actif ou à temps plein, une légitimité foncière (entendue comme une action sur la terre : vendre, acheter, louer, entretenir...) semble d'autant plus facile à acquérir auprès des résidents si les agriculteurs acceptent de respecter des horaires, d'épandre du fumier sec... ou encore d'arrêter des rotations fauche-pâturage... C'est aussi dans des actes permettant d'être reconnus par les résidents : faire une pelouse, un jardin, tailler les rosiers, transporter du gravier... qu'une reconnaissance se construit.

### **Habitus familial, modes de transmission, regards sur la propriété et regards sur la terre**

Nous ne prétendons pas, lors de notre collecte de matériaux, avoir saisi tous les éléments nécessaires pour une analyse fine de ce qui se joue lors des héritages mais, suffisamment pour dégager des tendances. C'est en nous appuyant sur les travaux de Pierre Lamaison (Lamaison, 1989) que nous tentons d'analyser en quoi le mode de transmission et d'acquisition du noyau dur de l'exploitation participent de la construction d'une vision de soi. Si les modes de transmission traduisent des habitudes familiales celles-ci ne sont pas figées, et, d'une génération à l'autre, il peut y avoir glissement d'un système vers un autre. Sur nos terrains, ne se dégagent pas de coutumes de transmission mais une co-habitation de systèmes : le partage où un seul récupère l'exploitation avec paiement de soultes correspondant à des évaluations réelles ou à des sous-évaluations, le partage de l'exploitation en parts égales sans paiement de soultes. Autre pratique, équivalente à des soultes, celle où, lors du partage, les co-héritiers non agriculteurs ont en échange des terres pour bâtir.

Dans les exploitations viticoles, majoritairement les terres sont réparties entre les héritiers. En prenant en compte le présent et en anticipant pour la génération suivante cette pratique est justifiée, par un coût élevé du foncier viticole, le risque de constituer pour la génération suivante, une exploitation d'une valeur inaccessible par un seul héritier. Cependant, cette pratique de morcellement de la propriété est antérieure<sup>3</sup> à la période contemporaine où la viticulture permet de dégager une forte valeur ajoutée ; de plus, elle n'est pas propre à une pratique culturelle car elle est aussi usitée par les éleveurs de Bonneville et par ceux de Saint Pierre d'Allevard. Si ces partages sont parfois moyen de masquer des conflits, la dilution du nombre de propriétaires ne se traduit plus aujourd'hui par une multiplication du nombre d'exploitations. Dans les cas de partages en parts, celui qui reste — ou qui est choisi pour rester — devient fermier de ces co-héritiers ou est constituée — et c'est le cas surtout en viticulture — une forme sociétaire permettant notamment de commercialiser les récoltes de déclarants souvent propriétaires forains<sup>4</sup>. Ailleurs, à

---

3. Relevés de propriétés – DGI – Commune de Chignin (Savoie).

4. Liste des déclarants et relevés de propriétés – DGI – Commune de Chignin (Savoie).

Drumettaz-Clarafond et à Vimines, se dégage un système mixte avec paiement de soultes.

Plus que de décrypter la transmission, l'objectif est de tenter de mesurer ce qu'elle induit en termes de positionnement des agriculteurs et des propriétaires dans des espaces fortement sollicités par la demande urbaine. Dans les cas de partages en parts ou de paiement de soultes, les co-héritiers en devenant bailleurs d'une partie des terres ont un droit de regard sur l'exploitation. Et, dans le cas de partages en parts, la pression urbaine, via une classification des terrains en terres à bâtir, peut permettre, à ces co-héritiers-bailleurs de réaliser une plus value foncière participant du coup à perturber l'équilibre foncier de l'exploitation. Le choix de répondre, d'inciter ou d'anticiper les sollicitations urbaines est d'autant plus fort que les revenus dégagés par l'activité agricole sont jugés faibles. Ainsi, la dilution de la propriété<sup>5</sup> a permis à Chignin (Savoie) de céder pour des emprises routières, autoroutières, ferroviaires, industrielles et artisanales... et à Saint Pierre d'Allevard (Isère) pour des emprises urbanistiques, les parties les plus planes des espaces communaux et par effet rebonds a contribué, en reléguant l'agriculture sur les pentes, dans le premier cas, à une spécialisation viticole, voire à un élitisme agricole et dans le second, à une déstructuration des systèmes d'élevage bovin. Lorsque l'acquisition de l'exploitation est consécutive d'un paiement de soultes, généralement sur la base d'une sous-estimation, le poids du contre-don est fort, et pour y répondre, les agriculteurs cherchent à pérenniser l'activité agricole en incitant un successeur.

Dans le cas où l'exploitation, ou dit autrement ce qui sert à exploiter, a été estimée l'équivalent de quelques parcelles données à bâtir aux co-héritiers, le lien, la chaîne familiale est rompue et les exploitants oscillent entre chercher à pérenniser, chercher à vendre au moment où se posera la question de cesser l'activité.

## Conclusion

Ces contextes périurbains nous livrent des images fortement nuancées (Perrier-Cornet, 2002). Sur ces terrains cohabitent le désir explicite de réaliser une plus value foncière et, implicitement des croisements de regards entre agriculteurs, anciens agriculteurs, descendants d'agriculteurs exprimant soit le doute d'une cohabitation possible entre urbanisation et agriculture, soit le doute d'une viabilité de l'agriculture, soit la certitude d'une viabilité de l'activité agricole. Si cette esquisse d'analyse des logiques foncières peut être de nature à apporter un éclairage à la lecture des jeux d'acteurs et de constructions d'accords dans les moments de qualification de l'espace et de qualification de l'agriculture, elle révèle que les logiques foncières traduisent des représentations et des conceptions du rôle et de la place de l'agriculture.

---

5. Relevés de propriétés – DGI – Commune de Chignin (Savoie) et rapport de présentation du POS de 1983 pour Saint Pierre d'Allevard (Isère).



## Références bibliographiques

- Abric J.C., (dir.), 2003. Pratiques sociales et représentations. Presses Universitaires de France, p. 11-36.
- Bonnamour J., 1973. Géographie rurale, Méthodes et perspectives. Masson, 168 p.
- Croix N., 1999. La terre entre terroir et territoire. Mutations foncières et organisation des campagnes armoricaines méridionales (1968-1998). Thèse Doctorat d'Etat, Nantes, 2 vol., 1142 p.
- Coulomb P., 1988. Les systèmes fonciers locaux. Approche historique des rapports entre formes d'usage du sol et croissance industrielle. Etudes Rurales n°110-111-112, p. 85-91.
- David J., 1980. Du rural au rurbain, l'avant pays savoyard, analyse régionale et géodémographique. Institut de géographie alpine, Académie Florimontane, Académie de Savoie, 358 p.
- Debroux J., 2003. Une méthode d'enquête en question : le jury communal. Ruralia n°12-13, p. 139-155.
- Jacques-Jouvenot D., 1997. Choix du successeur et transmission patrimoniale. L'Harmattan, Logiques Sociales, 239 p.
- Jollivet M., 2001. Rente foncière et gestion des ressources naturelles, Quelques remarques sur la rente foncière dans une perspective interdisciplinaire. *In* Pour une science sociale à travers champs, Paysannerie, ruralité, capitalisme (France XX<sup>e</sup> siècle). Ed. Arguments, p. 317-331 (1<sup>re</sup> éd., Études Rurales, n° 71-72, juillet - décembre 1978).
- Assier-Andrieu L., (sous dir.) 1991. La terre privée et les conduites patrimoniales dans la France Rurale. Association des Ruralistes Français, (ARF, 279 p. (Ouvrage qui réunit les textes du colloque de 1982 et les contributions de la table ronde organisée en 1985 sur le thème : « La propriété privée dans la France rurale »).
- Lamaison P., 1989. La diversité des modes de transmission : une géographie tenace ». *In* La terre : succession et héritage. Etudes Rurales 110-111-112, p. 119-175.
- Lebeau R., 2000. Les grands types de structures agraires dans le monde. Armand Colin, Initiation aux études de géographie, 7<sup>e</sup> édition mise à jour, (1<sup>re</sup> éd., 1996), 183 p.
- Lenclud G., 1988. Transmission successorale et organisation de la propriété. Quelques réflexions à partir de l'exemple corse ». Etudes Rurales n°110-111-112, p. 177-193.
- Meriaudeau R., 1986. A qui la terre ? La propriété foncière en Savoie et Haute Savoie. Institut de Géographie Alpine, Université Scientifique et médicale de Grenoble, 480 p.
- Meriaudeau R., 1983. Aperçu de la consommation d'espace par l'urbanisation dans les deux départements savoyards depuis 1914. Revue de géographie alpine, p. 66-87.
- Perrier-Cornet P. (dir.) 2002. Préface d'Armand Fremont. Repenser les campagnes. L'aube, Datar, Bibliothèque des territoires, 280 p.

Schmitt B., Goffette-Nagot F., 2000. Structure des villes et répartition emploi-population au sein des bassins d'emploi. *In* Recherches pour et sur le développement territorial, tome 1, Symposium de Montpellier, 2000, p. 243-262.

Rey V., 1982. Besoin de terre des agriculteurs., *Economica*, 389 p.

Rouquette M.-L., Rateau P., 1998. Introduction à l'étude des représentations sociales. Presses Universitaires de Grenoble, 159 p.

Vivier D., 1993. L'avenir des espaces ruraux français dans la construction européenne. *Revue de Géographie Alpine*, 2 : 129-145.

# De l'arbre rural à l'arbre urbain : l'arbre peut-il devenir multifonctionnel ?

*From rural tree to urban tree : fruit tree can it  
become multifunctional ?*

**Pierre Donadieu**

*Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, 10 rue Maréchal Joffre  
78000 Versailles. E.mail p.donadieu@versailles.ecole-paysage.fr*

## **Résumé**

Cet article analyse les mutations de sens des arbres fruitiers au cours de l'histoire. Jadis, dans les sociétés traditionnelles, ils répondaient à de multiples rôles, notamment dans l'ordre symbolique. A l'époque moderne, il y a eu spécialisation fonctionnelle, l'arbre fruitier étant strictement producteur. De nos jours, une nouvelle multifonctionnalité de l'arbre émerge, associant diversement production, paysage patrimoine et symbolisme, dans des espaces privés ou publics. L'article s'appuie sur divers exemples en France.

## **Abstract**

*This paper analyses changes of social meaning of fruit trees. Formerly, in traditional cultures, these trees were fulfil a lot of functions, especially in a symbolic way. Later, two or three centuries ago, time of specialisation has begun : one tree, one function (ornamental, production, and so on). But nowadays e new multifunctionality is arising ; it puts together again, in various ways production, landscape, heritage and symbolism. Some examples are given in French areas.*

## **Introduction**

Avant de devenir une idée politique, dans la loi d'orientation agricole de 1999, la multifonctionnalité s'oppose à la monofonctionnalité. Une agriculture dite multifonctionnelle cherche donc par exemple à produire non seulement un bien agricole (des céréales, du lait ou des fruits), mais aussi les services qui peuvent en dépendre : la qualité de l'eau et des sols, des aménités résidentielles ou des services touristiques. Internalisés, ces services ont un coût pour l'exploitant agricole qui les traduit dans ses prix de vente ou perçoit des subventions publiques au titre d'une contribution à l'intérêt général.

Légitime à l'échelle du territoire d'un Etat, la recherche de pratiques agricoles multifonctionnelles l'est plus encore dans les espaces périurbains où la demande sociale de cadre de vie et de produits agricoles qualifiés sollicite particulièrement l'agriculture, les espaces et les produits agricoles autant que les agriculteurs. En effet, à la périphérie des villes, la pérennité des espaces non construits (ce que les planificateurs appellent les espaces ouverts périurbains) est un enjeu important pour le développement urbain qui y concentre ses infrastructures circulatoires, énergétiques, alimentaires et de loisirs.

Doivent-ils tendre vers des paysages surtout arborés et aquatiques (sur le modèle nord américain et anglo-saxon) ou bien rester des espaces agricoles (modèle plutôt latin) ? Cette alternative a-t-elle une importance pour la maîtrise de l'étalement urbain ? En d'autres termes plus pratiques, les espaces arborés et naturels seront-ils, dans l'avenir, plus résistants à la pression urbaine que les espaces agricoles, ou bien, contournables par l'urbanisation, ne restent-ils que symboliques (ceintures vertes) ? Et s'ils sont préférables, sont-ils associables ou non à l'urbanisation ?

Choisir l'arbre pour étudier la multifonctionnalité est donc un moyen d'étudier un précieux indicateur des dynamiques paysagères périurbaines en fonction des cultures sociales et politiques concernées. Il ne fait nul doute que la surface couverte par les arbres urbains est un bon indicateur des politiques vertes des villes. Mais ces arbres peuvent-ils être agricoles et jouer les mêmes rôles que les arbres urbains ? En bref, peuvent-ils afficher une large multifonctionnalité ?

### **Ajustements conceptuels et méthodologiques**

Autant que la multifonctionnalité, l'arbre est une abstraction. Pour que cette notion communément admise devienne un concept scientifique, il faut en préciser les contours et le contenu.

### **L'arbre multiple**

L'arbre dont nous parlons est celui des botanistes et des biologistes : un être vivant végétal, en général ligneux et pourvu d'un ou plusieurs troncs, d'une couronne de branches, et dépassant à l'âge adulte une taille de 3 à 5 m. Sinon, il s'agit d'un jeune arbre, d'un arbuste ou d'un arbrisseau. Cet arbre, ainsi réduit à un schéma fort simpliste, n'est pas l'arbre des mythologues (le symbole cosmique ou l'arbre de vie de Jacques Brosses dans *Mythologie des arbres*, 1993), ni celui des écrivains (l'arbre métaphore de R. Dumas dans le *Traité de l'arbre*, 2002), des peintres ou des photographes : l'arbre forme ou signe de l'image (Mottet, 2002). L'arbre dont nous parlons a une réalité matérielle. Mais, dans la représentation que nous en avons, il est à la fois un produit de la nature (il croît et se développe), un produit social (il a un propriétaire ou un gestionnaire qui conduit sa destinée autant que sa forme) et un produit culturel (il est aussi une image chargée de significations). D'emblée

l'arbre se donne à penser comme pluralité, comme « effarante multiplicité » (Dumas, 2002). Que peut donc être alors un arbre multifonctionnel, sinon un aimable pléonasme ?

### **L'arbre multifonctionnel**

L'arbre multiple fascine le philosophe (Dagognet, 1991, Dumas, 2002), parce que sa figure, à l'instar de la philosophie, cherche à tenir la signification globale du monde et de l'homme dans le monde. En tant que symbole, il maintient la cohésion de la pluralité du monde habité (l'écoumène des géographes) dans une figure universelle. En revanche, l'arbre multifonctionnel est un concept plus prosaïque et moins ambitieux. Il exprime la capacité d'un ou de plusieurs arbres – de l'individu au groupe – à remplir plusieurs fonctions économiques, environnementales, symboliques et esthétiques, et non une seule, correspondant à des intérêts humains individuels et collectifs.

Deux exemples d'arbres fruitiers :

- Un verger rural d'oliviers a une fonction économique et marchande dominante : produire des olives et de l'huile ; mais sa forme visible est un marquage social du paysage, identifiable par la communauté locale, autant qu'une contribution à l'économie régionale. Ce verger est donc au moins bifonctionnel en répondant à la fois à des fonctions économiques et sociales. Si le système technique qui le produit permet de contrôler l'érosion des sols et de limiter la consommation d'eau (dry-farming), cette oliveraie est multifonctionnelle. Elle remplit trois fonctions : écologique, économique et sociale.
- En revanche si un verger périurbain de poiriers fait appel à un système technique non raisonné ou non biologique (trop de pesticides ou d'engrais), sa multifonctionnalité est réduite à des dimensions économiques et sociales. Une fonctionnalité supplémentaire peut être cependant celle des services paysagers locaux, si les pouvoirs publics reconnaissent les services rendus à la collectivité par la présence du verger.

Ces arbres fruitiers très ordinaires offrent donc plus d'une utilité sociale ou économique. Ce qui veut dire que la multifonctionnalité est sans doute la règle chez la plupart des arbres cultivés. Elle est cependant plus ou moins importante en fonction du contexte (urbain ou rural) et des systèmes sociotechniques qui les produisent.

### **Vers un arbre post-moderne ?**

Distinguons d'abord un arbre pré-moderne d'avant le rationalisme cartésien du siècle des Lumières, un arbre toujours actuel dans les sociétés traditionnelles d'Amazonie ou de Nouvelle-Guinée. Dans ces communautés, qu'il soit associé au fruit, au bois ou au gibier, l'arbre forestier est l'objet de pratique de chasse ou de cueillette. Le monde de la forêt est traduit à l'image du groupe social et des familles qui en vivent. Il est à la fois nourricier et porteur des valeurs animistes du

groupe. De même, dans l'Occident antique, où les arbres forestiers ou agricoles étaient sacralisés (le pin dionysiaque, le chêne oraculaire, ou le cyprès des Chaldéens), ou bien dans la Bible (le cèdre, l'olivier ou le palmier dattier (Brosses, 1989)). Dans ces sociétés de cueillette, le sens symbolique des arbres n'était pas dissociable de leurs significations utilitaires multiples.

A partir du moment où les arbres agricoles et forestiers ont été plantés, et surtout de l'époque moderne et des premiers traités d'arboriculture (O. de Serres, 1600, Duhamel du Monceau, 1764, 1768), le rationalisme de la pensée et la sécularisation de la société ont abouti en Occident à séparer les sens symboliques et utilitaires des arbres. Produits par des systèmes socio-techniques, (Leroi-Gourhan, 1964), les arbres ont été spécialisés en catégories utilitaires : l'arbre à bois (forestier), à fruits (du verger) à médicaments ou à fleurs (d'ornement). Instrumentalisé, l'arbre est devenu un outil fonctionnel dont la production (bois, fruits, fleurs, formes, etc.) devait être optimisée par rapport à des finalités spatialisées marchandes ou non marchandes. Dans ces sociétés - les nôtres - l'arbre, bien que potentiellement multifonctionnel, est réduit, dans sa forme et sa conduite, à une fonction prépondérante, et souvent exclusive.

Dans les sociétés post-modernes, le primat du dualisme cartésien (la séparation du subjectif et de l'objectif, de l'immatériel et du matériel) est remis en cause (Berque, 1994, 2000). Comme d'autres formes du monde sensible, l'eau par exemple, l'arbre est alors susceptible de resignifier tout ou partie de son potentiel d'utilités et d'usages ; en d'autres termes de produire — de manière reconnue par le gestionnaire — à la fois des fruits, du bois, des fleurs, une faune sauvage, de l'ombre, une ambiance, une fixation et une fertilisation des sols, un bien patrimonial, un paysage, etc. Le système sociotechnique qui le produit n'est plus limité à l'une ou l'autre des catégories de biens et services du tableau I, mais cherche à les atteindre toutes ensembles, pour autant que leur choix ait un sens pour l'arboriculteur.

**Tableau I.** les fonctions et services multiples de l'arbre.

Produits	Services environnementaux	Services symboliques et esthétiques
Bois d'œuvre	Ecran, haie	Marquage social
Bois de feu	Brise-vent	Repère visuel
Fruits	Ombre	Limites foncières
Fleurs	Fixation des sols	Structures et composition de l'espace (art urbain, paysagisme)
Feuilles	Fertilisation, Epuración des eaux (zones humides Epuración, rafraîchissement et humidification de l'air (ville) Biodiversité	Formes des images (arts de la photographie et de la peinture)

## Conclusion

La question centrale de cet article devient dans cette mise en perspective assez simple la suivante : dans quelles conditions les acteurs de la gestion des arbres agricoles et forestiers périurbains modifient-ils la hiérarchie des fonctions économiques et des usages sociaux des structures arborées concernées (la haie, le verger, l'arbre isolé, le boisement) ?

Pour répondre à cette question, nous analyserons trois situations où les fonctions des arbres ont changé parce que le contexte social et économique de leur production a été modifié :

- Les pinèdes du littoral morbihannais dont les fonctions étaient économiques (bois de mines) sont devenues un cadre de vie résidentiel et touristique. Elles ne produisent plus du bois, mais surtout des services paysagers (J. Mahaud, 2000, Mahaud et Donadieu, 2000).
- Les haies d'arbres émondés (*ragosses*) qui persistent dans la région rennaise pour des raisons surtout sociales, y compris dans le tissu urbain (travaux de thèse de doctorat de S. Périchon, 2003, Périchon et Donadieu, 2003).
- Les vergers de poiriers et pommiers d'Ile de France dont les fonctions n'étaient que marchandes (approvisionnement du marché parisien) sont en voie de disparition. Toutefois leur rôle patrimonial et paysager est en cours de reconnaissance, tandis que des plantations paysagères de fruitiers dans l'espace public sont développées sans compter les espaces conservatoires et pédagogiques (le potager-verger du roi à Versailles).

Dans les trois cas, le rôle des acteurs publics (Conservatoire du littoral, CAUE et DDA, Conseil général, Ministère de l'agriculture) est déterminant dans le processus de multifonctionnalisation des arbres, qui s'apparente en pratique à une réinvention des systèmes techniques de production. Selon les cas, les pouvoirs publics peuvent limiter ou bien favoriser ces évolutions. Ils sont parties prenantes d'un processus géographique de projet social qui transforme les sens des arbres du paysage en tant que bien commun ; ce dernier étant reconnaissable aux règles socialement admises (protection, plantation, taille, etc.) qui le constituent comme tel.

## **D'un bien privé à un bien commun : la publicisation des arbres**

### **Les pins et les cyprès du littoral morbihannais**

Le littoral morbihannais est devenu, au cours des trente dernières années, urbain et périurbain du fait de l'installation de très nombreuses résidences secondaires et principales ; ses paysages terrestres ont été plantés avec deux essences introduites au XIXe siècle, le pin maritime (*Pinus pinaster*) et le cyprès de Lambert (*Cupressus macrocarpa*).

Planté dans des landes aux sols incultes et pauvres, le pin a longtemps produit du bois d'œuvre, notamment pour l'industrie minière française et britannique. Aujourd'hui ce débouché a disparu et la valeur économique des pinèdes a considérablement diminué.

Mais, si l'évolution de ces boisements n'a plus beaucoup de sens sur le marché du bois, ils ont acquis une nouvelle valeur en tant que paysages donnés à voir aux touristes et aux habitants nouveaux de ces régions. En effet, les pins ont été plantés en abondance pour des raisons esthétiques, symboliques et utilitaires (haies, brise-vent) pour marquer l'espace résidentiel privé et l'espace public. Associé au cyprès de Lambert, le pin n'évoque plus l'économie forestière, mais les rives méditerranéennes propices aux pratiques du tourisme et de la villégiature. De son côté, le cyprès n'est plus associé à la fixation des dunes littorales, mais à l'imaginaire de la Provence et de la Toscane (assimilation au cyprès d'Italie).

Ces deux arbres, dont les fonctions initiales étaient économiques et écologiques, ont donc acquis des fonctions paysagères : faire exister dans les regards de nouvelles populations, un monde qui n'était pas visible dans le Morbihan, celui du loisir et du tourisme. Dans la plupart des cas, ces utilités esthétiques et symboliques sont toujours aujourd'hui accompagnées d'usages fonctionnels. Les arbres servent de brise-vent, d'écrans visuels et de repères, de haies ou de marqueurs sociaux limitant les propriétés sans compter leur destination possible dans l'économie résidentielle et touristique locale, à travers la filière professionnelle paysagiste (pépinières, jardineries, élagage, etc.) qui maîtrise les systèmes techniques de production des arbres (tableau II).

**Tableau II.** Fonctionnalités et usages des pins et cyprès en 2000.

Produits	Environnement	Esthétique et symbolique
Bois d'œuvre et de chauffage (faible à très faible)	<i>Ecran visuel ; fixation des sols ; Brise-vent</i>	<i>repère et marquage social ; image touristique et résidentiel des paysages littoraux ; composition urbaine</i>

*(En italique, les usages dominants)*

Porté par les logiques des collectivités locales et des propriétaires privés, ce type de production de paysages connaît peu de limites. Le pin et le cyprès sont toujours des atouts de valorisation d'une parcelle : pour louer en été à des campeurs et des caravaniers, pour offrir de l'ombre aux promeneurs du sentier littoral ou une vue à des propriétaires de villas ou d'appartements, pour structurer des paysages qui, au début du XX<sup>e</sup> siècle, étaient particulièrement dénudés (dominance de la lande asylvatique), etc. L'absence d'arbres dans le paysage est aujourd'hui rarement considérée comme un atout, sauf pour les céréaliculteurs et localement le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres.



Ce dernier, en effet, a vocation à préserver les milieux naturels menacés. C'est le cas des landiers à genêts, dont le boisement, naturel ou non, (et surtout l'enrésinement) doit être évité, là où la flore et la faune sauvages de la lande doivent être conservées. Le conflit apparaît alors entre acteurs publics : l'Etat environnementaliste d'une part, la collectivité locale, d'autre part, dont l'intérêt est de garder son patrimoine urbain paysager.

En passant de l'économie du bois à l'économie touristique et résidentielle, les acteurs sociaux locaux augmentent les raisons de planter des pins et des cyprès ; mais plusieurs signes montrent des évolutions actuelles. Non seulement la lande n'a plus comme unique vocation d'être boisée (elle devient un patrimoine naturel à protéger), mais les choix d'essences changent. Le Cyprès de Lambert moins planté est supplanté par une essence à croissance plus rapide (le Cupressocyparis de Leyland) ou plus récemment – surtout dans l'espace public – par une espèce indigène des forêts littorales du Morbihan : le chêne vert (*Quercus ilex*), voire l'olivier, toutes les deux associées par le public au climat méditerranéen.

D'une fonction unique de départ (le bois ou la fixation des sols), le pin et le cyprès ont acquis de nouvelles fonctions économiques et sociales (le paysage, le marquage spatial) qui ont marginalisé les premiers et mis en avant les usages publics de l'arbre (cf. les trois missions de l'ONF : le bois, les ressources naturelles et l'accueil du public, Dumas, 2000, Coll., 1981).

### **Les ragosses et vergers de pommiers d'Ille-et-Vilaine**

Depuis 25 ans, la périphérie de la ville de Rennes est soumise à une forte pression d'urbanisation encadrée, depuis 1993, par un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme. Au-delà du périmètre de l'actuelle communauté d'agglomération, la quasi-totalité du département est soumise à la périurbanisation.

Dans un contexte de diffusion urbaine vers la campagne (fin de l'exode rural), les haies bocagères qui caractérisent les paysages ruraux sont soumises à trois types d'évolution : elles régressent sous l'effet, depuis les années 1950, des remembrements et des échanges amiables de parcelles entre agriculteurs ou sont conservées ou sont replantées par les agriculteurs, grâce notamment aux subventions du Conseil général d'Ille-et-Vilaine (Périchon, 2003).

Parmi les différents types de haies de la région, celles dominées par les *ragosses* (chênes, châtaigniers ou frênes élagués tous les 6-8 ans) persistent à l'ouest de Rennes. Or, le profit familial ou marchand tiré du bois de chauffage reste faible (Périchon, 2003). Il n'explique pas à lui seul la survivance de pratiques d'élagage pénibles et coûteuses en temps. En revanche, ces haies à l'esthétique contestée par les citoyens deviennent de puissants marqueurs sociaux des terroirs des agriculteurs attachés aux pratiques agricoles traditionnelles.

Au sud du département, la disparition des linéaires de haies traduit un rapport inverse aux arbres agricoles. Leur éviction des paysages marquent l'identité des céréaliers qui localisent les nouvelles plantations subventionnées surtout en tant que signes stratégiques de leur présence locale (le long des routes, autour des fermes et des bâtiments d'élevage, en limite de leur exploitation).

Parallèlement, la demande d'accès physique à la campagne par les citoyens s'accompagne de la conservation ou de la replantation des haies par les collectivités locales le long des chemins de promenade.

En quelques décennies, les arbres des haies ont perdu en partie leurs usages agricoles (bois d'œuvre et de chauffage, notamment). Mais les pouvoirs publics ont réorienté leur vocation vers une double mission publique : conserver les ressources naturelles (la protection des sols et la restauration de la biodiversité) et accueillir les loisirs de plein air du public. Le modèle adopté est donc très proche de celui que l'ONF avait choisi pour les forêts périurbaines (Kalaora, 1981). Mais les pratiques agricoles sont partagées entre la conservation et la redistribution des arbres sur l'exploitation (tableau III).

**Tableau III.** Les arbres des paysages d'Ille-et-Vilaine en 2000.

	Produits	Services symboliques et esthétiques	Services environnementaux
Ragosses (chênes, frênes, châtaignier)	Fagots, bois d'œuvre (faible)	<i>Marquage social ; limites de parcelles</i>	Brise-vent : fixation des sols ; biodiversité
Vergers de pommiers (haute tige)	Pommes, cidre	<i>Patrimoine familial ; identité régionale</i>	

(En italique, les usages dominants)

Dans le cas des vergers de pommiers, l'évolution constatée suit une orientation comparable, mais sans intervention des pouvoirs publics. Remplacés par des vergers de basses tiges plus rentables, les pommiers de hautes tiges disparaissent inéluctablement. S'ils sont conservés ou replantés, c'est en tant que symboles d'une pratique que les agriculteurs les plus anciens évoquent avec nostalgie, mais que les plus jeunes associent définitivement au passé, sans regret. Dans ces deux cas, les arbres à bois (ragosses) et à fruits (pommiers à cidre) ont insensiblement cédé la place à des arbres remplissant des fonctions d'intérêt public ou collectif. L'arbre de la haie devient écologique et produit une protection des sols et les populations végétales et animales associées. La ragosse émondée signifie non seulement la propriété foncière, mais l'identité du groupe familial agricole qui les entretient. En général près des fermes, les vergers traditionnels de pommiers à cidre

anciens ou récents témoignent de pratiques presque révolues. En fonction des regards portés par les publics sur ces arbres devenus publics, l'un ou l'autre de ces sens (patrimonial, identitaire ou économique) est identifié, surtout du point de vue d'une culture citadine qui privilégie surtout le sens esthétique et symbolique des paysages (Hervieu et Viard, 1996).

### **Les poiriers de l'Ouest parisien**

Comme dans les cas précédents des ragosses et des pommiers, la disparition des vergers de poiriers dans les départements de l'Ouest parisien (Yvelines et Val d'Oise) est annoncée depuis 20 ans. Plantés entre les deux dernières guerres, ces vergers, dont la production locale est concurrencée par les producteurs européens, sont progressivement remplacés, soit par le tissu urbain et ses infrastructures, soit par des céréales ou des cultures de petits fruits, en fonction des décisions des collectivités locales et des producteurs et propriétaires. Leur intérêt patrimonial et paysager ayant été reconnu localement (notamment par les conseils départementaux à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement : CAUE), une aide publique de l'Etat a été envisagée en 2000 pour les arboriculteurs dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) périurbains.

Pour cultiver un verger, l'arboriculteur rural suit uniquement une séquence rationnelle d'étapes (un itinéraire technique), qui le conduit de la plantation du verger à la récolte annuelle des fruits et à leur commercialisation en cherchant à maximiser (ou à optimiser) le rendement par hectare et à minimiser les charges. Le profit qu'il en attend (son revenu) est financier et dépend (schématiquement) de la différence entre le prix de vente des fruits et leur prix de revient. Si cette marge diminue du fait d'une baisse des prix ou de l'augmentation des charges, la pérennité de l'entreprise est menacée.

En revanche, si les pouvoirs publics souhaitent favoriser le maintien des vergers et aider, ils vont échanger avec les arboriculteurs en difficulté une aide financière individualisée contre la production de services collectifs qu'ils ne produisaient pas. Dans le cas des CTE d'Ile de France « d'arboriculture en milieu urbain », la Direction Régionale de l'Agriculture prévoyait en 1999 dans le volet « territorial et environnemental » des mesures types pour améliorer « la gestion des intrants » dans les vergers de poiriers et pommiers, c'est-à-dire réduire les quantités de pesticides et de fertilisants. Pour modifier les techniques de lutte phytosanitaire (par piégeage des tordeuses, diagnostic parcellaire par zone de 4 hectares, suivi des piégages par 3 relevés par semaine sur 20 semaines, cahier parcellaire de captures, etc.), il était proposé une aide de 1 440 F/ha. Pour raisonner la fertilisation, 120 F/ha ; élargir le couvert herbacé des vergers : 1 460 F/ha. De la même manière pour « préserver et entretenir les vergers en milieu périurbain dense », c'est à dire « maintenir le paysage traditionnel et gérer les espaces agricoles intraurbains, tout en gardant un potentiel économique de terroirs régionaux de qualité », 2 500

F/ha étaient proposés pour aider les exploitations. Celles-ci devaient s'engager à « obligatoirement entretenir et récolter, à réparer les déprédations et à enlever les détritiques dans les vergers ». Toutes ces aides (5 520 F/ha/ an) devaient être cofinancées par l'Union européenne et l'Etat français. A ces aides environnementales s'ajoutait un volet économique de participation (30 %) aux investissements ; le tout ne pouvant excéder 100 000 F par exploitation.

Cette démarche strictement technique donnait une valeur monétaire à des services environnementaux (moins de pesticides et d'engrais dans les milieux) et paysagers (aide à la persistance des vergers entretenus pour éviter les friches préalables à l'urbanisation). S'ils avaient été établis, ces CTE auraient permis d'identifier de nouveaux systèmes techniques, où l'arboriculteur était incité par les pouvoirs publics à contribuer à la qualité environnementale et paysagère du milieu ouvert agricole<sup>1</sup>. De ce fait, il aurait été payé pour rendre ces services.

Deux autres actions ont cherché à préserver l'identité des paysages ruraux céréaliers de la région ; l'une privée a conservé les vieux poiriers isolés, témoins d'une époque où les agriculteurs produisaient aussi la boisson pour leur personnel, l'autre, publique, visait le même objectif grâce aux recommandations des paysagistes du CAUE des Yvelines et des parcs naturels régionaux (Chevreuse et Vexin français). En outre, il n'est pas rare de voir des rosacées fruitières (pommiers ou poiriers) plantées dans l'espace public circulatorio, urbain ou interurbain.

Dans toutes ces actions, l'arbre à fruits perd sa fonction de production de fruits au profit de sa production de formes (les vieux poiriers isolés) ou de fleurs (les rosacées ornementales). Il devient paysagiste et patrimonial et peut être replanté dans ce but (les plantations routières ou celles faites par les PNR).

Il est très rare que la plupart des valeurs attribuées à des arbres cultivés puissent être reconnues dans une même unité de gestion spatiale. C'est pourtant le cas du verger potager du Roi géré par l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles. Créé par J.B. La Quintinie pour le roi Louis XIV, le Potager du Roi est aussi un verger de 12 hectares qui rassemble la plupart des formes et variétés fruitières de rosacées à pépins qui étaient cultivées au cours du dernier siècle en région parisienne. Monument historique classé depuis 1926, il fut jusque dans les années 1980 un haut lieu de l'expérimentation horticole française. Géré depuis 10 ans par l'ENSP, il a diversifié ses productions et son activité dans plusieurs directions :

– comme lieu ouvert aux publics (30 000 visiteurs/an, scolaires et adultes) ;

---

1. Nous privilégions aujourd'hui les systèmes techniques aux dépens des systèmes symboliques, ce qui veut dire que nous oublions les symboles, c'est-à-dire les choses qui échappent à la définition des corps. (A. Berque *La grotte et le Land Rover, l'histoire de la ville nature en Asie Orientale n'est-elle qu'orientale ?* Colloque de Grenoble, La ville-nature contemporaine, 2004).

- comme espace productif d'arboriculture raisonnée ;
- comme vitrine des conservatoires de formes et de variétés fruitières à pépins et à noyaux existant en France (300 variétés surtout de pommes et de poires y sont rassemblées) ;
- comme espace pédagogique et expérimental pour les scolaires, les stagiaires de formation continue et les élèves paysagistes.

A la production de fruits et de légumes vendus directement au détail, en gros ou transformés (jus), se sont ajoutés des services patrimoniaux, pédagogiques et de loisirs, à l'image des évolutions observées dans les forêts périurbaines. Cette multifonctionnalité a un coût. Comme dans les forêts voisines de la région d'Ile-de-France, le budget déficitaire (500 000 euros<sup>2</sup>) doit être chaque année complété par l'Etat (le ministère chargé de l'agriculture). Mais le potager est devenu un lieu public, à la fois productif, éducatif et de mixité sociale. C'est à ce titre qu'il renoue avec la tradition d'exemplarité qu'il avait acquis en tant que laboratoire de l'horticulture française, mais aujourd'hui les pratiques concernées sont celles des professionnels du paysage (tableau IV).

**Tableau IV.** Les poiriers d'Ile-de-France.

	Produits	Services symboliques et esthétiques	Services environnementaux et autres
Vieux poiriers isolés	Poires (inutilisées)	<i>Patrimoine paysager régional</i>	Biodiversité ?
Vergers de poiriers	<i>Poires (vente déclinante)</i>	Patrimoine paysager régional interurbain	-
Potager-verger du roi de Versailles	<i>Poires, pommes, etc., (vente au détail ou sous forme de jus)</i>	<i>Patrimoine paysager national et régional</i>	<i>Vitrine de conservatoire de formes et variétés fruitières</i> <i>Services pédagogiques</i> <i>Visites touristiques et loisirs</i>

## Conclusion

Les trois sites étudiés montrent la même évolution de l'utilisation des arbres. D'une production spécialisée de biens marchands ou autres (le bois, le fruit), ils ont été engagés par les pouvoirs publics autant que par les logiques privées dans celles :

- de services environnementaux (la fixation des sols, la biodiversité, les brise-vent) ;
- de services à la société (loisirs, tourisme, pédagogie, patrimoine culturel ou naturel).

2. Selon M. Pluvillage, Directeur du potager du roi, 2004.

Si ces services ne sont pas suffisamment rémunérés, c'est la rentabilité de l'entreprise qui est menacée, sauf si elle est publique.

Examinons pour terminer comment évoluent les acteurs de ces systèmes sociotechniques, quand l'arbre à bois ou à fruits devient aussi un marqueur sociospatial des paysages et des patrimoines, et comment l'espace arboré réagit à la pression urbaine ? Est-il incompatible avec l'urbanisation ?

## **Arbres des villes ou arbres des champs : l'arbre périurbain est-il pluriel ?**

### **L'arbre pluriel : une cohérence difficile ?**

Un arboriculteur peut-il conduire volontairement ses arbres pour des finalités multiples, à la fois marchandes et non-marchandes ? La logique de formation des prix n'exclut-elle pas ce qui n'est pas explicitement vendu (la participation du système sociotechnique à la qualité de l'environnement et du paysage par exemple). L'arboriculteur n'est-il pas contraint par des règles professionnelles ? Ce qui expliquerait l'existence de deux groupes distincts, les arboriculteurs de l'arbre public, non marchand et ceux de l'arbre marchand.

Sur le littoral du Morbihan, les pins et les cyprès sont gérés, soit par des propriétaires privés à des fins ornementales (jardins) ou, de moins en moins, économiques, soit dans l'espace public par les collectivités. Les arbres sont conduits pour produire non du bois, mais les effets et fonctions souhaités par leurs propriétaires et gestionnaires : de l'ombre, une limite opaque ou translucide de propriétés, un écran brise-vent, une composition paysagère de jardin, une structuration de vues publiques, bref un marquage territorial, c'est-à-dire des aménités environnementales et paysagères. Directement ou indirectement via une entreprise paysagiste, le gestionnaire produit un arbre à aménités et non un arbre à bois. Pourtant ses techniques (plantation, taille, traitements phytosanitaires, élagage, etc.) sont presque les mêmes, mais le bois n'est plus qu'un sous-produit. Le coût de l'arbre à aménités exprime la production de services privés ou publics parfois collectifs (résidences, lotissements, etc.). Le pin et le cyprès ne relèvent plus de la pratique forestière, mais des pratiques paysagistes régulant les modes de vivre ensemble (l'urbanité). Celles-ci ont d'ailleurs pris parfois le nom de foresterie ou d'arboriculture urbaine.

Dans le bocage d'Ille-et-Vilaine, le même phénomène de relais entre acteurs ruraux agricoles et arboriculteurs paysagistes urbains est observable. Quand un lotissement est construit aux dépens d'une terre agricole, la haie bocagère ancienne est parfois conservée, voire reconstituée. Délaissés par les pratiques agricoles (élagage), les chênes, châtaigniers et frênes sont repris en main par les entreprises paysagistes pour des finalités urbaines (écran, présence d'oiseaux et

d'insectes, images, mémoire locale, ambiances, etc.) et non agricoles (bois, gibier).

L'arbre, là encore, ne produit plus en priorité du bois, mais des services d'aménités qui éliminent les objectifs techniques de la sylviculture. L'entrepreneur paysagiste s'est substitué à l'agriculteur comme au sylviculteur. La ragosse qui ne produit plus de fagots retrouve son houppier et sa forme d'arbre emblématique. Les ronciers agricoles produisent des mûres pour les promeneurs et les amateurs de confitures et, dans les chemins creux, les tracteurs côtoient les randonneurs. Là où l'agriculteur aidé par le Conseil Général a planté des haies, il a, le plus souvent, d'abord marqué son territoire en cherchant à créer une nouvelle image de sa ferme (embellissement, fleurissement) et de nouveaux revenus par des arbres à bois (frêne, merisier, noyer) à croissance plus rapide que le chêne et le châtaignier. Dans ce cas, l'agriculteur s'inscrit dans une double logique, marchande (le bois) et non marchande (son identité d'agriculteur, sa contribution à la protection des sols et à la restauration de la biodiversité). À l'échelle de son exploitation, l'agriculteur paysagiste planteur de haies peut être considéré comme un acteur d'une agriculture multifonctionnelle, même si ses actions ne s'inscrivent pas dans un projet de paysage (les collectivités sont rarement parvenues à ce stade de la conscience de l'intérêt public). Il n'a pas restauré un bocage ancien, mais créé un nouveau paysage arboré à son image d'entrepreneur.

Dans l'Ouest parisien, la disparition annoncée des vergers de poiriers est, on l'a vu, soit ralentie par des agriculteurs qui y accordent de l'importance (les vieux poiriers), soit compensée symboliquement par des plantations dans l'espace public. Les CTE n'ont pas abouti et seuls les cas du potager-verger du Roi à Versailles et de quelques autres vergers patrimoniaux (Port-Royal) sont significatifs d'une rare mixité des pratiques arboricoles. L'univers professionnel de l'arboriculture fruitière, ne se mélange pas ou peu avec celui du jardinage privé ou de l'arboriculture paysagiste et patrimoniale des collectivités.

Pour que l'arboriculture soit plurielle, à la fois marchande et non marchande, il semble indispensable que cette logique soit celle du producteur d'arbres, sinon deux grands ensembles spécialisés de pratiques professionnelles et de métier se séparent : d'une part les producteurs de fruits et de bois, d'autre part les producteurs d'aménités urbaines et rurales dites paysagistes. Les premières sont déterminées par les logiques des marchés, les seconds par l'économie publique des biens et services publics d'aménités.

### **L'arbre contre ou avec la ville ?**

Ces deux logiques de production des arbres jouent-elles un rôle dans la limitation de l'étalement urbain ? L'arbre freine-t-il la ville ou aide-t-il à son extension ? En France, comme dans la plupart des pays occidentaux, les boisements intra et périurbains sont fermement protégés par la loi ou tendent à le devenir. Non seulement les lieux arborés sont des espaces de loisirs et de services de nature (faune et flore, sols, eaux) mais ils

favorisent la hausse des prix immobiliers à leurs périphéries. Dans les banlieues sud de Londres, la densité des arbres dans les banlieues les plus aisées fait de l'espace habité une véritable « forêt » urbanisée. L'arbre de boisement attire la ville qui entoure celui-ci du plus grand respect en général.

Dans l'aire urbaine et périurbaine, la transformation du vert agricole en vert boisé est souvent programmée par les collectivités, tant la multiplicité des fonctions et usages des arbres à aménités s'impose à la mono fonctionnalité des arbres agricoles ou des espaces céréaliers ou maraîchers (dans le cas des ceintures vertes urbaines notamment). Or l'espace agricole semble devoir jouer demain un rôle capital dans la planification urbaine (Donadieu et Fleury, 2003). Quels rôles peuvent jouer les arbres aspirant à devenir agriurbains ?

Sur le littoral morbihannais, où l'agriculture a pratiquement disparu, le pin et le Cyprès structurent les paysages côtiers. Ils sont situés autant dans les parcelles habitées que dans l'espace public. L'évolution semble aussi irréversible que dans le cas des pins parasols et des oliviers du littoral varois ou de la riviera italienne (Bachimon, 2000). Sur la côte méditerranéenne, il faut noter que l'olivier est devenu un arbre majeur des paysages à la fois ruraux et urbains. Il appartient autant à la culture citadine que campagnarde.

En revanche en Ille-et-Vilaine, les arbres des bocages, devenus essences à aménités urbaines et rurales, sans totalement perdre leurs usages ruraux sont convoités ou revendiqués autant par les citadins habitant la campagne que par les moins progressistes des agriculteurs. Marquant les paysages de la communauté d'agglomération de Rennes, ils jouent comme structures linéaires, les mêmes rôles que les forêts (péri)urbaines, tout en permettant le déroulement normal des cultures céréalières. En continuité des boisements protégés, la matrice bocagère représente plus le projet urbain que les intérêts agricoles, de moins en moins concernés sauf quand les *ragosses* continuent, malgré tout, à être élaguées. C'est paradoxalement en devenant de plus en plus urbaine que la haie est pérennisée ou replantée, même si elle a perdu ses usages agricoles propres, ou les cultures voisines qu'elles protégeaient jadis.

Dans le cas ouest francilien, les vergers déclinants de poiriers, ne sont pas, en général, pourvus des qualités de patrimoine paysager, comme les pins, les cyprès et les arbres des bocages bretons. Parfois des lambeaux de vergers sont conservés dans des parcelles loties. Le plus souvent, ils sont replantés, soit dans des parcelles bâties, soit dans l'espace public en compagnie de beaucoup d'autres espèces à aménités paysagistes (tilleul, platane, marronnier, érable, etc.).

Dans ces trois situations, les arbres sont conservés ou replantés dans les espaces privés, collectifs ou publics. Ils représentent un bien commun que consacrent le droit des espaces arborés (règles de protection) et les pratiques sociales (replantation). Quand la société ne leur a pas accordé de valeurs patrimoniales impliquant leur pérennisation, ils disparaissent



sans regrets dans l'indifférence collective. Dans ce cas, il s'agit autant d'arbres-marchandises (les vergers de poiriers) que d'arbres banals (l'orme par exemple) ou banalisés par un changement de modes (le peuplier d'Italie, les arbres à feuillages colorés). C'est donc en tant qu'arbres paysagistes (arbres à aménités) que les arbres se maintiennent et progressent dans les régions périurbaines.

Cependant, attirant le tissu urbain, ils s'agglomèrent à lui jusqu'à s'y mélanger intimement. Ils favorisent l'extension des agglomérations sous la forme de villes arborées, vertes ou ville-nature (Chalas, 2001), car c'est alors l'image produite qui est véhiculée, plus que la réalité construite. À ce titre, ces villes ne sont plus seulement des lieux de logements, de travail ou de tourisme, mais des villes-paysages dont l'identité est distincte de celles qui ne sont pas pourvues des attributs végétaux de l'arbre. Arborer ne veut-il pas dire exhiber fièrement !

L'arbre à aménités ne joue que symboliquement un rôle anti-urbain. En pratique, il prépare ou crée les conditions d'une ville-nature qui rassure les citoyens. Mais cette sécurité est peut-être illusoire, si l'on examine de près le réel bien-être des populations urbaines, ville par ville et quartier par quartier.

### **Conclusion**

Les usages de l'arbre, jadis multiples, ont été réduits par la spécialisation technique et économique de l'arboriculture et de la sylviculture ; cette multifonctionnalité peut être reconstruite.

- L'arbre a historiquement eu la capacité d'être à la fois un arbre marchand et non marchand. Mais la rationalité scientifique et technique moderne a éliminé souvent les seconds de l'univers marchand agricole et forestier.
- Il ne retrouve que rarement cette capacité à produire simultanément des biens et services immatériels et matériels, marchands et non marchands. La spécialisation des arbres continue à opposer les arbres-marchandises (aliments, énergies, bois, médicaments, etc.) aux arbres à aménités (décor, patrimoine, marquage social, etc.) qui se développent autour des villes car ils répondent à la demande sociale de cadre de vie et de mieux-être des sociétés urbaines.
- Quand ces fonctions et usages se retrouvent associés dans un même lieu multifonctionnel, le coût est à partager entre acteurs publics et clients privés, les premiers étant garants de la (re)production du bien commun, les autres se conformant à leurs logiques de consommateurs (cas du potager-verger du roi à Versailles).

Quand l'arbre des champs ou des boisements perd sa fonction marchande, il peut être transformé en arbres à aménités non marchandes.

- Tout arbre agricole ou sylvicole semble pouvoir entrer dans une économie d'aménités s'il est devenu un bien commun reconnu par un

groupe social. C'est le cas des pins maritimes et des cyprès de Lambert de Bretagne, comme des arbres des bocages ou des oliviers méditerranéens. Ce processus de patrimonialisation est une coproduction des acteurs publics et privés, par exemple de l'Etat, du conseil général d'Ille-et-Vilaine et de la profession agricole dans le cas des bocages.

- Les conflits liés à la conservation des arbres surviennent si ceux qui ont statut de biens communs sont menacés, par exemple les discordes entre les agriculteurs céréaliers et les associations de protection de l'environnement dans les régions de bocage.
- Quand l'arbre agricole n'est pas un bien commun, il disparaît et peut être remplacé par un arbre paysagiste qui a le rôle de donner une identité à l'espace agricole comme paysage public arboré, commun aux usagers qui le regardent.
- Dans toutes ces situations, s'il est un bien reconnu, même par une minorité, l'arbre joue le rôle de médiateur entre l'attente des publics spectateurs et l'espace concerné. Il n'arrête pas la ville, mais lui donne des formes voulues (marquage social de la ville-nature ou de la ville-campagne). Il n'apporte pas nécessairement les fonctions sociales et environnementales attendues, mais tend à les convoquer comme une éternelle promesse.

Dans l'espace ouvert intra et interurbain, la progression de l'arbre tend à accompagner la publicisation des paysages.

- L'arbre ne bloque pas la progression de la ville (ceintures vertes), mais souvent l'accompagne (paysagement urbain) en étant associé au tissu construit privé et public,
- Dans ce processus évolutif, l'arbre-marchandise agricole et forestier devient arbre à aménités non marchandes (ornementales, écologiques, symboliques, etc.. A ce titre, il change de nature et peut être soumis à un phénomène de modes (l'arbre indigène, local, a succédé à l'arbre exotique, spectaculaire et pittoresque en 50 ans dans les jardins publics).
- Dans l'espace ouvert, à la fois public et privé (semi-public) des régions périurbaines, l'arbre, seul ou en groupe, devient une forme de marquage symbolique et fonctionnel du paysage. Il y exprime, dans un monde où l'espace public traditionnel urbain régresse au profit de l'espace marchand, l'attente sociale de conquérir, dans l'espace rural proche de la ville, de nouveaux espaces relationnels traduisant certaines valeurs contemporaines (pluralité, convivialité, diversité, liberté, divertissement, épanouissement, plaisir, sécurité, attention collective, etc.). L'enjeu est l'habitabilité et l'urbanité des territoires-villes en construction (Donadieu, 2002 ; Le Floch et Devanne, 2004).

L'arbre ne pourra sans doute plus retrouver sa multiutilité d'antan dans les pays occidentaux. Cependant, certains projets sociaux et politiques peuvent réinventer, sur les territoires qui peuvent et veulent s'y prêter, des combinaisons de mise en fonctions et usages communs des arbres

pour des objectifs publics et privés (par exemple le néobocagement ou le boisement urbain et périurbain).

## Références bibliographiques

Bachimon P., 2000. L'olivier, nouvel arbre de l'urbanité méditerranéenne, symbole des mutations paysagères du Midi de la France. Les carnets du paysage, n°6,

Berque A., 1995. Les raisons du paysage, Paris, Hazan.

Berque A., 2000. Ecoumène, Introduction à l'étude des milieux humains, Paris, Belin.

Bourgery C., Maillet L., 1993. L'arboriculture urbaine, Paris, IDF.

Brosses J., 1993. Mythologie des arbres, Paris, Payot, Coll., Tant qu'il y aura des arbres, pratiques et politiques de nature 1870-1960, Recherches n° 45, 1981.

Brosses J., 1989. Mythologie des arbres, Plon, 360 p.

Chalas, 2001, Villes contemporaines, Paris, Cercle d'art.

Dagognet F., 1991. Pourquoi protéger ce qu'on maîtrise, réflexions sur l'arbre ? », in Maîtres et protecteurs de la nature, Seyssel, Champ Vallon,

Duhamel du Monceau, 1755. Traité des arbres et arbustes qu'on peut élever en terre, Paris,

Duhamel du Monceau, 1768. Traité des arbres fruitiers, Paris.

Dumas R., 2002. Traité de l'arbre, essai d'une philosophie occidentale, Arles, Actes Sud.

Donadieu P., 2002. La société paysagiste, Arles, Actes Sud.

Donadieu P., Fleury A. 2003. La construction contemporaine de la ville-campagne en Europe. Revue de géographie alpine, Tome 1, n° 4.

Donadieu P., 2004. La construction actuelle des villes-campagnes, de l'utopie aux réalités. Revue de la société française d'histoire urbaine, n° 8.

Hervieu B., Viard J., 1996. Au bonheur des campagnes (et des provinces). Paris, l'Aube.

Kalaora B., 1981. Les salons verts, parcours de la ville à la forêt. In Tant qu'il y aura des arbres, pratiques et politiques de nature 1870-1960, Recherches n° 45.,

Le Floch S. et Devanne A.S., 2004. D'espaces publics en espaces ouverts, exploration bibliographique sur le thème des interrelations entre les personnes, et entre personnes et environnement physique, Bordeaux, Cemagref, 29 p.

Leroi-Gourhan A., Le geste et la parole, Paris, 1964.

Mahaud J., 2000. Les boisements de conifères du Morbihan, de l'environnement au paysage. Les processus écologiques et sociaux d'acclimation et de naturalisation de trois essences introduites, Thèse de doctorat ENGREF/ENSP,.

Mahaud J., Donadieu P., 2000. Arbres et art : le paysage du Morbihan vu par les artistes. Revue For. Fr. LII-3.

Mottet J., (éd.), 2002. L'arbre dans le paysage, Seyssel, Champ Vallon.

Serres (de) O., 1996. Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs, 1600, Arles, Actes Sud.

Périchon S., 2003. L'évolution des paysages d'arbres et de haies, histoire récente vue par trois générations d'agriculteurs. Thèse de doctorat en sciences de l'environnement, ENSP/ENGREF.

Périchon S. et Donadieu P., 2003. L'arbre des bocages périurbains rennais, un facteur de valorisation sociale pour les agriculteurs », Séminaire Multifonctionnalités de Montpellier.

Stefulesco C., 1993. L'urbanisme végétal, Paris, IDF.

# La multifonctionnalité du bâti rural périurbain

## *Multifunctionality of heritage rural buildings in periurban areas*

**Paola Branduini**

*Istituto di Ingegneria Agraria, Università degli Studi di Milano,  
Via Celoria 2, 20131 Milano [paola.branduini@unimi.it](mailto:paola.branduini@unimi.it)*

### **Résumé**

Cet article étudie l'usage des bâtiments agricoles dans les grandes fermes à valeur patrimoniale qui, conçus jadis dans une autre logique, sont de nos jours réutilisés ou abandonnés selon la possibilité. Cette analyse a été conduite de façon comparative entre la région Ile-de-France et la province de Milan ; leurs systèmes de grande culture sont mutatis mutandis assez similaires. Aussi peut-on, dans chaque région, définir un archétype architectural de la ferme. Jadis, ces fermes étaient de véritables villages, surtout à Milan, dont le bâti traduit les structures sociales ; cette vie sociale a disparu. Beaucoup de bâtiments spécialisés sont maintenant sans usage, mais les plus grands ont été reconvertis (stockage des grains par exemple). De nouvelles utilisations apparaissent qui dépendent de nombreux facteurs : localisation de la ferme par rapport à la ville, nature de la tenure et politique des propriétaires, planification. Mais les relations entre citadins et agriculteurs restent distantes, surtout à Milan ; les élus locaux sont encore hésitants. L'auteur suggère de coordonner les démarches individuelles dans un projet collectif par une organisation en réseau, en incluant également la préoccupation du paysage, qui implique une réelle continuité spatiale. L'ensemble des propositions doit ainsi faire apparaître un véritable projet de territoire.

### **Abstract**

*This paper is devoted to contemporary uses of buildings of ancient heritage farms. A survey has been conceived as a comparison between periurban areas of Milan and Paris ; in both locations, arable farming systems are almost similar and a genuine archetype can be defined in each area, from the point of view of architecture. Farms were built according to a design which is now out-of-date ; so, nowadays, their various buildings are or given up, either assigned to other roles. Formerly, these farms were really small villages, especially around Milan, and revealed social organisation through ways of building up. Many specialized buildings are no more useful, even if the larger ones (Ile-de-France barns, for instance) have again a new signification. New off farm uses appear*

*now, choice of which are depending on various factors : position of farm with regard to urban fabric, type of land holding, owners strategy, urban planning. Nevertheless, relationships between urban dwellers and farmers are always distant towards each others ; local elects are wavered about a project with regard to agriculture heritage. The author suggests to coordinate individual initiatives in a joint project by designing a farm network, where rural landscape would play a role ; so, this idea involves thinking area as a whole. In other words, gathering of proposals constitutes truly a genuine territory project*

## **Introduction**

La multifonctionnalité de l'agriculture n'est souvent approchée qu'en terme de signification synchronique et distincte de telle composante particulière des systèmes agricoles, cette signification étant attribuée différemment par les agriculteurs et par les citoyens.

Cet article exprime l'adoption de deux partis pour comprendre l'évolution de l'agriculture périurbaine. Le premier, théorique, est de considérer un modèle d'évolution de l'agriculture périurbaine : elle a été en équilibre, tant dans son fonctionnement que dans son inscription dans l'espace périurbain, et cherche de nos jours un nouvel équilibre. Si à l'échelle individuelle, des agriculteurs ont su inventer de nouveaux modèles de fonctionnement, il faut envisager un nouveau modèle de territoire, dont l'Ile-de-France donne actuellement un exemple intéressant de construction<sup>1</sup>.

Le second est d'aborder la multifonctionnalité d'un point de vue d'architecte, pour qui existe entre forme et fonction du bâti une correspondance étroite qui en éclaire les usages. On peut alors élaborer une typologie des règles qui peut servir d'outil d'identification de la fonction qu'avait un bâtiment lors de sa conception, même si même cette fonction ne s'exerce plus. C'est une propriété très intéressante des bâtiments ruraux que de conserver longtemps cette claire lisibilité ; cette méthode se rapproche de celle imaginée dans les Vosges par J.P. Deffontaines, consistant observer la répartition spatiale, entre vallée et montagne, et fonctionnelle des différentes parcelles d'une exploitation pour comprendre leur fonctionnement technique (Groupe de recherche INRA-ENSSAA, 1977). En outre, les matériaux mêmes de construction marquent généralement un lien direct avec le territoire, fournisseur de matières premières comme la pierre, le bois ou l'argile à brique. Cette simplicité est loin du chaos architectural et typologique qui obscurcit le sens du projet initial du bâti dans les villes contemporaines. L'application de cette méthode est rendue possible grâce à la moindre pression exercée sur le bâti en zone rurale et la moindre dimension économique des entreprises, plus attentives à réutiliser des équipements anciens.

---

1. Cf. article de A. Fleury, dans ce numéro.

La lecture du projet de construction, généralement simple et claire, permet leur reconnaissance dans le paysage rural : l'agriculteur vivait là, cultivait ses champs autour de sa maison et maintenait ainsi les formes d'espace qui font maintenant paysage. De même, existe-t-il encore un lien direct, souvent évident, entre territoire et type d'élevage. Par opposition, en ville, ce lien entre les lieux de résidence et de travail s'est effacé, à cause des grandes distances qui les sépare maintenant. L'insertion dans cet ouvrage d'une analyse patrimoniale est d'autant plus utile que ces bâtiments techniquement désuets deviennent des supports remarquables de diversification agricole.

Cette méthode a été utilisée pour comparer les réactions des agriculteurs à cette perspective dans deux aires périurbaines occupées séculairement par des systèmes de grande culture ouverts sur les marchés internationaux, le Parc agricole sud de Milan<sup>2</sup> (PASM) et le plateau de Vert-le-Grand, près d'Evry.

## **L'évolution d'usage des bâtiments**

### **Les dimensions variées de multifonctionnalité du bâti**

Les bâtiments ruraux incluent la résidence de l'agriculteur ou du personnel et les bâtiments à fonctions techniques (élevage, conservation, transformation des produits, etc.). La dimension économique de l'exploitation discriminait le degré de multifonctionnalité des bâtiments.

Dans les petites exploitations, au système largement orienté sur l'autoconsommation, le même bâtiment peut abriter différentes fonctions : par exemple, une étable bovine et une petite porcherie au rez-de-chaussée, surmontées d'un grenier-grange à l'étage. Il est donc d'emblée multifonctionnel. Dans les plus grandes, les bâtiments sont beaucoup plus spécialisés ; aussi, leur nombre augmente et leur disposition relative dans l'espace doit être bien conçue.

Un autre type de multifonctionnalité est due à la conception de bâtiments prévus pour assumer des fonctions successives au cours de l'année. Par exemple, dans la plaine du Pô, les greniers destinés au stockage des céréales devenaient, pendant la saison de culture du riz, les dortoirs des travailleuses des rizières, les *mondine*.

### **Les dimensions sociales de la multifonctionnalité**

La multifonctionnalité technique avait aussi une signification sociétale. Dans la grande ferme lombarde, les bâtiments étaient disposés autour de plusieurs cours quadrangulaires ; aussi, on pratiquait des passages à travers les bâtiments pour faciliter les déplacements de l'une à l'autre. Ce faisant, ces cours se différençaient socialement, avec une vie collective particulière. Dans la cour des salariés, le mouvement se faisait entre des

---

2. Une partie de la production végétale est utilisée par des élevages bovins hors sol.

bâtiments aux rôles complémentaires ou vers les petits potagers individuels ; mais après la fermeture du soir, les familles (de 10 à 20, la plupart du temps) s'y réunissaient pour bavarder, ce qui, en favorisant échanges et rencontres entre elles, maintenait une sociabilité vivante et une forte solidarité.

Cette vie des cours, encore intense dans les années soixante, s'est éteinte aujourd'hui ; certains bâtiments ont été abandonnés, particulièrement en zone périurbaine. De nombreux bâtiments ont alors changé d'utilisation ; les plus vastes ont pu être réutilisés comme garage d'engins agricoles ou pour abriter les cellules de stockage. D'autres, mal réutilisables, ont été abandonnés ; les bâtiments les plus spécialisés, tels ceux dédiés à la transformation du lait ou du riz, ont été abandonnés les premiers. Le nombre de salariés a rapidement baissé, comme celui des familles (de 10 à 2 ou 3) ; leurs logements maintenant déserts sont complètement délaissés dans beaucoup de fermes.

Ce phénomène, commun à plusieurs zones agricoles, a eu des répercussions très fortes en zone périurbaine, où les occurrences de renforcement des entreprises agricoles sont moindres, ce qui limite le réemploi des bâtiments. Dans ce contexte, les forces en jeu s'expriment par des conflits d'usage du territoire, de l'attractivité des espaces et des bâtiments agricoles au sein des espaces ouverts périurbains.

### **Analyse comparée en Ile-de-France et dans la province de Milan**

Deux enquêtes ont été menées, l'une en Ile-de-France, sur le Plateau agricole du centre Essonne (département de l'Essonne, 91) et l'autre dans la province de Milan, dans la zone des *navigli* (canaux) et des abbayes, dans le Parc agricole sud de Milan (PASM), afin d'identifier i) les usages actuels de bâtiments agricoles anciens et ii) de chercher comment réutiliser ceux qui sont abandonnés ou sous-utilisés pour des fonctions liées à la ville et à ses attentes.

#### **Le protocole d'enquête**

Pour répondre à la première question, les fonctions actuelles des ensembles ruraux ont été analysées :

- les activités des fermes, selon qu'elles sont encore agricoles ou non ;
- l'évolution du contexte local, resté agricole ou devenu urbain, afin de comprendre en quoi elle a influencé la destination du bâti ;
- la fonction de chaque bâtiment agricole, pour rechercher comment les formes traditionnelles influencent le réemploi des bâtiments et comment les vieux bâtiments ont été adaptés à leurs nouvelles fonctions.

Pour répondre à la seconde, des facteurs économiques et sociaux ont été recherchés :

- le rapport de la diversification de l'activité agricole avec l'orientation agricole, pour comprendre le potentiel d'investissement en activité de diversification agricole ;



- les rôles vis-à-vis des citoyens que les agriculteurs reconnaissent à l'agriculture périurbaine en matière de valeurs traditionnelles ;
- les avantages et les désavantages d'opérer dans le périurbain, pour comprendre quels atouts peuvent être exploités, ou quels obstacles devraient être levés pour cela, grâce à l'intervention des administrations locales.

La zone analysée en Ile-de-France occupe une surface d'environ 5 400 ha, comprenant 34 fermes ; 13 agriculteurs ont été interviewés. La surface prise en compte à l'intérieur du Parc agricole Sud Milan est de 3 200 ha, elle concerne 58 fermes dont 11 ont fait l'objet d'un entretien. L'analyse a pour but de comprendre comment les ayants droit des bâtiments agricoles de ces deux territoires périurbains ont réagi à l'avancée de l'urbanisation et quelles stratégies ils préparent à l'avenir.

### **Un même type fondamental d'architecture, avec des variantes**

Dans les deux régions, l'évolution des systèmes agraires s'est faite vers une spécialisation des activités agricoles : de la polyculture associée à l'élevage, on est passé à une monoculture céréalière ou à l'élevage intensif. L'agriculture a cessé d'être une activité de main d'œuvre, ce qui a beaucoup réduit l'intensité locale de ses relations sociales. Les exploitations sont dorénavant largement insérées dans les filières classiques (l'agriculture est en amont de l'agro-industrie et de l'agro-alimentaire), aux marchés extra-régionaux bien plus que locaux.

On retrouve dans les deux régions le même type de ferme isolée à cour fermée, dont l'origine remonte souvent aux abbayes cisterciennes du Moyen Age (surtout à Milan), quand il était nécessaire de se protéger des agressions extérieures.

La ferme francilienne est constituée d'une dizaine de bâtiments : la résidence de deux ou trois familles, ceux dédiés à l'élevage (étable, bergerie, écurie), au stockage des céréales (grange) et des matériels (hangar), à la transformation des produits (surtout distillerie des betteraves). Les propriétaires habitaient souvent un château, dans le domaine duquel se trouvait la ferme. Au centre de la cour, où jadis trônait le tas de fumier, est souvent aménagé un jardin d'agrément.

La ferme milanaise, orientée sur l'élevage bovin laitier et la céréaliculture (maïs, blé et riz), dispose toujours ses bâtiments autour de cours. Ce sont : les résidences du propriétaire et des salariés, les bâtiments d'élevage (étable avec sa salle de traite, écurie, porcheries, poulaillers), les bâtiments de stockage des céréales (greniers, les silos verticaux et horizontaux), les bâtiments de transformation (laiterie, pilatura, où s'opérait le parage du riz), les bâtiments de stockage du lisier et du fumier (fosse à purin). Le siège de l'exploitation comporte 15 à 20 bâtiments, distribués en différentes cours : la cour principale, la cour des salariés, la cour de l'élevage. Elles accueillaient plusieurs familles (cf. supra) et, durant la récolte du riz, un grand nombre de saisonniers.

## Déterminants de la multifonctionnalité contemporaine

Sur le plateau de Vert-le-Grand, la moitié des fermes est restée agricole. Les autres sont des entreprises commerciales et des activités sociales ; très peu sont complètement inutilisées. Dans la zone milanaise, un tiers des fermes est resté d'usage agricole ; les autres sont surtout dédiées à la fonction résidentielle, parfois accompagnée encore de l'agriculture. Un tiers des fermes a été abandonné, mais les terres de 11 d'entre elles sont louées par d'autres agriculteurs.

### Influence de la nature du voisinage

Les fermes restées isolées n'ont pas nécessairement la certitude de rester agricoles, car elles sont sollicitées par des activités qui apprécient leur isolement. Dans le PASM, elles peuvent rester inutilisées quand elles sont prises au piège d'infrastructures routières ou quand elles se retrouvent en milieu urbain, même si quelques-unes s'adaptent et restent agricoles. Il reste alors un grand nombre de bâtiments sans usage, sauf à les considérer comme témoins du passé ; c'est le sort de bâtiments spécialisés dans des activités et des métiers disparus.

Position à la construction et actuelle	Toujours isolé au milieu des champs	Construit isolé dans les champs et rejoint par la ville	Construit et resté près ou dans le tissu urbain
Essonne	50 % agricole, 50 % autres	40 % agricole, 60 % autres	65 % agricole, 30 % autres, 5 % abandonné
Milan	40 % agricole, 30 % autres, 30 % abandonné	40 % agricole, 30 % autres, 30 % abandonné	75 % agricole, 25 % autres

Environ la moitié des fermes du plateau de Vert-le-Grand, restées isolées depuis leur construction au milieu des champs, sont encore agricoles. Quant à celles qui sont maintenant enclavées dans le tissu urbain, la plupart en Essonne a changé son activité<sup>3</sup>, alors que dans le PASM, on constate les mêmes proportions de fermes restées agricole, de fermes ayant changé d'affectation et de fermes abandonnées. Celles qui

---

3. Par exemple, les deux fermes situées au cœur de Bondoufle, à côté de l'église, ont été transformées, l'une en résidence (l'habitation) et en centre sportif (la grange), l'autre en nouvelle mairie (en cours de restauration). A Lisses on voit deux cas opposés: la ferme du Bois Briard, transformée il y a 15 ans en centre d'activités sociales (CAUE 91, atelier théâtre, salles de réunion, Service départemental d'architecture), a été cloisonnée par les installations industrielles ou des services. Elle garde à l'intérieur son caractère rural, et également à l'extérieur grâce à une partie traitée en espace vert. Par contre, la ferme de Place, en cours de transformation en résidence, est complètement déstructurée : on peut voir la trace de l'espace occupé par la cour, mais les utilisations anciennes des bâtiments sont difficiles à lire.

étaient déjà dans ou à côté du milieu urbain (en fait, dans des villages), la plupart a pu poursuivre leur activité agricole dans les deux régions.

### **Utilisations des bâtiments**

Dans les deux régions, la résidence principale est toujours le seul bâtiment à conserver sa fonction. A Vert-le-Grand, la résidence des salariés peut changer de destination, mais, pas dans le PASM où il est interdit d'affecter un bâtiment agricole à une activité non agricole. Aussi, le bâti résidentiel ne peut être que rénové et loué par les propriétaires, sinon laissé à l'abandon.

L'inutilisation affecte tous les types de bâtiments prévus pour un usage technique. Quand la disparition de l'élevage laisse la place à la seule céréaliculture, les bâtiments les plus réutilisés sont ceux dédiés au stockage : en Essonne, le grenier devient un dépôt de matériel<sup>4</sup> ; à Milan, le fenil est devenu grange à céréales. Les plus fréquemment abandonnés sont l'écurie et la bergerie en Essonne et l'étable à Milan, d'autant plus que leurs dimensions restreignent la gamme de nouveaux usages.

Tous les bâtiments spécialisés dans la transformation des produits agricoles (distillerie, laiterie, moulin, *pilatura*), aux petits élevages (volailles) et aux activités liées à la vie de la ferme (abreuvoir, puits, four) sont inutilisés.

### **Contraintes pour la diversification**

La principale contrainte exprimée par les agriculteurs franciliens concerne la circulation des engins agricoles sur les routes ; les milanais expriment plutôt les gênes dues aux décharges abusives, qui participent des désordres de la banlieue.

### **La tenure**

La plupart des agriculteurs de l'Essonne sont propriétaires des bâtiments ; par contre, dans le PASM, ils sont locataires, sans la sécurité que donne le fermage à *la française*. Le mode de tenure peut restreindre les possibilités de diversification :

- en Essonne, les locataires ne peuvent se servir du bâti que dans sa fonction agricole ; seuls les propriétaires peuvent prendre des initiatives de diversification de l'usage des bâtiments ;
- par contre, à Milan, quelques locataires en bonnes relations avec leurs propriétaires, ont démarré des activités parallèles.

De façon générale, plus les fermes sont proches de la ville, plus la durée des contrats de location renouvelés est brève, ce qui obère le dynamisme d'investissement des agriculteurs dans la rénovation des

---

4. Parfois des silos à la ferme maintiennent le sens des granges, mais la plupart du temps les céréales ne sont plus stockées à la ferme, mais emportées directement à la coopérative.

bâtiments et l'engagement d'une diversification agricole. C'est pourquoi la diversification dans le PASM à proximité de Milan est plus difficile.

### **Les politiques sur l'espace**

Les nouvelles normes réglementaires rendent difficile le développement des activités agricoles à proximité de l'habitat ; par exemple, l'obligation de réaliser des cuves de stockage des effluents d'élevages situés à moins de 400 m. des habitations. Elles ont ainsi engendré l'abandon de l'élevage bovin laitier au profit de l'élevage à viande, et surtout de la seule production céréalière. Les propriétaires favorisent aussi l'évolution vers la céréaliculture car ils ne sont guère reconnaissants aux agriculteurs des améliorations apportées aux étables. Ces changements s'accompagnent nécessairement d'un accroissement de surface par exploitation, la valeur ajoutée par les céréales étant plus faible, et du développement de la monoculture ; les agriculteurs reprennent les terres, mais pas les bâtiments, qui sont alors d'autre issue que l'abandon.

Paradoxalement, une propriété agricole exploitant les différentes fonctions vers le marché urbain est susceptible d'une meilleure rentabilité de l'activité agricole : mais cela ne suffit aux propriétaires, qui attendent évidemment l'accroissement de rente foncière par le changement de destination des sols via le plan d'occupation du sol.

Ces obstacles, propres à la situation périurbaine, expliquent le changement du panorama périurbain agricole : davantage de céréaliculture, davantage de fermes délaissées. Parmi les 11 agriculteurs milanais interrogés, 4 ont définitivement abandonné l'élevage et 4 sont passés à la production de viande, certains avec un effectif animal si faible (une quinzaine d'animaux) qu'il exprime davantage un attachement à l'élevage que la recherche de revenu. Dans le Parc agricole de Milan, il y a eu plus d'abandon des fermes qu'en Essonne ; le changement d'activité est orienté fortement vers la résidence. La spécificité de l'Essonne réside dans les nouvelles fonctions visibles dans certaines fermes que des entreprises (activités commerciales, sociales, etc.) ont en effet choisies pour leur siège.

### **Les perceptions des acteurs**

#### **Le point de vue des agriculteurs**

L'atout le plus évident pour les agriculteurs franciliens est constitué des débouchés qu'offre la présence d'un vaste public et la possibilité de prix plus rémunérateurs. La fonction principale attribuée à l'agriculture est l'entretien du milieu et du paysage, qui passe avant celle de production alimentaire ; ils reconnaissent aussi les rôles environnementaux, tels que l'utilisation des déchets verts et la lutte contre la pollution. Les agriculteurs franciliens sont plus sensibles au rôle paysager de l'agriculture périurbaine, ce que les plus convaincus ont déjà traduit en pratiques de diversification de l'activité agricole et d'intégration de revenus correspondant aux

attentes de paysage et de temps libre des urbains<sup>5</sup>. La proximité de la ville est donc clairement traduite en avantages.

Par contre, les agriculteurs milanais affirment essentiellement le rôle producteur de l'agriculture, avant de parler d'éducation, de récréation et de paysage ; leur offre de services aux citoyens est secondaire et encore à développer. A la perspective d'ouvrir l'accès de leur ferme au public citoyen, ils expriment beaucoup de réserve à l'idée. En effet, s'ils considèrent comme un avantage leur accès aux services de la ville, en matière de loisir, d'éducation et de culture, ils ont du mal à traduire cette proximité en atout, car, pour beaucoup, leur rapport à la ville est essentiellement d'hostilité. Du point de vue économique, ils ne sont guère intéressés aux possibilités de commercialisation directe que leur offre la ville, car ils ont la maîtrise des filières classiques de distribution<sup>6</sup>.

Ils ne pensent pas non plus à contribuer à rapprocher les citoyens de la campagne. En ce sens, la plupart d'eux se maintiennent dans leur propre ferme comme dans une *île bénie*, loin de la confusion de la ville. Leur faible intérêt à l'accueil du public, qu'ils justifient aussi par une fréquence insuffisante de contacts, ne va pas jusqu'à leur faire tenir à distance des citoyens de passage, vis-à-vis desquels ils manifestent cordialité et ouverture. En fait, même s'ils déclarent de « ne pas être là pour écouter les gens », ils répondent avec plaisir au passant qui leur demande des renseignements ou leur manifeste sa reconnaissance pour le bon entretien des chemins champêtres qui resteraient encombrés de déchets urbains.

### **La perception des citoyens**

Les citoyens milanais considèrent encore très souvent les bâtiments ruraux avec indifférence, et sans être conscients ni de leur fonctionnalité passée ni de leurs potentialités réelles. Ils sont beaucoup plus sensibles à retrouver dans la ferme située près de chez eux<sup>7</sup> les images pittoresques diffusées par les médias qu'aux signes d'appartenance au territoire et d'authentique expression locale.

Cependant, l'ensemble rural commence d'être reconnu comme un élément fort de l'histoire d'un bourg, comme le témoin d'une façon de

---

5. Deux agriculteurs continuent l'agriculture comme activité secondaire : dans un cas, c'est pour ne pas immobiliser le matériel agricole et utiliser le bâti ; dans l'autre, l'activité agricole est subordonnée à la location d'appartements, activité principale, parce qu'elle est considérée comme garantissant la permanence du cadre rural.

6. Le lait à la centrale de Milan ou à la coopérative de Peschiera Borromeo, le riz à travers un collecteur, etc.

7. Pendant l'entretien avec un agriculteur, un résident des quartiers populaires situés en face de la ferme est entré dans la cour de ferme avec sa famille. Un enfant demande *où sont les vaches* ; à l'agriculteur qui indique la seule restée dans l'enceinte, il ajoute : « heureusement, autrement un mythe s'écroule ! ». Qu'il n'y ait qu'une bête n'apparaît pas au visiteur comme un symptôme de l'abandon de l'élevage, alors que l'exploitation milanaise traditionnelle pratiquait l'agriculture et l'élevage. Les citoyens ne s'interrogent pas sur les raisons de ce changement pourtant évident, mais seulement à retrouver leur idée de la ferme, avec des champs bien ordonnés et des animaux dans les étables ; un seul animal aura suffi pour les confirmer dans la pertinence de leurs représentations.

vivre oubliée de nos jours. On peut citer deux exemples observés au sud de Milan :

- une association s'est constituée pour s'opposer à la transformation en résidence du bourg de *Viboldone*, qui est en fait, pour l'essentiel, une très ancienne abbaye, qui fait partie du système monumental religieux et agricole qui a mis en forme la campagne milanaise ;
- un groupe de citoyens du village de *Poasco* (municipalité de *San Donato*, une des villes symboles du développement informatique milanais) a signé une pétition afin de maintenir l'activité agricole dans une ferme que son inclusion dans le périmètre d'urbanisation exposait au risque d'une transformation en résidence.

En effet, un bâtiment rural a une valeur patrimoniale non seulement en tant que bien immobilier pour son propriétaire, mais aussi comme élément de mémoire ; cette valeur provient de son rapport au temps, de sa place comme élément identificateur du territoire et comme signe d'appartenance à la société. Le processus social de patrimonialisation fait ainsi d'un bien privé un bien de communauté, établit une relation spécifique d'appropriation, souvent affective, entre cet élément et une population sans lien privé, juridique ou familial, avec lui. Pour maintenir vivante l'architecture rurale dans le paysage, il importe donc de faire partager à la population urbaine l'histoire des familles et de leur vie, ce qu'était la vie rurale d'un autre temps, afin qu'elle puisse en saisir le sens. Sauvegarder les fermes en tant qu'éléments historiques, c'est restituer la profondeur du temps au paysage où l'on vit.

### **Le rôle des élus**

En Ile-de-France, leur conscience de la valeur des monuments historiques ne s'étend guère au bâti rural, alors qu'ils s'accordent davantage de nos jours sur la nécessité de garder les espaces ouverts agricoles<sup>8</sup>.

Dans le Milanais, la tradition des grandes fermes est mieux comprise, et est souvent l'objet d'une reconnaissance locale. Le récent Plan territorial provincial a signalé et recensé en tant que lieux de la mémoire les ensembles ruraux de la campagne périurbaine. Dans ce sens, une proposition intéressante est en cours dans le PASM, un Plan pour le classement des bâtiments ruraux de grande valeur historique et paysagère ; cela faciliterait leur affectation à d'autres fonctions

---

8. Bien qu'ayant connu une rurbanisation active, cinq communes essonniennes proches de l'aéroport d'Orly ont encore une partie rurale, cultivée en céréales et maraîchage, alors qu'elles sont entourées de villes qui affichent des besoins fonciers pour leur développement futur. Quelques conseillers municipaux de culture professionnelle architecte ont convaincu leurs collègues de défendre l'espace et l'activité agricole parce qu'ils appartiennent à leur identité et à leur paysage ; ils soutiennent le défi de perpétuer l'agriculture en dépit de sa fragilité évidente.

Aussi, ont-ils entrepris une action politique commune, appelé Triangle vert de Villes Maraîchères du Hurepoix. Après des études préliminaires, un programme général a été adopté afin d'une part de restaurer les conditions nécessaires à une agriculture vivante et d'autre part d'améliorer la compréhension mutuelle entre agriculteurs et citoyens, par de nouveaux contacts (éducation, centre agricole, etc.).

compatibles avec leur identité, respectueuses de leurs matériaux et de leurs formes. Dans le territoire français, la plus grande souplesse qui a permis un important réemploi de bâtiments, explique la moindre quantité de bâtiments délaissés.

### **La nouvelle multifonctionnalité**

Plusieurs bâtiments ruraux, témoins de la construction agricole du territoire, mais actuellement inutilisés à cause de l'évolution technique de l'agriculture, peuvent constituer une ressource potentielle pour l'installation d'activités complémentaires à l'agriculture et ouvertes à la récréation citadine.

En Ile-de-France, des agriculteurs ont ainsi récupéré des structures anciennes à côté ou à l'extérieur de la cour traditionnelle pour les adapter aux nouvelles fonctions d'accueil du public : ferme pédagogique, vente directe des produits (ceux de la ferme elle-même ou d'autres exploitations plus éloignées de la ville), cueillettes permettant aux urbains de récolter eux mêmes leurs légumes et fruits. On note alors une adaptation des systèmes de culture pour faciliter la récolte, un aménagement spécifique de l'espace d'accueil (zones de pique-nique, aires de jeux d'enfants) et de grands panneaux qui signalent les diverses cueillettes ouvertes à un moment donné.

Ces activités de diversification sont extrêmement variées ; les préférences exprimées privilégient la résidence et le gîte rural, considérés comme facteurs puissants d'intégration de la famille dans le monde urbain. Elles mettent donc en relation les urbains avec la vie rurale et leur permettent de mieux comprendre le fonctionnement des systèmes agricoles, leur manière de construire les paysages ruraux, au sein desquels les citadins déclarent de plus en plus avoir envie d'habiter.

### **Conclusion**

Plus que le cas, cet article montre bien que, dans des régions métropolitaines comme l'Ile-de-France ou la province de Milan, les agriculteurs avaient élaboré un modèle de grande exploitation que l'on a analysé sous l'angle architectural. Ces exploitations avaient saisi les opportunités économiques d'un vaste marché citadin via des filières organisées d'approvisionnement. Celles-ci fonctionnent désormais à une échelle supérieure, qui a généré un changement d'organisation sociale et l'abandon de bâtiments.

Maintenant, ces opportunités ont changé de nature, mais il s'agit toujours de répondre aux attentes des urbains en matière de produits de qualité ou de lieux de promenade de week-end, plus généralement de se rapprocher de la campagne. La vente à la ferme ou sur les marchés de quartier des produits frais (légumes, lait cru, œufs, etc.) fonctionne alors comme moyen de restaurer le lien entre agriculture périurbaine et ville. Les

agriculteurs peuvent se saisir de ces valeurs économiques, en montrant leur rôle clé dans la construction et l'entretien du paysage périurbain, ainsi que dans des produits spécifiques. En conservant la nature agricole des formes du paysage rural traditionnel, en réutilisant les bâtiments de manière cohérente et respectueuse (maintien de la forme, restauration avec les matériaux traditionnels, etc.) et en les consacrant à ces nouvelles fonctions attendues du public, ils peuvent témoigner de l'histoire agraire locale et montrer qu'ils ont toujours un rôle à jouer dans la société urbaine. C'est ce qui légitimera leur droit à la durabilité dans les zones périurbaines et de proposer une alternative au développement immobilier dans l'intérêt commun.

Une des conditions nouvelles de réussite est de coordonner les démarches individuelles dans un projet collectif grâce à une organisation en réseau, qui donnerait de la cohérence à l'ensemble des services proposés aux urbains ; chacun joue ainsi un rôle au bénéfice du réseau entier (Branduini, 2003b). Cependant, le territoire que définit un réseau n'a pas besoin en soi de continuité spatiale, alors qu'une offre touristique moderne implique un paysage, tel que la campagne. Or, le paysage, outil de médiation, ne peut être enfermé dans les limites géographiques de l'exploitation et implique une réelle continuité spatiale ; cet espace agricole délimité compose avec l'ensemble urbain associé un territoire agriurbain. Services ruraux et paysage composent donc le rôle que tient l'agriculture dans ce territoire partagé ; le bâti agricole dans ses différentes composantes (l'habitat, les bâtiments repris et les petits bâtiments spécialisés inutilisés) devient une composante forte de ce paysage, s'ils sont resitués dans la logique d'évolution de la production agricole.

Ce projet se construit sur un principe de durée que l'on peut formuler ainsi : il faut observer le passé pour construire l'avenir, et regarder l'avenir pour conforter le maintien des traces cohérentes du passé. La valorisation du patrimoine, processus culturel et social contemporain, donne ainsi aux agriculteurs la possibilité de redevenir des acteurs du développement de leur territoire, pour le propre bénéfice, celui de descendants et de la société tout entière.

## **Références bibliographiques**

Agostini S., Branduini P., 2001. Fattibilità del riuso per i fabbricati rurali abbandonati del Parco Agricolo Sud Milano, *In Atti del Convegno Nazionale di Ingegneria Agraria "Ingegneria agraria per lo sviluppo dei paesi del Mediterraneo"*, Vieste BA.

Agostini, S., 2000. Classificazione delle cascine del PASM, Milano.

Branduini P, 2003a. Le devenir du bâti rural dans les espaces agricoles périurbains: les cas de Milan et Paris. Cahiers de l'École Nationale Supérieure du Paysage, Versailles



Branduini P., 2002. Parchi metropolitani: il problema della loro riconoscibilità e della riqualificazione agricola. Il caso del Parco Agricolo Sud Milano, in Atti della 2° Conferenza Nazionale delle Aree Naturali Protette, Torino.

Branduini P., 2003b. Le bâti rural du plateau agricole de Centre Essonne, Rapport de stage, ENSP, Versailles

Branduini P., Garufi S, 2003. Architecture rurale et paysage en Lombardie, Maisons Paysannes de France n° 150, 4 T.

Donadieu P., Fleury A., 2003. La construction contemporaine de la ville-campagne, Revue de Géographie Alpine, n°4

Donadieu P., 1998. Campagnes urbaines, Paris,

Groupe de Recherche INRA/ENSSAA, 1977. Pays, paysans, paysages, Ed. INRA, Paris.

Fleury A., Donadieu P., 1997. De l'agriculture periurbaine à l'agriculture urbaine, courrier de l'environnement de l'INRA, n°31.

Gambi L., 1970 - rist.1982. La casa rurale in Italia, Olschki, Firenze.



# Evaluation de l'agriculture périurbaine de Mexico en termes de sécurité alimentaire

*Urban agriculture in Mexico ; evaluation of food safety*

**Hermilio Navarro Garza**

*Colegio de Postgraduados, México*

*Coordinador Grupo de Inv. Transformaciones territoriales en las agriculturas periurbanas y urbanas: recursos, organizacion y multifuncionalidad.*

*E-mail: hermnava@colpos.mx*

## **Résumé**

Cet article expose quelques résultats de recherche sur les mutations territoriales de l'agriculture périurbaine de Mexico, en la considérant sous l'angle de la sécurité alimentaire. L'agriculture est le fait de petites exploitations avec une importante production maraîchère. ; mais tant les pratiques culturelles que l'utilisation des eaux usées suggère d'importants risques pour la santé. On ne peut attendre des filières qu'elles s'organisent elles-mêmes; aussi une nouvelle planification stratégique est nécessaire. Alors l'agriculture urbaine, devenue plus durable pourra mieux remplir sa contribution au développement de la ville.

## **Abstract**

*This paper describes some research results about evolution of open spaces in Mexico, with special attention to urban agriculture . Farms are often very small and mainly devoted to market gardening. Analyses of food security show high risks for health, because careless uses of waste water and pesticides ; these practices don't comply with legally rules, which, in other respects, are fairly inspected by public authorities. Commodity chains are not able to rule themselves about these questions. So, other ways of strategic urban planning are necessary to improve sustainability of agriculture in Mexico, from the point of view of health.*

## **Introduction : Mexico, une grande métropole**

### **La ville de Mexico**

La ville de Mexico s'est développée à partir d'un lac, au centre d'un cirque de hautes montagnes seulement ouvert au nord, d'où la qualification de vallée de Mexico. Les Etats-Unis du Mexique ont délimité

le district fédéral (*Distrito Federal*) comme le territoire de leur capitale fédérale. Mais le dynamisme démographique de la ville lui a fait franchir sa frontière politique pour s'étendre maintenant sur 27 communes de l'Etat voisin de Mexico. Aussi, la population de la ville se répartit actuellement par moitié entre le district fédéral et l'ensemble des communes extérieures. Cet ensemble urbain est appelé par les planificateurs la ZMVM, Zone Métropolitaine de la Vallée de Mexico (*Zona Metropolitana del Valle de Mexico*).

Longtemps, à l'instar d'autres Etats d'Amérique latine, les pouvoirs publics n'ont accordé aux espaces ouverts d'autre intérêt que d'être les espaces d'extension de la ville ; ils sont situés soit au voisinage du lac, devenu lagune aménagée partiellement en marais cultivé, soit dans la périphérie montagneuse. Compte tenu des dimensions actuelles de la ville (près de 20 millions d'habitants), l'agriculture n'intéresse guère en effet les pouvoirs publics, car elle est considérée comme valorisant peu le sol ou l'eau en comparaison des besoins du développement urbain. Cette négligence locale contraste avec l'importance que l'Etat mexicain dans son ensemble a accordé au développement de l'agriculture *rurale* dans le pays.

### **Un nouveau regard sur l'agriculture**

Cependant, une nouvelle attention est donnée à ces espaces ouverts. Les pouvoirs publics les considèrent peu à peu comme nécessaires à l'équilibre de la ville ; ainsi, la zone des marais cultivés (Xochomilco) a pris valeur de patrimoine. A d'autres échelles, on constate le développement de formes agricoles variées, où les habitants, agriculteurs ou non, développent une agriculture souvent informelle. Ils commencent à bénéficier de l'appui que plusieurs organisations internationales apportent au renforcement de l'agriculture urbaine dans les pays en voie de développement, en particulier en Amérique Latine.

Ces dernières justifient leur aide par l'importance stratégique de cette agriculture à travers plusieurs fonctions dont notamment : la production alimentaire autoconsommée pour les familles à bas revenus, surtout pour leurs membres prioritaires (enfants, femmes, personnes âgées) :

- l'approvisionnement local d'autres consommateurs urbains ;
- la création d'emplois, facteur important pour le maintien de la paix sociale ;
- la génération de revenus tant pour les familles pauvres, susceptibles de vendre l'excédent de leur production que des micro-entreprises de mise en marché des produits agricoles.

Ainsi, même marginale, l'agriculture est une composante importante de ressources pour ses acteurs.

Cet article synthétise les résultats des enquêtes consacrées à la qualité sanitaire de la production alimentaire périurbaine ; elles ont été menées par le groupe de recherche sur *les transformations territoriales dans les agricultures périurbaines*.

## L'agriculture à Mexico

### Une diminution générale des surfaces

Bien que souvent occultées, l'agriculture et la forêt sont bien présentes dans le territoire de la ZMVM dont elles occupent la moitié de la surface (tableau I).

**Tableau I.** Utilisation du sol non construit dans la ville de Mexico, 1997.

Type d'utilisation	Agriculture	Pâtures	Forêts	Matorral	Zones à urbaniser	Total (ha)
Total	31 140	14 365	32 120	1 800	9 022	88 447

(Source : *Gaceta Oficial del Distrito Federal* 1<sup>er</sup> août 2000).

A la différence de formes d'utilisation stables, le *matorral* désigne les friches développées sur des terres abandonnées, où des formations végétales naturelles se reconstituent spontanément ; il se présente comme une savane herbeuse, où la composante arborée est formée d'arbustes et constitue une étape initiale vers la reconstitution de la forêt. A ce titre, il est indicateur de déprise agricole, mais est repéré par les environnementalistes comme une forme importante à maintenir en ville, comme espace ouvert accessible, mais aussi au plan pédagogique .

On constate de grands changements dans le mode d'occupation du sol du district fédéral, que le tableau II décrit sommairement sur les trois dernières décennies.

**Tableau II.** Changements d'utilisation du sol dans le District Fédéral (1970-1997).

Usage du sol	Variation de 1970 à 1997 (ha)	Rythme annuel (ha/an)	Taux annuel de changement
Agriculture	- 4 680	- 173	-0,52
Bois et forêts	- 6 450	- 239	- 0.68
Total pertes	- 11 130	- 412	-0,60
Pâturages	+ 3 310	+ 123	+0.97
Friches ( <i>matorral</i> )	+ 720	+ 27	+ 1,85
Zones urbaines	+ 7 810	+ 289	+ 6,09

Source.- *Gaceta Oficial del Distrito Federal* ( 1-agosto 2000).

On constate que, pendant ces 27 années, la superficie urbaine a augmenté de 7 810 ha, alors que 6 450 ha de bois ont été perdus ainsi que 4 680 ha de sols agricoles. La superficie qualifiée de zone à urbaniser dans l'avenir (9 022 ha), qui est de l'ordre de grandeur des pertes passées en sol agricole et forestier, indique la prolongation du processus d'urbanisation et la régression des espaces ouverts.

Cependant, les communes récemment absorbées par la ville qui commencent à élaborer des politiques de défense de leurs ouverts, corollaire d'une mutation des rapports entre la société et l'espace ouvert.

### Une production agricole largement orientée sur les produits frais

Le tableau III montre la petite dimension des unités de production agricole, puisque leur surface moyenne est de 1,2 ha. Cela renvoie à la présence de très petites exploitations largement consacrées aux besoins de la famille. La présence de bois ou forêt dans le territoire de l'exploitation, assez générale puisqu'elle concerne 85 % des exploitations, ne fait guère varier cette surface.

**Tableau III.** Unités de production rurales dans le District fédéral de Mexico (1991).

Orientation	Nombre	Superficie	Superficie moyenne (ha)
Unités de production rurales	20 078	24 100.4	1.20
Avec activités agricoles et forestières	17 351	21 558.2	1.24
Sans activités agricoles et forestières	2 727	2 542.2	0.93

Source : Gouvernement du District fédéral.

Le tableau IV décrit les principales cultures qui sont destinées à l'alimentation humaine, y compris le maïs grain ; seule, l'avoine est destinée à l'alimentation animale, ainsi que, naturellement, la production prairiale, développée notamment dans les champs d'épandage d'eaux usées.

**Tableau IV.** Principales cultures, surface et nombre de producteurs participants.

Cultures	%	Superficie (ha)	Nombre de producteurs
Avoine fourrage	31	8 541	1 510
Maïs grain	30	7 957	5 420
Nopal verdura <sup>1</sup>	15	4 057	8 116
Maïs elote <sup>2</sup>	4	995	600
Cultures maraîchères	10	2 657	2 050
Autres	10	2 390	/
Total	100	26 597	17 696

(1) l'épiderme foliaire du nopal, *Opuntia picus indica*, est consommé comme légume.

(2) maïs dont l'épi est consommé avant maturité et non égrené, comme légume.

## **La qualité hygiénique des produits agricoles**

L'agriculture s'exerce dans un environnement urbain qui pose beaucoup de questions en termes de pollutions d'origine diverses, ce qui a déterminé de nombreuses enquêtes depuis quelques années. Ce sont celles conduites dans le district fédéral qui sont rapportées ici.

### **Les risques pour la santé**

Confirmant plusieurs études menées dans d'autres villes, au Mexique et dans d'autres pays d'Amérique Latine, les recherches ont montré nombre d'effets souvent défavorables pour la santé des consommateurs et pour l'environnement... les raisons portent sur trois familles de causes principales.

#### ***En production agricole***

Tout d'abord, la majorité des produits de lutte contre les maladies et les mauvaises herbes sont non autorisés par la législation mexicaines ; ils sont d'ailleurs interdits dans plusieurs pays étrangers. C'est ainsi qu'on utilise largement le bromure de méthyle pour la désinfection des sols, le parathion et le lindane en protection contre les ravageurs.

Les cultures maraîchères et fourragères sont souvent irriguées avec des eaux usées insuffisamment traitées, voire non traitées. En l'absence d'un cahier des charges rigoureux, cette pratique induit des risques élevés et des problèmes avérés de santé, du fait soit de microorganismes pathogènes (différents coliformes dont *Escherichia Coli*), soit de contaminants chimiques organiques et inorganiques.

Enfin, l'insuffisance de contrôle de pratiques, voire l'inexistence de normes pour le conditionnement, le transport et la vente des produits maraîchers dans les marchés urbains augmente les risques de contamination des produits.

#### ***En production animale***

On observe la prolifération dans les zones urbaines et périurbaines d'élevages hors-sol de toute dimension (aliments du bétail et affouragement en vert, notamment à partir des champs d'épandage). On a constaté de plus que les animaux recevaient souvent des substances prohibées, localement dénommées « sels » ; une des plus fréquentes est le *Clembutérol*, hormone de croissance destinée aux bovins en stabulation.

Par ailleurs, l'abattage est pratiqué dans des abattoirs clandestins, très nombreux et qui ne font guère l'objet de contrôles de la part des services vétérinaires.

Paradoxalement, les institutions publiques font preuve de méconnaissance et de désintérêt face à ces questions, arguant que, *globalement*, ces pratiques de développement contribuent au bien commun et qu'il n'y

a pas eu de catastrophe sanitaire visible, telle l'épidémie de choléra qu'avait déterminée à Santiago du Chili l'arrosage de salades avec des eaux usées brutes.

### **Diagnostic sur les conditions de production...**

Elles relèvent à la fois de l'inexistence de normes et de l'absence de contrôles.

#### ***L'utilisation d'intrants chimiques***

Les résultats d'une recherche *ad hoc* menée fin 2003-début 2004, présentés dans un atelier le 30 juillet 2004 à la Direction Générale des ressources naturelles et du développement rural de la ville de Mexico, ont montré l'absence d'autorisation légale délivrée par les autorités phytosanitaires pour la totalité des intrants chimiques utilisés en cultures légumières de nopal verdura, de romerito (*Suaeda difusa*) et de brocoli (*Brassica oleraceae*).

#### ***L'utilisation des eaux usées***

Ce sont des eaux soit résiduaires, soit issues de l'assainissement de la ville ; elles sont peu ou pas traitées, et souvent apportées en mélange. Les risques sont particulièrement important pour les légumes de cycle court consommés en frais. En effet, la récolte se réalise quotidiennement en début d'après-midi, le conditionnement se faisant en bout de parcelle ; les producteurs transportent eux-mêmes la production au marché central de Mexico dans la nuit afin qu'elle soit commercialisée dès le lendemain matin. Cette rapidité de mise en marché facilite donc la conservation des parasites apportés par les eaux sur et à l'intérieur du légume.

Paradoxalement, les normes relatives à l'utilisation des eaux résiduaires et les restrictions ou interdictions d'usage des produits chimiques existent bien dans la législation ; mais rien n'est fait pour leur mise en œuvre puisque :

- elles ne sont pas connues des producteurs, et aucune action de vulgarisation n'est assurée par les autorités ;
- les pouvoirs publics concernés ne veillent pas non plus à leur application.

### **... et sur les filières de mise en marché**

La même absence de contrôle d'application de normes se manifeste en matière de conditionnement, de transport et de site de vente , même pour les produits animaux.

Cet état de choses, souvent méconnu ou mal perçu dans les pays développés, est dû au caractère largement informel des filières. Elles sont peu connues, en particulier pour les produits animaux, et semblent dominées par les opérateurs intermédiaires, collecteurs, acteurs des



halles centrales et distributeurs sur les marchés secondaires. Ces intermédiaires disposent de la maîtrise des prix, tant à l'achat auprès des producteurs qu'à la vente aux consommateurs ; ils imposent des quotas et s'assurent ainsi des marges très importantes. Même si elle n'a pas été réellement estimée, la rentabilité financière de ces filières est vraisemblablement élevée du fait de l'absence d'investissement dans les systèmes garantissant la qualité ; par ailleurs, les consommateurs sont encore faiblement mobilisés.

## **Conclusion et propositions**

### **Une agriculture peu durable**

Les conclusions de ces travaux apportent un éclairage sur la situation alimentaire du point de vue des pratiques et des produits de l'agriculture urbaine et périurbaine à Mexico. On met en évidence la réalité de risques et les fortes carences des politiques publiques en matière de la sécurité sanitaire des filières.

La recherche retrouve a mis également en évidence d'autres problèmes : précarité de la tenure foncière, importance des vols de récoltes et de l'eau par des puits souterrains, pertes de récoltes, désorganisation et surcoûts des systèmes techniques, faiblesse de l'entretien des canaux d'irrigation souvent obturés par des ordures, etc. Par ailleurs, de nouveaux problèmes gênent de plus en plus le fonctionnement de l'agriculture, comme ceux occasionnés par les restrictions routières à la circulation des machines agricoles.

Ainsi, même si un regard optimiste permet de conclure à la multifonctionnalité de cette agriculture (au moins en matière d'utilisation de surfaces marginales et de recyclage de déchets), cela risque de se prolonger puisque la planification urbaine pratiquée ne reconnaît pas la nécessité d'inclure l'agriculture ; *a fortiori*, elle n'envisage pas d'adopter une démarche intégrée.

### **Vers une autre planification ?**

La recherche se trouve alors orientée vers l'analyse des jeux d'acteurs et des blocages à la reconnaissance de l'agriculture dans la société urbaine. En utilisant des méthodes participatives, il s'agit de faire comprendre le rôle de l'agriculture dans le développement social, dans la protection des ressources renouvelables et la garantie des intérêts privés et collectifs.

L'aboutissement de travail sera de contribuer à la définition d'une politique de planification du développement urbain, qui considérerait l'agriculture urbaine comme un facteur-clé dans la planification stratégique pour contribuer au développement social durable. Cette intégration concerne non seulement la production alimentaire *sensu stricto* mais aussi son potentiel de multifonctionnalité.



# **Troisième partie**

## **Les réseaux**



# Introduction

En une ou deux décennies, l'expression « agriculture urbaine » est devenue commune, *mutatis mutandis*, pour qualifier une agriculture différenciée de l'agriculture rurale. Les formes, liée de près ou de loin au processus d'urbanisation, en sont très variées ; on doit plutôt évoquer les agricultures urbaines. On les trouve dans différentes villes.

- Dans les villes qui connaissent des crises alimentaires : aussi bien actuellement, celles de pays africains souffrant des guerres civiles ou celles de l'Europe orientale aux prises avec les réformes politiques et économiques, que ce qu'ont connu les villes européennes de l'ouest pendant la dernière guerre mondiale.
- Dans celles des pays développés qui connaissent de nos jours des crises d'habitabilité et de durabilité. Elles développent des politiques de proximité où le paysage devient une référence obligée et l'agriculture d'insertion une nécessité.

Sans doute, le terme de multifonctionnalité n'est pas toujours pertinent au premier abord ; les jardins familiaux de Harare (Zimbabwe) ou de Dar-es-Salam (Somalie) sont d'abord essentiellement dédiés à nourrir des familles. Mais ces jardins familiaux, comme les champs de l'agriculture périurbaine professionnelle, le deviennent bientôt. Ils participent à rendre durable la ville en apportant des solutions originales à la gestion des déchets urbains, recyclés en fertilisation, en contribuant au maintien de la paix sociale et en transformant le paysage urbain. Rappelons par exemple que le photographe Doisneau a ainsi rendu familière la vue des jardins ouvriers parisiens, en faisant ainsi une composante du paysage urbain.

Trois échelles vont être considérées.

- La France, avec le réseau Terres en Villes, qui est en plein développement, et sans doute le promoteur de la multifonctionnalité de l'agriculture, dont l'auteur est un des principaux acteurs.
- Le monde avec différents réseaux mondiaux ; trois ont été privilégiés, décrivant des états d'organisation différents. J. Nasr, auteur principal, a été acteur de l'agriculture urbaine peu après l'émergence de ce concept *bizarre*. La multifonctionnalité est encore peu présente, du fait de l'urgence alimentaire ; mais elle est émergente çà et là.
- L'Europe, avec le réseau ENUPA ; bien qu'il n'ait pas réussi, il témoigne du besoin fort d'échanges d'expérience. C'est vraiment la région où la multifonctionnalité devrait le plus s'affirmer.



# L'émergence d'un réseau d'agriculture urbaine en Europe

*Towards a network for periurban agriculture in Europe*

**Dra Paola Branduini\*, André Fleury\*\*,**

*\*Istituto di Ingegneria Agraria, Università degli Studi di Milano  
Via Celoria 2, I 20133 MILANO  
[paola.branduini@unimi.it](mailto:paola.branduini@unimi.it)*

*\*\*Programme Agriculture Urbaine, Ecole Nationale Supérieure du Paysage  
10 rue Maréchal Joffre F 78000 Versailles  
[a.fleury@versailles.ecole-paysage.fr](mailto:a.fleury@versailles.ecole-paysage.fr)*

## Résumé

Cet article décrit une tentative de mise en réseau des villes européennes en 2003 à la suite d'une initiative franco-italienne. Un atelier a ainsi réuni à Gargnano (Italie) une cinquantaine d'acteurs, souvent universitaires mais aussi animateurs de projet local ; tous étudient et mettent en œuvre la construction des territoires périurbains (une douzaine de situations urbaines étaient représentées), avec différents points de vue. Leur présence a montré le besoin d'un réseau, mais le projet, monté avec l'appui du RUAF, n'a pas cependant obtenu le soutien européen. Il reste cependant deux acquis : l'accord sur une liste de points focaux ; l'existence d'une liste de messagerie, périodiquement réactivée. Une nouvelle initiative est cependant attendue.

## Abstract

*This paper is telling an attempt of networking European periurban agriculture, as this have been set elsewhere. It was a Franco-Italian initiative for proposing a workshop in Gargnano (Italy) devoted to research, action and training, with a special regard to periurban agriculture. About 50 specialists were gathered, often from universities but also from cities and network cities ; about 12 cities were concerned. Each is an actor for carrying out or studying agri-urban territory projects. Each said usefulness of such a network, but the project didn't fit with European Union conditions, in spite of RUAF help. However, the workshop has got two important results: An agreement with a focal points list; Existence of a listserv, some stake holders use from time to time. It's expected now this project, or a similar one, can be booster again.*

La région urbaine devient peu à peu l'entité territoriale spatiale de gestion de la ville ; cela signifie que l'espace ouvert péri- ou intraurbain est dorénavant considéré comme une composante, un élément structurant de la ville. Beaucoup d'initiatives concernant la protection des espaces ouverts dans les aires métropolitaines de l'Europe de nord-ouest ont été prises depuis une quinzaine d'années ; elles sont souvent soutenues par des programmes européens. On peut ainsi citer, entre autres :

- les parcs agricoles périurbains encouragés par le programme LIFE, le *Llobregat* à Barcelone ou *Ciliegi, Castelli e Citta* à Bologne.
- les régions urbaines impliquées dans le programme SOS (*Sustainable Open Spaces*) d'INTERREG 2.

Dans cet esprit, des réseaux se sont constitués pour confronter les solutions adoptées dans différentes régions et échanger les expériences. Par exemple, le réseau FEDENATUR a été organisé en 1997 afin de promouvoir la protection et la valorisation des espaces naturels à caractère métropolitain ou périurbain ; l'insistance est mise sur la protection des écosystèmes. Actuellement, le réseau PURPLE s'organise pour mettre en relation les métropoles ayant des politiques agriurbaines. D'autres réseaux à finalité plus large comportent aussi la dimension périurbaine, tel l'Arc Alpin, ensemble de programmes bilatéraux destinés à adopter des méthodes de gestion et de valorisation du territoire, dans le domaine entre autres de l'économie rurale.

Cependant, l'agriculture périurbaine n'est guère considérée explicitement dans ces réseaux ; cet article présente la première tentative européenne faite pour pallier cette absence. De plus, la préoccupation alimentaire, fondatrice des réseaux mondiaux analysés par J. Nasr, est loin d'être dominante dans l'agriculture urbaine européenne, plus axée soit sur l'action sociale (insertion ou loisir), soit sur la diffusion de concepts nouveaux de territorialisation dans les grandes villes. Bien que la tentative fasse long feu, il est utile de la présenter, d'une part parce qu'elle confirme bien la convergence de ces préoccupations en Europe de l'ouest, d'autre part parce que le succès immédiat de cette initiative a démontré l'existence d'une attente spécifique.

### **A l'origine, des convergences entre équipes de recherche action**

Depuis sa création, dans les années 90, le Programme agriculture urbaine (PAU), animé à l'École nationale supérieure du paysage (ENSP) par PD et AF, a beaucoup travaillé en Ile-de-France, région dont l'agriculture est caractérisée, entre autres, par l'omniprésence de la grande culture céréalière, y compris dans la *Ceinture verte*, que la planification régionale a dessinée tout autour de Paris. A partir du printemps 2002, le PAU a commencé d'accueillir des étudiants en agronomie et en architecture de l'université de Milan ; la plupart ayant eu l'occasion, au cours de leur cursus, de travailler dans le *Parc agricole sud* de Milan. Mais les échanges



et les projets ont vraiment commencé avec la venue de P. Branduini. Architecte de formation et doctorante en génie rural, elle s'est inscrite en thèse dans un Institut agronomique, sous la direction d'un professeur de construction rurale, F. Sangiorgi. L'originalité de sa thèse est de traiter de la valeur d'usage du bâti agricole à valeur patrimoniale et des possibilités de réutilisation du bâti abandonné ou sous-utilisé dans de nouvelles fonctions périurbaines.

Les deux équipes françaises et italiennes ont alors été frappées des convergences, en ce qui concerne :

- l'agriculture de ces deux régions urbaines (grande culture, corps de fermes anciens et de vastes dimensions) ;
- les projets urbains respectifs, qui intègrent les espaces ouverts dans leur politique de planification sans en comprendre réellement l'agriculture ;
- leur propre démarche de recherche participative sur ce qui commençait d'être qualifié, en France, de projet agriurbain de territoire.

Dans le même temps, des chercheurs de l'UMR SADAPT (Christine Aubry et Christine Lefranc, doctorante) se sont associés au PAU pour créer le GRAU, Groupe de recherche en agriculture urbaine.

En 2003, P. Branduini a partagé pendant 4 mois la vie du PAU; partant de l'idée d'une coopération bilatérale, concrétisée au demeurant par la participation à un programme d'échange *Leonardo da Vinci*, les discussions ont bientôt abouti à un projet d'atelier européen qui réunirait des chercheurs, enseignants et acteurs autour du projet agriurbain de territoire.

### **L'atelier de Gargnano del Garda (Lombardie, Italie) en octobre 2003**

La perspective affichée par l'appel a porté sur les espaces agricoles intra ou périurbains pour analyser leur valeur d'espaces ouverts pour les citoyens et leur système de gestion par des acteurs privés et publics, afin d'établir leurs modalités de préservation ou de transformation par des systèmes de gestion durable.

L'attention a été surtout attirée sur les agricultures qui, dans leur diversité, ont en commun la multifonctionnalité des formes d'espace et de bâti qu'elles ont produite et produisent pour elles-mêmes, car ces formes sont appréciées par d'autres acteurs qui les utilisent et se les approprient. Le souci de dépasser les seuls espaces cultivés par des professionnels est nettement présent, puisque l'appel a d'emblée mis l'accent sur la diversité :

- des formes d'occupation actuelles des sols : les systèmes professionnels agricoles et d'élevage *sensu lato*, les jardins familiaux amateurs ou communautaires, etc. ;
- mais aussi des formes effacées : les friches et les boisements liés à l'histoire agraire des zones périurbaines ;

- des utilisations du bâti rural liées à la production et aux nouveaux usages des espaces agricoles ouverts (fermes, cabanes, villages, etc.) ;
- des acteurs qui organisent, gèrent et occupent les espaces ouverts, qu'ils soient professionnels (agriculteurs, services des espaces verts...) ou non (jardiniers amateurs, agriculteurs de loisir, etc.), professionnels.

Il s'agissait en effet de mettre en évidence et de proposer les conditions de conservation ou de transformation des modes de gestion de ces espaces sous l'effet du développement des filières agricoles économiques ou sociales et des projets urbains.

L'objectif à terme est d'atteindre tous ceux qui participent de l'action sur les territoires périurbains, les producteurs de l'espace aussi bien que les utilisateurs et les planificateurs et opérateurs urbains. Cependant, parmi la cinquantaine de participants, la majorité était des chercheurs et des universitaires issus d'Europe de l'Ouest ; la présence du réseau français Terres en Villes a cependant été très appréciée.

### **Un premier consensus : les 20 points focaux partagés de l'agriculture périurbaine**

L'atelier a identifié les bases d'une discussion commune européenne, présentées sous la forme de questions spécifiques posées de façon consensuelle dans les grandes villes et métropoles européennes représentées par l'expérience des participants.

#### **L'identité du territoire**

- Comment définir l'identité spécifique, les principaux traits des espaces périurbains européens ?
- Quelles sont les dynamiques spatiales et temporelles de l'agriculture périurbaine ?
- Quelles significations et valeurs les habitants citadins et ruraux reconnaissent-ils dans l'agriculture périurbaine (histoire, culture, produits, récréation, etc.) ?
- Dans quelle mesure des capacités d'initiative et de conduite sont-elles présentes en agriculture périurbaine ?
- Comment préserver et renforcer les identités de l'agriculture périurbaine ?

#### **Les fonctions de l'agriculture périurbaine**

- Comment quantifier au mieux l'agriculture périurbaine : surface cultivée, production agricole, démographie... ?
- Quels types de systèmes agricoles (de culture, de production et d'activité) caractérisent l'agriculture urbaine et périurbaine ?

- Quelles fonctions productives fondées sur l'espace cultivé peuvent-elles être envisagées par l'agriculture périurbaine ?
- Quelles sont les attentes vis-à-vis de l'agriculture périurbaine (par exemple : production alimentaire, énergétique, gestion des eaux (naturelles ou usées) ? comment définir un équilibre entre ces fonctions ?
- Du local au global, quelle durabilité pour l'agriculture ?

### **Les acteurs et les demandes dans les espaces périurbains**

- Qui sont les agriculteurs périurbains, qui sont les autres utilisateurs des espaces ouverts ruraux ?
- Comment les acteurs actuels (habitants, agriculteurs professionnels à temps plein ou partiel ou de loisir, etc.) conçoivent-ils l'utilisation du sol ? quelle est leur position sur l'agriculture de leur voisinage ?
- Qui désire quoi en matière de paysage ?
- Quelles sont les interactions (conflits ou coopérations) entre habitants ruraux et citadins ?

### **Les politiques**

- Comment améliorer les politiques sur les espaces ruraux périurbains et les ouvrir davantage à l'agriculture urbaine et périurbaine à long terme ?
- De quelle manière les institutions politiques peuvent-elles aménager les infrastructures de l'agriculture périurbaine ?
- Comment encourager les différentes parties prenantes, notamment les agriculteurs, à davantage s'impliquer dans la planification et la politique d'aménagement ?
- Quelles approches de planification, quels montages financiers peuvent-ils être imaginés et mis en oeuvre ?

### **La recherche**

- Que peuvent apporter les concepts et projets existants, et quelles idées innovantes doivent-elles être lancées ?
- Comment initier, organiser et faire fonctionner un réseau concernant l'agriculture périurbaine ?

Les thématiques de recherche à engager en commun ont été ainsi identifiées :

- la collecte, l'analyse et la synthèse de données, tendances, facteurs déterminants, par ville et par famille de productions, en vue de créer une base de réflexion et de discussion sur l'adéquation des concepts et approches classiques de planification ;
- l'identification, l'analyse des concepts, méthodes et outils utilisés en planification et de management en vue d'identifier ceux qui favorisent ou perturbent le développement de l'agriculture périurbaine ;
- la caractérisation des expériences innovantes associant la production agricole à d'autres activités exercées à la ferme même en direction des citadins, réalisées par les agricultures européennes ;

- l'analyse des 22 mesures de la PAC, afin d'élaborer des propositions d'autres mesures complémentaires ou alternatives et des recommandations de révision.

## **L'épreuve de la mise en oeuvre**

Grâce notamment à l'expertise du RUAF (Nasr *et al.*) qu'apportait H. de Zeeuw, des actions concrètes ont été engagées : le choix d'un nom (*European Network for Urban and Periurban Agriculture*, ENUPA), une *mailing list* et un site Internet, hébergé par le RUAF. (<http://www.ruaf.org/enupa/>)

La première action commune a été de rechercher un soutien européen : ce fut la présentation du projet MAPUA (*Multifunctionality of Agriculture in PeriUrban Areas*) en janvier 2004 à l'Union Européenne. Cette action a été un échec. Les causes en ont probablement été :

- la lourdeur, et donc le coût, du dispositif annoncé : tenir des ateliers dans les différentes villes d'Europe où travaillent les équipes représentées à Gargnano, avec un grand nombre de participants des autres villes ;
- mais on ne peut exclure la question même de l'expérience des experts, dans la mesure où la réforme de la PAC obscurcit de manière latente l'horizon européen ;
- enfin, les préoccupations des pays de l'Europe centrale et de l'est, différentes de celles de l'Europe de l'ouest, car la question alimentaire est prioritaire, ont été faiblement présentes.

## **Conclusion (provisoire ?)**

L'enthousiasme de l'atelier a été en phase avec l'esprit militant que décrit l'article de Joe Nasr *et al.* dans ce numéro. Même si il y a eu échec de la première tentative, il y aura nécessairement une remise en chantier soit de ce réseau soit d'un autre répondant aux mêmes questions. En effet, la spécificité de l'agriculture périurbaine est de plus en plus reconnue en Europe, ainsi que sa pertinence à faire vivre et rendre vraiment durables les espaces ouverts intégrés dorénavant par le projet urbain.

En particulier, on peut beaucoup attendre de la mobilisation explicite des métropoles européennes sur ces questions. Cela ne saurait tarder, si l'on en croit des initiatives récentes :

- la tenue du colloque *Il sistema rurale* organisé à Milan par la région Lombardie ;
- l'entrée annoncée de la région Ile-de-France dans le réseau *Terres en Villes*.

Alors, on pourra voir localement se multiplier des coordinations entre acteurs du développement et acteurs de la recherche, d'où naîtra nécessairement le besoin de la mise en réseau.

# L'émergence des réseaux d'agriculture urbaine hors de l'Europe

*The emergence of urban agriculture networks outside Europe*

**Joe Nasr**\*,

avec des contributions de **Hubert de Bon**\*\* et **Marielle Dubbeling**\*\*\*

*Center for Studies in food security, 350 Victoria street, Toronto, Ontario, Canada, M5B 2K3*

*E-mail [joenasr@compuserve.com](mailto:joenasr@compuserve.com)*

*\*\* Cirad-Flhor, TA 50 PS 4, Boulevard de la Lironde, 34 398 Montpellier, Cedex 5 - E-mail. [dirflhor@cirad.fr](mailto:dirflhor@cirad.fr)*

*\*\*\*Programa de Gestion Urbana, Coordinación Regional para América Latina y El Caribe, Pgu-Alc/ Cnuah-Habitat /Pnud, Garcia Moreno 751 entre Sucre y Bolivar, Casilla 17-01-2505, Quito-Ecuador - E-mail: [marid@pgu-ecu.org](mailto:marid@pgu-ecu.org)*

## **Résumé**

La reconnaissance de l'agriculture urbaine (AU) comme activité productive démarra de façon très fragmentée : un chercheur intéressé ici, un projet de développement là. C'est vraiment à partir de 1990 que cette reconnaissance s'est étendue, grâce à l'émergence rapide d'un maillage plus cohérent à différentes échelles. C'est cette transformation, y compris divers efforts de mise en réseau (certains plus aboutis que d'autres) que cet article dépeint. Le processus de mise en place de deux centres de ressources et têtes de réseaux (UAN et RUAF) est décrit d'abord, ainsi que le rôle important de soutien du CRDI canadien et du gouvernement hollandais. Ensuite, trois exemples de réseaux sont donnés : en Amérique latine et Caraïbe, dont le réseau AGUILA a été le premier à apparaître comme tel ; en Asie du sud est, où le réseau est une des composantes d'un projet axé sur l'approvisionnement des villes ; enfin au Moyen Orient et en Afrique du Nord, où le réseau passe actuellement à l'état émergent, avec une phase d'incubation.

## **Abstract**

*The recognition of urban agriculture (UA) as a productive activity started in a very fragmented way: an interested researcher here, a development project there. This lasted until the early 1990s, when signs*

*of a more coherent vision of the activity began to emerge. This situation is very different from the one today. A web of networks on urban agriculture emerged remarkably fast. It is this transformation, including various attempts at network-building (some more developed than others) which this article outlines. The process of emergence of a couple of global networks (UAN and RUAF) is described first, including the important support role offered by the Canadian IDRC and the Dutch government. The stories of three regional networks are then told: in Latin America and the Caribbean, where the AGUILA network was the first to appear; in Southeast Asia, where networking is one function within a project that centers on urban food supply; and in the Middle East and North Africa, where a network is currently in the incubation phase.*

Les premiers balbutiements de la reconnaissance de l'agriculture urbaine comme activité productive eurent lieu de manière très polyphylétique : un chercheur intéressé ici, un projet de développement là. Ceci dura jusqu'au début des années 1990, quand les prémices d'une vision plus cohérente de l'activité commencèrent à émerger. Cette situation est largement différente de celle d'aujourd'hui. Un maillage à différentes échelles s'est produit remarquablement vite. C'est cette transformation, avec différents essais de mise en réseau, certains plus aboutis que d'autres, que cet article se propose de dépeindre. Certains réseaux existants ne sont pas pris en compte, comme celui qui a été créé récemment en Afrique francophone. La composante intra-européenne de cette émergence des réseaux d'agriculture urbaine est considérée dans un autre article.

## **La naissance des réseaux : UAN**

Le moment clé au début des années 1990 fut la décision d'un responsable administratif éclairé du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Frank Hartvelt, d'offrir un contrat à Jac Smit, vétéran de la consultance en planification. Son expérience, acquise dans de nombreux pays, lui avait ouvert les yeux à l'importance négligée de l'agriculture urbaine autour du monde. Son travail, dont l'objectif était d'explorer la situation de l'agriculture urbaine dans plusieurs pays (18 pays furent finalement visités), n'était pas explicitement conçu pour mettre en place un réseau, mais il a de fait jeté la base de futurs réseaux. Le rapport final évolua en un livre, publié en 1996<sup>1</sup>, qui a donné non seulement une quantification, mais aussi une légitimité que n'avait pas auparavant cette agriculture. Une autre conséquence a été la création d'un organisme à but non-lucratif, le Réseau d'agriculture urbaine (UAN – Urban Agriculture Network). Ce n'était pas un réseau en soi, mais il est devenu un nœud essentiel par lequel passait l'information, répondant quotidiennement à

---

1. Jac Smit, Annu Ratta et Joe Nasr, *Urban Agriculture: Food, Jobs and Sustainable Cities* (New York: PNUD, 1996).

des questions venant de partout dans le monde, surtout après la publicité que donna ce livre à l'agriculture urbaine.

En un temps très court, durant les années 1990, les échanges autour de l'agriculture urbaine évoluèrent beaucoup. L'émergence de l'intérêt pour l'agriculture urbaine de plusieurs organismes internationaux joua un rôle clef pour rompre l'isolement des praticiens et des passionnés de cette agriculture. Plusieurs facteurs clés doivent être cités qui ont favorisé le tissage de cette véritable *toile d'araignée* qui lie dorénavant de manière complexe les multiples acteurs de l'agriculture urbaine.

L'arrivée d'Internet bouleversa les relations autour de l'agriculture urbaine tout comme elle l'a fait pour beaucoup d'autres actions humaines. Un site pionnier, basé à Vancouver au Canada est ainsi incontournable : City Farmer<sup>2</sup>, fait d'une seule personne, Mike Levenston. Ce site, visité chaque jour par des milliers d'internautes, a maintenant rassemblé un très riche fonds d'articles et de données. Mais sa limite est celle de tout site Internet : cette masse d'information mise à la disposition de ses visiteurs reste passive : ce n'est pas vraiment un réseau.

Plus proches d'un véritable réseau sont les multiples listes électroniques (listservs) créées autour de l'agriculture urbaine. Citons par exemple celle de la *Community Food Security Coalition* (CFSC), dominée par les Etats-Unis<sup>3</sup>, ou celle, plus pertinente du *Support Group on Urban Agriculture*<sup>4</sup> (SGUA). Ce dernier groupe mérite une mention particulière. Vieux maintenant de près de 10 ans, il est censé rassembler spécifiquement les organismes principaux (et plus précisément les personnes clefs dans ces institutions) qui soutiennent l'agriculture urbaine ; il s'agit donc d'un réseau très particulier de haut niveau. En réalité, bien que la liste fonctionne bien pour échanger des idées ou des annonces entre ces personnalités de l'agriculture urbaine, SGUA n'a jamais vraiment opéré en tant que réseau.

## **Le RUAF**

Le plus grand bailleur de fonds autour de l'agriculture urbaine depuis une dizaine d'années maintenant est une agence gouvernementale canadienne, le Centre de Recherche sur le Développement International, International Development Research Center (CRDI ou IDRC), qui a un programme spécifique d'agriculture urbaine<sup>5</sup>. Ce n'est pas en soi un réseau, mais ses activités ont aidé à la mise en réseau mondial de l'agriculture urbaine :

– indirectement à travers les bourses de recherche qu'il a offertes et les études qu'il a commandées ;

---

2. [www.cityfarmer.org](http://www.cityfarmer.org).

3. Pour contact, écrire à [comfood-l@listproc.tufts.edu](mailto:comfood-l@listproc.tufts.edu). Le site de la CFSC est : [www.foodsecurity.org](http://www.foodsecurity.org).

4. Pour contact, écrire à [sguaf-cl@lyris.idrc.ca](mailto:sguaf-cl@lyris.idrc.ca).

5. Voir [www.idrc.ca/cfp](http://www.idrc.ca/cfp).

– directement en soutenant la mise en place du Centre de ressources sur l’agriculture et la foresterie urbaine (devenu depuis Centre de ressources sur l’agriculture et la sécurité alimentaire urbaine), le RUAF.

Bien que qualifié de centre de ressources, RUAF est vraiment un réseau mondial : un site web important a été créé<sup>6</sup>, une revue spécialisée (*Urban Agriculture Magazine*) est maintenant régulièrement publiée en plusieurs langues, un livre couvrant l’agriculture urbaine du monde entier a été également publié<sup>7</sup>. Mais son rôle principal est de constituer une tête de réseaux. Un ensemble de points focaux régionaux a été mis en place à la fin des années 1990 : chacun devrait être associé un réseau régional que RUAF devait mettre en place et développer.

Créé à l’origine comme un programme de 5 ans (1999-2004), avec le gouvernement néerlandais et le CRDI comme financeurs, RUAF a été renouvelé pour 5 ans. A ce renouvellement est associée une modification dans la nature du réseau :

– dans la première phase, les points focaux avaient un personnel restreint, parfois à temps partiel, qui offrait un support relativement continu pour la région concernée ;  
– dorénavant, des équipes plus consistantes seront installées dans chaque région. Plutôt que travailler de manière homogène à travers cette région, 4 villes où l’agriculture urbaine est déjà bien ancrée seront instituées comme « villes-ressources », et 10 « villes- diffusion », où le potentiel existe mais où l’agriculture urbaine reste à organiser.

Nous discuterons dans les sections suivantes de trois des réseaux régionaux qui ont été créés (pas tous des réseaux membres de RUAF) ou qui sont en train de l’être. Il en existe d’autres, mais ceux-là représentent bien les trois étapes de la vie d’un réseau.

## **Le plus ancien réseau régional : AGUILA**

AGUILA, fondé en avril 1995 à La Paz, Bolivie<sup>8</sup>, est formé d’institutions (gouvernementales et non-gouvernementales) et d’individus (chercheurs et autres) qui travaillent à promouvoir l’agriculture urbaine et à améliorer ses pratiques en Amérique Latine et aux Caraïbes. La mission d’AGUILA est d’unifier et d’articuler les efforts des entités qui engendrent des projets et des programmes d’agriculture urbaine dans cette région, par les moyens de la recherche-action à travers la coopération interinstitutionnelle entre ses membres, de la communication, de la formation universitaire et continue, de l’amélioration de la gestion, du renforcement institutionnel, des échanges et de la

---

6. [www.ruaf.org](http://www.ruaf.org).

7. Nico Bakker et al. (eds.), *Growing Cities, Growing Food: Urban Agriculture on the Policy Agenda – A Reader on Urban Agriculture* (Feldafing, Germany: German Foundation for International Development (DSE), Food and Agriculture Development Centre, 2000).

8. De l’information sur AGUILA se trouve sur le site RUAF. Pour contact, écrire à Marielle Dubbeling à [mdubbeling@wanadoo.fr](mailto:mdubbeling@wanadoo.fr).



coopération. Les activités d'AGUILA comprennent aussi la livraison de services tels que conseils, consultations, négociations de projets et production de publications, aux échelles locales, nationales et régionales.

AGUILA a actuellement 172 membres, représentant 130 institutions, oeuvrant en particulier dans les institutions de développement, les pouvoirs locaux, les universités, ainsi que dans des programmes d'agriculture urbaine de la région, répartis dans 28 pays, dont 18 sont des pays d'Amérique Latine. Les autres sont intéressés par l'agriculture urbaine dans la région mais basés ailleurs : 22 membres associés, organisations ou personnes d'autres pays et d'autres continents, apportent un appui technique, offrent de l'information ou financent les activités d'AGUILA.

Les Etats membres du réseau de la Région d'Amérique Latine sont: l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, le Cuba, le Chili, la République dominicaine, l'Equateur, le Salvador, le Guatemala, Haïti, le Mexique, le Paraguay, le Panamá, le Pérou, Trinidad et Tobago, l'Uruguay et le Venezuela. Le réseau AGUILA est en train d'établir des liens avec d'autres réseaux, tel que : le réseau d'Amérique latine pour les jeunes ruraux, le réseau ibéro-américain pour l'agriculture et l'élevage durable, le réseau de culture hydroponique, et le réseau de plantes médicinales.

Si le réseau AGUILA est maintenant bien établi, son histoire n'ait pas été une progression simple et continue. Il a connu des transitions parfois difficiles, mais son intégration dans un collectif plus large de réseaux a réellement aidé à sa stabilité. Il est donc maintenant le « doyen » des réseaux RUAF, dont il a même anticipé la création.

### **Le réseau comme projet : l'Asie du Sud-Est**

Le réseau « Développement durable de l'agriculture périurbaine en Asie du Sud-Est (Cambodge, Laos, Vietnam) » représente un autre modèle de mise en réseau<sup>9</sup>. Il est actuellement financé par un projet du Ministère des affaires étrangères français (2002-2005) et représente un projet de développement qui intègre à ses activités une dimension « réseau », cette dernière ne constituant pas l'objet principal de son activité.

En effet, l'objectif principal de ce projet est d'améliorer la place de l'agriculture périurbaine dans l'approvisionnement de la ville. Le projet vise plus spécifiquement à :

-renforcer la contribution de l'agriculture à la sécurité alimentaire de quatre villes de l'Asie du Sud-est: Hanoi, Ho Chi Minh Ville, Phnom Penh et Vientiane (avec, comme perspective, l'élargissement à la région du « grand Mekong ») ;

---

9. Pour contact, écrire à Hubert de Bon à [dirflhor@cirad.fr](mailto:dirflhor@cirad.fr).

- accroître les capacités de diagnostic et d'intervention des institutions publiques et des acteurs représentatifs du secteur privé sur les problèmes techniques et institutionnels relatifs à l'agriculture périurbaine, offrant ainsi des outils d'aide à la décision pour les autorités ;
- encourager les organisations de producteurs qui améliorent la diffusion des innovations techniques et favorisent l'accès au marché en réalisant des opérations-pilotes sur des systèmes de productions aquacoles et maraîchers plus productifs et plus sains, et en soutenant la commercialisation des produits périurbains ;
- renforcer la coopération régionale sur des enjeux communs de l'agriculture périurbaine.

C'est pour cette dernière mission que ce projet intègre la forme de réseau. Il regroupe des centres internationaux (le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) et l'Asian Vegetable Research and Development Center (AVRDC) avec des partenaires asiatiques :

- au Cambodge : Ministère de l'agriculture, de la forêt et des pêches ; municipalité de Phnom Penh ;
- au Laos : Ministère de l'agriculture, département de l'agriculture et de la forêt ; Municipalité de Vientiane ;
- au Vietnam : Research Institute of Fruit and Vegetable (Hanoi) ; le Vietnam Agricultural Sciences Institute ; l'Université d'agriculture et de la forêt à Ho Chi Minh Ville ; le département d'agriculture et de développement rural du comité populaire de Hanoi ;
- en Thaïlande : l'Asian Institute of Technology à Bangkok.

Après deux ans de projet, ses principaux résultats portent sur :

- des diagnostics des systèmes de production et de commercialisation périurbains, avec identification des contraintes et recommandations pour leur amélioration en relation avec les objectifs socio-économiques des agriculteurs ;
- des outils d'analyse et de suivis pour renforcer les capacités de diagnostic des institutions partenaires et des agriculteurs identifiés comme représentatifs du secteur agricole ;
- des systèmes d'information sur les marchés et de négociations pour les agriculteurs, commerçants et vulgarisateurs ;
- des innovations techniques et institutionnelles permettant de développer des systèmes de production maraîchers et aquacoles plus sains et productifs ;
- des échanges d'expériences et diffusion d'information au niveau régional.

### **Des activités qui mènent au réseau : le Moyen Orient et l'Afrique du Nord**

Le Moyen Orient et l'Afrique du Nord (MOAN) représentent la situation d'un réseau d'agriculture urbaine n'a pas encore été créé. On pourrait dire qu'un réseau latent est émergent, car plusieurs des bases de ce que serait

un réseau se sont mises en place durant ces dernières années ; cette construction progressive pourrait en faire un réseau solide.

Ses fondements se trouvent dans un programme de recherche initié par J. Nasr à partir de fin 1997, sur l'interface entre agriculture et urbanisation sur le littoral libanais. Ce programme a réuni un groupe de personnes d'origines disciplinaires différentes, qui s'investirent ensemble au fur et à mesure dans ce sujet. En parallèle, des contacts individuels très ponctuels commençaient à se faire, passant en général par J. Nasr lui-même ; ils concernaient des personnes ayant un intérêt à ce sujet, mais isolées les unes des autres dans quelques villes de la région, du Maroc à la Turquie. L'aboutissement du programme de recherche un colloque tenu à Beyrouth en juin 2001, soutenu par l'Agence de la francophonie ; il fut l'occasion de rassembler la plupart de ces personnes ainsi que quelques experts français qui suivaient ce projet comme conseillers.

Cet événement a eu d'autant plus un rôle fondateur qu'un atelier, supporté entre autres par RUAF, a profité de la présence de ce noyau de personnes investies dans les questions d'agriculture urbaine. Mais un réseau n'en résulte pas directement, car la tentative de mettre en place un point focal pour la région n'aboutit pas aux résultats attendus. Donc ce fut à travers diverses autres activités spécifiques que le potentiel de réseau a été maintenu : publication (en automne 2004) du livre basé sur le programme de recherche<sup>10</sup> et le maintien de contacts assez réguliers entre l'initiateur et les personnes intéressées. Une étape peut-être décisive est en route : la mise en place d'un grand cours régional de formation en agriculture urbaine qui vise les décideurs et technocrates gouvernementaux, les ONG et les chercheurs. Ce dernier, prévu pour septembre 2005, devrait servir de catalyseur pour la mise en place rapide d'un réseau régional<sup>11</sup>, quelques années après les premiers essais inaboutis. En effet, un point focal régional pourrait en résulter dès les premiers mois de 2005.

## Conclusion

On peut donc observer que l'histoire de la mise en place de réseaux sur l'agriculture urbaine est très variée, selon les régions ainsi que les échelles. Certains types de réseaux (tels que ceux où l'on retrouverait des échanges autour des techniques spécifiques appropriées au contexte urbain) restent rares, car les réseaux en général captent des publics variés. D'autres restent sans doute trop liés à des personnes, des institutions ou des projets spécifiques, les laissant dépendants de leur source de soutien.

Néanmoins, on peut observer que la mise en place de réseaux d'agriculture urbaine a été remarquablement rapide et assez solide. Tout l'historique dont on a offert un aperçu dans cet article ne couvre qu'une

---

10. Joe Nasr et Martine Padilla (eds.), *Interfaces: Agricultures et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée* (Beyrouth: Editions Delta et IFPO, 2004).

11. Pour contact, écrire à Joe Nasr à joenasr@compuserve.com.

douzaine d'années à peine. La reconnaissance de l'importance de l'agriculture des villes, ou même la simple compréhension de l'idée, se trouve actuellement à un niveau qui aurait été difficile à imaginer au printemps 1991, quand J. Nasr commençait à explorer ce concept bizarre de l'agriculture urbaine. Il serait difficile d'imaginer cette avancée rapide sans la maille de réseaux, d'échelles diverses et de types divers, qui lient un nombre croissant de personnes passionnées par cette même idée, devenue presque banale maintenant.

# Terres en Villes, le réseau des acteurs locaux de l'agriculture périurbaine

« Terres en Villes », *local stake holders network of periurban agriculture*

## Serge Bonnefoy,

Secrétaire général de Terres en Villes  
40, avenue Marcelin Berthelot, BP 2608, 38036 Grenoble cedex 2.  
serge.bonnefoy@terresenvilles.or

## Résumé

Il y a plus d'un demi-siècle que le processus d'implication de l'agriculture périurbaine dans la planification des régions urbaines s'est engagé. Mais il a fallu attendre les années 80 pour que des politiques spécifiques soient mises en œuvre, en particulier à Grenoble par une association agricole, l'ADAYG. Terres en Villes est un réseau de régions urbaines établi depuis 2000, afin d'organiser les échanges d'expériences entre ces régions dans le but d'appuyer le développement durable des villes grâce à des relations mutuellement gagnantes entre l'agriculture périurbaine et la ville, afin d'en améliorer l'habitabilité et, partant, la durabilité.

## Abstract

*More half a century ago, periurban agriculture was beginning to be involved in urban planning. But, there is only since eighties that agricultural local policies have been designed in some urban regions, especially in Grenoble, thanks to ADAYG, a farmer's association. In 2000, Terres en villes (fields inside cities) was created as a network, in order to promote expertise exchanges between such regions. Main goals of this partnership are to conclude a win win agreement between periurban agriculture and city dwellers, in order to improve urban quality of life and, therefore, cities sustainability.*

Terres en Villes est le réseau français des acteurs locaux de l'agriculture périurbaine. Il a repris le nom du colloque éponyme organisé en 1999 à Aubagne. C'est à Perpignan que s'est réunie l'assemblée générale fondatrice en juin 2000. Six agglomérations<sup>1</sup>, chacune étant représentée conjointement par l'intercommunalité et la chambre départementale

---

1. Aubagne, Le Mans (Ceinture verte mancelle), Nantes, Perpignan, Rennes et Grenoble l'Y Grenoblois.

d'agriculture ou par une association paritaire, souhaitent unir leurs efforts pour favoriser les échanges de savoir-faire entre les acteurs locaux, contribuer au débat national et européen sur la Ville, sur l'agriculture et la forêt périurbaine et sur la gestion des espaces ouverts périurbains, et expérimenter en commun. Depuis, six autres agglomérations<sup>2</sup> ont rejoint Terres en Villes, et, actuellement, d'autres s'apprêtent à faire de même. Trois membres associés suivent régulièrement les travaux du réseau : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, la Fédération nationale des SAFER et centre de ressources sur le périurbain de la Bergerie nationale de Rambouillet<sup>3</sup>.

## **Une reconnaissance progressive de l'identité de l'agriculture périurbaine**

Cet élargissement régulier du réseau prouve que les questions relatives à l'agriculture périurbaine et aux espaces ouverts périurbains sont aujourd'hui une préoccupation reconnue des agglomérations françaises.

Il aura fallu un demi-siècle pour en arriver là. En effet, dans les années 1950 et 1960, les services de l'Etat et quelques pionniers évoquaient l'agriculture périurbaine à l'occasion des premiers travaux de planification urbaine en Ile-de-France. C'est en Rhône-Alpes<sup>4</sup> et dans le sud<sup>5</sup> de la France que seront expérimentées les premières politiques agricoles périurbaines dans les années 1970 et 1980. Il faudra attendre les années 1990 pour que les agglomérations de l'ouest de la France s'emparent massivement de cette question.

Enfin, à la fin des années 1990, l'Etat réinvestit le champ de l'agriculture périurbaine en créant les zones agricoles protégées (Loi d'orientation de l'Agriculture, 1999) et en expérimentant les projets agriurbains<sup>6</sup>. Une nouvelle étape vient d'être franchie grâce à la promulgation de la Loi sur le développement des territoires ruraux qui dote le département d'une compétence en matière de périmètres d'intervention en faveur des espaces agricoles et naturels périurbains. Les démarches<sup>7</sup> en cours visant à faire reconnaître par l'Union européenne les spécificités de l'agriculture périurbaine et des espaces ouverts périurbains témoignent de la dimension continentale<sup>8</sup> du problème.

---

2. Agen, Amiens, Angers, Lorient, Poitiers, l'est-toulousain (communauté de communes).

3. Créé par le Ministère de l'Agriculture en 1994.

4. Lyon puis Grenoble et Saint Etienne.

5. Aubagne, Perpignan puis le SICOVAL dans l'est toulousain.

6. Ils ont été initiés par un groupe de travail en 1999, concrétisés ensuite par une réflexion méthodologique puis par une expérimentation sur une douzaine de sites. Le projet a été abandonné en même temps que les CTE.

7. cf. le réseau des régions périurbaines *Purple*, les travaux du réseau des collectivités territoriales de l'*Arc Latin*, le réseau européen des parcs naturels périurbains *Fédénatur*.

8. Sans parler des expériences des métropoles nord-américaines, asiatiques ou du sud de la planète (cf. article de J. Nasr).

## Des principes communs pour l'action

Dans ce contexte, le réseau Terres en Villes s'appuie sur des valeurs spécifiques :

- le rôle essentiel de la gouvernance ;
- l'intégration de l'agriculture, de la forêt et des espaces non bâtis (les espaces ouverts) dans le projet global du territoire : c'est l'interaction ville - agriculture, urbain - rural qui est au cœur du projet ;
- le partenariat entre les collectivités et le monde agricole dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques agricoles périurbaines ;
- l'ouverture aux autres acteurs et la prise en compte des demandes urbaines ;
- une conception multifonctionnelle de l'agriculture et de la gestion forestière et une conception multi-usages de l'espace non bâti ;
- l'association des habitants aux projets.

Ces valeurs sont mises en œuvre dans les nombreuses réalisations des acteurs des agglomérations et dans les travaux du réseau. Plus particulièrement en 2005, Terres en Villes concrétise son engagement en faveur de l'échange de savoir faire en terminant la mise en place de sa banque d'expériences des 12 agglomérations, en organisant un cycle de formation à destination des porteurs de projets agricoles et des élus, en participant à de nombreuses conférences. Les thèmes de la prise en compte de l'agriculture par la planification urbaine, de la marge de manœuvre des intercommunalités dans les politiques agricoles périurbaines et de la valorisation des produits et des services sur le marché urbain seront plus particulièrement abordés. Son engagement dans le débat sur la ville et l'agriculture en livrant l'étude de préfiguration des périmètres d'intervention au Ministère de l'agriculture, en s'impliquant fortement dans les démarches européennes<sup>9</sup> et en organisant un partenariat durable avec la recherche<sup>10</sup>. Enfin, Terres en Villes cherche à faire valoir une expérimentation des périmètres d'intervention en apportant sa contribution à quelques autres projets.

---

9. Mutualisation des travaux des réseaux Purple, Arc Latin et Terres en Villes.

10. Avec le collectif inter-instituts réunissant des unités de l'INRA SAD, de l'ENSP, du CIRAD, du CEMAGREF et de l'ISARA, avec l'ENSP via un programme Leonardo (2003-05) et grâce à la mise en place de son comité scientifique.





# Conclusion générale

Au-delà d'un simple tour d'horizon, la réflexion commune élaborée au cours des différents ateliers, qui a guidé la réalisation de ce numéro fournit à ses acteurs une vision à la fois plus claire et partagée de la contribution spécifique de l'agriculture périurbaine aux processus urbains contemporains. La diversité des disciplines, dont on a dit cependant qu'elle était encore insuffisante, et la gamme large des contextes urbains étudiés a réellement permis d'approfondir.

## Les principales conclusions

La forme urbaine a considérablement évolué au cours des deux dernières décennies : les espaces ouverts sont devenus des *pleins urbains*, et le concept même de ville *sensu stricto* est en train de muter au profit de la région urbaine. Les agglomérations connaissent une forte extension sociogéographique, dont les processus restent généralement distincts :

- au sud (Asie du Sud-est, Afrique de l'Ouest, Madagascar), les villes sont en pleine croissance démographique ;
- au nord, il s'agit surtout de redéploiement de la population dans un processus actif de rurbanisation.

Mais, ni au nord, ni au sud, cet étalement ne s'accompagne pas d'une adaptation rapide de l'organisation politico-administrative de la ville. Ainsi, Toulouse ne dispose pas d'un schéma directeur à l'échelle de l'agglomération ; en Ile-de-France, la structure régionale ne dispose pas d'une compétence d'aménagement indiscutée (elle est notamment contestée par les départements) ; à Antananarivo, les initiatives d'aménagement des zones d'activité négligent le contexte local environnemental. En conséquence, ces villes ont-elles du mal à assumer leurs nouvelles tâches de gestion territoriale.

La fonction d'alimentation de la population urbaine par l'agriculture locale reste primordiale au sud. Elle est surtout le fait des produits frais, le riz apparaissant plutôt comme un élément d'ajustement, notamment pour la consommation familiale, mais peut être aussi pour le maintien de terres en état cultivé. Un processus en cours semble être l'organisation des marchés à différentes échelles :

- les marchés locaux sont approvisionnés par des agriculteurs locaux à la production très diverse ;
- des marchés de gros fonctionnent à la manière de ceux des villes du nord, à partir de producteurs plus spécialisés.

Pour cette fonction d'approvisionnement, l'organisation agriurbaine du territoire est réalisée uniquement par le biais de l'économie ; aussi, elle s'accompagne aisément du déplacement de l'agriculture en périphérie au fur et à mesure de la croissance urbaine. Il faut l'émergence d'autres valeurs plus immatérielles (le paysage, le patrimoine) pour que soit privilégié le maintien d'espaces cultivés au sein des zones en urbanisation.

Partout, on a observé les manifestations concrètes de la multifonctionnalité originale de l'agriculture périurbaine. Dans les pays du sud, elle concerne particulièrement :

- la régulation socio-économique du travail urbain : de nombreux habitants (industrie, commerce, administration) restent étroitement liés à leur base familiale agricole périurbaine où ils trouvent leur approvisionnement alimentaire et leur logement ;
- l'utilisation des déchets urbains ; elle reste souvent une initiative agricole locale, qui considère les déchets comme une ressource à exploiter. Mais, à l'instar des pays du nord, la question de la sécurité hygiénique de l'alimentation se pose de plus en plus.

Dans les pays du nord, les prémices d'une nouvelle éco-citoyenneté sont perceptibles, des citoyens cherchant à nouveau à être responsables de leur propre alimentation. Mais l'appel le plus net à la multifonctionnalité concerne aujourd'hui le paysage et le patrimoine ; si c'est plus visible dans les villes du nord, mais cela émerge clairement au sud.

Par contre, ces manifestations de multifonctionnalité points ne servent pas encore vraiment d'ancrage à la reconnaissance politique de la multifonctionnalité à l'échelle de la ville, ni à mettre en place une autre gouvernance où la participation des agriculteurs serait légitimée. En effet, la concordance entre les représentations sur l'agriculture des agriculteurs et des citoyens reste très distante ; non seulement ceux-ci portent souvent des conceptions éloignées du réel agricole de ceux-là, mais de plus, le monde citoyen rêve de les imposer aux agriculteurs. Ces derniers ont particulièrement besoin d'identifier la traduction économique des attentes citoyennes.

Parmi les manifestations, on peut citer :

- le débat sur l'espace cultivé en ville : est-il en partie public, ou strictement privé ? c'est ce dernier que privilégient les agriculteurs, en attente au sud comme au nord de la rente foncière qui fonctionne en outil d'intégration urbaine, via la pluriactivité ;
- le désir urbain d'imposer des propres représentations sur l'agriculture, en matière de systèmes de culture ou de production (cf. à Toulouse, où l'on a voulu privilégier certaines activités agricoles (petits élevages, etc.).

Corollairement, les outils classiques de gestion et d'aménagement de l'agriculture sont mal adaptés dans le contexte périurbain (surveillance du marché foncier, installation de jeunes, etc.).

## Comment aller plus loin ?

Un des objectifs annoncés de la réponse à l'appel d'offres était de fédérer, autant que possible, les programmes de travail des équipes responsables de cette thématique dans les trois institutions primordiales et dans d'autres institutions proches. Dès le début s'est posée la question de savoir ce qu'il adviendrait du collectif ainsi réuni. L'accord s'est fait sur son maintien en activité, *mutatis mutandis*, notamment puisque le collectif a compris que l'on était sur un processus urbain émergent. Ce qui signifie qu'il est nécessaire de maintenir deux postures :

- de recherche, ce qui a fait renforcer les relations avec d'autres organisations de recherche ;
- un enracinement dans les questions locales réalisé à deux échelles. A celle du local, les équipes sont encouragées à participer à l'élaboration du projet agriurbain de leur ville ; au plan national, le partenariat du collectif avec le réseau *Terres en villes* est recherché.

Comme exemple d'action à promouvoir, on peut citer que dans la plupart des pays européens, une réflexion coordonnée s'engage pour aboutir à ce que l'Union européenne reconnaisse la spécificité de l'agriculture périurbaine. Les chercheurs doivent donc aussi s'y investir, à l'instar des régions métropolitaines initiatrices du nouveau réseau Purple.